



HAL
open science

Les mutations européennes au prisme des migrations. Un regard sociologique au-delà des frontières

Swanie Potot

► **To cite this version:**

Swanie Potot. Les mutations européennes au prisme des migrations. Un regard sociologique au-delà des frontières. Sociologie. Université Paris Diderot (Paris 7); Lettres et Sciences humaines, 2016. tel-01438852

HAL Id: tel-01438852

<https://shs.hal.science/tel-01438852>

Submitted on 18 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris Diderot

**Les mutations européennes au prisme des
migrations.
Un regard sociologique au-delà des frontières**

Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches (HDR)

Présenté par Swanie Potot
Sous le tutorat de Dominique Vidal

Volume 1/2

Soutenance publique le 9 décembre 2016 devant un jury composé de

Cécile Canut, Professeure à l'Université Paris-Descartes
Eric Fassin, Professeur à l'Université de Paris VIII Vincennes-Saint-Denis
Nancy L. Green, Directrice d'études à l'EHESS
Annie Lamanthe, Professeure à Aix-Marseille Université
Jocelyne Streiff-Fénart, Directrice de recherche émérite au CNRS
Dominique Vidal, Professeur à l'Université Paris Diderot

Remerciements

Mes remerciements s'adressent tout d'abord à toutes les personnes que j'ai rencontrées lors de mes différents terrains d'enquête. Migrant-e-s de toutes nationalités, travailleurs du bas de l'échelle, représentants des institutions, militants politiques, syndicaux et associatifs, je leur dois non seulement mes travaux de sociologie mais également un certain point de vue sur le monde, une partie de mes engagements et une part de moi-même. La richesse de leurs paroles et celle de nos rencontres ont toujours dépassé l'hommage que pouvait leur rendre mes travaux. Je leur en sais gré encore une fois.

Je souhaite ensuite remercier Dominique Vidal, qui a accepté de se porter garant de ce travail et a su m'aiguiller dans sa réalisation. Ouvert à ma démarche et respectueux de mes orientations, ses conseils et sa grande érudition m'ont conduit à parfaire mes analyses et à regagner une confiance parfois vacillante. Je lui suis redevable de l'aboutissement de ce mémoire dans des délais raisonnables.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à mes collègues de l'URMIS. De discussions de couloir en séminaires, de colloques en débats par mailing-liste, de relectures d'articles en rédaction de projets collectifs, ils ont amplement contribué à construire ma réflexion jusqu'à ce jour. Cet environnement intellectuel, hétérogène sans être disparate, est particulièrement stimulant pour qui travaille sur les questions de migration et leurs implications sociologiques.

Ma gratitude s'adresse particulièrement à Jocelyne Streiff-Fénart. Sa sagacité, ses apports théoriques, ses critiques tout comme son goût pour les joutes verbales érudites ont encadré la relation de maître à élève (indisciplinée) qui est la nôtre depuis presque vingt ans. Je lui sais gré de cet accompagnement au long cours.

Merci enfin à Jacqueline, Alexis et Hélène pour leurs relectures attentives de ce manuscrit et à mes enfants, Anaïs et Liam, pour leur discrétion durant sa rédaction.

Sommaire du volume 1

1. Présentation : résumé sur l'originalité des recherches	7
2. Synthèse des recherches. Retour critique sur mon parcours	11
2.1. De la sociologie sauvage aux premières orientations de recherche	11
2.2. L'expérience de thèse : s'inscrire dans un champ de recherche émergent	16
2.3. Tracer son chemin	27
2.4. Ouvrir l'approche transnationale à l'étude des rapports de production	30
2.5. Expatriation en Tunisie : un double décentrement	40
3. Perspectives : Reflexions sur le paradigme transnationaliste	57
3.1. Mondialisation et fin des idéologies : une nouvelle ère intellectuelle	57
3.2. Le commerçant émancipé, figure archétypale de la globalisation ?	61
3.3. Une troisième voie : le travailleur transnational	64
3.4. Transnationalisme et conditions de production de la connaissance	67
3.5. Orientation théorique et travaux à venir	69
4. Manuscrit inédit : L'Ethnicité à l'épreuve du transnationalisme européen. L'Expérience des « Roms roumains » en France : une contribution à la sociologie des frontières.	73
4.1. Introduction	74
4.2. Tsiganes roumains / Roms européens : jeux et enjeux des catégories	84
4.3. Les Tsiganes de Nice : un objet sociologique cohérent ?	114
4.4. Ethnicité, groupalité et perméabilité des frontières	134
4.5. La république et l'ethnie	172
4.6. Conclusion : Les Roms, des Poor white trash européens ?	208
4.7. Illustrations	217
5. Bibliographie	223
6. CV et liste des travaux	243
6.1. Curriculum vitae	243
6.2. Liste des travaux	249
7. Table des matières	257

1. PRESENTATION : RESUME SUR L'ORIGINALITE DES RECHERCHES

1989, l'année de mes seize ans : le mur de Berlin cède sous la pression de la foule. Les images déferlent sur toutes les chaînes de télévision d'Occident. La *pérestroïka* de Mikhaïl Gorbatchev annonçait depuis plusieurs années déjà, si ce n'est la fin du communisme, une évolution politique sensible dans « le bloc de l'Est ». Mêlant révolutions populaires et coups d'Etat, l'année 1989 voit les régimes autoritaires européens tomber un par un. En décembre, c'est en Roumanie que la dictature est démise, dans une grande confusion. Toute l'Europe occidentale suit en direct le procès et l'exécution du couple Ceausescu. Dès 1990, on parle de réunification, de l'Allemagne d'abord, du continent ensuite. De grandes métamorphoses géopolitiques s'annoncent en Europe. Ces événements et leurs suites seront déterminants dans ma construction intellectuelle ; ils marqueront profondément ma carrière de sociologue.

A travers le prisme des migrations, c'est en effet à une sociologie de l'Europe que je pense avoir contribué, à mon niveau, tout au long de mon parcours de recherche. Abordant tour à tour les circulations entre l'Est et l'Ouest du continent au moment de sa réunification, le recours croissant aux divers travailleurs migrants dans le cadre de l'ouverture vers la « *libre circulation des biens et des personnes* », le renouveau des migrations maghrébines vers la rive nord méditerranéenne, ou encore les effets des politiques migratoires sur les pratiques des acteurs aux portes de l'Europe, mes travaux peuvent être lus sous l'angle d'un questionnement relatif aux modalités de construction d'une Union européenne en devenir.

D'après Abdelmalek Sayad, les migrations internationales constituent un outil d'appréhension des nations particulièrement efficient dans la mesure où elles interrogent les limites de la souveraineté des Etats. Elles sont susceptibles d'être gérées, impliquant des accords internationaux, mais peuvent également être transgressives, mettant alors en défaut la capacité de ceux-ci à administrer leur territoire et leur population (Sayad, 1991). D'Ernest Renan à Dominique Schnapper, les sociologues ont montré en quoi la présence étrangère incitait une nation à se définir, à déterminer les modalités de son inclusion et de ses exclusions, en d'autres termes à se concevoir, non seulement à travers des instruments de gestion de l'immigration mais également par un roman national et des représentations

collectives qui ont tout à faire avec l'Autre, l'étranger laissé de l'autre côté du mur (Renan, 1882; Schnapper, 1991).

Or, depuis la deuxième moitié du vingtième siècle, en Europe, l'Etat-nation tel qu'il s'est construit au long du dix-neuvième est remis en question. L'Union européenne, nouvel espace politique et économique, tend à définir un cadre post-national qui invite à repenser les questions d'appartenance, d'allégeance et de pouvoir. Pour Etienne Balibar cette nouvelle entité, *exemple privilégié du processus général de mondialisation du monde*, questionne la possibilité d'émergence d'une communauté politique supranationale et, partant, le rôle des citoyens dans une configuration qui semble altérer l'expression démocratique (Balibar, 2001). Mais l'UE ne se substitue pas aux Etats-nations, elle se surimpose à ces derniers, lui disputant certaines prérogatives, lui en laissant d'autres. Les frontières, la souveraineté des Etats, le rapport aux étrangers, les identités collectives en sont durablement bouleversés. C'est à partir de ce constat qu'il m'a semblé intéressant de questionner les migrations pour tenter de comprendre ce qu'elles nous disent de ces évolutions. Les mobilités internes et externes et la façon dont elles sont reçues par les populations « sédentaires » permettent d'aborder ces thématiques tout en soulignant leur encastrement dans une conjoncture économique qui est autant le fruit que l'agent de la politique européenne. En étudiant la place, le rôle et l'accueil fait aux migrants dans cet espace recomposé, c'est d'une certaine façon l'existence d'une société européenne que j'ai questionnée à travers mes divers travaux.

La sociologie des migrations a été elle-même profondément marquée par les recompositions sociopolitiques de la fin du vingtième siècle. L'approche transnationale a en quelque sorte répondu à la mondialisation : à partir de la fin des années quatre-vingt-dix, de nombreux chercheurs ont délaissé le cadre de l'Etat-nation pour s'intéresser de plus en plus à ce qui se jouait au-delà des frontières, à l'initiative de sujets perçus comme émancipés d'une partie au moins des contraintes structurelles. L'échelle d'analyse a alors combiné les observations localisées avec des processus transnationaux, permettant de retrouver le sens que les migrants, impliqués dans plusieurs espaces sociaux simultanément, donnaient à leurs pratiques, sans forcément se plier aux politiques mises en œuvre à leur endroit. Si cette façon d'aborder les mobilités a profondément marqué mes recherches, ces dernières ne s'y sont pas cantonnées. Gardant à l'esprit que les migrations économiques sont enchâssées dans des rapports de production qui déterminent des positions inégalitaires, j'espère avoir dépassé ce que l'on pourrait appeler la « vulgate transnationaliste », en soulignant ses limites et en la

débarrassant d'un certain nombre de ses présupposés épistémologiques. C'est ce parcours intellectuel qui est présenté dans la première partie de cette habilitation.

La seconde partie présente une nouvelle inflexion dans mes recherches dans la mesure où je combine mon approche des mobilités transnationales avec la question des relations interethniques qui, bien que souvent évoquée dans mes travaux, est jusque-là restée quelque peu en retrait dans mes analyses. Ce manuscrit repose sur une enquête menée entre 2012 et 2015 auprès d'une population de migrants venus de Roumanie et installée, temporairement ou durablement, dans le Sud de la France. J'y examine la prévalence des désignations ethniques « Rom » et « Tsigane » pour nommer des sujets qu'un marxiste qualifierait davantage de « lumpenprolétariat européen ». Ce travail s'inscrit dans une sociologie des frontières qui entend reprendre à nouveaux frais la perspective des relations interethniques en examinant au plus près les ressorts de l'activité sociale de catégorisation.

Ce volume se compose également d'un CV synthétique ainsi que d'une liste exhaustive de mes publications. Un second volume réunit dix articles publiés au cours de ma carrière.

2. SYNTHÈSE DES RECHERCHES. RETOUR CRITIQUE SUR MON PARCOURS

Dans cette première partie, je propose de revenir sur mon parcours de recherche en posant sur celui-ci un regard critique, appuyé sur l'expérience acquise à ce jour.

2.1. *DE LA SOCIOLOGIE SAUVAGE AUX PREMIÈRES ORIENTATIONS DE RECHERCHE*

2.1.1. **Expérience britannique, regard sociologique**

Bien qu'intéressée par les sciences humaines, mon niveau scolaire uniforme m'entraîne dès le lycée vers une filière scientifique. Lorsque je passe mon bac Mathématiques et techniques (série E) en 1991, mon entourage me décourage de m'inscrire en sociologie, « à la fac », dans une filière « sans débouchés », tandis que je fais montre de certaines dispositions pour l'informatique, un domaine loué depuis les années quatre-vingt comme une niche protégée de la *crise* (née la même année que moi et avec laquelle j'ai grandi). Deux ans plus tard, ayant payé mon tribut à la raison économique en suivant une formation courte en Génie électrique et informatique industrielle, je fais mes premiers pas dans un cours d'initiation à la sociologie, en Grande-Bretagne.

Au-delà de cet enseignement, c'est peut-être mon expérience d'une année à Newcastle, ancienne ville minière du nord-est de l'Angleterre, qui inaugure mes recherches en sociologie. Ma situation dans ce pays, étranger au mien mais dont les sociétés sont très semblables, était une « *combinaison de proximité et de distance* » (Simmel, 1984). Issue d'une famille « anarcho-soixante-huitarde », fille au pair chez de modestes cheminots épris de néolibéralisme¹, mes premiers récits de vie sauvages visaient à comprendre ce qui m'apparaissait comme les paradoxes d'un milieu ouvrier en pleine restructuration. La décennie Thatcher avait pris fin deux ans avant mon arrivée mais son orientation politique, poursuivie alors par John Major, était encore un sujet de vifs débats. Ses effets concrets touchaient directement ma famille d'accueil puisque *British Rail* avait déjà externalisé une partie de ses services, licenciant massivement, et sa privatisation venait d'être votée. Or, mes hôtes et leurs proches, loin des valeureux *Navigators* peints plus tard par le cinéma social de

¹ Ici et plus loin dans le texte, j'entends, par néolibéralisme, la tendance à un retrait de l'Etat du développement économique et social au nom de la responsabilité de l'individu et d'une nouvelle éthique d'efficacité et de rentabilité qui s'est considérablement renforcée à partir des années 1980 (voir Jobert, 1994).

Ken Loach², étaient de fervents partisans de la dénationalisation et, d'une façon générale, de la ligne TINA (There is No Alternative) sur laquelle reposait l'orientation néolibérale défendue par Margaret Thatcher et Ronald Reagan depuis les années quatre-vingt (Fisher, 2009). La *classe pour soi* de Marx, ou celle dont E.P.Thompson a décrit la construction au cours de l'industrialisation de la Grande-Bretagne (2002), me semblaient fort éloignées de ce microcosme où l'on glorifiait l'individualisme et où l'on justifiait les conditions de vie des plus pauvres par leur manque de mérite. Les propos racistes du chef de famille commentant la campagne présidentielle de Nelson Mandela, dans une Afrique du Sud sortant de l'apartheid, m'initiaient également au discours du *petit Blanc*, objet emblématique de l'étude des relations raciales (Du Bois, 1935; Laurent, Leclère, 2013). Il me fallut du temps et beaucoup d'écoute, une certaine empathie aussi, pour comprendre - sans partager mais sans aveugler ma compréhension par un jugement arrêté - la subjectivité de mes hôtes. Le décentrement que m'imposait la distance géographique, celui propre à *l'étranger*, m'invitait à m'engager dans des débats, moins pour défendre une position personnelle que pour comprendre l'articulation de la pensée de mes interlocuteurs, prêtant dès lors davantage d'attention au discours de l'Autre. Avec le recul, je pense pouvoir considérer cette immersion « chez les cheminots de droite » comme ma première approche de l'enquête ethnographique, m'initiant à la prise de distance pour étudier un milieu qu'à priori je « *n'aimais pas* » (Avanza, 2008).

Ces interrogations sur le positionnement des classes ouvrières - qui ne m'apparaissaient plus désormais monolithiques - étaient parallèlement alimentées par la fréquentation d'un groupe d'amis plus âgés que moi, aux valeurs différentes. Il s'agissait d'anciens mineurs, pour un certain nombre alors au chômage, ayant tenté de résister jusqu'au début des années quatre-vingt-dix à la fermeture des dernières mines de charbon de Grande-Bretagne et, conjointement, à la disparition d'un bastion de la résistance syndicaliste britannique. L'enjeu était autant économique, lié à la politique de libre échange qui mettait le charbon anglais en concurrence avec celui venu du Pacifique, que politique dans un contexte de redéfinition des sphères d'influence dans le pays³. Je ne savais pas encore que les discussions entendues lors de ces longues soirées dans les pubs de la banlieue de Newcastle seraient une ressource lorsque, quelques années plus tard, je suivrais à l'Université de Nice les cours de Patrice Mann sur l'action collective. Les récits des grandes grèves, les expériences de solidarité très forte dont ils témoignaient et les conflits avec le pouvoir, concrétisés

² Dans *The Navigators* (2001) Ken loach met en scène la résistance des cheminots à la privatisation-parcellisation de British Rails.

³ A la même époque, la municipalité de Londres était divisée en plusieurs districts savamment découpés afin d'éviter la mainmise des travaillistes sur la première ville du pays.

physiquement dans de violents affrontements avec la police, dessinaient pour moi une image de la lutte des classes plus conforme à mes lectures. Mais je découvrais également le désœuvrement face à l'échec, les renoncements, les ruptures entre anciens grévistes et non-grévistes, les doutes des uns et des autres et je remarquais les modalités très individuelles par lesquelles ces jeunes chômeurs tentaient de s'en sortir. Les ouvriers qui devenaient employés de petites entreprises - où les syndicats n'avaient pas leur place- s'éloignaient du groupe des ex-mineurs, évitant les soirées durant lesquelles ils étaient « chambrés » pour leur « embourgeoisement » par leurs anciens camarades. Ainsi, les interactions quotidiennes entre diverses figures de travailleurs éclairaient pour moi de façon très saillante, à la manière du film *It's a free world*⁴, ce que le néolibéralisme faisait aux classes ouvrières. La Grande-Bretagne avait alors un temps d'avance sur la France en la matière, mais je découvrirais par la suite que les mêmes transformations s'y opéraient (Marie, 1995). Mon intérêt pour les travailleurs étrangers et leur place dans la structure du marché du travail est en partie né de ces observations.

Même si cela était moins théorisé dans mon esprit à l'époque, la rencontre simultanée avec ces deux milieux sociaux, structurellement proches et pris dans les mêmes mutations sociopolitiques mais mus par des valeurs divergentes, m'a alertée quant à la complexité de la réalité sociale et la nécessité d'aller voir au-delà de la structure pour saisir comment les acteurs travaillent et donnent sens à leur environnement. Cette expérience a confirmé mon intérêt pour la sociologie et a fait émerger une certaine inclination pour ce que j'apprendrais plus tard être la sociologie compréhensive.

2.1.2. La sociologie comme sport de combat

Ma reprise d'études en sociologie était donc un choix mûrement réfléchi, bien que peu orienté en finalité puisque je ne pensais pas alors pouvoir en faire un métier. Ma démarche consistait moins à trouver dans cette discipline des réponses à mes questions sur la société, que d'y chercher des outils qui m'aideraient à comprendre le monde -petit et grand- qui m'entourait. A l'automne 1994, je débutais mon cursus à l'Université de Nice. J'y découvris avec grand intérêt les classiques de la sociologie comme les travaux, plus spécialisés, menés alors par l'équipe de l'IDERIC créée par Michel Oriol autour des questions d'identité, de relations interculturelles et interethniques et plus largement d'immigration. Les apports de l'Ecole de Chicago et ceux de la recherche française depuis la fin des années soixante-dix sur

⁴ *It's a free world* de Ken Loach, réalisé quelques années après *The Navigators*, peint avec une grande finesse la violence des relations engendrées par la précarisation et la tertiarisation de l'économie, à partir de l'histoire de deux jeunes femmes sans emploi qui ouvrent et managent sans scrupule une agence de recrutement par intérim.

les questions d'intégration, de logement, du devenir des enfants d'immigrés et du rapport de l'Etat à ses immigrations retinrent particulièrement mon attention.

Une des particularités de la formation niçoise tenait à un cursus commun de la sociologie et de l'ethnologie durant les premières années. Le dialogue entre ces deux disciplines était riche d'enseignements. Du point de vue méthodologique, tout en acquérant une formation aux méthodes quantitativistes, notamment dans les cours de statistiques de Michel Novi, Jean-Luc Primon et Valérie Erlich, j'ai bénéficié d'une formation à la démarche ethnologique. Cela me serait d'un apport certain lorsque, plus tard, je mettrais en œuvre une sociologie compréhensive appuyée sur des enquêtes qualitatives. En termes d'orientation théorique, cette porosité se traduisait notamment par des enseignements d'ethnométhodologie et de phénoménologie assurés par Jean-Pierre Zirotti et, plus généralement, par la présence d'un courant constructiviste et interactionniste fort dans l'équipe enseignante.

Parallèlement, au moment où je découvrais les travaux fondateurs de Pierre Bourdieu sur la reproduction sociale, celui-ci apparaissait sur le devant de la scène publique lors du mouvement social de l'automne 1995. Sans devenir « bourdieusienne », le modèle d'intellectuel engagé qu'a représenté ce sociologue dans la seconde partie de sa carrière a pour longtemps marqué mon approche de la discipline. Comme l'a très justement exprimé Pierre Carles dans son documentaire par la suite, il voyait la sociologie comme « *un sport de combat* »⁵, témoignant de sa capacité à transposer l'analyse sociologique dans le débat public. Les recherches-actions que menaient ou avaient menées plusieurs de mes enseignants et les débats animés notamment par Victor Borgogno en cours de maîtrise, m'ont sensibilisée à la question de la place du chercheur dans la société. Quelques dix années plus tard, ce n'est pas autre chose que défendait Michael Burawoy lors de son allocution, en tant que président, au congrès de l'*American Sociological Association* en 2004, tandis qu'il appelait à une *public sociology* qui se distingue de la sociologie académique tout en étant indissociable de celle-ci (Burawoy, 2005). Bien que le contexte français, marqué de longue date par un engagement des intellectuels dans les débats de société soit différent, c'est bien la question de la responsabilité publique des sociologues qui est posée. Je crois, avec Daniel Cefaï, que « *la figure de l'observateur désintéressé, entretenant l'illusion d'une science détachée sur des objets lointains, n'est plus crédible en tant que telle* » (2009a, p. 2). L'articulation entre savoir scolaire et participation citoyenne est un point nodal de mon engagement en sociologie. Il ne s'agit pas d'user de la légitimité que confère le statut de chercheur pour exprimer des

⁵ *La Sociologie est un sport de combat* est un film réalisé par Pierre Carles en 2001, avec Pierre Bourdieu.

opinions avec davantage d'autorité dans l'espace public mais de tenter de diffuser auprès d'un public de non spécialistes les connaissances de la discipline en vue d'éclairer le débat citoyen. L'écueil est grand à l'heure où les tensions sociales se manifestent avec violence et où les medias sont friands de prêt-à-penser simpliste. Malgré les difficultés de l'exercice, et sans prétendre réussir à la mettre en œuvre aujourd'hui, cette perspective a renforcé, dès ces premières années, mon attrait pour la sociologie et a orienté le choix de mes objets de recherche. J'entends la renforcer dans les années qui viennent.

Durant les années quatre-vingt-dix, dans un contexte de montée de la xénophobie en France, la recherche sur les questions migratoires me semblait particulièrement féconde de ce point de vue. Les travaux d'Abdelmalek Sayad qui, comme l'écrit Pierre Bourdieu, « *donnent la parole à ceux qui en sont le plus cruellement dépossédés* » (1999, p. 12), tout en proposant une analyse rigoureuse des déterminismes qui pèsent sur le phénomène et de la façon dont il interroge l'Etat, ont définitivement retenu mon attention. Plus proche de moi, pour avoir fréquenté durablement des familles d'origine algérienne dans mon enfance, j'étais consciente des décalages entre les stéréotypes qui affectaient les immigrés, les discours politiques à leur endroit - même en dehors de ceux venant de l'extrême-droite - et leur réalité quotidienne. La démarche (dé)constructiviste, dans laquelle s'inscrivaient les chercheurs de l'IDERIC travaillant sur les migrations et les situations de coprésence, m'est apparue à même de saisir l'essence de ce décalage. Non seulement le regard sociologique me paraissait subtil mais il me semblait -naïvement sans doute- qu'il pouvait contribuer à balayer les malentendus dans la sphère publique. C'est donc à partir d'une certaine conception de la sociologie et dans cet environnement intellectuel que je choisis, dès la maîtrise, de travailler sur les questions migratoires.

Pourtant, le contexte européen en mutation m'invitait non à prolonger les travaux que certains de mes enseignants poursuivaient sur les migrations maghrébines ou africaines et leurs conséquences sur la société française, mais plutôt à m'intéresser à un phénomène alors relativement peu abordé par les sociologues de France : les mobilités transeuropéennes. La disparition du « bloc de l'Est » fut à mes yeux un événement fondateur. Dans la décennie qui a précédé sa chute, le COMECON⁶ n'était déjà plus une référence politique mais il faisait encore l'objet de débats passionnés sur le marxisme et ses détournements. Jusqu'à leur ouverture soudaine, pour la plupart des Occidentaux, ces pays relevaient davantage de représentations, fortement déterminées par les opinions de leur énonciateur, que de savoirs

⁶ Council for Mutual Economic Assistance, pendant communiste de l'OCDE, fondé en 1949 sous le leadership de l'URSS, dissout en 1991.

tangibles. Le début des années quatre-vingt-dix marque en cela une rupture. Avec la fin des dictatures, les Européens de l'Est se sont fait chair, il était désormais possible d'aller à leur rencontre et certains d'entre eux venaient à la nôtre. Ils devenaient ainsi une réalité sociologique susceptible d'être interrogée de mille manières. Le processus de construction européenne, bien avancé entre Etats de l'Ouest, prenait un nouvel élan en envisageant d'intégrer ces nations maintenues depuis si longtemps à distance, dans une vaste communauté dont l'essence restait à définir. Désormais, nos voisins les plus proches n'étaient plus nos anciennes colonies mais ces Etats qu'il convenait de soutenir dans leur transition vers le modèle capitaliste pour nous y rejoindre. C'est ce mouvement qui a attiré mon attention vers l'est.

La « chute du mur » fut accompagnée, dès le début des années quatre-vingt-dix, par des mobilités ; les ressortissants des pays d'Europe de l'Est s'empressant de jouir de leur nouvelle -et toute relative- liberté de circuler. Mais les images de milliers d'Allemands de l'Est passant à l'Ouest en décembre 1989 ont également alimenté une nouvelle phobie en Occident : celle de l'invasion venue des contrées slaves. Au milieu des années quatre-vingt-dix, cette thématique était vive dans les médias mais, en dehors de quelques recherches éparées (Wihtol de Wenden, De Tinguy, 1995), le monde académique n'avait pas encore construit de savoir solide sur ces mouvements. Mon travail de maîtrise avait alors pour ambition de mobiliser les connaissances que l'on m'avait enseignées sur l'immigration, pour aborder les mutations qui ébranlaient l'Europe.

2.1.3. L'expérience de thèse : s'inscrire dans un champ de recherche émergent

2.1.4. Contribuer à la sociologie des nouvelles migrations

Poursuivant dans cette voie, mon mémoire de DEA puis ma thèse de doctorat s'inscriront, sous la direction de Jocelyne Streiff-Fénart, dans le cadre des études sur les nouvelles migrations en Europe. La configuration inédite que présentaient les mobilités entre l'Est et l'Ouest du continent invitait à conduire de nouveaux travaux en sociologie des migrations. Le cas des migrants roumains⁷ a retenu mon attention pour plusieurs raisons. D'une part, bien qu'ils n'aient pas obtenu le droit de circuler dans l'espace Schengen dès 1991 comme les ressortissants d'Europe centrale, ils étaient nombreux à quitter

⁷ Je traite ici des migrations roumaines « non-ethniques », c'est-à-dire de citoyens définis comme membres du groupe majoritaire, que l'on distingue des populations ethnicisées, dont les Roms sont une composante.

temporairement leur pays, ce qui invitait à travailler sur des mobilités dites informelles et des modes d'insertion économique qui l'étaient tout autant. Inspirée par les travaux d'Alain Tarrus et Emile Temime sur le quartier de Belsunce à Marseille (Tarrus, 1995; Temime, 1995), cette propension à contourner les dispositifs d'Etat me semblait particulièrement intéressante à aborder sociologiquement.

D'autre part, la situation socio-économique de la Roumanie laissait penser que ces mouvements ne se tariraient pas rapidement et étaient symptomatiques de nouvelles relations entre Etats en Europe. Les migrations vers l'Occident n'étaient plus originaires du tiers-monde mais de pays en situation d'infériorité économique et de dépendance politique envers l'UE. Ces migrants étaient proches, du fait de leur culture francophile et de leur présence physique à nos côtés, mais en même temps lointains puisque maintenus à l'écart d'une Union européenne plus ouverte aux pays baltes (qui rejoindront l'UE en 2004) qu'à une Roumanie perçue comme particulièrement fragile, dont l'adhésion n'est devenue effective qu'en 2007.

Par l'étude des migrations roumaines en Europe occidentale, il ne s'agissait pas seulement d'amener un nouveau terrain d'enquête à la sociologie des migrations mais de se saisir des évolutions théoriques qu'elle avait commencé à connaître au début des années quatre-vingt-dix, et de les enrichir afin d'aborder une réalité sociale encore inexplorée. En effet, les « *nouvelles migrations* » ne renvoyaient pas seulement à des formes migratoires nouvelles mais également à une approche sociologique renouvelée (Bribosia, Réa, 2002). En cela, le cours de Jocelyne Streiff-Fénart sur les paradigmes émergents autour de la mobilité me fut d'un grand apport. La lecture des travaux américains sur le transnationalisme, ceux plus anciens sur les réseaux sociaux et ceux d'Alain Tarrus et de Mirjana Morokvasic sur les mobilités en Europe étayeront sensiblement ma réflexion durant mon doctorat. Ma thèse a en cela d'une certaine façon accompagné un mouvement de renouvellement de la sociologie des migrations, concomitant à la perte d'influence de la sociologie de l'immigration des années soixante-dix et quatre-vingt. Si mes travaux ont par la suite porté sur d'autres objets, ils sont restés inscrits dans ce courant théorique des *nouvelles migrations*, fortement influencé par les approches transnationales. J'y reviendrai de manière critique en dernière partie de ce mémoire.

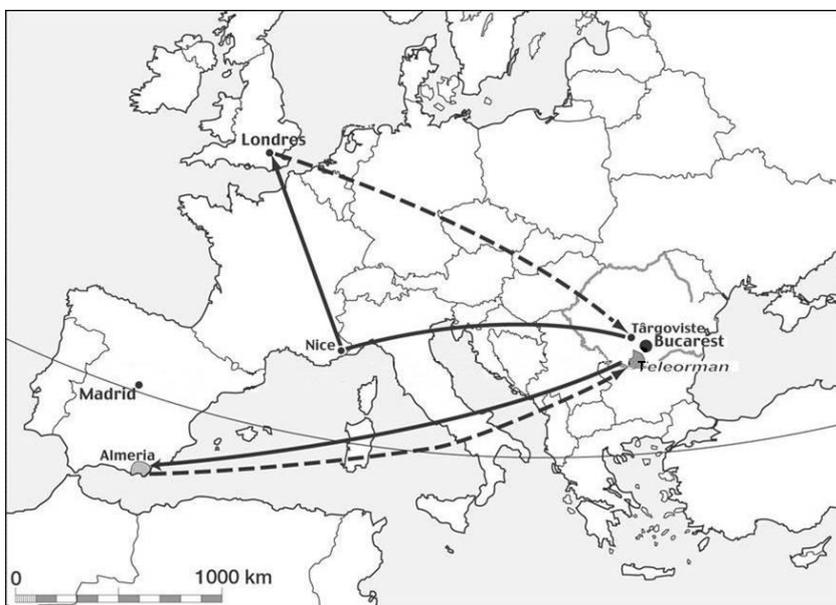
2.1.5. Les résultats de la thèse

Cette recherche avait pour objectif de comprendre comment les migrants roumains parvenaient, à travers l'activité migratoire, à gérer le paradoxe entre un cadre législatif réglementant de façon rigide les conditions d'accès à l'espace européen, et les besoins d'une économie qui, elle-même, dépassait de plus en plus toute notion de frontière. Je voulais saisir

la façon dont ces migrants coordonnaient leurs activités et s'orientaient collectivement en fonction des opportunités existantes en Occident. Je me suis particulièrement intéressée aux dispositifs sociaux qui soutenaient la mise en œuvre des migrations d'une classe moyenne profondément affectée par le passage de l'économie planifiée au capitalisme. En ce sens, la notion de réseau transnational a fait l'objet d'une mise à l'épreuve empirique dans le cadre européen.

Le premier réseau étudié se déployait entre la province de Teleorman, dans la plaine du Danube, et la délégation d'Almeria, en Espagne, où les Roumains, malgré leur clandestinité, étaient nombreux à travailler dans les serres agricoles tandis qu'une autre partie s'orientait vers les chantiers du bâtiment de Coslada, dans la banlieue de Madrid. L'autre volet de l'étude a consisté à suivre des jeunes migrants issus d'une ville moyenne de Roumanie, Târgoviste, sur les différents pôles migratoires qu'ils avaient investis. Dans une première période (de 1994 à 1999), la destination majoritaire était la Côte d'Azur française où, après avoir déposé une demande d'asile, leur principale source de revenus provenait de la vente de journaux de rue destinée à la réinsertion de personnes en situation précaire. Puis, lorsque cette opportunité a disparu, l'essentiel du réseau s'est réorienté vers Londres grâce à

la découverte d'un moyen sûr de se rendre en Grande-Bretagne malgré la rigueur des contrôles aux frontières de ce pays.



Il a été montré que chaque pôle migratoire possédait ses spécificités, auxquelles les migrants devaient s'adapter, et que les aléas de la situation économique et politique en Europe imposaient d'eux qu'ils soient toujours disposés à se réorienter vers de

nouvelles opportunités. En ce sens, la déterritorialisation dont ces migrations semblaient témoigner s'accompagnait de la recomposition continue d'espaces de circulation qui répondaient à leur manière aux données structurelles d'un système dirigé simultanément par l'économie mondialisée et par les appareils d'Etat.

J'observais que l'orientation (géographique) de ces réseaux était liée à une certaine lecture de la situation européenne. Ces derniers n'étaient pas uniquement des instruments de contournement des appareils d'Etat mais possédaient également une capacité à s'adapter à des attentes locales, combinant des exigences politiques et des demandes socio-économiques. Concrètement, l'analyse a montré que ce dont tenaient compte les migrants pour orienter leurs mouvements n'étaient pas la loi ou les tendances politiques d'un pays, mais les pratiques effectives des administrations locales, qui n'étaient pas forcément en phase avec les politiques affichées. Les cas étudiés en Espagne illustraient bien cette tendance. Tandis que ce pays était une composante de l'espace Schengen, donc soumis à une législation rigide en matière de migrations, et prétendait lutter fermement contre les migrations clandestines, les migrants roumains avaient découvert des interstices socio-économiques dans lesquels ils étaient bienvenus. Les autorités locales faisaient alors preuve de tolérance envers les clandestins utiles et répondaient de la sorte à la demande des acteurs économiques locaux. J'observais en outre que l'harmonisation de la politique européenne en matière de migration et de demande d'asile ne tendait nullement à mettre un terme à ces disparités locales. Avec l'effacement progressif des frontières nationales à l'intérieur de l'espace communautaire (corrélé au renforcement des frontières externes), il semblait au contraire que l'hétérogénéité des traitements se renforçait au sein des espaces nationaux. Ainsi, parallèlement à la tolérance dont faisaient preuve les autorités dans le Sud de l'Espagne, l'application rigoureuse de la loi dans les autres provinces prévenait les déplacements des migrants dans le pays et les retenait près d'Almería où ils étaient utiles.

Le rôle des réseaux était central dans ces adaptations. En effet, ces derniers parvenaient à se soumettre à ces directives implicites grâce au fonctionnement réticulaire de leurs collectifs informels. Le cumul des savoir-faire, perfectionnés par chacun et transposables à des situations migratoires variables, constituait leur principal atout. Etant donné la fragilité des interstices dans lesquels ces migrations de travail se déployaient, les ressources que ces derniers offraient à leurs membres ne consistaient pas, comme dans les cas décrits par Roger Waldinger (1994), à renforcer leur position au sein de niches d'emploi sur lesquelles ils n'avaient que peu de prise. Ce qui se transmettait principalement c'était la capacité à se déplacer dans l'espace européen et l'aptitude à se réorienter et à s'accommoder d'un nouvel environnement. Dès lors, le réseau ne favorisait pas seulement l'extension d'un groupe immigré en un lieu, il contribuait à développer la circulation transnationale elle-même en favorisant l'échange de compétences plus que de connaissances.

Je remarquais par ailleurs que la qualité différentielle des pôles migratoires ne dépendait pas uniquement du profit économique que les migrants pouvaient en attendre. Les conditions de vie et notamment la crainte de se voir expulser à tout moment intervenaient de façon importante dans l'élection d'un site comme position majeure. Le partage de l'information au sein des réseaux permettait ainsi à la collectivité migrante de faire le tri entre les situations migratoires exploitables, mais au prix d'une forte pression sociale et/ou institutionnelle, et celles où les travailleurs clandestins étaient convoités économiquement et tolérés par la société locale. Le réseau contribuait de cette façon à orienter les migrants vers des espaces dans lesquels les Etats autorisaient non officiellement une immigration de travail clandestine.

Au sein d'un réseau, on exploitait souvent plusieurs activités et pôles migratoires ; cela permettait à ses membres d'évoluer d'un emploi à un autre, voire d'une destination à une autre, à faible coût financier, temporel et psychologique. Lorsque leur situation se dégradait ou que les employeurs devenaient trop exigeants, ces migrants étaient alors plus enclins à quitter leur emploi qu'à entrer en conflit, autrement dit à la « *défection* », plutôt qu'à la « *revendication* » (Hirschman, 1970). Quand leurs employeurs cherchaient à se défaire d'une partie de leurs salariés, en basse saison agricole à El Ejido par exemple, le repli vers une nouvelle opportunité était facilité par la présence de membres du réseau sur d'autres lieux et dans d'autres enclaves économiques. Ils évitaient ainsi de subir le même sort que les Marocains dont la présence était fortement décriée lors des périodes de chômage. Il en est allé de même lorsque, suite à des décisions politiques, les pouvoirs publics français ont accentué les contrôles et les expulsions à partir de l'année 2000 : une partie importante des migrants de Târgoviste a abandonné la destination niçoise pour Londres.

Cette propension à se plier ou même à anticiper les exigences d'invisibilité et de flexibilité était mise en relation avec une autre spécificité des réseaux migrants : la faible identification collective. Les situations dans lesquelles les membres du réseau faisaient référence au groupe social qu'ils constituaient étaient celles où les migrants identifiaient clairement une catégorie de population à laquelle ils refusaient d'être amalgamés. Les Tsiganes roumains, fortement stigmatisés représentaient la menace identitaire la plus forte à l'étranger. Le racisme virulent à l'égard de cette minorité en Roumanie se trouvait alors renforcé en situation migratoire. Mais l'on remarquait que cette xénophobie, construite en Roumanie autour d'un groupe particulier, était transférée telle quelle à l'étranger à d'autres catégories de population. La saleté, la fourberie et même le nomadisme devenaient ainsi des caractéristiques attribuées aux Maghrébins à El Ejido ou aux Pakistanais et aux Indiens à

Londres. Les Roumains, en tant que migrants européens, issus de classes sociales intermédiaires, entendaient être agrégés à certaines catégories de la population majoritaire en se démarquant le plus possible des travailleurs étrangers socialement infériorisés, « importés » d'anciennes colonies. En ce sens, la « roumanité » restait une caractéristique mal définie dont la fonction principale était de se différencier des catégories racialisées auxquelles était associée, dans les sociétés occidentales, la figure de l'immigré.

J'ai par ailleurs constaté que les liens réticulaires observés en migration pouvaient évoluer vers d'autres formes sociales lors des retours en Roumanie. La ville de départ et de retour des migrants restait le seul ancrage social fort de cette population et l'on remarquait alors que, dans ce contexte particulier, le réseau migrant, se transformait en un groupe fortement lié. Les « émigrés » constituaient dès lors un groupe en quête de visibilité, notamment dans les lieux publics tels les bars et les discothèques, et s'affirmait en tant que classe sociale ascendante. L'appartenance à ce groupe permettait à ses membres de mener ensemble des « affaires », transposant ainsi les liens constitués en migration en un capital social exploitable dans cet environnement.

2.1.6. Terrains multisitués : dépasser le nationalisme méthodologique

Cette orientation théorique a été déterminante dans mon approche du terrain. A sa façon, Abdelmalek Sayad invitait déjà en son temps à ne pas enfermer la pensée sur les migrations dans le territoire d'arrivée des migrants. Il était en cela un précurseur du post-nationalisme méthodologique. Plus tard, inspirant toute une génération de chercheurs, George E. Marcus a souligné en quoi la démarche multisituée était indispensable à la compréhension du « *système-monde* » (Marcus, 1995). Plus proches de mes observations, les approches sur les circulations migratoires dont une synthèse a été publiée par l'équipe de Migrinter en 1998 (Ma Mung, Dorai, Loyer, Hily, 1998), illustraient la richesse des enquêtes conduites sur un même phénomène migratoire, voire sur une même population, en divers territoires ; elles permettent au chercheur de saisir ce qui se joue dans la mobilité en ces différentes étapes.

C'est dans cet esprit que j'ai choisi, lors de mes enquêtes, non pas d'aller voir des deux côtés du pendule, mais de mener des observations sur tout le parcours des migrants, pour tenter de dessiner leur expérience migratoire. Les récits entendus durant mes enquêtes m'ont invitée à me déplacer : il apparaissait clairement que les migrants n'avaient pas « fait un voyage » pour venir s'installer « ici ». En ce sens, ils n'étaient pas arrivés au terme d'un processus avec désormais des perspectives de stabilité. Au contraire, ils étaient partis à un moment donné et étaient entrés dans le monde de la mobilité, parfois avant même leur départ

pour l'Occident, pour ne plus en sortir. La chute du mur offrait à ces personnes plus qu'une possibilité de voyager : elle leur ouvrait un nouvel espace qui ne demandait qu'à devenir familier, à être domestiqué. Bien que leurs conditions de déplacement furent, jusqu'en 2002, difficiles du fait de l'imposition d'un visa pour entrer dans l'espace Schengen, ces migrants ont mis à l'épreuve la conception de l'Europe comme territoire unifié dès le début des années quatre-vingt-dix. La France n'était en rien un point d'arrivée, tout au plus un point de chute, dans un parcours aussi peu défini que le processus de transition dans lequel s'engageait alors leur pays. Travaillant sur deux réseaux migrants, j'ai été amenée à conduire des enquêtes à Nice, à Londres, dans le Sud de l'Espagne et dans deux provinces de Roumanie.

Au-delà de la qualité des données qu'offre l'enquête multisituée, elle permet de dépasser le « *biais cognitif* » que constitue le nationalisme méthodologie dans l'interprétation des observations (Dumitru, 2014). Ouvrir ses recherches à d'autres espaces invite en effet à dépasser le seul cadre de l'Etat-nation comme unité fondamentale d'analyse et à ne pas considérer comme naturelles les frontières politiques que traversent les migrants (Wimmer, Glick Schiller, 2003). Terrains multisitués et dépassement du cadre interprétatif national ne sont pas équivalents mais vont souvent de pair, ce type d'observation étant intrinsèquement lié à l'approche transnationale. L'objectif n'est pas seulement, comme le faisait Abdelmalek Sayad, de mettre en relation deux systèmes nationaux (d'origine et d'accueil), mais de saisir la réalité migratoire dans un cadre conceptuel plus ouvert que ne le propose l'Etat-nation. Dès lors que l'on s'intéresse, d'un point de vue interactionniste, à la constitution des réseaux, à la nature des liens sociaux, aux notions d'identité, aux processus de négociation et aux représentations collectives, on ne peut éviter d'analyser divers lieux et situations, en s'affranchissant - dans la mesure du possible - du regard de la société dominante d'accueil qui est bien souvent celle du chercheur. Passant d'observations en Europe de l'Ouest à la ville d'origine, on remarque à quel point la représentation pour autrui conduit à effacer, ou à passer sous silence, des frontières très opérantes à l'étranger. De même, l'attitude des migrants entre eux mais aussi dans l'image qu'ils donnent d'eux, varie du tout au tout selon les enjeux dont sont porteurs les lieux où ils se trouvent, en ce sens « *il n'y a de processus d'identification que situé* » (Cefaï, 2009b, p. 13) ; il convient alors de saisir ce qui se joue dans chacune des situations observées.

Les changements de comportement des migrants au cours de leurs déplacements ne sont pas sans affecter le chercheur qui les suit. C'est en effet une gageure pour le sociologue en observation de ne pas commettre d'impair de ce point de vue. Les accords tacites, les silences, les sous-entendus entre migrants sont omniprésents « chez eux » et le chercheur se

doit d'y participer sous peine d'exclusion du groupe qu'il veut étudier. Connaître l'objectif de recherche de celui-ci n'empêche pas les sujets enquêtés d'en attendre autre chose : au-delà des informations et des biens matériels, l'enquêteur est susceptible de contribuer de façon symbolique à la vie collective du réseau observé. On peut lui faire jouer le rôle de caution, de témoin ou encore de gage. Ainsi, tandis qu'en Europe de l'Ouest on implorait souvent ma compassion - qui pouvait déboucher sur une aide quelle qu'elle soit -, en Roumanie, mes interlocuteurs attendaient que je contribue à l'image hyper-valorisée du groupe migrant, ce qui supposait une attitude toute différente. J'ai alors appris, en même temps que je le découvrais chez mes sujets d'étude, à passer d'un rôle à un autre, en fonction du lieu et des attendus situés de mes interlocuteurs. De ce point de vue, le terrain multisitué ne permet pas seulement des observations multiples et un décentrement cognitif, il pousse également le chercheur à participer au jeu de rôle auquel se prêtent les sujets. C'est un savoir-faire que j'ai eu l'occasion d'éprouver en bien d'autres circonstances par la suite et notamment lors des enquêtes que j'ai faites auprès des saisonniers tunisiens de l'agriculture dans le sud de la France puis en Tunisie.

Dire qu'il s'agit d'observation participante, comme on l'entend souvent en référence aux méthodes ethnographiques, ne me paraît pas tout à fait exact. Nous ne sommes pas en situation ethnologique : même si l'on a parfois l'impression d'y être totalement plongé, on ne partage pas le quotidien des migrants durant une longue période d'immersion comme le fait Malinowski chez les Trobriandais (Malinowski, 1922). Le chercheur ne *participe* pas réellement dans ce type d'enquête : je n'ai jamais vendu le journal *Macadam* dans la rue pour pouvoir me nourrir, je n'ai pas ramassé de tomates dans les serres d'El Ejido huit heures d'affilées, je n'ai pas vécu à cinq avec un bébé pendant deux ans dans une chambre d'hôtel de 10 m². Mes observations consistaient à observer cela avec une certaine distance, à discuter durant les moments de pause, à passer du temps aux côtés des personnes ressources, mais je ne quittais pas ma position de chercheur pour une autre, tout au plus l'ai-je parfois cumulée avec une autre, celle d'amie. En ce sens, il ne s'agit pas de ressentir ce que vivent nos enquêtés, mais de se donner les moyens d'entrer dans ce que Didier Fassin nomme « *un travail d'intersubjektivation* » (Bensa, Fassin, 2008, p. 10). Retrouver le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques ne peut se faire qu'à travers cette co-construction, ce partage qui permet au chercheur de comprendre, en profondeur, les discours qu'il récolte.

Cette situation est à distinguer également d'une implication totale dans son terrain sur la base d'un rôle défini dans l'activité ; je pense par exemple à la démarche de Nicolas Jounin qui s'est fait employer comme manœuvre sur des chantiers du bâtiment durant plusieurs mois

pour y conduire des travaux de recherche (Jounin, 2008), ou même à ma propre situation dans les travaux que je mène actuellement auprès des personnes dites Roms, que je rencontre via ma participation à des réseaux associatifs. Il est vrai qu'être uniquement chercheur présente certains biais dans les observations, avec le risque notamment d'obtenir des rôles de composition de la part des personnes qui se savent observées. C'est pourquoi ce type d'approche implique nécessairement des terrains longs, afin de passer progressivement au-delà des représentations maîtrisées pour laisser la place à un certain laisser-aller de part et d'autre. C'est alors que l'observateur a parfois l'impression de voler des informations car les individus ne s'adressent plus au chercheur, mais à la personne avec laquelle ils ont noué des liens sincères.

Cela entraîne une question d'ordre éthique abordée par de nombreux auteurs : dans quelle mesure puis-je déontologiquement traiter des conversations personnelles comme du matériau ? J'ai depuis remarqué à quel point cet aspect de l'enquête peut mettre les étudiants mal à l'aise. En effet, il est classique d'éveiller l'attention des jeunes chercheurs sur la nécessité d'anonymiser les données et, éventuellement, sur les précautions à prendre pour ne pas rendre visibles des situations qui par définition ne doivent pas l'être, comme les activités illégales. En revanche, on aborde rarement la posture à tenir face aux questions d'ordre moral, bien que celles-ci se posent sur le terrain. Les confidences ou les « discours off », doivent de mon point de vue faire l'objet d'un traitement particulier. Tout peut être noté dans la mesure où un cahier de terrain n'est soumis qu'au regard de celui qui l'écrit mais tout ne peut pas être exploité de la même manière. Simone de Beauvoir a bien montré en son temps à quel point l'intimité était éminemment sociologique (Beauvoir, 1986) et en ce sens rien n'est à bannir en tant que matériau d'enquête. Pour autant, il ne s'agit pas d'étaler dans des travaux de recherche la vie privée des individus rencontrés. Je considère qu'elle mérite d'être évoquée si l'on peut considérer ces détails comme des illustrations de dispositions collectives ; si l'on est capable d'en saisir le sens sociologique. Le fait de rapporter les interactions les plus intimes n'est pas indécent en soi mais il faut garder à l'esprit que ce sont les analyses que l'on en fait qui donnent leur légitimité à ces observations.

Ainsi, lors de mes enquêtes sur les migrants roumains, il était fréquent que, au cours d'échanges informels, l'on médise violemment au sujet d'autres personnes. Je notais cela sans trop en comprendre le sens mais en étant déjà convaincue que je ne pourrai pas me contenter de relever un certain « mauvais esprit » parmi la population étudiée. Ce n'est qu'avec le recul et après une relecture attentive de ces notes que je compris que ces médisances étaient une façon d'exprimer l'existence d'une frontière entre les membres du réseau et ceux qui en

sortaient, notamment lorsqu'ils parvenaient à régulariser leur situation et devenaient alors objets de trop de sollicitations ou bien au contraire lorsqu'ils trafiquaient trop et mettaient la situation de tous en péril. Je pense que s'il est une façon de rendre hommage aux personnes qui ont parlé sans retenue en oubliant un temps notre objectif d'enquête, ce n'est pas de refuser de les entendre en tant que chercheur, mais plutôt de mettre en exergue la profondeur sociologique de leur propos.

Le respect de l'intimité est d'autant plus saillant que dans bien des cas nos publications sont aujourd'hui susceptibles d'être lues par nos informateurs qui peuvent aisément *googliser* leur interviewer et lire ses travaux. Il n'est plus envisageable de s'arranger, comme on le faisait parfois autrefois, en rédigeant deux versions différentes de son travail, l'une pour sa population d'enquête, l'autre destinée à un public académique. Cet état de fait ne doit certainement pas modérer la distance critique et la liberté d'analyse du chercheur mais doit conduire à faire un usage très précautionneux des données recueillies et, finalement, à expliciter davantage ce en quoi consiste l'exercice sociologique.

2.1.7. Et si c'était à refaire ?

L'apport de cette thèse tient essentiellement à l'analyse du rôle et du fonctionnement des réseaux migrants transnationaux dans une Europe reconfigurée, à un moment où ce type d'approche renouvelait la sociologie des migrations. Toutefois, avec le recul et grâce à la confrontation avec d'autres chercheurs, je perçois certaines limites dans ce travail.

D'une part, comme on me l'a fait remarquer, je n'ai pas - ou seulement marginalement - abordé la question du genre dans l'analyse. Mes enquêtes pourtant s'y prêtaient dans la mesure où non seulement les femmes étaient nombreuses dans ma population d'étude mais où elles étaient également souvent pour moi des interlocutrices privilégiées. Je n'ai pas immédiatement perçu que la mixité de ces réseaux pionniers était une particularité de ces migrations que j'aurais dû traiter comme telle. La question du genre n'avait pas alors le poids qu'elle a aujourd'hui en sociologie et les travaux abordant cet aspect des migrations portaient bien souvent sur les mobilités de femmes liées soit au regroupement familial soit aux activités de prostitution, travail domestique ou travail du *care*. Genre et spécificités féminines se confondant dans de nombreuses recherches, dont l'orientation idéologique était parfois forte, je n'ai pas, à ce moment-là, trouvé pertinent de m'en inspirer. Dans mes observations, les femmes n'étaient ni suiveuses ni cantonnées à des emplois genrés ; elles exerçaient la plupart du temps les mêmes activités que les hommes (agriculture, vente de journaux, hôtellerie-restauration) et participaient à l'acquisition et à la transmission des informations au moins

autant que les hommes. Or, c'est justement la mixité et la distribution sexuée des rôles au-delà même de la sphère économique qui auraient pu être analysées dans mon approche des réseaux migrants. Consciente de cette lacune, j'ai tenté par la suite une relecture du matériau récolté au cours du doctorat pour rédiger une note de recherche sur la place des femmes dans ces mobilités, montrant que si les réseaux masculins et féminins étaient enchâssés, ils n'étaient pas identiques et ne fonctionnaient pas tout à fait sur les mêmes modes (Potot, 2005).

Je ne suis pas devenue experte des questions de genre en migration pour autant, mais la lecture et les échanges avec des spécialistes de ce champ dans le cadre de plusieurs programmes de recherche (notamment avec L. Oso-Casas, M. Morokvasic, C. Schmoll, F. Scrinzi, E. Hellio) ont depuis éveillé mon attention à ces aspects. Toutefois, je laisse à d'autres le soin de déconstruire les fondements de la domination masculine telle qu'elle s'exerce dans le champ des migrations et du travail des étrangers. Sans nier le très grand apport de cette démarche, pour ma part, j'essaie plutôt de prendre en compte dans ma réflexion l'articulation des rôles sexués dans la mise en œuvre de la mobilité. Je ne souhaite pas reproduire une erreur fréquente dans les travaux plus anciens qui consistait à confondre la migration avec la mobilité des hommes, passant sous silence la place qu'y occupaient les femmes. Le terrain tunisien que j'ai mené entre 2010 et 2012, sur lequel je reviendrai dans la suite du texte, se prêtait notamment à une telle attention : numériquement, les migrations saisonnières étaient presque exclusivement masculines, mais j'ai montré, comme d'autres avant moi (Brettell, 1987), que les femmes jouaient un rôle premier dans ce système en assurant, par leur présence et leurs activités, un ancrage social dans le territoire local. Si la mobilité permettait une forme d'ubiquité, Alejandro Portes dit « *être ici et là-bas en même temps* » (Portes, 1999), et qu'une forte présence de la migration était perceptible dans la vie quotidienne des villages concernés, c'est avant tout parce qu'elle combinait les pratiques des hommes en mouvement et celles des femmes dans la société locale. En ce sens, le genre n'est pas pour moi une thématique de recherche à part entière mais plutôt un des éléments à observer pour comprendre le fonctionnement social des systèmes migratoires.

Si je regarde ce travail de doctorat avec les yeux de la chercheuse que je suis aujourd'hui, une autre entrée me semble sous développée : la dimension ethnique. Sans en faire ma focale principale, j'y ai abordé, notamment dans le traitement du terrain espagnol, l'importance du racisme anti-marocain dans l'ouverture du marché du travail espagnol aux Roumains en Andalousie. C'est à partir de ces observations que j'ai choisi, par la suite, de soumettre un programme de recherche sur le travail des étrangers dans l'agriculture occidentale, en prenant la question de la concurrence entre migrants d'origines variées comme

une façon d'interroger le poids des relations interethniques dans l'accès à l'emploi et plus globalement dans le processus d'insertion sociale dans les pays européens. En revanche, ce que j'ai relativement peu traité dans la thèse ce sont les relations ethniques au sein de la population roumaine migrante⁸. Ne pouvant tout embrasser dans l'espace d'une thèse, j'avais choisi de ne pas enquêter auprès des migrants qualifiés par mes interlocuteurs de « tsiganes ». J'avais alors seulement traité les discours des premiers sur les seconds, soulignant les pratiques de différenciation mais aussi la diffusion d'informations entre ces deux catégories qui ne se côtoyaient que très ponctuellement en France. Les enquêtes que je mène actuellement auprès de Roumains qui se disent eux-mêmes « Tsiganes » dans la région de Nice me laissent penser qu'une mise en perspective de discours recueillis dans chacun des groupes aurait pu éclairer la façon dont se construisent, se maintiennent et se diffusent les stéréotypes et les identifications ethniques des uns et des autres.

Enfin, mon expérience m'a conduite à prendre une certaine distance, ou au moins à réévaluer l'apport du courant transnationaliste à la sociologie des migrations. Grisée par la rupture épistémologique qu'introduisait ce concept -et même si j'essayais déjà dans ma thèse d'y porter un regard critique- je me suis inscrite dans cette perspective sans faire le tri entre ce qui relevait d'une véritable évolution paradigmatique à la portée heuristique forte de ce qui tenait d'une adaptation de la sociologie des migrations à son nouvel environnement « mondialiste ». Cette réflexion ayant traversé l'ensemble de mon travail jusqu'à aujourd'hui, je propose de la développer dans la partie « Perspectives » de ce retour critique sur ma carrière.

2.2. *TRACER SON CHEMIN*

2.2.1. *ATER, une expérience sportive*

La période de l'après thèse est souvent marquée par de grandes incertitudes et quelques tâtonnements. Pour ma part, j'ai eu la chance, lorsque mon allocation ministérielle s'est arrêtée en octobre 2002, d'être recrutée sur un emploi d'ATER à mi-temps en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) à l'Université de Nice Sophia Antipolis, ce qui m'a permis d'obtenir un salaire jusqu'à ma soutenance en juillet 2003 et de faire le pont jusqu'à mon recrutement au CNRS en octobre 2004. Au cours de cette

⁸ En Roumanie, on recense environ 10% de la population se déclarant tsigane, aux côtés d'une vingtaine d'autres minorités.

expérience, j'ai été invitée à participer à la vie d'un laboratoire de recherche en STAPS et j'ai découvert la richesse de cet objet pour les sciences sociales, notamment en le liant aux thématiques de l'identité, des mobilités ou des usages sociaux du corps. Ces travaux ont toutefois peu impacté mes propres recherches. En revanche l'expérience d'enseignement que j'y ai vécue m'a permis de mettre à l'épreuve ma capacité à susciter l'intérêt d'étudiants dont la formation se voulait généraliste mais qui pouvait être perçue comme hétéroclite, associant des cours de biologie musculaire, de management, de pratique sportive, de sociologie et d'autres disciplines encore. Je ne prétends pas avoir réussi le pari, mais j'ai appris à cette occasion à m'adresser à un public de non spécialistes pour lequel il était nécessaire de faire un effort de vulgarisation important. L'exercice n'était pas aisé dans la mesure où j'étais moi-même relativement néophyte sur une partie au moins des enseignements que l'on me demandait d'assurer. Je me souviens non sans sourire de mon premier cours d'*Anthropologie du geste sportif appliquée à la course à pied* dispensé à quelque quatre cents étudiants amassés dans le grand amphi du campus de Sciences, faute de pouvoir les réunir dans les locaux trop exigus de la faculté de sport... Ce fut sans doute plus formateur pour moi que pour eux. Mais ce type d'expérience m'a permis d'acquérir une certaine confiance lors de prise de parole publique et m'a en quelque sorte préparée plus généralement à la diffusion des connaissances. C'est également à cette époque, et en dispensant des cours et TD plus proches de mes compétences (*Introduction aux sciences humaines, Sociologie générale, Lectures de textes, Techniques d'enquêtes*, etc.), que j'ai développé un certain goût pour l'enseignement. Cet intérêt ne se démentira pas et j'ai toujours eu à cœur depuis lors de participer à la formation des étudiants, en privilégiant progressivement l'encadrement sur les domaines qui sont les miens. Cela explique qu'à partir de 2010 je me sois impliquée dans la construction de la maquette du master recherche de l'URMIS-Nice puis que j'ai pris la responsabilité de cette formation à partir de son ouverture en 2012.

2.2.2. Premiers pas au CNRS

Suite à mon recrutement au CNRS en 2004, j'ai été affectée au Laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES), dirigé alors par Samuel Bordreuil, à la MMSH d'Aix-en-Provence où j'ai rejoint l'équipe de Michel Péraldi, dont les travaux portaient sur les migrations en Méditerranée et plus particulièrement sur les dispositifs commerciaux des migrants et sur la présence immigrée dans la ville de Marseille, dans une perspective héritée de la sociologie urbaine. L'arrivée dans une nouvelle équipe n'est pas simple à négocier pour une jeune chercheuse : il s'agit tout autant de *trouver* sa place au sein d'une équipe constituée

que de *faire* sa place dans le monde de la recherche. On me fit remarquer à mon arrivée que mon programme de recherche, orienté sur les mobilités roumaines et plus largement intra-européennes ainsi que sur les nouvelles frontières de l'Union européenne, ne correspondait pas vraiment à l'orientation scientifique du laboratoire pour lequel la composante méditerranéenne était essentielle. Ce découpage en terme d'aire culturelle ne m'a pas convaincue sur le plan scientifique mais, étant porté par des appareils structurants de la recherche, et n'ayant moi-même pas su convaincre de l'inclusion de la Mer Noire dans la Méditerranée, je dus en prendre mon parti.

La tentation était grande alors de participer ponctuellement à des projets déjà en cours dans l'unité, pensés et mis en place par d'autres, qui nécessitaient une force de travail pour mener des enquêtes de terrain ou pour développer tel aspect resté orphelin faute de chercheurs disponibles. Cette contribution eut par ailleurs été fort appréciée de mes nouveaux collègues. Pourtant, l'idée de devenir un membre exécutant dans une équipe composée essentiellement de jeunes chercheurs et doctorants travaillant sous la responsabilité d'un petit nombre de chercheurs bien établis ne me satisfaisait pas entièrement et, après quelques contributions à des programmes dont l'essentiel m'échappait, je m'interrogeais sur le sens de ma fonction et mes prérogatives. Je sais gré à Jocelyne Streiff-Fénart d'avoir pris le temps de discuter ces points avec moi à l'époque et de m'avoir rappelé, tandis que je commençais à en douter, que c'est dès son recrutement qu'un chercheur peut affirmer sa capacité à être moteur dans son travail, en définissant ses questionnements et en mettant en œuvre des dispositifs de recherche originaux.

C'est en effet lors de ces échanges que je compris que mon statut m'autorisait à « tracer ma route », à trouver ma propre voie en fonction non seulement des attentes - légitimes - de mon laboratoire mais également de mes propres orientations de recherche. Sur le plan scientifique c'est, je crois, essentiellement à cela que tient la différence entre travailleurs précaires (post-doc, ATER, vacataires, etc.) et statutaires : tandis que les premiers sont forcés de saisir des opportunités dans lesquelles ils combinent tant bien que mal leurs intérêts de recherche et la possibilité d'obtenir un salaire, les seconds jouissent d'une relative liberté dans l'orientation de leurs travaux. J'ai pris au sérieux cette disposition offerte par mon statut et je me suis efforcée, tout au long de ma carrière, de tirer profit de cette autonomie pour faire évoluer mes travaux de façon cumulative. Cela ne veut pas dire, bien évidemment, refuser de saisir des opportunités de collaboration lorsqu'elles se présentent ni être fermé à la *sérendipité* mais être capable de définir mes programmes de recherche et mes collaborations

en fonction non des possibilités du moment mais de choix scientifiques réfléchis et insérés dans un cheminement intellectuel cohérent.

2.3. OUVRIRE L'APPROCHE TRANSNATIONALE A L'ETUDE DES RAPPORTS DE PRODUCTION

C'est dans cet état d'esprit que j'ai tenté de concilier mes orientations de recherche avec les thématiques développées dans le laboratoire, notamment celles de Michel Péraldi, ancien proche collaborateur d'Alain Tarrus. J'ai ainsi plus particulièrement creusé un des axes de recherche du projet présenté au concours CNRS en le concentrant sur l'aire méditerranéenne. Après avoir étudié, au cours de ma thèse, ce qui donnait réalité et vie à la mondialisation à travers l'activité des migrants roumains, semblables aux « *fourmis d'Europe* » (Tarrus, 1992), je proposais de m'intéresser davantage aux dispositifs socio-économiques qui sont le support de ces mobilités à l'ère du capitalisme global. En cela, je proposais d'aller plus loin dans la mise à l'épreuve du concept de transnationalisme en portant mon regard sur les structures de production dans lesquelles s'inséraient les migrants-circulants. Loin du commerce ethnique qui avait vu naître ce concept aux USA puis en France, il s'agissait d'étudier la condition salariale à l'heure de la globalisation des migrations, avec l'idée de réévaluer le rapport domination / émancipation tel que vécu par des sujets réputés très mobiles.

2.3.1. Le travail des étrangers dans l'agriculture occidentale⁹

Afin d'obtenir les moyens de mener cette recherche, j'ai soumis un projet à l'Agence nationale de la recherche (ANR) lors de son lancement, en 2005. Dans le cadre d'un appel « Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs (JCJC) », j'ai obtenu un financement à hauteur de 110.000€ à partir de janvier 2006 et qui se prolongera jusqu'au premier semestre 2009. L'objectif était de creuser la question du travail des étrangers dans l'agriculture ouest-européenne, en l'appliquant plus particulièrement aux grandes régions agricoles méditerranéennes.

Sur cette base, j'ai réuni une petite équipe de chercheurs ayant tous déjà initié des travaux dans le champ de la production agricole et ses liens avec les travailleurs migrants.

⁹ Programme ANR JCJC MIGRAGRI 2005-2009

Elle était composée de Salvatore Condro (MCF, Aix-Marseille Université), Aurélie Darpeix (IR INRA), Frédérique Decosse (Doctorant, aujourd'hui CR CNRS), Béatrice Mésini (CR CNRS), Bénédicte Michalon (CR CNRS), Alain Morice (CR CNRS), Francesca Scrinzi (Post-doc ANR, aujourd'hui Senior Lecturer à Glasgow University) et Serge Weber (Post-doc, aujourd'hui MCF en géographie à UPEM). Nous avons également été rejoints, à titre occasionnel, par d'autres chercheurs intéressés par le sujet (Bruno Lefebvre, Annie Lamanthe, Victor Rau, Dolores Redondo-Toronjo). Dans les lignes qui suivent, je reviens sur l'ensemble du projet (en précisant les parties sur lesquelles j'ai davantage travaillé) dans la mesure où, en tant que coordinatrice, j'ai suivi de près l'ensemble des travaux menés dans le cadre de ce programme.

2.3.1.1. Principaux résultats

Comme Nancy Green l'a montré pour le secteur de la confection (1998), sous les traits d'une apparente continuité, notamment dans son recours massif au travail immigré précaire, le secteur économique agricole a connu de profondes mutations au cours des dernières décennies. A partir des années quatre-vingt, l'accélération des échanges au niveau international a fragilisé des pans entiers de l'économie. L'agriculture n'a pas été épargnée par ce processus : le développement et l'accélération des moyens de transport corrélés à la libéralisation progressive du marché de l'agroalimentaire ont mis en concurrence des zones de production indépendantes les unes des autres vingt ans plus tôt (Caroli, Gautié, Lamanthe, 2009). Les agriculteurs, placés en situation de grande fragilité, ont été contraints, dans les années quatre-vingt, à revoir leur organisation productive. A partir d'observations menées par d'autres sur des systèmes de production similaires (Berlan, 1986; Geffray, 1995) ou de celle sur laquelle j'avais moi-même travaillé dans la province d'Almería en Espagne, on entendait examiner les conséquences de ces restructurations sur la gestion du salariat étranger et sur les formes migratoires des travailleurs mondialisés.

1. Complexification des modèles migratoires

Largement occupés par des étrangers en situation de grande dépendance, les emplois dans ce secteur étaient marqués par une forte hétérogénéité tant dans les types de contrats qu'en regard des origines des travailleurs. Deux années d'enquête ont permis d'explorer la complexité de la situation de l'emploi des étrangers dans un domaine alors relativement déserté par la recherche.

Jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, la modalité traditionnelle de recrutement des ouvriers migrants était le contrat saisonnier, signé entre le travailleur et l'agriculteur par

l'entremise de l'Etat via l'Office des migrations internationales (OMI devenu ANAEM en 2005 et plus récemment l'Office français de l'immigration et l'intégration-OFII). Ce contrat saisonnier, dit contrat OMI, principalement dédié à l'activité agricole, permettait l'introduction de travailleurs migrants venus de Tunisie, du Maroc ou de Pologne, pour une durée de six mois prorogables deux mois. Il liait l'autorisation de séjour du migrant à son emploi - donc à son employeur - et son renouvellement d'une année sur l'autre était conditionné au retour effectif de l'étranger dans son pays d'origine. La recherche a tenté de clarifier non seulement la situation juridique de ces contrats (Bergeron, Darpeix, 2007) mais également les conditions de leur utilisation tant en France qu'au Maroc et les relations de domination qu'ils induisaient (Morice, 2008a).

Sur place, ces ouvriers agricoles entraient en concurrence avec d'autres types d'employés : d'une part, les travailleurs étrangers clandestins, privés de contrat, semblaient être de plus en plus nombreux. Cette main-d'œuvre jouait le rôle de complément structurel des travailleurs sous contrat : elle pouvait être débauchée à tout moment, en fonction des aléas de l'activité agricole, autorisait le maintien de salaires en dessous du SMIC et intervenait comme armée de réserve - constituant une menace de dumping - face aux contractuels. Sa situation sociale était caractérisée par une grande précarité matérielle et un certain rejet social (Condro, 2006; Potot, 2011).

Elle se trouvait pourtant proche, tant par son statut que par son origine géographique, d'autres travailleurs : ceux recrutés en intérim ou en sous-traitance auprès de sociétés étrangères (marocaines, polonaises, roumaines, espagnoles). Or, à compter du 1er mai 2004, les entreprises de ce type installées dans les nouveaux Etats membres de l'UE ou dans les pays candidats (Roumanie, Bulgarie) n'avaient plus l'obligation d'obtenir d'autorisation pour mettre leurs salariés à disposition de donneurs d'ordre d'autres Etats membres. Si les contrats OMI relevaient d'un droit du travail français « amoindri », ces entreprises en étaient presque totalement affranchies : elles pouvaient choisir de se soumettre au droit du pays siège de l'entreprise (Math, 2006). Leur mode de fonctionnement, qui mettait des travailleurs à disposition des agriculteurs en prenant à leur propre charge le rôle d'employeur, se caractérisait par de faibles rémunérations, l'absence d'indemnité de rupture, de préavis et de motivation, l'impossibilité pour ces salariés de participer aux organisations représentatives du personnel et l'absence d'obligation pour l'employeur français de fournir un bulletin de paie si la prestation durait moins d'un mois. Cette procédure permettait ainsi aux agriculteurs d'externaliser les risques liés à l'embauche - notamment ceux relatifs aux questions de santé - tout en maximisant la productivité de leurs employés. Du point de vue des migrants, nos

observations ont montré qu'il s'agissait avant tout d'une perte d'autonomie dans la migration puisque leurs mouvements étaient entièrement aux ordres de leur entreprise. Socialement, ceux-ci étaient éloignés plus encore que leurs prédécesseurs, de la société dite d'accueil (Potot, 2010).

Une approche centrée sur l'expérience des migrants, compris non seulement comme agents économiques mais également comme acteurs sociaux, mettant en liens des espaces et des systèmes socio-économiques différenciés, nous a permis d'expliquer en quoi ce phénomène posait de nouveaux défis aux sociétés occidentales et invitait à renouveler leur regard sur la main-d'œuvre étrangère (Mésini, Rau, 2007). Elle nous a conduits en outre à interroger l'autonomie de l'acteur migrant face à la domination qu'il subit dans des espaces où l'Etat ne joue plus le rôle de régulateur (Morice, Potot, 2010a).

2. Réseaux transnationaux et relations interethniques

Le deuxième axe de recherche, dont j'étais responsable, visait à replacer ces modalités migratoires dans l'ensemble des nouvelles migrations que connaissait alors l'Europe. Les travailleurs traditionnels étaient maghrébins, tunisiens et marocains, recrutés de longue date et qui pour beaucoup avaient vu leurs contrats renouvelés d'année en année. Les Polonais et les Roumains sont arrivés au cours de la décennie quatre-vingt-dix dans une niche d'emploi déjà occupée par d'autres populations. Il s'agissait alors d'étudier la conjonction de ces migrations multiples dans un marché du travail en tension en s'intéressant particulièrement aux effets de la concurrence sur les relations entre les groupes.

La confrontation de migrants aux profils divers m'a conduit à aborder les questions identitaires en migration non pas sur le mode du groupe minoritaire face à la société majoritaire mais telles qu'elles peuvent intervenir en situation de concurrence entre différents allophones pour capter des ressources distribuées avec parcimonie. Le racisme y a été abordé comme une composante dans le cadre de rapports socio-économiques complexes (Potot, 2012).

L'introduction d'une nouvelle main-d'œuvre dans une niche d'emploi déjà occupée par d'autres populations n'allait pas de soi. Si l'accord de 1992 a formellement rendu possible le recrutement de Polonais dans l'agriculture française, le recours croissant à ces travailleurs depuis la fin des régimes totalitaires en Europe de l'Est tenait au déploiement de réseaux relationnels entre des acteurs sociaux situés de part et d'autre de l'Europe. Les enquêtes que j'ai menées avec Bénédicte Michalon ont montré que ni les employeurs ni les nouveaux migrants de l'Est n'ont pu s'appuyer sur l'existence de relations préétablies entre la Pologne et la France, le rideau de fer ayant profondément entamé les liens entre les populations de ces

deux pays. En explorant les processus d'entrée sur ce marché du travail et la mise en œuvre de nouveaux réseaux relationnels, nous avons souligné le rôle qu'y jouait la stigmatisation raciale envers les Maghrébins et les représentations positives liées aux migrants « européens », mieux perçus socialement dès lors qu'ils étaient plus disposés à se plier à des conditions de travail que des migrants installés de longue date contestaient. Nous avons ainsi souligné l'articulation des ressources transnationales et des relations raciales dans cette niche économique (Michalon, Potot, 2008).

3. La santé comme emblème de la protection de l'Etat

La question de la santé des migrants saisonniers a été abordée comme révélateur d'un certain retrait de l'Etat dans la gestion des travailleurs étrangers. En effet, bien que ces salariés soient sujets à de très nombreuses pathologies professionnelles, leur ne constituait pas un problème public. La recherche a montré que la gestion du risque tenait en une externalisation des maladies et accidents du travail vers les pays d'origine des saisonniers. L'étude des parcours de ceux qui, restés en France, menaient des actions en réparation, a révélé les angles morts des dispositifs de connaissance et de reconnaissance des risques et a interrogé l'action des organisations de défense des travailleurs et leur capacité à faire de ce problème un objet de mobilisation collective. Frédéric Decosse a analysé comment se construisait l'invisibilité des accidents et des maladies liées au travail des migrants saisonniers, tout en cherchant à comprendre ce que l'étude de la santé au travail donnait à voir de la condition et du traitement du travailleur étranger (il a soutenu sa thèse en 2011).

4. Résistances et mobilisations collectives

Dans un contexte où les syndicats ont grandement perdu de leur attractivité auprès des étrangers (Portes, 1997) et où l'Etat ne se montre guère protecteur, les mobilisations de travailleurs migrants ont conduit à interroger les capacités de résistance de salariés très précarisés. Les observations ont montré qu'en dépit de transgressions multiples du droit du travail par certains employeurs, les recours juridiques de la part des salariés saisonniers étaient très rares. Cela tenait notamment au fait que les contrats étaient nominatifs, créant certaines formes de dépendance entre les migrants et l'employeur. Alain Morice a notamment montré dans quelle mesure ce dispositif donnait lieu à des tractations et des abus de la part des employeurs (Morice, 2008b).

Parallèlement, l'analyse menée par Béatrice Mésini des plaintes déposées par les saisonniers OMI auprès du conseil de prud'hommes a permis de comprendre le traitement du droit de ces travailleurs précaires par les instances françaises. On a en outre observé des formes de mobilisation collective dans lesquelles on retrouvait des migrants soutenus par des

syndicalistes locaux. Ces situations de résistances, bien qu'éparses et très couteuses, témoignaient d'une évolution dans la situation des migrants maghrébins : après une première phase au cours de laquelle leur seul but était d'obtenir des emplois, ils commençaient à entrer dans des processus de défense de leurs droits (Mésini, 2008). Ces procédés contrastaient d'une certaine façon avec la plus grande corvéabilité des nouveaux arrivants qui cherchaient à faire leur place dans le dispositif. De ce point de vue, il n'est pas certain que les nouveaux migrants, malgré leur forte mobilité, aient été plus émancipés que ceux appartenant au dispositif postcolonial géré par le dispositif institutionnel. En cela, nous avons montré que la mobilité accrue n'était en rien révélatrice d'une plus grande autonomie.

2.3.1.2. Contribution de ce programme à la sociologie des migrations

Ce programme de recherche a permis de réactualiser la question des migrations économiques salariées. Rompant avec l'idée que les migrations saisonnières d'étrangers étaient le reliquat d'une époque ancienne et d'un secteur qui n'avait pas évolué depuis l'après-guerre, il a pointé le fait que ces mobilités s'inscrivaient dans un domaine fortement ancré dans le processus de mondialisation. On a pu observer comment une même logique socio-économique fragilisait des secteurs productifs en les mettant en concurrence à l'échelle de la planète et produisait simultanément une main-d'œuvre « low cost » mondialisée qui, malgré des situations juridiques de plus en plus complexes, circulait autant que les denrées qu'elle contribuait à produire. Interrogeant la présence des travailleurs sans-papiers et l'attitude des autorités face à ces derniers, on a conclu que les migrations informelles ne pouvaient pas être considérées comme échappant au contrôle institutionnel mais correspondaient plutôt à une catégorie migratoire particulièrement sujette à régulation. L'ensemble de ces dispositifs créent des espaces sociaux inédits : précaires, labiles et très cosmopolites mais fortement tenus à l'écart de la société dominante. Ces résultats ont été exposés, notamment, dans un numéro de la revue *Etudes rurales* paru en 2008 (Etudes rurales, 2008).

Le programme de recherche déposé auprès de l'ANR comportait, outre les aspects déjà mentionnés, deux autres points qui me semblaient mériter d'être abordés. D'une part, je savais depuis ma thèse qu'en Espagne la main-d'œuvre saisonnière se féminisait amplement et il me semblait intéressant d'interroger cet aspect en Espagne, en France et en Italie. Cela n'a pas pu être mené à son terme dans le cadre du programme car la personne embauchée en post-doc pour travailler sur le sujet a été recrutée sur un emploi statutaire neuf mois après le début des travaux et a abandonné le projet. D'une certaine façon, ce manque sera comblé par

la suite puisque j'ai contribué, en 2009, à recruter à l'URMIS une doctorante sur cette thématique (Emmanuelle Hellio dont la thèse a été soutenue en 2014).

D'autre part, il me semblait important de traiter les effets des migrations saisonnières sur les zones d'origine des migrants auxquelles ils étaient, par obligation, très connectés. Ces mobilités pendulaires me semblaient offrir l'occasion d'interroger plus avant la co-présence dont les migrants transnationaux seraient porteurs et, simultanément, d'aborder sur le terrain la question du co-développement par la migration dont les organismes internationaux vantaient les mérites. Un court séjour en Pologne et un autre en Tunisie m'ont permis de me rendre compte de l'étendue du sujet et de l'impossibilité de le traiter « en plus du reste ». C'est cette frustration qui engendrera, deux ans plus tard, mon expatriation en Tunisie.

2.3.2. New Migrations Dynamics : Regular and Irregular Work within the European Labour Market¹⁰

Parallèlement au programme ANR, j'ai soumis un projet à la Fondation européenne de la science dans le cadre d'un appel *European Collaborative Research Project*. Il visait à construire un réseau à l'échelle européenne dans le but de confronter des méthodologies et des résultats d'enquête (financement de séminaires et colloques). Le projet de collaboration que j'ai présenté réunissait cinq équipes qui menaient des recherches sur le travail des étrangers dans des secteurs précaires ou informels de l'économie contemporaine. Il s'agissait, en plus de l'équipe française qui couvrait l'ensemble des membres du projet ANR, d'une équipe espagnole dirigée par Dolores Rodondo-Toronjo de l'*Observatorio Local de Empleo* de l'Université de Huelva, une équipe polonaise dirigée par Marek Okolski du *Center for Migration Research* de l'Université de Varsovie, une équipe Italienne de l'Université de Gênes dirigée par Maurizio Ambrosini et une équipe belge de l'Université Libre de Bruxelles sous la direction d'Andrea Rea.

Tandis que les fondements du libéralisme européen font l'objet d'un nombre de travaux grandissant (Audard, 2009; Cometti, 2016; Jobert, 1994), ce programme peut être perçu comme une contribution à l'étude de son fonctionnement dans ses modalités actuelles en Europe. Nous entendions, à travers les migrations, éclairer ce qu'une certaine dérégulation économique cumulée à une gestion des mobilités simultanément permissive et contrôlée engendraient pour les travailleurs du bas de l'échelle. Le projet interrogeait les notions de formel et d'informel dans les trajectoires des étrangers. Il portait plus précisément sur les migrations de travail et les questions de genre dans trois secteurs économiques : l'agriculture,

¹⁰ Programme ECRP 2006-2008

les services domestiques et la prostitution, dans lesquels les étrangers et parmi eux, les femmes, étaient surreprésentés.

A travers les diverses enquêtes présentées, nous avons pu creuser plus avant le postulat fait par Emmanuel Terray ou Claude-Valentin Marie selon lesquels la mobilisation de la force de travail des étrangers permettrait à l'Europe occidentale de s'adapter aux nouvelles formes du capitalisme (Marie, 1997; Terray, 1999). Nous avons complété cette analyse en y introduisant le point de vue des migrants et ses conséquences en termes de pratiques. La question était en quelque sorte : quel est l'impact du libéralisme sur les pratiques migratoires? Il s'agissait d'examiner, à travers une comparaison internationale, les rouages et les évolutions de ces secteurs d'activité afin d'analyser la mesure dans laquelle les carrières des migrants en étaient durablement affectées. L'instabilité des statuts et les dispositions offertes par l'espace européen de circulation conduisaient à faire l'hypothèse d'une adaptation continue des migrants, dans le même esprit que celui des cadres décrits par Boltanski et Chiapello (1999). Les étrangers occupaient des emplois qui paraissaient être à la marge car ils l'étaient socialement et juridiquement (sans-papiers ; en sous-traitance internationale ; sous contrats ad-hoc ; etc.) ou par leurs activités (prostitution, travail non déclaré), tout en étant au cœur du développement économique de l'Europe occidentale et de ses mutations sociales. Au cours de ces échanges, les pratiques féminines de circulation, notamment par des travailleuses domestiques d'Europe de l'Est, ont témoigné de nouvelles façons d'entrer en migration sans quitter le rôle de maîtresse de maison dans leur pays d'origine.

Ce programme a donné lieu, sous ma responsabilité, à un colloque international organisé à Nice en décembre 2007 ; un numéro des *Cahiers de l'Urmis* sur la *Circulation migratoire et les insertions économiques précaires en Europe* (Potot, 2009) et un ouvrage collectif co-dirigé avec Alain Morice (Morice, Potot, 2010b).

A titre personnel, cette collaboration m'a permis d'ouvrir le champ de ma réflexion en confrontant mes travaux à ceux de collègues européens. Ces échanges m'ont amenée à prendre un certain recul par rapport à mon terrain et à développer un raisonnement plus large permettant d'aborder la recomposition du système migratoire européen en lien avec les mutations du marché du travail.

Au-delà de ce programme, j'ai prolongé une réflexion déjà entamée dans ma thèse, en m'intéressant aux supports immatériels de la mobilité. Prenant acte d'une circulation accrue parallèlement à des systèmes de régulation de plus en plus contraignants, il m'a semblé nécessaire de comprendre comment, au sein des réseaux migrants, certaines capacités et compétences permettaient à des sujets de faire carrière tandis que d'autres restaient bloqués

dans des situations insatisfaisantes. J'ai notamment mobilisé les notions de confiance et de réputation en sciences sociales et je me suis penchée sur leur usage en économie (Burt, 2005; Luhmann, 2006; Orléan, 2000; Quéré, Ogien, 2006; Thuderoz, Mangematin, Harrison, 1999; Zucker, 1986) pour lire les tactiques des migrants dans des espaces très informels où l'incertitude ne peut être levée que par bribes. J'ai esquissé cette analyse lors de plusieurs communications en séminaire (Athènes 2008) ou colloque (Aix 2010) et je l'ai abordée ponctuellement dans certains papiers, mais l'article que je décidais de consacrer au sujet en 2010 n'a pas encore vu le jour ; il ne cesse pourtant de s'enrichir grâce aux nouvelles enquêtes menées depuis lors auprès de migrants aux profils variés mais toujours fortement dépendants de leur réseau social.

2.3.3. Recherche et coordination de programmes

Comme je l'ai mentionné, c'est avant tout pour gagner mon autonomie intellectuelle que je me suis lancée dans la course aux financements. Mon ambition était moins portée par l'envie de diriger une équipe de recherche que de voir avancer mes travaux et de les faire dialoguer avec ceux de collègues souvent plus aguerris que moi. C'est dans cet esprit que j'ai réuni les participants aux programmes ANR et ERCP que je coordonnais : il s'agissait de rassembler des personnes qui travaillaient déjà sur des sujets connexes et dont les projets que je voulais développer pouvaient constituer un prolongement. Concrètement j'ai, à chaque fois, rédigé la trame centrale des projets puis je l'ai soumise à des collègues que je pensais être susceptibles de s'y associer, soit parce que j'avais lu leurs précédents travaux, soit sur les conseils d'autres collègues. C'est ensuite dans des jeux d'aller et retour que nous avons ajusté les projets pour qu'ils conviennent à tous les membres.

Dans un second temps, l'activité de coordination a le plus souvent consisté à organiser des rencontres internes ouvertes aux échanges de façon non seulement à mettre en commun des données et à décider des formes que prendraient les « livrables », mais également à discuter certaines thématiques des programmes et les avancées ou les blocages des uns et des autres. Cela a parfois donné lieu, surtout dans le cadre du programme ANR, à de longues conversations, pas toujours fertiles, mais a également permis de susciter des idées et d'argumenter plus avant à partir de positions parfois contrastées. Je n'ai pas cherché à harmoniser ces points de vue, tout au plus à leur permettre de s'exprimer. De la même façon, je n'ai pas imposé de dispositif méthodologique commun. Lors des premiers ateliers, chacun a exposé sa démarche et ses outils puis l'ensemble a fait l'objet de discussions et d'ajustements

afin de permettre une complémentarité des dispositifs. D'une façon générale, il s'agissait bien davantage pour moi de coordonner que de diriger le groupe de recherche.

Mon expérience de participation à des programmes pilotés par d'autres m'a depuis donné l'occasion de connaître des façons de procéder variées, parfois plus dirigistes en termes d'orientation de recherche ou de méthode, parfois au contraire davantage centrées sur les aspects techniques, d'agendas, mais laissant chacun à sa réflexion. A ce jour, je ne suis pas sûre de savoir quelle est la meilleure manière de coordonner un programme ; mes façons de faire relèvent plus de l'intuition que du management (malgré les multiples formations offertes aujourd'hui par nos tutelles). Une inclination personnelle me conduit pourtant à penser qu'il est bienvenu de laisser une grande marge de manœuvre à tous les collaborateurs, quels que soient leur expérience ou leur statut.

La dimension collective de la recherche en science sociale ne va pas de soi. Si la multiplication des données récoltées par une équipe est sans aucun doute d'une grande richesse, les individualités me semblent devoir être respectées. Le rapport au terrain, notamment lorsqu'il s'appuie sur une démarche compréhensive, se construit progressivement, en fonction des sensibilités et des dispositions de chacun ; de ce point de vue, les chercheurs ne sont pas interchangeables (Fassin, 2015). Je crois que l'intelligence collective d'une réalité sociale ne se construit pas en faisant réaliser la même enquête par tous les chercheurs mais, comme le dit Didier Fassin dans l'entretien mentionné, en échangeant le plus fréquemment possible sur tous les aspects de la recherche, depuis la méthodologie en passant par le traitement des données et les paradigmes mobilisés par l'analyse. C'est également dans la confrontation des points de vue que l'exercice d'interprétation prend son sens. Comme d'autres l'ont fait remarquer avant moi, à la différence des sciences dures, les situations étudiées par les sciences sociales ne sont guère reproductibles en laboratoire pour être soumises à validation, comme le préconise Karl Popper (Cefaï, 2009b). Une interprétation sociologique n'a alors de valeur que si elle peut être confrontée à d'autres, révisée et réajustée à partir d'objections argumentées et éclairées. L'équipe de recherche, composée de pairs qui tous travaillent une même question, est un cadre particulièrement adapté à cet exercice si chacun est libre d'y porter une contribution originale. Une certaine autonomie coordonnée me semble ainsi permettre de multiplier la capacité intellectuelle du groupe bien davantage qu'une direction formelle qui vise à mettre à exécution un plan de recherche pensé par une ou quelques personnes. J'admets que le choix de l'horizontalité entraîne davantage de discussions, négociations, échanges, désaccords parfois, qui peuvent donner l'impression d'un certain flou dans le déroulement du programme, avec des avancées puis d'apparents reculs,

des difficultés à faire tenir le tout ensemble, mais je considère que c'est de ces incertitudes que se nourrit la recherche en sciences sociales et de ces hésitations que peuvent émerger des propositions, des thématiques ou des paradigmes nouveaux, bien davantage qu'en creusant le sillon tracé par quelques caciques¹¹.

2.4. EXPATRIATION EN TUNISIE : UN DOUBLE DECENTREMENT

Je l'ai dit, depuis ma thèse, la démarche transnationale et son invitation à dépasser le nationalisme méthodologique m'avaient largement inspirée. Les enquêtes que j'avais menées à l'étranger, sur différents pôles migratoires et celles conduites en Roumanie dans les terres d'origine des migrants ne me permettaient plus de douter de l'intérêt de dépasser le cadre de l'Etat-nation pour saisir les enjeux des mobilités économiques. Mais en faisant le choix d'une expatriation de deux ans en Tunisie via une mise à disposition à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), c'est une étape nouvelle que j'inaugurais dans mon parcours intellectuel. En effet, il ne s'agissait pas seulement, comme je le développerai plus loin, d'aller faire du terrain dans les zones de départ des saisonniers de l'agriculture française afin de prolonger un questionnement de recherche esquissé lors du programme ANR, mais également d'être pleinement intégrée à une institution de recherche tunisienne.

En tant que chargée de recherche au CNRS, j'aurais pu demander à rejoindre l'Institut français de recherche à l'étranger de Tunis, l'IRMC ; mais tandis que je commençais à réfléchir à un projet d'expatriation après avoir quitté le LAMES pour l'URMIS, ce dernier a fusionné avec une équipe de l'IRD, offrant à tous ses chercheurs de nouvelles opportunités de collaboration « au Sud ». La particularité de l'expatriation par l'IRD tient à l'affectation du chercheur dans l'institution de son partenaire, à savoir pour moi l'Université de Sousse, où je rejoindrais une petite équipe constituée autour d'Hassan Boubakri, MCF (puis professeur) en géographie et spécialiste reconnu internationalement dans le domaine des migrations. Cette position me semblait particulièrement intéressante dans la mesure où elle m'obligerait à un double décentrement : celui dû à l'interdisciplinarité et celui dû aux cultures et pratiques de recherche dans un pays étranger. A ces effets de contexte s'ajoutera, de façon imprévue, à partir de décembre 2010, le soulèvement populaire contre la dictature, point de départ de ce

¹¹ De ce point de vue, les formats des appels à projet des principaux financeurs de la recherche, qui supposent que l'ensemble de l'agenda et des livrables soient établis avant même le commencement des travaux me semblent offrir bien peu de prise à la découverte.

que les Occidentaux ont appelé, non sans un certain romantisme distant, « *les printemps arabes* ». J’y reviendrai.

2.4.1. La Tunisie, un espace migratoire en mutation¹²

Après avoir échangé plusieurs fois sur nos travaux respectifs, Hassan Boubakri et moi-même avons tenté de faire converger quelques-uns de nos questionnements afin de présenter ensemble un programme de recherche sur la question des migrations en Tunisie. Ses premières recherches sur l’émigration du Sud tunisien remontaient aux années quatre-vingt et interrogeaient déjà l’impact de ces départs sur le territoire d’origine, aspect que j’entendais traiter dans la suite de mes recherches sur les saisonniers tunisiens de France, en le revisitant à la lumière du paradigme transnationaliste et en le replaçant dans les mutations socio-économiques qui orientent les mobilités contemporaines. En cela, les recherches que nous avons menées constituaient un prolongement de nos travaux respectifs, même si nous partions de bases différentes.

Au moment où nous lançons le projet, les arrivées de migrants par le canal de Sicile ne faisaient pas encore la Une des médias et étaient partiellement contenues par les régimes autoritaires en Tunisie et en Libye (Mabrouk, 2010). On constatait alors un certain désintérêt de la recherche française pour les migrations de travail venues du Maghreb, l’Est de l’Europe focalisant bien davantage l’attention depuis les années quatre-vingt-dix. Des travaux, déjà mentionnés, étaient menés sur les commerces maghrébins en Europe, examinant les espaces transnationaux ainsi créés entre rives sud et nord de la Méditerranée, mais ils laissaient dans l’ombre la question du salariat (formel ou informel) pour se concentrer sur l’entrepreneuriat. L’objectif du projet était de combler le manque de recherches concernant ces migrations de travail et leurs effets sur les régions de départ.

Pour ma part, l’idée qui présidait à ma démarche était de repenser la question de la migration Maghreb / Europe en dépassant le cadre d’interprétation hérité des années 1970 et 1980. En effet, dans la recherche européenne, le concept de nouvelles migrations, souvent associé à une approche transnationale, était presque toujours associé à des migrants d’origine nouvelle (Européens, Sud-Américains, Philippins et plus rarement Noirs africains). Tout se passait comme si les nouvelles migrations, qui renvoyaient à des pratiques migratoires innovantes, étaient uniquement le fait de nouvelles zones de départ, laissant penser que celles issues du Maghreb étaient définitivement figées autour d’un modèle ancien et/ou tendaient à se tarir, se limitant au regroupement familial. A partir d’intuitions issues des discours de mes

¹² Programme IRD-FLSH MICODEV.

informateurs lors du programme ANR, j'entendais dépasser le sous-entendu selon lequel certains migrants se seraient adaptés à l'ère néolibérale par des façons de faire originales tandis que d'autres, les travailleurs migrants tunisiens notamment, suivraient des routines d'une autre époque. En même temps, il me semblait que l'approche transnationale, focalisant le regard sur ce qui déborde des frontières plutôt que sur les sédentarités, était en elle-même susceptible de mettre au jour des éléments qui, même s'ils existaient, restaient hors du projecteur de la recherche dans les travaux plus anciens.

J'entendais ainsi aborder la migration contemporaine tunisienne en la replaçant dans le contexte de la mondialisation et en comparant ses conditions d'émergence et de réalisation au « modèle migratoire Est-Ouest » sur lequel j'avais travaillé jusqu'alors. Mon postulat, confirmé par Hassan Boubakri, était que les migrants au départ du Maghreb se trouvaient dans une situation particulière : ils pouvaient encore s'appuyer, dans une certaine mesure, sur une vague migratoire plus ancienne, partie vers la France dans les années 1970, mais ne pouvaient pas simplement reproduire l'expérience de leurs prédécesseurs : le contexte géopolitique ayant en effet fortement évolué, il rendait obsolète des pratiques fondées sur le modèle des trente glorieuses. En conséquence, les régions de départ devaient être différemment affectées par des pratiques de mobilité renouvelées, faites de carrières bi ou multipolaires, et davantage confrontées à des politiques restrictives de « gestion des migrations ».

2.4.1.1. Imaginaire ancien, modèle migratoire nouveau

A partir d'enquêtes menées dans six gouvernorats tunisiens par une dizaine de chercheurs et d'étudiants de master de Sousse¹³ ainsi que d'une revue de littérature, notamment des travaux menés par des (jeunes) chercheurs tunisiens peu diffusés en Europe, une première partie du travail a consisté à faire un point sur l'évolution de l'émigration tunisienne.

La migration vers l'Europe, émergente à la fin de la seconde guerre mondiale, s'est accentuée avec la décolonisation et le recrutement à grande échelle en France jusqu'aux années soixante-dix¹⁴. La migration de travail, principalement - presque exclusivement - orientée vers la France était alors souvent temporaire, constituée de multiples allers et retours

¹³ Membres du projet : Taoufik Bourguiba, enseignant Université de Sousse ; Giulia Breda, étudiante en master Université de Venise ; Giorgia Jerace Bio, étudiante master Université de Venise ; Meriem Mahjoub, étudiante en master de géographie ; Makram Mandhouj, doctorant Université de Tunis ; Lotfi Nasri, étudiant en master de géographie ; Habiba Nouri, ingénieur d'étude IRD Tunis ; Sadok Klifi, étudiant en master de géographie ; Zahia Ouadah-Bedidi, MCF, Université Paris 7 Diderot, URMIS.

¹⁴ On compte aujourd'hui 1,1 million de tunisiens à l'étranger, soit 10% de la population nationale.

de quelques mois à plusieurs années, très souvent chez un même employeur ou au moins dans une même agglomération, se prolongeant jusqu'à la retraite. Dans le Nord-Ouest tunisien, nous avons recueilli de nombreux entretiens de *chibanis* (retraités), qui témoignaient de leur ancrage social dans diverses localités des départements du Var et des Bouches-du-Rhône ainsi que de leur familiarité avec le voyage. Le bateau à La Goulette, le port de Marseille, les bureaux de régularisation, etc. étaient des éléments récurrents et non problématiques de ces récits. En ce sens, même après la décolonisation, la France et particulièrement certaines de ses régions faisaient partie de l'espace domestique de nombreuses familles tunisiennes.

La crise économique de 1973 inaugure de nouvelles politiques migratoires qui restreignent progressivement les entrées. Cette tendance à la fermeture, qui n'aura de cesse de se renforcer jusqu'à aujourd'hui, s'accompagne de mesures facilitant le regroupement familial. Si une partie des travailleurs migrants optent pour cette option, d'autres préfèrent maintenir leur famille en Tunisie, notamment, nous diront-ils souvent, pour éviter l'acculturation de leur descendance. L'aisance avec laquelle s'opéraient les passages alors ne laissait pas présager que cette décision marquerait une rupture avec la France, en prévenant la mobilité de leurs enfants à l'âge adulte. En effet, la création de l'espace Schengen à partir de 1985 et l'élargissement continu de l'Union européenne depuis 25 ans se sont accompagnés d'une diminution des possibilités de traverser les frontières, sans que les facteurs favorisant les migrations aient disparu du côté maghrébin.

Ce sont alors les traditions migratoires de plusieurs générations qui se sont trouvées confrontées au mur méditerranéen. En ce sens, les candidats actuels à la migration ne sont pas de jeunes aventuriers en quête de perspectives nouvelles ; ils expriment la volonté de reproduire un modèle de carrière bien établi. C'est face aux restrictions imposées par l'UE et dans le but de faire perdurer ces traditions migratoires, que des pratiques de passage illégal de frontières et/ou de maintien sur le sol européen sans titre de séjour se sont développées. Mais les voies illégales ne sont pas les seules : la politique de « migration choisie », sur la base des besoins économiques européens, mise en place depuis la fin des années quatre-vingt-dix, est une porte d'entrée étroite mais très appréciée. Elle se concrétise par la diffusion, chaque année, de quelques milliers de contrats temporaires, saisonniers ou non. Jusqu'à la fin de la dernière décennie, la mise en œuvre de la libre circulation dans l'espace Schengen cumulée à l'essor économique des pays sud-européens au sein desquels a émergé un marché du travail très précaire, parfois informel, ont favorisé la diversification des destinations migratoires pour les nouveaux migrants tunisiens.

Les parcours décrits par nos informateurs montraient que cette forme d'insertion économique s'accompagnait d'une plus grande mobilité en Europe et de retours plus aléatoires au pays, décidés non plus à partir d'un agenda familial mais en fonction des contraintes et des opportunités définies par d'autres (les politiques répressives, le marché du travail, l'obtention de titre de séjour...). Au-delà, les récits recueillis faisaient état d'un espace de circulation plus large que ce que nous envisageons, les séjours en Europe se combinant de plus en plus, au cours de carrières de mobilités, avec des séjours dans divers pays arabes, notamment ceux du Golfe. Ainsi, ce ne sont pas seulement les formes migratoires qui se sont fluidifiées pour s'adapter, c'est également l'espace migratoire de référence qui combine aujourd'hui des systèmes économiques et des modes de vie relativement éloignés les uns des autres. Dans ce champ des possibles, il est apparu que le capital social migrant intervenait au premier chef : plus un migrant possédait de liens forts à l'étranger, notamment du fait de l'histoire de sa famille, moins il était mobile. Au contraire, les plus démunis étaient amenés à ajuster leur parcours constamment du fait de la labilité des interstices dans lesquels ils s'inséraient, inventant en quelque sorte de nouvelles façons de tirer profit de la mobilité. Dans un tel contexte, les représentations liées à la migration n'avaient plus le même sens : si elle restait valorisée grâce à quelques exemples notoires, on la savait désormais très coûteuse et elle ne garantissait plus forcément « *un bon mariage au bled* ».

Ces observations nous ont conduits à rédiger un article à quatre mains, avec Hassan Boubakri, permettant de replacer les passages par voie maritime très médiatisés en 2011, dans la perspective plus large d'une évolution des migrations tunisiennes et du modèle migratoire Maghreb-Europe (Boubakri, Potot, 2013).

2.4.1.2. Pratiques migratoire et politiques de gestion des flux aux frontières de l'UE

Même si l'accent est souvent mis sur le caractère clandestin des migrations vers l'Europe, il apparaît clairement que les Etats pèsent de tout leur poids sur les pratiques des individus, aussi bien quand ils permettent de passer via des accords *ad-hoc*, que lorsqu'ils restreignent les passages, engendrant une prise de risque accrue de la part des sujets et une grande instabilité. Il nous a donc paru indispensable de se pencher sur le volet politique de la gestion des migrations vu depuis la Tunisie.

Le Maghreb, contrairement à l'Europe de l'Est, a vocation à rester la frontière externe de l'Europe au sud. En cela, il est directement concerné par la politique européenne de voisinage et est considéré comme un partenaire pour contenir les migrants maghrébins mais

également sub-sahariens aux marges de l'UE. Dans ce cadre, l'UE et ses Etats membres ont développé des accords visant à inciter, d'une part, les pays dits tiers à contrôler et limiter eux-mêmes les départs depuis leur sol et à réadmettre les personnes en situation irrégulière, originaires de leur territoire ou y ayant transité. Ils encouragent d'autre part ces Etats à mettre en place des dispositifs de contrôle de leurs propres frontières et des politiques migratoires limitant les entrées sur leur sol. Ces politiques initiées par les pays du Nord ont des conséquences majeures sur les relations bilatérales et les circulations entre les Etats concernés, que ce soit en Europe de l'Est ou en Afrique (Collyer, 2006). Dans le cas étudié dans le Nord-Est de la Tunisie, la surveillance de la frontière avec l'Algérie, exigée par l'UE, pesait lourdement sur les échanges entre les deux pays et sur l'économie (informelle) locale.

Depuis la déclaration de Barcelone en 1995, de nombreux accords bilatéraux ont été signés, soit d'Etat à Etat, soit entre l'UE et certains Etats, en échange d'aides substantielles visant à former des gardes-frontières, à acquérir du matériel de contrôle ou à mettre en place des dispositifs de visas. Ces agréments étaient en général accompagnés de projets d'aide au développement et de quotas d'immigration régulière. L'accord franco-tunisien de *Gestion concertée des migrations et de développement durable* qui liait, à partir de 2008 et jusqu'en 2012 la France et la Tunisie était un exemple abouti de ces négociations. Il prévoyait l'attribution de 8.500 visas par an à des Tunisiens pour des séjours professionnels. Pourtant, ceux-ci n'ont pas dépassé 2.500 annuels, dont la moitié consistait en des changements de statuts de personnes déjà en France. Parallèlement, les autorités consulaires tunisiennes rechignaient à délivrer les documents qui auraient permis l'identification en vue de l'expulsion de Tunisiens arrêtés en situation illégale en France. Concrètement, la signature de l'accord n'a ni augmenté le nombre de visas réellement attribués ni accéléré les procédures d'expulsion. Il en va de même de l'accord conclu entre l'Italie et la Tunisie au début des années deux mille : en contrepartie de la réadmission des ressortissants tunisiens, l'Italie autorisait un quota d'immigration régulière d'environ 3.000 personnes par an sur la base de contrats de travail ou de formation professionnelle. Ce quota fut honoré en 2000 et 2001 mais a chuté sensiblement par la suite (O.T.E, 2008). Les migrants que nous avons rencontrés, partis avec cette procédure, témoignaient de sa gestion occulte et aléatoire et, par extension, de son utilisation par ces derniers comme porte d'entrée pour rester en Europe, pas forcément en Italie. Ainsi, malgré une politique européenne clairement affichée, la délégation de garde-frontière qu'elle tente de faire passer aux pays du Maghreb n'est pas encore acquise.

Malgré cela, les incitations dont la Tunisie a fait l'objet en vue d'une « meilleure coopération » ont eu un effet sur sa législation interne et sur les pratiques policières. Si les

sorties illégales du territoire, c'est-à-dire non autorisées par les autorités tunisiennes, étaient condamnées depuis 1968, plusieurs lois promulguées en 2004 ont mis en œuvre une politique très répressive à l'égard des migrations irrégulières, qu'elles concernent l'entrée ou la sortie du territoire. Les départs illégaux et les personnes ayant pu y contribuer devenaient passibles de 3 à 20 ans d'emprisonnement en plus de lourdes amendes. Cet arsenal juridique était accompagné d'importants moyens humains qui surveillaient les côtes en permanence pour prévenir tout départ clandestin par mer (Boubakri, 2009). La révolution tunisienne de 2011 a remis en question, pour un temps, ces accords. En Tunisie, après une période de flottement qui a fait chuter les prix des passages, l'Etat a partiellement repris le contrôle des départs et négocie depuis de nouveaux accords avec l'UE dont la teneur ne semble guère différente des précédents. Ainsi à l'heure où le sujet prend une valeur politique de premier plan en Europe, les mouvements migratoires sont placés au cœur des relations internationales.

Avec Hassan Boubakri, nous avons tenté de saisir, sur le vif, les bouleversements et les continuités induites par la chute des dictatures tunisiennes et libyennes sur les migrations et leur gestion par les divers Etats impliqués, dans un article paru dans *Migrations Société* (Boubakri, Potot, 2012). Au cours de l'année 2011, j'ai également codirigé et accompagné dans leur recherche deux étudiantes en master de l'Université de Venise (G.Jerace Bio et G.Breda) dont le travail portait sur les expériences de jeunes migrants partis par mer et refoulés dans les mois qui ont suivi la révolution.

Nos enquêtes examinaient l'impact de ces politiques non seulement sur les pratiques des migrants mais également sur la place de la migration dans l'imaginaire des populations. Avant ou après la révolution, les récits récoltés auprès de migrants et de leurs familles témoignaient d'une prise de risque très importante de la part des candidats au départ et de nombreux échecs, soit au cours du voyage, soit face aux difficultés à s'insérer économiquement en Europe mais cela ne semblait guère affecter le statut de la migration. Celle-ci restait, notamment chez les jeunes, la principale perspective d'ascension sociale. Quelques cas de personnes parties illégalement et ayant fait construire une villa dans leur village d'origine quelques années plus tard suffisaient à justifier la prise de risques et à effacer les déboires, pourtant connus, de tant d'autres. Les discours de nos interlocuteurs insistaient surtout sur l'absence de perspectives chez eux. La pauvreté, le chômage et les frustrations dues à la massification de l'université (sans l'insertion sociale correspondante) alimentaient l'envie d'ailleurs. Ce n'est donc pas par manque d'information sur la situation des immigrés en Europe qu'ils se projetaient ainsi mais plutôt du fait d'une certaine analyse de leur situation en Tunisie.

2.4.1.3. Migration, développement et dépendance

Le discours international portant sur la « bonne gestion des migrations » prône, simultanément au contrôle des mobilités, leur mobilisation en tant qu'instrument de développement (Pécoud, 2014). Cette rhétorique est totalement inopérante lorsqu'il s'agit des migrations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe mais est un véritable *leitmotiv* dès lors que l'on traite de migrations venues de pays anciennement colonisés. Cette particularité invitait à interroger plus avant la notion même de développement et son lien avec la migration, tant en termes de rhétorique politique qu'en analysant les pratiques socio-économiques des agents concernés.

Les instances européennes et les organisations internationales telles que l'Office international des migrations (OIM) mettent en avant le « partenariat gagnant-gagnant » des migrations temporaires très encadrées. Elles sont supposées permettre aux pays d'arrivée de bénéficier d'une main-d'œuvre immigrée ponctuelle, sans vider les Etats tiers de leurs ressources humaines et en garantissant des transferts importants de la part de migrants dont on prévoit qu'ils investiront davantage dans une région d'origine où ils vivent encore une partie de l'année. La mobilité pendulaire, comme celle des saisonniers agricoles, est ainsi perçue comme une forme aboutie de co-développement, le “Nord” soutenant, via les salaires des ouvriers migrants, des investissements dans les pays du “Sud”, tout en dynamisant sa propre économie (Courtin, 2007).

Au-delà des approches plus classiques mettant en relation le différentiel économique entre pays et les montants des transferts de fonds (De Haas, 2010; Mainbo, Ratha, 2005; Taylor, 1999), des enquêtes dans la région d'origine des saisonniers agricoles de France nous ont permis d'aborder concrètement l'impact des migrations sur la situation locale. D'après plusieurs représentants des autorités, la migration était une manne pour la région qui ne bénéficiait pas des aides au développement de l'Etat tunisien, au motif même que la migration suffisait à développer le gouvernorat. S'il est apparu que les salaires gagnés en France permettaient à une partie de la population de vivre relativement confortablement malgré la pauvreté de la région, ils ne semblaient pas avoir impulsé de dynamique économique autonome. L'économie locale, notamment les secteurs du bâtiment et de l'ameublement, était certes soutenue par les projets de construction des migrants, assurant par là une certaine redistribution, mais ces transferts n'engendraient pas de grands projets, supports d'emplois ou d'investissements économiques. Les quelques magasins, boulangeries, drogueries ou épiceries ouverts grâce aux transferts des revenus de l'étranger apportaient une ressource continue à

quelques membres de familles de migrants, mais ils ne prenaient guère d'ampleur et avaient souvent besoin d'apports complémentaires pour se maintenir.

D'autre part, les entretiens avec d'anciens migrants indiquaient une autre tendance : les économies engendrées par des années de labeur en France permettaient de financer le départ d'un membre de la génération suivante. Ainsi, une part non négligeable de l'argent ramené des campagnes françaises était directement investie dans la vaste économie de la migration. En ce sens, dans le village étudié, la migration temporaire n'impulsait pas un développement local pérenne, au contraire elle tendait à installer dans la durée un système de dépendance envers un dispositif précaire duquel certains étaient parfois exclus, les plongeant alors dans la pauvreté avec toute leur famille. J'ai exposé cela dans un article paru dans *Hommes et migrations* en 2013 (Potot, 2013a).

Cette enquête de terrain explicite la logique qui préside aux discours sur le co-développement par la migration. On remet à des individus la responsabilité de « faire du développement » là où les Etats ne mobilisent pas de moyens structurels ; le non-interventionnisme tenant lieu de politique publique. La consécration récente de l'expression « pays du Sud » en remplacement de « pays en développement », elle-même ayant remplacé le « tiers-monde », parvient fort mal à masquer les rapports dissymétriques entre Etats et l'enjeu que représentent les migrations dans ce contexte. La notion même de développement n'est jamais clairement définie, mais elle repose sur un certain nombre de présupposés. D'une part, la perspective développementiste met en exergue les différences de niveau atteint dans une évolution pensée comme linéaire et unique à l'échelle du monde, plaçant les pays occidentaux en tête. D'autre part, elle soutient l'idée que les Etats pauvres, « en développement », seraient engagés dans un processus vertueux, tendant vers un mieux-être à venir, qui permet de mieux supporter le présent et incite à suivre les directives des pays qui ont atteint un état de développement supposé stable (puisque « développés ») (Geiger, Pécoud, 2010). Selon cette représentation, la situation de pauvreté, la dépendance envers des pays plus riches ne seraient que temporaire, en attendant que le retard soit rattrapé. Ces derniers étant plus avancés, ils peuvent légitimement professer des conseils, édicter des objectifs à atteindre ou définir ce qu'est la bonne gouvernance pour guider ceux restés en arrière.

Dans cette logique, la migration, pont entre un monde avancé et un monde reculé, serait susceptible de contribuer à combler ce retard. Toutefois, les migrations « bien managées » par les pays industrialisés, en fonction de leur propres besoins mais avec le soutien des pays d'origine, seraient plus porteuses de développement que les mobilités plus

autonomes, voire informelles. Aucune recherche ne permet d'étayer de telles hypothèses mais ce discours est plus conforme à la pensée évolutionniste des colonisateurs du dix-huitième siècle, que celui dénonçant « *l'utilitarisme migratoire* » (Morice, 2004) sur lequel repose encore la croissance des pays occidentaux. Il ne s'agit pas ici de considérer que les relations internationales sont figées sur le mode de l'exploitation du Sud par le Nord une fois pour toutes ; mais de souligner que ce discours hégémonique sur le développement tend à masquer la persistance et la reproduction d'inégalités et de rapports de domination à l'échelle du monde¹⁵.

Ceci étant posé, quel regard porter sur les migrations ? Sont-elles des réactions autonomes transgressives à cet ordre mondial, comme le suggèrent un certain nombre d'auteurs contemporains (Glick Schiller, Basch, Szanton Blanc, 1997; Portes, 1999; Tarrus, 1993) ? Ou bien doivent-elles être lues comme « *le coût humain de la mondialisation* » (Bauman, 1999) ? La réponse est sans conteste une affaire de point de vue, dépendante de la distance à laquelle on place la focale ; mais l'exemple tunisien vu depuis la Tunisie pré et postrévolutionnaire conduit à douter de la vertu émancipatrice que l'approche transnationale prête parfois à la migration. Si les individus exercent en effet une capacité d'initiative en se mettant en route, souvent contre l'injonction des Etats, pour résister à leur situation défavorisée, ils ne remettent nullement en cause l'ordre mondial qui l'a produite et, à terme, tendent à renforcer ses liens de dépendance.

2.4.2. Faire de la recherche en contexte révolutionnaire.

Comme je l'ai écrit, quelques mois après mon arrivée en Tunisie, ont éclaté les événements qui ont conduit à la chute de la dictature. Je ne reviendrai pas ici sur mon expérience personnelle durant ce processus - encore aujourd'hui fortement perçue à travers le prisme des émotions - et je ne me prêterai pas non plus à une analyse sociopolitique de l'édification d'un nouveau pouvoir, cet aspect ayant fait l'objet d'analyses aussi nombreuses qu'éclairées dans l'année qui a suivi le départ du dictateur (voir notamment les numéros spéciaux des revues *Mouvements*, 2011; *Politique Africaine*, 2011; *Revue française de science politique*, 2012). J'exposerai simplement la mesure dans laquelle ces événements ont influencé mes travaux sur les migrations et plus généralement ont modelé mes activités professionnelles en Tunisie.

¹⁵ La thèse de Giulia Breda, que je codirige avec Christian Rinaudo, entend prolonger ces questionnements.

Du point de vue de la mise en œuvre du programme de recherche sur lequel j'avais été sélectionnée, la révolution¹⁶ a eu des effets multiples : d'une part elle m'a permis de ne pas attendre les autorisations gérées par le pouvoir central pour aller sur le terrain. En effet, en janvier 2011, je n'étais toujours pas autorisée par le ministère de l'Intérieur tunisien à enquêter auprès de la population, or il ne s'agissait pas de simples formalités : mes collègues tunisiens m'avaient mis en garde contre toute velléité d'outrepasser cette règle. Les démêlés de la dictature avec certains chercheurs français critiques, notamment la mise au ban de Béatrice Hibou après la publication de son ouvrage *La Force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie* (2006), m'incitait à la plus grande vigilance dans mes relations avec les autorités. En ce sens, la disparition du pouvoir centralisé au printemps 2011 m'a offert une certaine liberté d'agir qui a perduré jusqu'à mon départ en septembre 2012. Toutefois, cette liberté était contrebalancée par la situation effervescente du pays : après des décennies de maintien de l'ordre via une répression féroce, la (quasi) disparition des autorités ouvrait la voie à de multiples exactions. Les vengeances politiques, les conflits entre groupes aux intérêts divergents, les règlements de compte ou la simple délinquance étaient responsables de violences sporadiques sur le territoire, ce qui compliquait parfois l'accès au terrain. La présence militaire nous a de multiples fois obligés à annuler des visites dans les villages ; d'autre fois ces annulations étaient de notre fait, pour éviter toute prise de risque.

Au-delà de ces questions matérielles, comme le pressentait le directeur de l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain de Tunis (IRMC), la remise en cause du système fut une chance pour les sciences sociales : elle a partiellement libéré la parole de nos informateurs (Denieuil, 2011). La socialisation sous la dictature ne s'efface pas en un jour et les réticences à discourir avec une chercheuse française étaient nombreuses, mais cela était nettement pire avant la révolution. Au-delà des migrants et de leur famille, ce sont les agents de l'Etat qui se sont montrés ouverts, donnant en quelque sorte ainsi des gages de leur non-soutien à la dictature qui les avait employés. Nous avons alors pu accéder non seulement à beaucoup d'informations, de rapports, etc. qu'il n'eut pas été possible de consulter avant, mais les fonctionnaires eux-mêmes se plaisaient à expliquer le système, sa corruption ou ses dysfonctionnements. Des agents de l'Office des Tunisiens de l'étranger (OTE), des hauts-fonctionnaires de la Banque centrale, des gouverneurs et des chefs de secteur nous ont ainsi consacré du temps et fourni des données très précises sur nos régions d'enquête.

¹⁶ On peut discuter l'emploi de ce terme (voir notamment Dakhli, 2011), on le prend ici comme bouleversement de l'ordre politique établi.

Si notre programme de recherche n'est en rien devenu caduc avec le changement de régime, l'évolution rapide de la situation nous invitait en revanche à en explorer d'autres dimensions. D'une part, les départs par voie maritime - qui perduraient depuis plusieurs années déjà - se sont intensifiés et l'on dénombrait quelques 25.000 personnes arrivées sur les côtes italiennes entre janvier et mai 2011. L'importance politique et médiatique donnée à ces arrivées en Europe a eu des répercussions sur la société tunisienne et le gouvernement provisoire a été contraint d'accepter des réadmissions en nombre important. Dans les régions d'enquête, nous avons pu observer tant la préparation et l'organisation d'une partie de ces départs que des retours de jeunes expulsés. Ces enquêtes, qui ont fait l'objet d'un mémoire de master que j'ai co-supervisé, ont permis de replacer ce phénomène dans son contexte. Dans la situation postrévolutionnaire, la demande sociale concernant cette thématique nous a conduit à plusieurs prises de parole publiques et à la rédaction de billets de blog sur *Médiapart*. Nous avons également par la suite publié un article sur le sujet dans la *Revue tunisienne de sciences sociales* (Boubakri, Potot, 2013). D'autre part, corrélativement à ces départs, l'insurrection libyenne a eu pour conséquence le déplacement de plusieurs millions de personnes, dont environ 700.000 seraient entrées en Tunisie entre mars et octobre 2011. Travailler sur ces arrivées était pour nous d'autant plus incontournable qu'elles s'opéraient dans une des régions de notre enquête, depuis longtemps affectée par l'émigration vers la France.

Ces travaux relèvent pour moi d'un moment très particulier dans ma carrière de recherche. L'effervescence révolutionnaire qui animait alors la Tunisie et plus largement le monde arabe nous affectait pleinement. Mes collègues étaient partie prenante des changements sociaux à l'œuvre : ils participaient à de très nombreux débats, prenaient des responsabilités dans les nouvelles instances¹⁷, créaient des ONG, etc. L'Université de Sousse a été au cœur des soulèvements contre la dictature puis a connu de multiples luttes sociales et conflits politiques durant toute l'année 2011 et après. J'étais moi-même une observatrice très assidue de toutes ces activités, prenant parfois la parole ou m'associant à certaines activités tout en ne me sentant pas totalement légitime à le faire. De ce point de vue, il n'a pas toujours été facile de concilier mon statut de fonctionnaire française en expatriation et mes dispositions à des engagements plus politiques. Au-delà de mes propres envies, quand toute la société était en mouvement, arguer de mon statut pour *ne pas prendre part* n'était guère audible dans mon environnement de travail. Dans un tel contexte, l'intellectuel est forcément engagé et ma nationalité, liée dans l'imaginaire tunisien à la démocratie et aux droits de l'Homme, faisait de

¹⁷ L'un des rares sociologues des migrations, Mehdi Mabrouk, associé à notre projet au départ, est devenu ministre du gouvernement transitoire.

moi une interlocutrice *a priori* digne d'intérêt dans des débats que je ne pouvais (et ne voulais) éviter. L'agitation engendrée par ces événements politiques et leurs expressions au niveau micro ont lourdement pesé sur ma capacité à prendre de la distance et, au-delà, à analyser sereinement mes données.

De la même façon, les enquêtes de terrain étaient très affectées par la situation internationale. Non seulement les conditions de réalisation des enquêtes n'étaient pas toujours simples, mais les entretiens suscitaient souvent de vives émotions tant de la part des informateurs que des enquêteurs. Là non plus, le statut de chercheur ne suffisait pas à imposer une neutralité. En tant que française, j'étais mise en cause d'une part au sujet du traitement outrancier des migrants tunisiens en Europe quand la Tunisie accueillait elle-même des centaines de milliers de personnes venues de Libye avec un soutien populaire très fort ; d'autre part au sujet des bombardements français en Libye qui détruisaient des villages entiers dont les survivants venaient se réfugier en Tunisie. Les articles et les billets que j'ai écrits durant cette période sont indéniablement marqués par un besoin de justifier l'ambiguïté de ces positions et de résoudre une partie des tensions engendrées par la situation révolutionnaire.

2.4.3. Expatriation et situation postcoloniale

En conclusion de cette expérience tunisienne, je voudrais revenir sur ce que j'estime aujourd'hui avoir été un biais dans ma façon d'appréhender la société tunisienne. En effet, dans mon approche de la Tunisie, j'ai fait le choix de « mettre de côté » l'héritage colonial, rompant volontairement avec les *postcolonial studies* pourtant en vogue. Ce courant né aux Etats-Unis dans les années soixante-dix et qui se développe depuis une bonne décennie en France sous diverses formes, considère que la modernité occidentale et son modèle capitaliste sont indissociables de la traite et de la colonisation ainsi que des différents régimes d'humanité que celles-ci sous-tendent (M'Bembe, 2013; Sibeud, 2004). Il prône la prise en compte du déterminant colonial dans les analyses des relations dites interraciales, notamment entre ressortissants occidentaux - colonisateurs - et anciens colonisés postulant, dans le prolongement des travaux de Georges Balandier sur la « *situation coloniale* » (1951), que toute « *situation postcoloniale* » puise son sens dans l'histoire de la colonisation (Smouts, 2007). Dès lors, l'entreprise coloniale serait une matrice incontournable qui régirait aujourd'hui les rapports entre descendants de colons et de colonisés, a fortiori entre Français et Maghrébins. Bien que reconnaissant un intérêt certain à ces approches dans l'analyse du racisme et des discriminations au sein de la société française, j'ai pris le parti de ne pas faire de ces travaux un cadre de référence premier dans ma rencontre avec la société tunisienne. A

mes yeux, si cette lecture des rapports sociaux peut éclairer une certaine rémanence des dominations structurelles dans le temps, d'un point de vue normatif elle n'aide guère à les dépasser et, d'un point de vue analytique, elle risque d'occulter des processus plus contemporains.

Bien entendu, je n'ai pas eu l'idée de faire de la sociologie en m'affranchissant de l'Histoire, ni de considérer l'histoire coloniale comme un détail. *L'Orientalisme* d'Edward-W Said avait attiré mon attention sur la profondeur du sentiment de supériorité occidental et sur l'étendue de nos représentations globalisantes et j'espérais, si ce n'est m'en affranchir, tenir ces préjugés à quelque distance tant de mes recherches que de mes activités quotidiennes. Depuis mes premiers enseignements de sociologie, on m'avait sensibilisée par ailleurs au poids de la colonisation dans tout travaux concernant l'Afrique du Nord, soit comme variable explicative soit comme un élément de contexte déterminant. Cela m'apparaissait convainquant mais mon esprit aiguisé à la critique me laissait envisager que, au-delà du renouveau apporté par le mouvement postcolonial, cet horizon quasi absolu était également un effet de génération, les travaux sur les migrations maghrébines ayant pour beaucoup été menés par des collègues dont la jeunesse avait été marquée par la décolonisation, la guerre d'Algérie et les débats qui s'en suivirent. Je voyais dans mon appartenance générationnelle une opportunité de poser un regard neuf sur l'Afrique du Nord, offrant davantage de prise pour saisir la modernité des échanges entre les deux rives de la Méditerranée en évitant de les renvoyer à un modèle interprétatif figé dans le marbre.

Le détour par l'étude des mobilités transeuropéennes et mon entrée sur les migrations maghrébines via la concurrence entre travailleurs d'origines diverses me suggéraient un autre cadre interprétatif, plus en lien avec l'étude de la mondialisation. Ce prisme me semblait offrir la possibilité de renouveler un regard trop marqué (enfermé) dans un schéma historiciste qui ne percevait les relations Maghreb-Europe qu'en termes de prolongement et/ou de rupture avec la colonisation. J'étais en cela en accord avec le point de vue exprimé par Jean-François Bayart selon lequel la pensée postcoloniale aurait tendance à sur-interpréter le social à travers le prisme de la période coloniale (Bayart, 2010). En réaction, j'envisageais de transposer les paradigmes de l'étude des nouvelles migrations à un pays du Maghreb. Non que la mondialisation contemporaine me soit apparue comme un phénomène rompant avec le passé colonial mais elle me semblait -et me semble toujours- renfermer plus que cela. Les espaces d'échanges se sont ouverts, faisant notamment entrer dans le jeu des régions du monde nouvelles susceptibles de redessiner les rapports de pouvoir internationaux. La présence de la Chine en Afrique illustre cette tendance (Bertoncello, Bredeloup, 2009), tout comme

l'ouverture des pays du Golfe aux travailleurs maghrébins (Bourgey, 1991) et c'est donc en abordant la complexité du contexte actuel que j'entendais saisir les migrations tunisiennes.

Sans considérer cette posture comme une erreur, mes années de terrain et de collaboration avec mes collègues tunisiens me conduisent aujourd'hui à nuancer sa pertinence. Je ne regrette pas d'avoir opté pour ce postulat, ne serait-ce que parce qu'il m'a permis de rencontrer des personnes étrangères dont j'avais tout à découvrir et non d'anciens colonisés dont on sait déjà l'essentiel. Dans l'autre sens, cette position m'évitait de me considérer comme descendante du colonisateur, balayant simultanément tout sentiment de culpabilité ou de supériorité. Mais un tel postulat ne peut tenir longtemps que s'il est partagé. Or, j'ai découvert progressivement le poids du passé dans l'esprit de mes interlocuteurs, sur le terrain comme à l'université, jusqu'à me convaincre de la prégnance du rapport colonial dans les représentations qui structurent les interactions au quotidien. Je ne prétends pas ici en faire une analyse systématique, comme pourraient le faire les tenants des études postcoloniales, seulement livrer quelques impressions issues de ma propre expérience.

Lors des enquêtes d'abord, comme je l'ai expliqué plus haut, les migrants rencontrés, s'ils sont pris dans des logiques tout à fait contemporaines, sont bercés par l'expérience de leurs aînés. Il s'agit autant d'aligner leurs pratiques migratoires sur celles de leurs prédécesseurs que de partager une certaine conception du monde. Bien entendu, la France est un pays riche et en cela convoité par les migrants tunisiens comme par ceux issus d'autres régions, mais elle bénéficie ici d'une image valorisante toute particulière. Le regard porté sur ce pays contraste avec les autres destinations migratoires : même si l'on y déplore parfois les mœurs trop lâches, les liens familiaux trop distendus ou le manque de morale (religieuse), la France, et par extension les Français, restent symboliquement associés à une classe supérieure¹⁸. Les stéréotypes qui semblent issus de la domination coloniale exercent une influence non négligeable sur les représentations ; le langage courant est marqué par les clichés civilisationnels opposant la France à la Tunisie. Un jour, dans un village, tandis que nous discutons du développement contrasté entre les gouvernorats tunisiens, un informateur me dit ainsi « *A Gammarth [banlieue huppée de Tunis], ils se croient supérieurs, parce qu'ils sont riches, ils se prennent pour des gens importants... ils se prennent pour des Français !* ». Dans ce propos comme dans beaucoup d'autres, ce qui illustre le mieux les gens « *supérieurs* », « *importants* », ce sont les Français, « *ponctuels et rigoureux* », jusqu'à en être démesurément froids. De même, en ma présence au moins, on faisait souvent référence au

¹⁸ Ces traits étant d'ailleurs classiquement ceux imputés aux élites.

« temps des Français » comme une époque de prospérité dont les vestiges architecturaux, nombreux dans le Nord-Ouest où nous menions des enquêtes, étaient les témoins. Ainsi, c'est moins en termes de rancœur contre la colonisation et la période de décolonisation (comme cela peut se ressentir en Algérie) que de respect distant envers une classe dominante, que je rencontrais cette composante sur le terrain.

Mais c'est surtout dans mes relations professionnelles et même privées que cette structuration des rapports sociaux m'est apparue indépassable. La situation des nombreux Français qui vivent dans le pays (quelques 25.000 déclarés au consulat en 2010) confirme leur position sociale avantageuse puisqu'ils sont très souvent à des postes de responsabilité dans des administrations ou directement employeurs, notamment dans les entreprises de sous-traitance pour des chaînes européennes. Sans en faire une analyse rigoureuse comme cela peut être produit aujourd'hui par les *lifestyle migration studies* (Therrien, Pellegrini, 2015), les conversations entendues dans ce milieu laissent penser que ces derniers non seulement s'accommodent bien de la position de domination qu'on leur offre mais ne cessent de l'entretenir par des discours dépréciatifs, voire infantilisants, au sujet des Tunisiens qu'ils côtoient. Cette tendance se traduit au quotidien par des interactions marquées par un défaut de réciprocité, ou par une inégalité sous-entendue des interactants, respectée par les deux parties.

Dans le monde intellectuel, les relations asymétriques ne s'expriment pas sur le même mode, mais des expressions de supériorité d'un côté ou d'infériorité de l'autre surgissent régulièrement ici ou là. J'observais par exemple que dans certains projets européens auxquels des collègues tunisiens étaient invités à s'associer, leur laboratoire figurait comme un ancrage local pour mener des terrains ou s'appuyer sur un réseau institutionnel tunisien, mais rarement comme une ressource intellectuelle à même d'alimenter l'analyse, bien qu'il ait réuni les meilleurs spécialistes du pays sur la question des migrations. De mon point de vue, la gestion des collaborations par les institutions tunisiennes et françaises s'inscrit dans ces relations inégalitaires et tend à les perpétuer¹⁹. D'une façon générale, la culture occidentale, et celle de l'ancien colonisateur par excellence, constituent un référentiel intellectuel incontestable. La maîtrise de la langue française est en soi un marqueur symbolique de l'élite. Non seulement elle est le gage d'une bonne éducation mais elle permet en outre l'accès au savoir et aux débats français. Parallèlement, tout intellectuel français est considéré comme un représentant

¹⁹ Par exemple, le fait que les frais de mission remboursés par l'IRD soient quatre fois plus élevés pour les Français en expatriation que pour les Tunisiens lors de déplacements en commun (sur un même ordre de mission) pourraient inciter les premiers à se loger dans des hôtels de catégorie supérieure, laissant en fin de journée leurs collègues tunisiens dans leur logement de seconde catégorie. Fort heureusement, la plupart du temps, les chercheurs tendent au contraire à redistribuer équitablement les remboursements mais ils vont ainsi à l'encontre de ce que suggère l'institution.

de cette culture et donc digne d'intérêt. Au-delà de ce milieu, dans les échanges divers, la parole des Français est particulièrement respectée, on prend leur avis, et l'on attend d'eux qu'ils professent conseils et recommandations en de nombreux domaines. Bien entendu, ici comme ailleurs dans le « *Global south* » (Comaroff, Comaroff, 2012), cette inclination à adopter les grilles de lecture de l'Occident hégémonique rencontre quelques résistances, notamment auprès des intellectuels nationalistes ou pan-arabes²⁰. Mais un projet politique émancipateur ne suffit pas à balayer des représentations et des habitudes bâties sur plus d'un siècle de domination active.

La situation révolutionnaire a démultiplié cette tendance : la France est apparue comme un double repère, d'abord en regard de l'expérience révolutionnaire de 1789, ensuite en tant que modèle de pays démocratique. Les attentes suscitées par ces références ont très rapidement trouvé un écho dans les milieux politiques et intellectuels français, prompts à donner des leçons de « vivre ensemble » à l'ancien colonisé, devenu pays de la *révolution du jasmin*²¹. Du fait de ma position de chercheuse en poste en Tunisie, il m'eut été facile de me poser comme experte en démocratie et spécialiste de la bonne gouvernance, à même de commenter et conseiller les Tunisiens dans la voie qu'ils ouvraient. J'ai tenté d'éviter ce piège en conservant une certaine humilité et en me faisant plus observatrice que commentatrice, mais je suis aujourd'hui convaincue que l'on ne s'affranchit pas aisément d'un tel rapport social structurel et cela m'a souvent posé question durant ces deux années d'expatriation.

²⁰ D'une certaine manière, le mouvement politique islamiste se réclame aussi d'une émancipation à l'endroit des Occidentaux.

²¹ Cette appellation venue de France a été critiquée par de nombreux militants tunisiens car si les journalistes étrangers se sont pour la plupart arrêtés à Tunis où l'on vend volontiers des bouquets de jasmin aux touristes, l'insurrection est née dans les régions pauvres et arides de l'intérieur où le jasmin ne pousse pas.

3. PERSPECTIVES : REFLEXIONS SUR LE PARADIGME TRANSNATIONALISTE

L'ensemble de mon travail s'est inscrit dans un moment particulier de l'étude des mobilités, qui tendait à « *repenser les migrations* » (Green, 2002). A partir des années quatre-vingt-dix, les paradigmes sociologiques de ce champ ont connu de profondes évolutions concomitamment à celles intervenues à l'échelle géopolitique mondiale. Dans mes différents travaux, j'ai tenté d'apporter une contribution à ce renouvellement, non en me fondant toujours dans la démarche du transnationalisme migrant, mais partant de là, en la discutant et en la mettant à l'épreuve des mobilités contemporaines. L'apport de mes travaux à ce courant est peut-être d'avoir confronté les présupposés du transnationalisme et de la sociologie des nouvelles migrations, à savoir notamment une certaine émancipation des migrants à l'ère de la globalisation, aux migrations de travail salariées, réintroduisant l'étude des rapports de domination dans le contexte contemporain sans revenir pour autant à une approche marxiste de la question.

Je souhaite à présent revenir sur l'évolution du champ de la sociologie des migrations au cours des deux dernières décennies, dans le but de mieux y situer mes propres travaux. L'avènement de l'approche transnationale, intimement lié aux critiques du nationalisme méthodologique (Dumitru, 2014; Wimmer, Glick Schiller, 2003), est en sociologie des migrations le résultat d'une double évolution : celle des paradigmes des chercheurs et celle de la réalité sociale à observer.

En effet, les travaux portant sur les migrations ont été, tout autant que les migrants bien que parfois différemment, touchés par les processus qui ont marqué la fin du vingtième siècle et, d'une façon plus générale, par la mondialisation du capitalisme, de son *nouvel esprit* (Boltanski, Chiapello, 1999) et de ses technologies. Cela explique, sans forcément en limiter la portée, le poids qu'a pris le concept de transnationalisme au cours des vingt dernières années.

3.1. MONDIALISATION ET FIN DES IDEOLOGIES : UNE NOUVELLE ÈRE INTELLECTUELLE

Du point de vue épistémologique, même si Abdelmalek Sayad avait, en son temps, mit le doigt sur l'ethnocentrisme qui présidait aux études sur les migrations n'abordant que les effets de celles-ci sur la société d'accueil, tant que l'immigration en France fut dominée par

l'arrivée de populations anciennement colonisées, la majorité des travaux des sociologues restaient plus ou moins liés au point de vue de la société dominante sur ces éléments allogènes (récemment sortis de la catégorie « Indigènes »). C'est d'abord leur participation à la sphère économique et, partant, au monde du travail qui a fait l'objet des travaux des sociologues des migrations.

Puis la crise, l'arrêt officiel de l'immigration permanente de travail en 1974 et la facilitation du regroupement familial ont conduit à examiner la situation de coprésence sous divers aspects. Les questions liées à l'immigration, l'intégration, la gestion de ces populations par l'Etat ou encore les relations interculturelles étaient prépondérantes dans le débat. Mais le nationalisme méthodologique, qui faisait de l'Etat-nation le cadre « naturel » et impensé de la grande majorité des études sociologiques depuis l'Ecole de Chicago, a progressivement fait l'objet de critiques de plus en plus constructives de part et d'autre de l'Atlantique, donnant lieu, à partir des années quatre-vingt-dix, à des courants qui se voulaient en rupture avec cette démarche.

En Europe, le processus de diversification des migrations et l'interdépendance des économies nationales à l'échelle du monde ont débuté bien avant les années quatre-vingt-dix mais l'éclatement du « bloc de l'Est » en a marqué l'avènement et a conduit à orienter le projecteur de la recherche vers les mobilités qui se faisaient jour à travers le continent, interrogeant par là-même non seulement les relations entre Etats mais également le super-Etat en construction qu'est l'Union européenne. Le nouveau contexte géopolitique, en même temps qu'il a bouleversé le monde, a contraint ses observateurs à en redéfinir les grilles de lectures. Dès lors, la sociologie des migrations s'est muée en deux tendances : l'une a pris le pas de redessiner la question de l'intégration pour produire toute une série de travaux sur le racisme et le maintien des discriminations, au-delà justement de la phase de migration (ou d'arrivées numériquement importantes), donnant un nouvel essor à la sociologie des relations interethniques ou des *race relations*. L'autre a porté son regard sur les mobilités et leur mise en pratique dans des espaces en redéfinition, la chute du mur de Berlin et la construction européenne déplaçant certaines frontières, en renforçant d'autres.

Ce contexte a vu émerger une nouvelle génération de chercheurs, dont je suis, pour lesquels le lien entre situation postcoloniale et migrations n'avait plus rien d'évident. L'immigré n'était plus forcément maghrébin ou même issu du tiers-monde et son projet d'installation n'était pas considéré comme allant de soi. En quête de références sur lesquelles appuyer la réflexion, les recherches sur les migrations transeuropéennes qui ont vu le jour à la

fin des années quatre-vingt-dix et au début des années deux mille ont contribué à renforcer le poids de travaux qui n'étaient pas alors « mainstream » en sociologie des migrations.

En ce sens, l'approche d'Alain Tarrus, prolongée par les recherches de Michel Péraldi puis de leurs nombreux collaborateurs, a été fondatrice. Dès la fin des années quatre-vingt, ces travaux tendaient à s'affranchir du couple immigration/intégration pour proposer un regard davantage centré sur la mobilité et le point de vue des acteurs. Ils apportaient un éclairage sur les « *sociétés de migrants* », pointant la complexité de dispositifs dans lesquels se mêlaient activités économiques et relations sociales partagées par des populations aux parcours divers (Tarrus, Marotel, Péraldi, 1994). S'il s'agissait, pour la plupart, de migrants maghrébins, les auteurs s'écartaient définitivement de l'approche classique pour considérer la mobilité comme un objet de recherche en soi.

Dans la même veine, Mirjana Morokvasic publie dès le début des années quatre-vingt-dix des travaux éclairés²² sur les circulations des ressortissants des pays de l'Est, soulignant leur caractère mouvant, pendulaire et la précarité des agencements sociaux et commerciaux dans lesquels ils s'inséraient (Morokvasic, 1992, 1993; Morokvasic, Angenendt, Fischer, 1994). On peut penser que la spécialisation antérieure de cette chercheuse n'est pas pour rien dans sa capacité à saisir ces mobilités émergentes. Ses recherches sur les femmes migrantes durant la décennie quatre-vingt l'avaient en effet conduite à mettre de côté la figure emblématique du migrant-ouvrier (chef de famille, délégué de sa communauté...) pour se concentrer sur une migration tout aussi importante numériquement mais qui n'apparaissait pas digne d'intérêt pour qui voyait avant tout dans les immigrés des agents dominés du capitalisme industriel (Morokvasic, 1976, 1983, 1984). C'est probablement cette propension à saisir ce qui n'était pas dans le spectre du courant majoritaire qui l'a mise sur la piste des premiers migrants d'Europe de l'Est venus faire du commerce à la valise sur des places allemandes transformées en grands marchés informels. Même si elle a par la suite soulevé les limites de cette notion, on peut considérer que cette auteure a contribué à introduire en France la perspective transnationale.

Les chercheurs cités ici ne sont pas les seuls à avoir pris, relativement tôt, de la distance par rapport à l'environnement intellectuel dominant de l'époque, mais ils sont emblématiques de ce mouvement en France et ont été érigés comme des références incontournables par les jeunes chercheurs qui ont suivi. Replacés dans leur contexte, ce qui caractérise ces travaux, c'est notamment qu'ils s'affranchissent de la perspective marxiste ou

²² Au début des années quatre-vingt-dix, les publications sur les migrations venues de l'Est ont été légion mais peu étaient étayées par une connaissance de la recherche sur les migrations et des terrains d'enquête sérieux.

néo-marxiste qui marquait de nombreuses recherches de sociologie de l'immigration dans les décennies précédentes. C'est une évidence, mais cela a été peu souligné : le renouveau de la sociologie des migrations est aussi une conséquence plus ou moins directe de la perte d'influence de l'idéologie marxiste auprès des intellectuels. Sans céder à l'individualisme méthodologique, les travaux sur la circulation migratoire ont remis le focus sur des sujets dotés d'une certaine marge de manœuvre et, en partie au moins, libérés des contraintes structurelles de leur position sociale ou, à minima, tentant de s'en affranchir.

En France comme aux Etats-Unis, ce renouvellement des paradigmes a été encouragé par les mutations sociales majeures de la fin du vingtième siècle que l'on a désigné, rapidement, sous le label de la mondialisation. La perception selon laquelle le monde se rétrécissait grâce tant aux moyens de transport, qu'aux autoroutes de l'information et à la multiplication des échanges a conduit la recherche à s'intéresser à des espaces sociaux qui ne se limitaient pas (on a dit plus) aux frontières des Etats. Alejandro Portes et d'autres après lui ont fort bien argumenté l'idée selon laquelle les migrants étaient passés en quelques décennies, d'un modèle d'ancrage social fort dans le pays d'immigration au modèle de la « *communauté transnationale* » transgressive envers la normativité des Etats (Portes, 1996, 1999, 2001; Portes, Guarnizo, Haller, 2003).

Ce qui séduisait - et séduit encore - de nombreux chercheurs dans l'approche transnationale tient à sa capacité à saisir ce qui se joue en divers espaces en même temps, au-delà des territoires bornés par les frontières. Remettant le migrant au centre de la scène, cette perspective permet en outre d'intégrer dans les analyses la capacité d'action et même d'engagement politique d'acteurs qui ne sont pas seulement déterminés par le jeu des contraintes nationales. Par là-même, on a pu aborder les effets de la mondialisation sur la relation des individus aux Etats. Nina Glick Schiller, reprenant une problématique de l'Ecole de Chicago, a notamment traité de la question de l'allégeance des migrants transnationaux, non dans un contexte de guerre comme la fondation Carnegie au début du vingtième siècle, mais dans le monde hyper connecté et hyper interdépendant du vingt-et-unième siècle (Glick Schiller et al., 1997).

A partir des années deux mille, l'approche transnationale, venue des Etats-Unis, est progressivement mobilisée par un nombre croissant de chercheurs en France où elle offre un cadre conceptuel à la multitude de travaux qui se développent à l'époque autour de la circulation migratoire (Ma Mung et al., 1998). Le terme transnational, parfois pris comme position paradigmatique, d'autre fois seulement comme une réalité dont il faudrait tenir compte, prend désormais une place prépondérante en sociologie des migrations. Bien qu'il ne

s'agisse pas d'une école et que les travaux soient forts divers, les chercheurs qui mobilisent cette notion entendent en général (1) décrire un phénomène présenté comme nouveau ou en progression (l'activité transnationale des migrants), (2) proposer une méthodologie qui rompt avec l'ethnocentrisme, (3) redessiner la figure du migrant en lui restituant sa subjectivité et son autonomie.

3.2. LE COMMERÇANT EMANCIPE, FIGURE ACHETYPALE DE LA GLOBALISATION ?

J'avais déjà suggéré, en note de bas de page dans ma thèse, que ce passage d'un modèle de migrant à un autre était peut-être autant lié à l'évolution du monde migrant qu'à une attention nouvelle à ces dimensions transnationales de la part des chercheurs. Quinze années plus tard, cette supposition est devenue une évidence partagée par nombre de collègues (Boccagni, 2012; Lazar, 2011). Bien entendu, les pratiques migratoires ont évolué avec le temps et les transformations de leurs environnements, mais la rupture fut plus épistémologique qu'empirique. Ainsi, tandis que les précurseurs du transnationalisme migrant entendaient définir un nouveau concept pour observer une réalité sociale qu'ils pensaient être nouvelle, celui-ci a eu un impact d'une autre nature : il a conduit à saisir des aspects de la réalité sociale qui, bien qu'existant, restaient jusqu'alors imperceptibles aux yeux des chercheurs, impulsant par là-même une évolution paradigmatique de plus grande ampleur. C'est pourquoi, d'une certaine façon, le courant transnational est indissociable, en sociologie des migrations, du dépassement du nationalisme méthodologique et participe des mêmes débats (Chavel, 2014; Dumitru, 2014; Wimmer, Glick Schiller, 2003).

La capacité de cette approche à pointer et décrire certaines évolutions dans les pratiques des migrants est attestée mais son extension, au-delà du cadre empirique dans lequel elle a été forgée, à l'étude de l'ensemble des nouvelles migrations, ne fut pas forcément heureuse. Le fait de mettre au centre le point de vue de ces migrants, de les suivre dans leur parcours, de saisir le sens qu'ils donnent à leurs actions et de s'intéresser à l'ensemble de leurs relations sociales conduit à dessiner des sujets plus actifs, plus responsables de leur sort et, *in fine*, plus subversifs. Mais comme le pointe Esperanta Dumitru (2014), on aurait tort de penser que cela décrit forcément une situation nouvelle : ce n'est pas parce qu'on perçoit mieux aujourd'hui le transnationalisme migrant qu'il est inédit.

Pourtant, ce renouvellement de l'approche, de ses paradigmes et de ses objets a permis de donner un nouvel élan à la recherche sur les questions migratoires et de la repositionner en

tenant compte des mutations sociales, politiques et économiques du monde occidental. En ce sens, j'assume le choix fait dans mon doctorat de me situer dans la perspective des nouvelles mobilités, empruntant largement au courant transnational. Toutefois, j'aurais pu interroger davantage les fondements de cette approche. J'avais déjà pointé à l'époque que ce cadre théorique ne convenait pas tout à fait à ma recherche dans la mesure où les migrants roumains que je suivais dans leurs périples n'étaient pas, pour la plupart, commerçants mais salariés d'entreprises locales. Leurs mobilités ne se réalisaient pas seulement entre un territoire d'origine et une ville d'immigration, comme ceux étudiés par Alejandro Portes ou Nina Glick Schiller, mais entre chez eux et divers points en Europe, au grès des opportunités d'embauche, étant en cela plus proches des migrants d'Alain Tarrius ou Mirjana Morokvasic. Tout en soulignant les nuances que ces écarts de pratiques entraînaient d'un point de vue sociologique, je n'ai pas alors considéré cet aspect comme étant de nature à réfuter le cadre conceptuel du transnationalisme pour ma thèse. Pourtant, ce que je percevais comme une légère inadéquation entre ce courant théorique et mes enquêtes sur les mobilités roumaines pointait en réalité des limites importantes de la perspective transnationale.

La figure archétypale du migrant transnational est un commerçant autonome et en constante mobilité, que celle-ci soit physique ou dans ses relations sociales et projections. Le postulat implicite est qu'il incarne en cela le processus de mondialisation, dans ses dimensions économique, technologique, sociale, etc. Dit autrement, cela suggère que la mondialisation a eu pour effet de transformer les migrants en indépendants ou au moins de considérer qu'elle en a fait un modèle dominant. Or, s'il est devenu un idéal-type de référence pour toute une génération de chercheurs, il n'y a aucune raison de considérer que le commerçant est devenu majoritaire parmi les migrants ou qu'il aurait vocation à remplacer progressivement le salarié. Les nombreux travaux publiés sur les travailleurs migrants précaires, dans les *3D jobs*²³ notamment, soulignent avec justesse l'importance du salariat au sein de cette population (Anderson, 2000).

Mes propres recherches me permettent d'avancer que si les nouvelles mobilités sont toutes concernées par le processus de mondialisation, c'est une erreur de considérer qu'elles s'inscrivent globalement dans un processus d'autonomisation des migrants. En cela, nous n'avons pas suffisamment prêté attention aux réponses des anthropologues américains qui précisaient timidement, au milieu des années deux mille, que tout migrant n'était pas transnational (Glick Schiller, Levitt, 2007; Portes et al., 2003; Waldinger, Fitzgerald, 2004).

²³ Dirty, demanding and dangerous.

La référence presque systématique à cette approche dans les travaux portant sur les migrations contemporaines a eu pour conséquence de laisser croire que le travail des étrangers, indépendant et inscrit dans des dispositifs d'échanges (commerciaux) autorégulés et en grande partie affranchis de l'emprise des Etats, était la modalité d'insertion économique la plus révélatrice des mutations sociologiques contemporaines. Parallèlement, le monde du salariat était plus ou moins laissé dans l'ombre. Dès lors, une dichotomie s'est dessinée à partir des forces agissant dans le champ : d'un côté de nombreux chercheurs s'abreuyaient au transnationalisme et menaient de vastes programmes de recherche sur les transformations des migrations (nous y reviendrons), de l'autre des chercheurs européens que l'on avait pu autrefois dire marxistes, s'appliquaient à mettre au jour des processus de domination actuels en s'appuyant sur des référentiels théoriques solides mais quelque peu délaissés par les jeunes chercheurs.

Les travaux que j'ai menés depuis lors me conduisent aujourd'hui à penser, en étendant la réflexion de Saskia Sassen qui distingue des villes globales et des villes locales (Sassen, 2002), et surtout en m'inspirant des travaux d'Andrea Rea (2002), Alain Morice (2000), Salvatore Palidda (1999) et Maurizio Ambrosini (1999) (pour les plus connus), que c'est une erreur d'aborder la mondialisation au-delà des hiérarchies qu'elle fonde, pour traiter des migrations contemporaines. En effet, les travaux des pères - et mères - fondateurs du transnationalisme dans sa définition la plus large (c'est à dire en y incluant des auteurs qui ne se réclament pas de ce courant mais dont les étudiants en ont suivi la voie), cherchant à montrer que les élites n'étaient pas les seules à se mondialiser, ont souligné la capacité de « ceux d'en bas » à faire comme « ceux d'en haut ». C'est-à-dire à créer des champs sociaux transnationaux, à établir des ponts entre des aires fortement différenciées et à vivre dans des sphères si connectées que l'on n'y distingue plus « l'ailleurs » de « l'ici ». Le *territoire circulatoire* d'Alain Tarrus, la *communauté transnationale* d'Alejandro Portes ou les *transmigrants* de Nina Glick Schiller seraient une sorte de miroir des réseaux sociaux transnationaux des élites décrits notamment dans l'ouvrage dirigé par Ariel Colonomos, *Sociologie des réseaux transnationaux* (1995). Dans cet univers, les frontières sont transgressées au quotidien et les individus mobilisent, de la même façon semble-t-il, des ressources acquises par l'expérience transnationale.

Une lecture rapide de ces travaux laisse penser que la mondialisation aurait permis d'une certaine façon aux migrants de s'émanciper des structures de domination classiques, celles de l'Etat comme celles de l'entreprise et que cette capacité s'exprime dans leur rapport au territoire. Pour réussir à montrer cela, il faut pourtant choisir parmi les migrants ceux qui

sont susceptibles de coller au modèle des élites. En cela, ce n'est pas un hasard si les migrants décrits par ces précurseurs du courant transnational sont avant tout commerçants : ils sont plus protégés que les autres de la domination des sociétés occidentales. Mon erreur, avec d'autres, fut d'étendre la perspective transnationale à l'étude des migrations salariées en ne donnant pas toute sa place aux structures de production dans lesquelles elles s'inséraient et à leurs mutations à l'heure de la globalisation. C'est pourquoi j'ai, dans un deuxième temps, réorienté mes travaux en ce sens.

3.3. *UNE TROISIEME VOIE : LE TRAVAILLEUR TRANSNATIONAL*

Pour ce qui concerne mes observations en Europe, j'ai pu constater que l'ouvrier-immigré ne tendait pas à se muer en commerçant-circulant. Alain Tarrus lui-même reconnaît qu'il travaille sur des groupes qui ne sont pas majoritaires parmi les migrants. Cela n'enlève rien à la pertinence de ses travaux, mais invite à ne pas laisser de côté les autres migrants ou, pire, à considérer qu'ils ne sont que les reliquats d'une époque révolue, ou que les commerçants seraient l'avant-garde du monde migrant. Au contraire, les travailleurs étrangers sont aujourd'hui largement insérés dans des processus de production ou de service dans lesquels ils occupent une position salariée ou équivalente²⁴. Les conditions d'emploi des étrangers sont au cœur des mutations du monde du travail en Occident et sont susceptibles, en cela, d'éclairer les évolutions profondes de la société. Dans leur grande majorité, les migrants restent au service des entreprises des pays dans lesquels ils travaillent, même temporairement, et l'on ne peut pas considérer que la mondialisation les ait sortis de leur condition de prolétaire. Si ce terme appartient à une autre époque, il a le mérite de rappeler que le monde du travail est construit autour de rapports de production inégalitaires et de tensions. Creuser les questions d'autonomie des migrants, leur capacité à saisir des opportunités, percevoir leur mobilité et leurs ancrages multiples comme des formes de résistance, n'interdit pas de reconnaître qu'ils sont simultanément des agents économiques pris dans des hiérarchies au sein desquelles ils occupent les places les plus basses. C'est en abordant ces deux dimensions de façon concomitantes que j'ai tenté de saisir l'évolution de la réalité sociale. Aborder les effets de la mondialisation sur les migrations revient ainsi à traiter simultanément les contraintes nouvelles qui pèsent sur les structures qui emploient les étrangers, la mesure dans laquelle cela redéfinit leurs conditions de travail, tout en examinant les possibilités nouvelles qui s'offrent à ces derniers pour atténuer les effets de leur domination.

²⁴ Les nouveaux statuts de travailleur indépendant ou lié à la sous-traitance remplacent une partie du salariat mais laisse le travailleur dans une relation à peu près équivalente à celle du salarié face à son donneur d'ordre.

L'évolution du capitalisme, le libre-échange porté par les institutions internationales (OMC, UE, ALENA, etc.), la mise en concurrence de presque toutes les productions à l'échelle de la planète - y compris des services - ont profondément modifié le fonctionnement des entreprises et, par voie de conséquence, le marché du travail des pays occidentaux. Comme je l'ai observé dans le projet ANR sur les ouvriers agricoles, le travail précaire, non permanent, sous forme de détachement ou en sous-traitance s'y est largement répandu, notamment parmi les emplois des catégories socioprofessionnelles les plus basses. Dans ce contexte, Claude-Valentin Marie, Emmanuel Terray, Yann Moulier Boutang et d'autres ont souligné le rôle pionnier joué par les migrants (Marie, 1997; Moulier-Boutang, 1998; Terray, 1999). Mes publications, dont une partie en collaboration avec Alain Morice, ont tenté de montrer qu'ils n'étaient pas simplement précurseurs d'une tendance qui engloberait une large partie des travailleurs du bas de l'échelle sociale, mais qu'ils contribuaient également à maintenir d'autres formes d'emploi en permettant aux entreprises occidentales de s'adapter aux nouvelles contraintes du capitalisme global. Le rôle des étrangers dans ces entreprises est rendu possible par les politiques migratoires contemporaines, faites de restrictions et de tolérance, accentuant par là-même la flexibilité des migrants.

Ce qui distingue peut-être mon approche de celle des sociologues cités est que je ne perçois pas ces sujets comme totalement dominés par les forces contraignantes du système productif et des Etats qui le soutiennent. J'ai essayé de montrer, dans le prolongement de l'approche développée dans ma thèse, que les formes migratoires liées au travail salarié s'étaient profondément transformées. Il ne s'agit plus, ou rarement, de noria ou de chaînes migratoires : les travailleurs migrants sont entrés dans des processus de circulation migratoire tout aussi mouvants que ceux des commerçants. La mobilité les affecte même doublement dans la mesure où, au cours de leurs carrières migratoires, beaucoup passent d'un secteur d'emploi à un autre, cumulant parfois des activités salariées avec une activité commerciale complémentaire. Une partie d'entre eux au moins réussit, grâce à ses réseaux sociaux transnationaux, à ne pas être captive d'un employeur ou d'un secteur d'emploi en saisissant des opportunités d'embauche de part et d'autre de l'Europe et en les mettant, en quelque sorte, en concurrence.

Mon propos ne consiste pas à trouver une voie intermédiaire entre transnationalisme et analyse en termes de sociologie du travail. Mais plutôt à considérer que la sociologie des travailleurs migrants a tout à gagner à prendre en compte la dimension transnationale des sujets étudiés tout en admettant que leur rapport à la mobilité ne repose pas sur les mêmes dispositions que celles des élites. Non seulement l'analyse de la mondialisation économique

éclaire les dispositifs dans lesquels les migrants sont embauchés, mais le caractère transnational des migrants, à savoir leur capacité à jouer sur plusieurs tableaux en même temps, leurs implications sociales multiples et leur - relative - autonomie par rapport aux Etats conditionnent également les rapports sociaux dans la structure de production. Si les migrants sont plus mobiles, c'est non seulement parce que le contexte de la globalisation le leur permet, mais c'est également parce que toute insertion économique au bas de l'échelle est aujourd'hui extrêmement précaire (Potot, 2013b). Si la mobilité est une ressource, pour la majorité elle intervient pour pallier un défaut de stabilité dans l'emploi. Cela permet de revenir sur l'implicite selon lequel l'accentuation de la mobilité témoignerait d'une émancipation de la part des migrants.

Le cas des travailleurs détachés dont les déplacements sont à l'initiative de l'entreprise qui les emploie est en cela particulièrement saillant : leur mobilité leur permet de rester ancrés dans un certain marché du travail international mais leurs déplacements dépendent uniquement des besoins de ce marché, non d'un libre choix. De même, les saisonniers de l'agriculture, les travailleuses du care ou du sexe, les intérimaires du bâtiment ou les employé-e-s des sociétés de ménages se déplacent souvent, changeant parfois de pays en mobilisant leurs réseaux sociaux pour retrouver un emploi mais ils ne sont pas forcément pour autant dans des carrières ascendantes (Morice, Potot, 2010b). En même temps, cette capacité à partir et à mettre en concurrence des marchés du travail à l'échelle européenne, voire aujourd'hui mondiale, les autorise d'une certaine façon à tirer un meilleur profit de leur force de travail. La possibilité d'aller vendre ses bras ailleurs sans que cela ait un coût social important du fait d'un ancrage faible dans le territoire d'arrivée, est également un moyen de résister en cas de conflit avec des employeurs ou de dégradation des conditions de travail.

Tout en prenant acte de ces opportunités nouvelles, il s'agit donc de reconsidérer le postulat de l'émancipation des migrants, dont la mobilité accrue serait un indicateur, à la lumière des rapports de production contemporains. En ce sens, si l'approche transnationale a beaucoup apporté à ma réflexion au cours de ma carrière elle me semble aujourd'hui être un horizon à dépasser sans pour autant perdre l'essentiel de ses apports, notamment le dépassement du nationalisme méthodologique, l'accent mis sur les sociabilités migrantes et la prise en compte d'un accroissement de la mobilité. Je veux en revanche marquer une distance par rapport à une certaine tendance de ce courant qui suggère, sans l'exprimer de façon aussi explicite, que le néolibéralisme mondialisé aurait joué en faveur d'une fluidification des migrations sous toutes leurs formes et que les appareils d'Etat pèseraient aujourd'hui moins lourd sur le devenir des migrants en général. Au-delà de mes propres travaux, les milliers de

morts annuels en Méditerranée témoignent d'une réalité trop différente pour ne pas remettre en cause ces présupposés. Si l'on veut donner un écho aux voies ouvertes par le courant transnationaliste, il me paraît important de le débarrasser d'une partie de ce que Keucheyan (reprenant Holton) nomme ses « *thêmata* » ; à savoir une position épistémologique de départ qui n'est jamais dite sur le mode de l'explicite mais qui oriente l'analyse (Keucheyan, 2008). Précisément, si le dépassement du nationalisme méthodologique est d'un très grand apport pour la sociologie des migrations, l'inclination à considérer que l'accroissement de leur mobilité serait le symptôme d'un mieux-être pour les migrants en général nuit, de mon point de vue, à la portée heuristique du concept de transnationalisme.

3.4. TRANSNATIONALISME ET CONDITIONS DE PRODUCTION DE LA CONNAISSANCE

Pour terminer, je propose de regarder l'autre face de la médaille, à savoir comprendre dans quelle mesure les mutations socioéconomiques du début du vingt-et-unième siècle ont influencé la structuration du champ de la sociologie des migrations et l'engouement pour les études transnationales. En effet, à partir des années quatre-vingt-dix, le milieu de la recherche a subi des transformations profondes qui l'ont amené à faire évoluer ses pratiques. Je suggère que ce sont autant les structures d'opportunités rencontrées par les chercheurs que les changements dans les pratiques migratoires qui ont donné son souffle au transnationalisme.

D'une part, il est certain que l'évolution des technologies a contribué à repousser les frontières de la recherche. Le développement des transports et la baisse de leur coût ont rendu plus accessibles pour les chercheurs, même jeunes et avec peu de ressources, les régions d'origine des migrants et les étapes de leurs parcours. D'un point de vue méthodologique, prendre en compte la bipolarité - ou la multipolarité - des migrations est devenu une façon « normale » de faire du terrain sur les migrations. Il ne s'agissait pas d'une révolution : la recherche multisituée est bien antérieure à cette période, mais elle s'est démocratisée. Ces facilitations matérielles ont accompagné l'émergence de l'analyse du système-monde (Appadurai, 1996; Marcus, 1995; Wallerstein, 2000) qu'elles ont encouragée en retour à travers l'étude des mobilités. Parallèlement, les outils informatiques ont intensifié la communication entre chercheurs, ce qui a accéléré la diffusion des idées et notamment le passage de concepts de part et d'autre de l'Atlantique, permettant un dialogue fécond, quoi que pas toujours bien éclairé par les contextes locaux, entre recherches menées en différents

points du monde. Ces nouvelles conditions de diffusion de la recherche, notamment la mise en ligne de nombreux travaux, ont sans aucun doute participé à l'adoption du transnationalisme dans les recherches européennes.

D'autre part, les évolutions internes au milieu de la recherche en Europe ont eu un impact non négligeable sur ses objets et ses méthodes. Tandis que le monde ouvrier passait des grands collectifs industriels à la sous-traitance à grande échelle, le monde académique passait d'une recherche mue par l'évolution de ses seuls questionnements à une recherche par projets, financée au coup par coup, sur le mode de la concurrence. La construction européenne s'est accompagnée d'une redistribution des budgets dont une partie est désormais gérée au niveau européen à travers les programmes cadres de recherche et développement (PCRD) et plus récemment le programme Horizon 2020. L'internationalisation, l'interdisciplinarité et les outputs / livrables sont devenus des éléments fondamentaux de tout projet. À côté du contenu problématique, les chercheurs ont intégré ces critères de sélection qui ouvrent la porte à l'obtention de crédits. Au-delà de la seule nécessité de financer des recherches, les soumissions de projets à l'obtention de financements sont en quelque sorte devenues des labels qui mettent en avant certains chercheurs pour leur « excellence ». Elle leur permet également de pallier les difficultés d'embauche des jeunes chercheurs en leur proposant des post-doc ou autres CDD.

En France, la création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche (ANR) importe le modèle européen dans la politique de recherche nationale. Les crédits récurrents des laboratoires ne cessent de diminuer au détriment de la recherche basée sur des programmes et un agenda définis au départ. Même si cela s'est fait - et continue à se faire - au corps défendant d'une grande partie de la profession, nous sommes tous affectés par ces pratiques (en 2015, 7.000 pré-projets ont été déposés pour le seul appel d'offre blanc de l'ANR²⁵). Et cette façon de procéder affecte le contenu de nos recherches. Si le paradigme transnational et plus largement l'étude des nouvelles mobilités ont pris un tel essor au cours des années deux mille c'est aussi, je crois, du fait de cette politique de la recherche.

En effet, l'approche transnationale colle particulièrement bien à ce cadre. Les projets sont évalués de façon anonyme, par des « experts » internationaux pas toujours spécialistes du champ ; il est important alors de présenter des programmes de recherche lisibles par le plus grand nombre. Le terme de transnationalisme (ou ses déclinaisons : migrant transnational, mobilités transnationales, etc.) s'est ainsi imposé comme un marqueur facilement identifiable,

²⁵ Si l'on estime qu'un projet implique en moyenne une dizaine de chercheurs, cela concernerait quelques 70.000 personnes, tous statuts confondus.

en français mais aussi en anglais, au-delà des écoles ou des courants : il renvoie au processus de mondialisation qui parle à tout le monde même s'il n'est jamais défini. D'une certaine façon, le transnationalisme dépolitise la recherche sur les migrations, la rendant en quelque sorte plus « *bankable* ». En français, il en va de même pour les « nouvelles mobilités » ou la « circulation », nettement moins polémique que « l'immigration » ou « l'intégration ».

De plus, cette approche correspond bien à l'attendu de l'internationalisation des recherches : en écho à son objet, elle convoque facilement des chercheurs de nationalités différentes, travaillant sur des terrains éloignés mais connectés par les migrations. Elle se prête, en outre à l'interdisciplinarité dans la mesure où elle fait le lien entre les notions de territoire (plutôt abordé par la géographie), de lien social (cœur de la sociologie), de mondialisation (dans son volet économique) et convoque même les sciences des nouvelles technologies²⁶. Par ailleurs, le transnationalisme, comme les nouvelles mobilités, renvoient d'une certaine façon à l'innovation, terme fort des politiques de recherche : il s'agit de travailler sur des processus apparus avec la mondialisation, dans son sillage, suggérant l'idée que l'on va forcément y découvrir des innovations sociales puisqu'il s'agit d'une réalité sociale nouvelle. Enfin, étant donné l'importance politique qu'a pris la thématique des migrations au cours des dernières décennies, il est relativement facile de prévoir des « livrables » en dehors de la seule sphère académique, en direction des décideurs politiques (même si dans la réalité ces rencontres ne sont pas si fréquentes) ou de la société civile.

On est là, tout à fait, en correspondance, au moins dans les représentations, avec ce que le politique attend des sciences sociales : éclairer les décideurs sur la réalité sociale sans charrier dans ses travaux de bagage idéologique. De là à considérer que le transnationalisme est la version néolibérale des travaux sur l'immigration, il n'y a qu'un pas... que je ne franchirai pas. En effet, je pense avoir montré que l'imbrication des facteurs ayant poussé dans le sens de ces nouvelles approches est bien plus complexe et que les questions qu'elles posent sont plus fines mais la possibilité de ce raccourci a sans doute joué en faveur du financement de ces recherches.

3.5. *ORIENTATION THEORIQUE ET TRAVAUX A VENIR*

Ainsi donc, mes travaux se situent dans une approche critique du transnationalisme, qui s'est elle-même étoffée au cours de mes recherches. Si, en début de carrière, j'ai un temps été quelque peu absorbée par la « vulgate transnationale », j'ai pris, dans la suite de mes

²⁶ Voir par exemple le programme commun MSH-Telecom ParisTech sur *Le migrant connecté* dirigé par Dana Diminescu.

travaux, une certaine distance par rapport aux présupposés que ce courant véhicule. Retravailler la question de la domination et du rôle joué par les étrangers dans le cadre d'économies devenues transnationales m'a permis de montrer que la figure du migrant émancipé à l'ère de la globalisation n'était pas le reflet d'une évolution générale du statut des migrants tout en soulignant que ces derniers prenaient pleinement part aux transformations du monde du travail dans les économies capitalistes. J'ai mis en évidence, avec d'autres, le fait que la mobilité croissante des franges les plus basses du salariat n'était pas forcément synonyme d'une plus grande autonomie des acteurs. En même temps, porter une attention aux formes de sociabilité, aux projets et aux enjeux dans lesquels s'impliquent les migrants à une échelle transnationale a également permis de ne pas se satisfaire de l'image du migrant comme acteur totalement dominé et soumis à des déterminismes sur lesquels il n'aurait aucune marge de manœuvre. Travailler simultanément sur plusieurs espaces sociaux investis de façon différente par des acteurs dont les rôles eux-mêmes évoluent selon les circonstances, permet de saisir le sens, les motivations et les stratégies des sujets en les replaçant dans leurs environnements sociaux.

L'approche transnationale et l'attention de ce courant aux pratiques des acteurs permettent en outre de sortir des oppositions classiques entre échelles d'analyse : le niveau micro, celui du terrain ethnographique, n'est plus confiné à un espace local mais se lit simultanément dans des *mondes* multiples et s'inscrit dans des logiques sociales qui ne se comprennent qu'à une échelle plus large. Ce regard invite dès lors à lire les activités observées dans le cadre de processus plus globaux. Les mobilités en et vers l'Europe, même appréhendées au niveau des acteurs, ne peuvent se lire en dehors de la construction européenne, de ses politiques migratoires envers les Etats tiers, des transformations subies par l'économie et de la redistribution des zones d'activité à l'échelle du globe. C'est donc en combinant diverses échelles d'analyse, depuis la sphère des relations internationales jusqu'à celle des interactions quotidiennes, que l'on parvient à saisir la continuité (et les ruptures) de vastes dynamiques sociales. Cette perspective offre la possibilité d'analyser comment un phénomène aussi flou que celui que l'on nomme « la mondialisation » se traduit et prend racine dans des pratiques situées d'acteurs.

Les débats qui se développent aujourd'hui autour du « dépassement du nationalisme méthodologique », qui est en quelque sorte une version épurée du transnationalisme, me paraissent en ce sens ouvrir de nouvelles voies. En effet, étant acquise l'idée que l'activité migratoire ne consiste pas à passer d'un ordre national à un autre mais qu'elle met en relation, en permanence, des espaces sociaux différenciés, on peut alors reconsidérer certaines

thématiques jusque-là examinées dans des sociétés perçues comme indépendantes les unes des autres.

Dans les années qui viennent, je souhaite poursuivre ma réflexion dans cette voie. Je crois en effet qu'il reste beaucoup à faire pour décloisonner des contextes nationaux dans lesquels on étudie traditionnellement un certain nombre de thématiques. Le racisme par exemple, a été jusque-là étudié comme un phénomène tout entier contenu dans les sociétés d'accueil et donc sans intérêt direct pour les études transnationales. Au-delà de la comparaison entre nations occidentales, ce qui est régulièrement fait tant par des politologues que des sociologues, il me semble qu'il serait intéressant d'examiner cette thématique dans une perspective transnationale, observant comment certaines formes de xénophobie existent dans les sociétés d'origine, en quoi cela conditionne le regard et l'expérience des migrants dans les lieux où ils sont eux-mêmes victimes de racisme et dans quelle mesure ces présupposés antérieurs à la migration interviennent dans les jeux de frontières en Occident et, par effet de boucle, peuvent évoluer dans l'espace de départ. Quelques observations menées à la marge lors de mon séjour en Tunisie, où le racisme peut prendre différents visages, m'incitent à poursuivre ce type de questionnement.

De même l'étude des mobilisations de migrants qui commencent à voir le jour un peu partout en Europe, mérite sans nul doute d'être mise en relation avec les contextes sociopolitiques connus antérieurement par les individus concernés. Si les mouvements de défense des migrants en Europe, de plus en plus nombreux et structurés, sont bien entendu la cheville ouvrière de ces résistances, il y a sans aucun doute à découvrir en les mettant en relation avec les nombreuses tentatives de reconquête du pouvoir par les peuples que l'on a vu s'exprimer en diverses régions du monde depuis quelques années. Quelques histoires de vie de migrants sub-sahariens ayant traversé (voire participé à) plusieurs conflits au cours de leur longue migration vers le nord laissent penser que l'internationalisation des luttes doit peut-être aussi se lire par les migrations.

C'est en ce sens que le dépassement du nationalisme méthodologie me semble ouvrir une voie prometteuse. Il ne s'agit pas seulement, comme l'ont fait pendant un temps les tenants du transnationalisme, de montrer que les sujets déploient leur activité sociale au-delà des frontières des nations mais bien davantage d'observer comment ces liens, ces engagements multiples, ces expériences multisituées, contribuent à définir les contours de ce que l'Association internationale de sociologie de langue française ose appeler une « société monde » (AISLF, 2001). Dès lors, remettre sur le métier certaines questions classiques de la

sociologie des migrations, en les analysant dans une perspective transnationale, me semble susceptible de porter certaines avancées.

C'est à un tel exercice que je me suis soumise dans le manuscrit inédit qui suit. Il s'agit d'examiner la prégnance et la réactivation d'une frontière ethnico-sociale à l'échelle européenne, à travers la migration de Roumains dits « Roms » vers la France. L'Europe n'y est pas considérée comme une société intégrée, mais comme une composition d'espaces nationaux travaillés par le projet supranational de l'Union européenne. La question de l'ethnicité est alors posée dans une perspective qui articule plusieurs niveaux (locaux, nationaux, européens). L'ethnicité rom existe en Roumanie où elle est le support de certaines relations sociales et se trouve traitée par l'Etat dans certaines modalités. Simultanément, le devenir d'une « communauté rom » discriminée est un sujet dont se sont saisies les institutions européennes depuis plusieurs décennies, instillant toute une activité en direction des Etats et coopérant avec une « société civile transeuropéenne ». Par la mobilité des sujets, la thématique rom devient un sujet politique et sociologique en France au cours des années deux mille, dans un contexte où l'universalisme républicain est en redéfinition. La perspective transnationale nous convie ainsi à saisir comment une question, celle des frontières sociales et ethniques, voyage et dialogue avec différentes sociétés à travers le continent européen. Ce faisant, elle aborde les thématiques de la citoyenneté, du racisme, de la xénophobie, des inégalités et de la domination en les examinant à une échelle qui n'est ni celle de sociétés nationales ni celle du super-Etat que serait l'Union européenne mais en tentant d'observer comment ces différents espaces sociaux interagissent et influencent la vie quotidienne d'acteurs migrants et leurs relations à l'Autre, dans une société européenne en construction. En ce sens, ce manuscrit illustre la perspective dans laquelle je souhaite poursuivre mes travaux à l'avenir.

**4. MANUSCRIT INEDIT : L'ETHNICITE A L'EPREUVE DU
TRANSNATIONALISME EUROPEEN. L'EXPERIENCE
DES « ROMS ROUMAINS » EN FRANCE : UNE
CONTRIBUTION A LA SOCIOLOGIE DES
FRONTIERES.**

4.1. INTRODUCTION

Le travail de recherche inédit que je propose dans le manuscrit qui suit porte sur la présence de migrants d'Europe de l'Est ethnicisés sous les labels « Roms » et « Tsiganes » en France. Nouvelle figure de la migration intra-européenne, après la circulation migratoire développée par les classes moyennes pour résister à la période de transition postcommuniste (que j'ai étudiée à la fin des années quatre-vingt-dix), puis la libéralisation des services qui a encouragé le recours à des travailleurs temporaires étrangers à moindre frais (abordée dans le cadre de mes travaux sur l'agriculture), les arrivées en Europe occidentale de « Roms » de l'Est, migrants pauvres et ostracisés, interrogent une nouvelle fois la construction européenne à travers ses mobilités.

Bien que les personnes dont on parle soient issues du même pays que la population étudiée au cours de mon doctorat, il ne s'agit pas de creuser ici le sillon esquissé durant ma thèse. Cette dernière portait sur les mobilités que mettaient en œuvre des jeunes diplômés au sortir du communisme et les modalités de leurs insertions économiques dans un marché du travail européen en mutation. Il s'agit, dans les lignes qui suivent, de porter une attention fine aux questions de classification sociale et d'ethnicité d'une population fortement racialisée et de saisir le devenir de ces processus dans la migration. Si le concept de circulation était au cœur de la première recherche, ce sont ici les notions de frontière et de catégorisation qui sont au centre de l'analyse, impliquant pour moi non seulement un nouveau terrain d'enquête mais également une évolution paradigmatique notable.

La population dont on parle est communément labélisée « Tsigane » dans son pays d'origine et perçue comme indigente ou à minima comme très marginale. Peu importe la réussite sociale de certains, les « Tsiganes » sont le parent pauvre et, lorsqu'ils émigrent, apparaissent pour beaucoup comme la honte de la Roumanie. Cette image est notamment liée à la servitude très tardive des Tsiganes dans plusieurs provinces roumaines et à un faible désenclavement social depuis lors. Lorsque ces individus, en quête de meilleures conditions de vie, migrent vers la France, ils restent porteurs de cette stigmatisation et de certaines de ses incidences en termes identitaires mais l'évolution de l'environnement, le passage d'un Etat ethnicisé à une république qui se prétend aveugle aux appartenances, la rencontre avec des militants de la cause rom transeuropéenne, la confrontation avec la société française dans sa diversité et la découverte d'un autre racisme anti-rom, interrogent leur assignation catégorielle et tendent à redéfinir le jeu des appartenances.

En France, les média et les politiques abordent majoritairement ces migrants par le prisme ethnique. Pourtant l'ethnicité n'est pas seule en cause dans leur maintien à l'écart de la société dominante. Selon les situations et leurs interlocuteurs, les personnes étudiées sont perçues comme « Roms » (label associé à de multiples représentations, depuis le voleur de poule à l'Esméralda libre et séduisante de Victor Hugo²⁷), pauvres, étrangères, sans-papier, SDF, en insertion sociale, etc. L'analyse propose de saisir la mesure dans laquelle l'attribution de ces diverses caractéristiques renvoie à des groupes sociaux - réels ou fictifs - et des imaginaires qui déterminent le cours des événements dans les interactions. On examine ce que les sujets eux-mêmes font avec ces catégorisations, comment ils les portent, s'en affranchissent ou au contraire les investissent à partir de motivations diverses. Car s'il ne fait pas de doute que ces catégories préexistent aux individus et qu'ils ne peuvent s'en affranchir, ils en sont également le ferment et contribuent à les façonner. C'est donc à la superposition de frontières de nature diverse, aux acteurs et aux activités qui les maintiennent et les font évoluer que l'on s'intéresse pour saisir les processus sociaux qui se cachent derrière cette nouvelle composante de la société française que seraient les « Roms » depuis que ces migrants d'Europe de l'Est sont devenus visibles dans l'espace social.

Les questions d'identité, dans toute la complexité de cette notion, sont au cœur de ce travail. Il ne s'agit pas de savoir si les personnes désignées sont prioritairement roms, tziganes ou roumaines ; migrantes, nomades ou mal-logées ; solidaires entre elles ou socialement exclues ; revendiquant une ethnicité paneuropéenne ou cherchant à la gommer, mais de comprendre comment tous ces aspects interviennent tour à tour dans le processus d'installation et de définition de cette population en France.

En ce sens, mon propos vise moins à contribuer au champ des études tziganes, dans lequel je puiserai un certain nombre de connaissances, qu'à mettre les apports de la sociologie des relations interethniques et, plus récemment, celle des frontières sociales à l'épreuve du transnationalisme. La mobilité de notre population d'étude conduit non seulement à suivre les questions identitaires d'un cadre national à un autre mais insère également ce questionnement dans le paysage transnational européen. Si des préjugés sur les Roms existent partout sur le continent (ce pourrait même être la principale caractéristique commune de cette population), les mouvements de défense des Roms, leurs discours et leurs ressources, se déploient et circulent à cette échelle, faisant notamment de l'Union Européenne ou du Conseil de l'Europe des institutions incontournables. Ils s'inspirent également parfois d'autres mouvements de

²⁷ Sur l'imaginaire romantique associé au mythe rom voir par exemple l'exposition *Bohèmes* présentée au Grand Palais du 26 septembre 2012 au 14 janvier 2013 <http://www.grandpalais.fr/fr/evenement/bohemes>

défense des minorités et puisent alors dans un répertoire mondialisé. Dès lors, même si l'espace national français est important dans notre recherche, il ne constitue nullement les limites de notre regard, lequel articule plusieurs échelles d'observation.

L'enquête qualitative de trois années menée auprès d'habitants roumains de squats et de camps-bidonvilles dans les Alpes-Maritimes inscrit le propos dans un territoire local. Bien que situé dans un contexte sociopolitique donné - qu'il conviendra de préciser - celui-ci n'est pas spécifique en soi ; il a vocation à observer comment les choses se jouent au niveau micro sans les déconnecter de leur cadre plus large, notamment de la tension entre une influence multiculturaliste européenne et le contexte français fait de principes universalistes et de retour de la question raciale. En ce sens, le jeu d'échelle auquel se prête les observations vise à saisir les effets de la politique, au sens premier du terme, sur la vie quotidienne des gens. Le local n'est pas ici seulement perçu comme une *modulation particulière* du global (Revel, 1996) mais, en faisant évoluer la focale du niveau macro (européen) vers le micro (niçois), je cherche à aborder la continuité d'un processus à diverses échelles. J'entends analyser, d'une part, comment « le haut », les structures, les gouvernants et les élites émancipées, conditionnent l'activité sociale au plus bas de l'échelle, mais également examiner, d'autre part, comment ces deux niveaux s'articulent, communiquent, s'interpénètrent ou se distancient au cours de multiples interactions. Ainsi, si une partie des observations sont situées, elles ont vocation à saisir l'essence d'un phénomène plus global qui se joue à l'échelle européenne.

Une contribution à l'étude des frontières

En sociologie, parallèlement aux travaux sur la circulation migratoire et le transnationalisme, la thématique de la race, ou des « *race relations* » a repris une part belle depuis les années deux mille. En France, ces deux perspectives se sont développées de manières relativement autonomes. D'un côté des chercheurs ont élaboré des travaux sur les mobilités et circulations tandis que d'autres interrogeaient la thématique du racisme, des discriminations et le poids des origines. Dans le monde anglo-saxon au contraire, ce sont les mêmes auteurs, ou au moins les mêmes courants, qui ont traité du dépassement du nationalisme méthodologique, du transnationalisme migrant et qui ont renouvelé les travaux relatifs à l'identité, l'ethnicité et les relations entre migrants et sociétés d'accueil. Des auteurs comme Nina Glick Schiller ou Andreas Wimmer, ont abordé dans une même interrogation le devenir des nations au regard de l'affaiblissement de l'Etat, de l'accroissement des circulations et des appartenances multiples que celles-ci impliquaient (Basch, Glick Schiller,

Szanton-Blanc, 1994; Glick Schiller et al., 1997; Wimmer, 2013; Wimmer, Glick Schiller, 2002, 2003). Leurs réflexions constituent en cela une référence pour le présent travail.

La remise en cause de l'Etat-Nation comme cadre indépassable de lecture de la réalité sociale conduit à en réinterroger chacun des termes. En effet, le dépassement du nationalisme méthodologique ne consiste pas à occulter l'Etat dans l'analyse mais plutôt à le traiter non comme la forme sociale et politique naturelle dans laquelle s'inscrit le social mais comme un des éléments, parmi d'autres, qui contribue à le façonner (Dumitru, 2014). Par là-même, cette démarche invite à analyser le rapport à l'Etat en tant qu'institution politique géographiquement circonscrite mais aussi le concept de Nation, conçu depuis le vingtième siècle comme son prolongement sociologique. Comme le rappelle Glick Schiller et Wimmer, les Etats modernes reposent en effet sur l'idée qu'ils sont composés d'un peuple, une entité ou une communauté plus ou moins homogène ou en tout cas partageant un ensemble de traits communs, qui se distingue des autres nations et qui se projette dans une destinée commune (2003). C'est bien cela qu'interroge les « Roms » : tenus en dehors des nations historiques européennes, ils n'ont pas davantage leur place dans l'espace de libre circulation construit par l'UE.

L'approche transnationale, dans ses développements récents, conduit à questionner le devenir des nations dans un monde globalisé. Celles-ci sont mises à l'épreuve des *communautés transnationales* (Portes, 1997) ou d'autres configurations sociales qui débordent largement des frontières étatiques pour former des entités sociologiques d'une autre nature (Badie, Smouts, 1999). La question est d'autant plus pertinente dans un Etat comme la France, qui se veut intégrateur, où les revendications particularistes, de plus en plus présentes, entrent en confrontation avec le projet national (Streiff-Fenart, 2012). Il s'agit dès lors de saisir où et comment se redessinent des frontières, des appartenances, des solidarités et d'une certaine façon, des identités collectives à d'autres échelles et de comprendre comment celles-ci entrent en interaction avec les logiques d'un modèle national lui-même en redéfinition. L'approche transnationale telle que j'entends la mobiliser, ne postule pas que le rôle des Etats-Nations tend à s'effacer mais plutôt qu'il n'est pas un acteur unique ou même hégémonique de la définition des groupes et de la construction sociale des individus. La question de l'identité des migrants étudiés est ainsi posée dans un environnement ouvert.

Dans la perspective initiée par Rogers Brubaker au début des années deux mille et qui a largement essaimé depuis, on ne considère pas les catégories comme des unités d'analyse allant de soi. Que cela s'opère à partir de caractéristiques ethniques, sociales ou culturelles, cet auteur pointe la tendance des sciences sociales à réifier des groupes perçus comme

homogènes et circonscrits pour les considérer comme des éléments fondamentaux propres à rendre compte des dynamiques de la vie sociale (Brubaker, 2001, 2002). La lecture de nombreux travaux contemporains incite en quelque sorte à aller au-delà des *cultural studies* pour dévoiler ce qui se joue derrière l'ethnicité. John Hartigan engage ainsi les chercheurs à dépasser la simple critique de la notion de race : « *what is essential now to the task of making sense of race is an ability to both critique the constructed nature of representation but also to account for the way such racial objectifications operate, with an ear toward the way people work with and make sense of them. It is not enough to disprove or dismiss racial stereotypes (...); instead we have to engage their figurative power* » (2005b, p. 4). Dans cette veine, je cherche à comprendre comment certaines appartenances ou désignations peuvent faire sens pour les individus à certains moments donnés tandis qu'elles s'effacent pour laisser la place à d'autres façons de vivre ensemble ou de « faire groupe » dans d'autres situations. La démarche proposée par Andreas Wimmer dans son ouvrage *Ethnic boundary making* (2013), qui consiste à interroger les conditions sociales de production des groupes ethniques, est en cela une source d'inspiration. Le projet n'est pas seulement de déconstruire des catégories ethniques sur le mode traditionnel de la sociologie constructiviste (Keucheyan, 2007), mais d'observer la mesure dans laquelle l'ordre social repose sur des définitions identitaires dans certains contextes sociaux et institutionnels donnés. L'émergence d'une catégorie sociale étant le résultat de l'activité de multiples intervenants à différents niveaux, on interrogera les processus par lesquels elle se construit. Qui sont les acteurs de ces catégorisations ? Où puisent-elles leurs ressources ? Dans quelles circonstances prennent-elles consistance ? Quelles incidences ont-elles sur le déroulement de l'action ? Quelles sont les possibilités d'émergence de nouvelles catégories ? Voilà les questions que j'aborde dans les lignes qui suivent.

Si les théories de l'ethnicité sont d'un apport considérable dans cette démarche en invitant à saisir l'ethnicité non via une improbable essence mais comme un travail de frontière et de dichotomie (Poutignat, Streiff-Fénart, 1995), j'entends m'inscrire dans un courant plus contemporain qui cherche à éviter l'écueil de la « *lentille ethnique* » adoptée par certains chercheurs (Jenkins, 2014a). Nombre de travaux abordent en effet l'activité de catégorisation sociale des groupes ethniquement identifiés comme relevant principalement d'enjeux ethniques dans un travail de distinction. La saillance de l'ethnicité y est alors survalorisée dans la mesure où l'on ne cherche qu'elle. Centrer l'analyse sur la notion de frontière permet à l'inverse d'examiner comment s'enchevêtrent les dimensions sociales et ethniques. L'idée

est ici de saisir comment l'ethnicité intervient dans un ensemble de processus encastrés les uns dans les autres (Song, 2014). Andreas Wimmer postule qu'il est nécessaire de sortir de la perspective ethnique pour se rendre compte des liens et des articulations de diverses frontières sociales (Wimmer, 2013, p. 174 et suiv.). Michèle Lamont insiste ainsi sur la nécessité de ne pas limiter l'analyse des frontières à la dimension ethnique pour y introduire d'autres aspects, comme le rôle des inégalités, de la distribution des richesses et du pouvoir ainsi que la quête de dignité (Lamont, 2014; Lamont, Bail, 2005). Cette démarche invite ainsi à saisir ce que recouvre l'ethnicité ou, pour reprendre les mots de John Hartigan « *how race works and what it does* » (2005a, p. 207).

C'est en effet en s'intéressant à l'ensemble de l'activité de classification opérante au quotidien que l'on peut mettre en balance le poids des divers processus qui organisent l'activité sociale. Il s'agit en d'autres termes d'examiner comment, en situation migratoire, des frontières sociales s'érigent et se redessinent, mobilisant parfois, mais pas toujours, des références ethniques en fonction d'un environnement donné et du sens que cela revêt pour les acteurs en présence.

Peter Berger et Thomas Luckmann considéraient que la réalité sociale était susceptible de faire l'objet d'une activité sociale génératrice de représentations qui, avec le temps, étaient tenues pour acquises ou, d'une certaine façon naturalisées (1966). Je ne considère pas, pour ma part, que les « Tsiganes » (ou les « Roms ») ne sont qu'un reliquat de leur histoire ; qu'ils charrient leur ethnicité comme un simple héritage qui les ostracise. J'entends montrer que « *le travail social de traçage des frontières* » (Lamont, 2009, p. 437) repose certes sur le passé mais qu'il est tout à fait contemporain et se nourrit d'une certaine conjoncture. Il s'inscrit non seulement dans une Europe où les mouvements xénophobes ont de plus en plus droit de cité (Betz, 2002; Ivaldi, 2015) ; mais il est également entretenu par les mobilisations pour la reconnaissance portées par ses élites et se confirme dans les interactions quotidiennes des sujets. De façon volontaire ou pas, les frontières sont tracées et re-tracées, chaque jour. Différents acteurs tentent de les infléchir dans un sens ou un autre et cette activité puise dans les registres disponibles des sociétés européennes. Ce qui nous intéresse n'est pas tant de parvenir à définir une ethnicité dont la substance est très labile ni même seulement de saisir les aléas des frontières ethniques, mais de comprendre par quels processus aujourd'hui, en Europe, certains individus sont maintenus aux marges des sociétés majoritaires ; comment, *in fine*, racialisation et exclusion sociale structurent les fanges les plus paupérisées de la grande Union Européenne. A travers le cas des Roms, on propose d'examiner les « *ways in which* -

and conditions under which - this practice of reification, this powerful crystallization of group feeling, can work » (Brubaker, 2002, p. 166).

Evitant de considérer que la communauté rom ou le groupe social tzigane sont des collectifs *a priori*, on examine l'articulation de processus liés à la pauvreté, aux situations de domination et à l'expérience migratoire, avec la dimension ethnique pour comprendre comment s'érigent et se déplacent des frontières sociales à partir d'interactions entre les sujets et leurs interlocuteurs : entrepreneurs d'identité, militants associatifs, représentants des institutions de l'Etat, services caritatifs, ou simples voisins. Considérant la dimension problématique du label « rom » du point de vue de l'expérience des sujets, je tâche de saisir comment il contribue à classer les individus et à orienter l'action, tout en se demandant ce qui s'y joue en terme de lien social. Il s'agit donc également de comprendre de quoi se composent les catégories sociales que l'on aborde : quelle est la nature des liens entre les sujets appartenant à une même catégorie ? Y observe-t-on des solidarités ? Les représentants des Roms sont-ils des leaders communautaires ? Quel est le degré d'identification à ces catégories ? Ces questions permettront d'explorer les articulations entre catégories, identité et groupes sociaux (Brubaker, 2002).

Structure du texte :

Une première partie porte sur les catégories « Roms » et « Tsiganes » et sur les enjeux dont elles sont l'objet. En Roumanie, la catégorie ethnique « Tzigane » (ou tzigane, țigan) est encore très couramment employée et elle est utilisée comme auto-désignation par les personnes que nous avons interrogées en France. Pourtant, depuis une quinzaine d'année, elle est concurrencée par un autre ethnonyme : la connotation péjorative de ce vocable conduit, sous l'influence de la mobilisation des élites transnationales, à le remplacer progressivement par le terme « Rom », moins stigmatisé et qui permettrait de faire apparaître le lien entre de multiples groupes européens. Avec la désignation, ce sont non seulement les représentations mais également les contours de l'ethnie que le *mouvement rom* entend redessiner. La lutte contre la stigmatisation des Tsiganes, Gitans, Manouches, etc. passe par une activité de redécoupage et de redéfinition ethnique. C'est ce qui nous intéresse dans un premier temps : savoir comment s'est construite la catégorie « Tzigane » en Roumanie, depuis l'époque de l'esclavage jusqu'à nos jours, de façon à observer en quoi ce terme est aujourd'hui révélateur d'une position sociale.

Inspirée par la thèse de Nancy Fraser (2003), j'examine ensuite l'émergence du mouvement rom transnational en l'abordant comme une quête simultanée de *reconnaissance*

(culturelle) et de *redistribution* (sociale). On revient sur la structuration du mouvement et sur l'activité politique de ses leaders auprès des institutions européennes. Il ne s'agit pas seulement, comme le raccourcit Ian Hacking (2008) dans sa critique de la démarche constructiviste, de postuler que le groupe tzigane et le groupe rom ne vont pas de soi ou ne sont pas des données naturelles, mais d'analyser, comme le propose Andreas Wimmer, les conditions qui ont favorisé la production d'une ethnicité nouvelle, celle des roms, dans un espace européen plus favorable au multiculturalisme qu'à la lutte des classes.

A compter de la deuxième partie du texte, le focus est resserré sur la population enquêtée à Nice. Après avoir brièvement décrit les conditions d'enquête et le regard situé, en tant que femme, universitaire et membre d'un réseau associatif, qui fut le mien, je décris le groupe enquêté à partir de ses conditions de vie en France. L'objectif étant de ne pas réifier une catégorie racisée, je montre que la population d'étude se définit à travers un certain nombre de caractéristiques sociales, dont l'expérience de la migration n'est qu'un aspect.

L'observation, au plus près, des pratiques et des discours de cette population permet d'explorer dans la troisième partie ce que les individus font des catégorisations auxquelles ils sont assignés. Comme Rogers Brubaker *et al.* qui, après avoir étudié l'argumentation des mouvements nationalistes roumains, se penchent sur la façon dont les identités mises en conflit dans l'espace politique sont vécues par les citoyens ordinaires, j'entends examiner *l'everyday ethnicity* des personnes rencontrées au cours de l'enquête (Brubaker, Feischmidt, Fox, Grancea, 2006). Si en quelques années les « Roms » ont remplacés les « Tsiganes » dans tout propos politiquement correct, le passage d'une catégorie à une autre n'est pas aussi fluide pour les sujets que l'on désigne ainsi. En Roumanie, beaucoup de Tsiganes ignorent, volontairement ou pas, cette nouvelle catégorisation. Leur condition sociale et leurs relations aux Gadjé²⁸ ne se sont pas transformées au point de remettre en cause leur identité : aucune évolution n'étant intervenue dans leur réalité quotidienne, le nouvel ethnonyme n'a guère de sens. La migration en revanche impose de se redéfinir : le projet migratoire, la rencontre avec une autre société majoritaire, la relation à un Etat structurellement différent, nécessitent une adaptation qui ne se limite pas à un ajustement des comportements : elle implique de retravailler la présentation de soi, le rapport aux autres, l'établissement de nouveaux liens sociaux, etc. Toutes choses qui contribuent à définir une nouvelle identité. Ces mutations s'accompagnent, dans le cas des migrants roumains tziganes, de la confrontation au projet Rom. En quittant leur pays d'origine et en s'installant (même temporairement) en France, ils

²⁸ Le Gadjó (pl. gadjé) désigne le non-tzigane en langue romani.

vont être invités à « devenir » roms. Ils subissent un nouveau racisme anti-rom mais accèdent simultanément à la protection offerte par un « leader rom » et bénéficient de l'appui d'un réseau associatif de « soutien aux Roms ». Chaque interlocuteur propose, à travers ses propres représentations, une définition du groupe d'appartenance supposé. Il s'agit d'observer dans quelle mesure et comment l'activité de classification sociale par divers acteurs *affectent* les individus ethnicisés (Jenkins, 2014a) et comment eux-mêmes s'en emparent et y répondent. En d'autres termes, on porte l'attention sur l'effet de boucle, le *looping effect* de la catégorisation (Hacking, 1995). La présence d'un camp-bidonville situé entre un foyer de travailleurs immigrés dans les années soixante-dix et une *Aire d'accueil des gens du voyage* permet notamment d'explorer les relations de voisinage et d'éclairer les affinités électives entre ces migrants et d'autres catégories, au-delà des solidarités suggérées par la grille de lecture ethniciste. On interroge alors l'existence d'un groupe social, la prégnance de sa caractérisation raciale et la nature des frontières à l'œuvre dans leur expérience en France.

Après avoir souligné l'enchevêtrement des processus qui maintiennent cette population, comme d'autres, dans les marges de la société dominante, je propose, dans la dernière partie, d'examiner ce que les institutions françaises *font* en termes de catégorisation socio-ethnique. Les historiens comme les sociologues ont montré que le projet universaliste au fondement de la République française est depuis longtemps davantage un mythe fondateur qu'une réalité sociale (Fassin, Fassin, 2006; Spire, 2005; Weil, 2003) ; il n'en imprègne pas moins les acteurs, qu'ils soient usagers ou représentants des institutions. Cette ambivalence nous conduit à interroger, dans une dernière partie, ce que les relations avec l'Etat français, lui-même tiraillé entre le multiculturalisme européen d'un côté et sa propre conception de la nation, engendre en termes de relations interethniques et de représentation de soi pour les individus racisés. Dans les propos de nos informateurs, la migration était souvent présentée comme une façon d'échapper à l'ostracisation des Tsiganes par l'Etat roumain ; la France et ses institutions étant perçues comme plus égalitaires. Une attention fine aux relations avec la police, l'école ou les services sociaux fait apparaître les procédés subtils (ou non) par lesquels les frontières sociales sont simultanément combattues et entretenues par les services publics dans ce nouveau pays de résidence. L'analyse ne consiste pas à dénoncer un racisme d'Etat - qui par ailleurs travaille aussi à « l'intégration » de certains Roms - mais à comprendre par quelles voies ses institutions, même lorsqu'elles se veulent égalitaristes, renvoient aux yeux des usagers leur propre altérité, quelle que soit son origine. Celles-ci contribuent à former le regard des migrants non seulement sur *la France* mais également sur leur propre groupe d'appartenance et donc à se positionner en termes identitaires dans leur nouvel environnement.

C'est la contribution des représentants de l'Etat, de l'instituteur au préfet, au processus de construction de la catégorie sociale « Rom » qui est ainsi abordée.

L'ensemble du texte entend montrer que l'altérité des « Tsiganes » ou des « Roms » n'est pas seulement le produit de leur socialisation dans un pays où ils furent serviles ; qu'elle ne tient pas uniquement à la valorisation de leur *nation* par une élite et des institutions européennes engagées dans la défense des minorités ; qu'elle ne repose pas sur une clôture communautaire avérée ; qu'elle n'est pas qu'un produit de la xénophobie européenne ; qu'elle n'est pas entièrement contenue dans sa précarité économique et n'est pas le simple fruit des institutions. Mais qu'elle est un peu de tout cela à la fois. Revenant sur l'enchevêtrement des processus sociaux qui alimentent la marginalisation de notre population d'étude, la conclusion interroge le sens de sa racialisation, celle-ci étant entendue comme « *principe généalogique et de représentation qui rapportent à l'origine et à la descendance des « mentalités » ou des « aptitudes » individuelles et collectives supposées* » (Balibar, 2007, p. 163). On tente de répondre à la question judicieusement posée par John Hartigan : « *Once a subject like race has been deconstructed, how do we account for its enduring power in our lives ?* » (Hartigan, 2005a, p. 207). Les travaux sur les *poor white trash* sont mobilisés pour proposer en ce sens quelques pistes d'interprétation.

4.2. *TSIGANES ROUMAINS / ROMS EUROPEENS : JEUX ET ENJEUX DES CATEGORIES*

Dans les lignes qui suivent, on examine la genèse des catégories ethniques « Tsigane » et « Rom » afin de comprendre leur nature. Ce sont en effet les deux désignations qui reviennent le plus souvent dans les définitions mobilisées par la population étudiée. Il ne s'agit toutefois pas uniquement de « déconstruire » des catégories de la pratique. Notre analyse se démarque de la perspective constructiviste telle que la conçoit Hacking en ce sens que l'objectif n'est pas de montrer que ces catégories raciales sont socialement construites et *assez médiocres* ni que l'on *se sentirait beaucoup mieux si l'on pouvait s'en débarrasser* (Hacking, 2008). Dans un contexte où l'antiracisme est constitutif du discours majoritaire, il ne nous paraît pas suffisant de pointer l'inconsistance de ces désignations et des stéréotypes qui y sont associés. Au-delà, on cherche à comprendre comment elles se maintiennent et à quel point elles sont opérantes dans le monde contemporain. Dans cette première partie, on entend saisir ce dont elles sont faites, comprendre ce qui constitue leur épaisseur, observer comment elles voyagent dans l'espace et dans le temps pour pouvoir, dans un second temps, évaluer leur poids dans les interactions quotidiennes. Cela nous permettra de saisir la saillance de la dimension ethnique dans le processus d'insertion et, pour reprendre les termes d'Etienne Balibar quand il examine le sens de la race, de *mise à part* de ce public en Europe (Balibar, 2005).

Il ne s'agit pas dans cette partie de faire l'histoire des Tsiganes ou celle des Roms mais plutôt de revenir sur les usages de ces catégories et donc, sur l'histoire que raconte chacun de ces ethnonymes.

4.2.1. **Les Tsiganes n'existent pas ?**

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche se disaient spontanément, pour la plupart, « Tsiganes » de Roumanie, y ajoutant parfois, plutôt rarement, une désignation clanique²⁹. Il convient donc d'explicitier ce à quoi renvoie ce terme dans le contexte roumain.

Patrick Williams, éminent spécialiste de la question, n'hésite pas à affirmer « *les Tsiganes entre eux ne s'appellent pas « Tsiganes » (...). Autrement dit : les Tsiganes n'existent pas. Ils sont une invention des sociétés au milieu desquelles ils vivent, en*

²⁹ Dans mon propos, clan renvoie au terme roumain *neam* qui désigne une sous-catégorie du groupe tsigane. Les *Kalderach*, *Lautari*, etc. sont des *neam*.

l'occurrence les sociétés européennes » (2011, p. 7). Dans le même ordre d'idée, Martin Olivera pointe la diversité sociale et culturelle des multiples « *communautés roms* » de Roumanie et la difficulté à en dresser un portrait uniforme (2009). Marion Lièvre fait état de cette diversité lors de la migration en France (Lièvre, 2015). La labilité de cette catégorie est incontestable et il n'est pas question ici de donner une définition essentialiste des Tsiganes roumains mais, pour comprendre ce que cette désignation signifie et véhicule en termes de représentations, il convient de revenir brièvement sur ce que les tsignologues en disent.

Si l'on s'y intéresse particulièrement, ce n'est pas pour éclairer le lecteur sur LA réalité de LEUR condition mais plutôt pour entendre le discours sur la catégorie, sur cette *invention* dont parle Patrick Williams. Et ainsi comprendre *de quoi cette invention est-elle le nom* ? En conséquence, ce qui suit n'est pas une synthèse exhaustive des travaux historiques sur les Tsiganes de Roumanie mais plutôt une revue rapide des savoirs les plus diffusés sur cette population. La totalité de ces connaissances n'est bien entendu pas connue de toute la population roumaine - tsignane ou non-tsignane - mais l'on peut considérer que c'est dans cet ensemble, de cet ensemble, que se nourrit la catégorie « Tsignane » en Roumanie. C'est notamment - et probablement pas seulement - de cela que parlent les sujets interrogés lorsqu'ils disent, lors des enquêtes en France, « *Nous les Tsiganes* ». Nous verrons dans un second temps comment cette conception entre en confrontation avec la catégorie plus récente « Rom » lors de la migration.

4.2.1.1. Esclave-Tsignane : catégorie ethnique, catégorie sociale

La présence des Tsiganes est attestée en Roumanie, ou plutôt dans les trois provinces qui composent ce qui est aujourd'hui la Roumanie, à partir du XIV^{ème} siècle. Selon Henriette Asséo, ces arrivées progressives tout au long du siècle seraient liées aux conquêtes ottomanes qui ont engendré de multiples déplacements de populations dans tout l'environnement balkanique (Asséo, 1994)³⁰. Ils seraient arrivés, libres, des régions alentours, grecques notamment, d'où les conflits les auraient chassés ou bien en suivant les troupes militaires pour lesquelles ils travaillaient. Une autre version, plus populaire (celle de wikipédia par exemple), les fait arriver d'Inde, via l'Asie Centrale d'où ils seraient partis aux alentours du IX^{ème} siècle. Ce serait peu après leur arrivée qu'ils auraient été réduits à l'état servile par les grands propriétaires terriens et les princes sur les terres desquels ils s'installaient. On désigne

³⁰ Sauf mention contraire - notamment lorsqu'elles sont traitées de façon critique - les connaissances historiques exposées dans ce sous-chapitre sont empruntées à cette auteure (Asséo, 1994; Asséo, 1993, 2005, 2007)

aujourd'hui leur condition de l'époque comme une situation d'esclavage. Cela correspondait en fait à des statuts différents selon les provinces.

En Transylvanie, ils sont assimilés aux *serfs*, des paysans travaillant sur les terres et pour le bénéfice d'un seigneur local. Ils ne bénéficiaient pas d'une liberté de mouvement, mais partageaient en cela la condition de la majorité de la population rurale. De longue date, cette région était peuplée de groupes ethniques fort divers (Sicules, Saxons, Magyares, Grecs, etc.) qui auraient, chacun à sa manière, exploité la force de travail des migrants tsiganes. La configuration du pouvoir ayant changé à de multiples reprises, on connaît mal les formes du droit appliquées à cette catégorie de population. La grande diversité des situations est peu documentée, ce qui conduit à n'en garder aujourd'hui qu'une mémoire très parcellaire.

En Moldavie et Valachie, un statut particulier leur était dédié : la *Robie*. C'est souvent à ce statut que l'on fait référence lorsque l'on aborde l'histoire des Tsiganes roumains. Les *Robs* appartenaient aux monastères, aux propriétaires terriens, les *boyards*, ou aux princes, les *voïvodes*. Seuls les *Robs* des *voïvodes* étaient libres de leurs déplacements à l'intérieur de la principauté, où ils voyageaient pour exercer des métiers d'artisanat ; les autres étant confinés aux propriétés de leurs maîtres. Dans la pratique, ce statut a contribué à ancrer ces populations dans les territoires roumains et à les identifier clairement non seulement à partir de traits culturels ou d'une origine supposée, mais sur une base juridique (Olivera, 2009).

Les historiens s'interrogent encore sur l'existence de Tsiganes qui ne furent pas esclaves et l'on ne trouve pas trace d'autres populations auxquelles ce statut était attribué. Pour Petre Petcuț, « *Le petit nombre de Rroms libres conduisait les Roumains à appeler Tsiganes tous les esclaves et nous ne trouvons pas le mot esclave pour les premiers siècles, seul le mot tzigane était utilisé (...). Les documents d'archives du XIV^{ème}-XVIII^{ème} siècles signalent le mot tzigane en deux situations : pour définir une population et pour désigner une catégorie sociale* » (2007, p. 41). Cette analyse demande à être étoffée mais il semble qu'alors, tout comme dans d'autres situations d'esclavage, le groupe ethnique et le statut social se confondent ; ce qui conduit en quelque sorte à biologiser la distinction sociale et à rendre naturelle, parce qu'ancrée dans la race, la condition d'esclave (Bonniol, 1992).

On trouve les traces d'un Code tzigane (*drept țigan*), pour certains équivalent du Code noir, dès 1654 (Dacheux, 2007). Celui-ci sera réécrit quelque deux cents ans plus tard en 1818 sous la dictée des autorités ottomanes mais il ne change guère. Le statut d'esclave était hérité par la mère, les mariages mixtes interdits et les familles pouvaient être vendues ou échangées entre propriétaires potentiels (Hancock, 2007). Ce commerce conduisait des groupes à être transplantés d'une propriété à une autre toutefois, il semble qu'ils ne furent pas l'objet

d'échanges purement spéculatifs sur le mode de la traite négrière et selon certains, les Tsiganes pouvaient eux-mêmes se racheter pour aller se vendre ailleurs, sans que cela ne les affranchisse de leur condition d'esclaves³¹. S'il existe dans l'histoire des Tsiganes de Roumanie des cas de personnalités ayant joué un rôle historique de premier plan, comme Stefan Razvan - sorte d'Othello roumain - qui fut conseiller du prince et lui-même prince de Moldavie en 1595 (Courthiade, 2007), la catégorie est clairement définie sur la base d'une appartenance ethnique et une position sociale économiquement et hiérarchiquement située. Le fait que les Tsiganes n'aient pas fait l'objet de campagne de capture et qu'ils aient rapidement été intégrés à la structure de la société roumaine a probablement renforcé l'impression d'un ordre naturel des choses (Auzias, 2007). Dès la fin du XIV^{ème} siècle, il s'est agi non pas de réduire à l'esclavage une population venue d'ailleurs mais de reproduire une structure sociale par ailleurs fortement marquée par une distribution ethnique des rôles sociaux (Durandin, 1995).

Les cinq siècles d'esclavage des Tsiganes ont fait l'objet de peu de travaux jusqu'aux années deux mille (Auzias, 2007), ce qui tend à réduire toute cette période à un tableau assez concis. Il semblerait pourtant que les conditions d'exploitation de cette population aient grandement varié non seulement selon les régions mais également selon les époques, allant progressivement dans le sens d'un durcissement du fait du tribut de plus en plus lourd exigé par les Ottomans à partir du XVI^{ème} siècle puis, dans un second temps, à cause d'une intensification de l'agriculture liée à l'exportation des céréales vers l'Occident au XVIII^{ème} siècle (Hancock, 2007). En conséquence, plus on se rapproche de l'époque contemporaine, plus la condition tzigane est rude ; ce qui contribue sans aucun doute à assombrir les représentations que l'on a aujourd'hui de cette population d'esclave, considérant qu'elle a toujours vécu sous le joug violent de ses maîtres et dans une très grande misère.

La *robie* comme le servage furent progressivement abolis sous l'influence conjointe des débats humanistes, notamment portés par les élites parties se former en France, et de la construction politique de l'Etat de Roumanie. Les trois provinces, situées aux confins de plusieurs empires (ottoman, habsbourgeois, russe), ont longtemps reposé sur une structure féodale où seigneurs et ecclésiastiques vivaient du travail de la population servile. Ce n'est qu'à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle que cette société est progressivement remise en question pour aboutir, après plusieurs ébauches, à la constitution d'un premier Etat roumain

³¹ Le film *Afferim !* de Radu Jude (2015) met en scène un marché dans lequel des Tsiganes tentent de se vendre aux propriétaires terriens. Cette possibilité apparaît parfois dans des textes non-savants (wikipédia notamment) mais je ne l'ai pas trouvée dans les écrits d'historiens.

rassemblant les provinces de Valachie et Moldavie en 1859. Sans revenir sur l'histoire complexe de l'unification de la Roumanie (dont les frontières actuelles datent de 1947) ni sur les étapes progressives qui y ont aboli les diverses formes d'asservissement, on constate que l'évolution de la condition juridique des Tsiganes est intimement liée à l'avènement de cette Roumanie moderne, qui met fin aux privilèges de classes. C'est en 1856 que sont publiés les décrets abolissant les dernières formes d'asservissement encore en vigueur dans les monastères. En quelques décennies, on passe alors d'un ordre féodal à une société au projet égalitariste tournée vers le modèle occidental. Ce passage n'est ni fluide ni unanimement salué ; il rencontre de nombreuses réticences, parfois des reculs importants, que l'on traduit aujourd'hui comme une lutte entre l'ancien monde et la modernité (Durandin, 1995).

Si les Tsiganes semblent y gagner en termes de statut juridique, leur émancipation sociale est plus problématique. Comme dans d'autres contextes post-esclavagistes (Hardung, Pelckmans, 2015), l'abolition du statut n'engendre pas systématiquement un progrès économique, une amélioration des conditions de vie ou la reconnaissance d'une plus grande dignité. L'avènement du salariat dans une société qui reste très majoritairement rurale place de fait les anciens esclaves au plus bas de la nouvelle échelle sociale. Selon Vasile Ionescu, « *la liberté accordée aboutit à une nouvelle forme de dépendance économique, encore plus grave que la précédente* » (Ionescu, 2002). La recherche de moyens de subsistance entraînera des pratiques de nomadisme ou semi-nomadisme pour une partie d'entre eux qui cherche à vendre sa force de travail là où la requièrent les travaux de l'agriculture. En ce sens, même affranchis, leur condition témoigne de leur infériorisation sociale et rappelle en cela l'évolution tardive de la société roumaine.

C'est en effet sous forme de retard par rapport aux autres pays européens qu'est souvent décrite l'histoire de la Roumanie (Sandu, 2008). Dans ce contexte, Martin Olivera souligne que « *la figure du țigan (très présente dans la littérature du XIXème) jouera le rôle de vestige honnis de l'ère obscurantiste des boyards. Les țigani deviennent alors dans les représentations populaires, et demeurent aujourd'hui encore, la part « primitive » et non-civilisée du pays, objet de mépris, de dégoût et, occasionnellement, de pitié voire de fascination* » (2009, p. 14). En ce sens, même si l'insertion économique des divers groupes tsiganes fut parfois moins problématique que d'autres (Reyniers, 2007), les représentations liées à cette catégorie sont durablement marquées par le passé esclavagiste. Certains stéréotypes en sont le témoignage direct³².

³² Au-delà de la pauvreté comme caractéristique intrinsèque des Tsiganes, on dit par exemple en Roumanie qu'ils n'aiment pas l'eau, les esclaves n'ayant pas eu le droit de s'installer aux alentours des points d'eau.

Cette phase de l'histoire tsigane est encore relativement peu reconnue à l'échelle européenne et fait aujourd'hui l'objet de luttes de mémoire qui tentent notamment de s'associer aux luttes pour la commémoration de l'esclavage noir (Dacheux, 2007). Elle marque pourtant la condition tsigane aujourd'hui. Même si, comme le rappelle Elisabeth Cunin analysant les sociétés post-esclavagistes, « *ce sont bien souvent des formes de discrimination multiples, indirectes, systémiques, qui conduisent, dans les faits, au traitement différentiel d'une partie de la population* » (Cunin, 2015), et sans prétendre entrer ici dans le détail de ces mécanismes, il est indéniable que ce passé non seulement pèse sur la position sociale des Tsiganes roumains mais participe également, de façon implicite ou explicite, des représentations véhiculées sur cette population à l'heure actuelle.

4.2.1.2. De la déportation d'une race inférieure à l'émancipation d'un sous-prolétariat

De la même façon que les pays ouest-européens, la Roumanie a construit au XIX^{ème} siècle un Etat-nation reposant sur l'unité de son peuple, dont l'histoire est formalisée jusqu'à son origine géto-dace. Dans un tel contexte, les nombreux groupes ethniques issus de l'histoire complexe des mouvements de populations dans cette région jusqu'à l'époque contemporaine, sont relégués au rang de minorités. La présence de tous ces Autres est admise mais ils n'ont pas vocation à se fondre dans la nation qui, elle, est le reflet du peuple fondateur de la Roumanie. La plupart des autres *naționalitate* sont issues de peuples colonisateurs de différentes époques (c'est le cas des Magyars, des Russes, des Grecs, des Saxons...); les Tsiganes sont les seuls à porter leur asservissement comme héritage ethnique.

Cette conception de la nation prépare, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, le terrain de la politique raciale que mettra en place le régime allié aux nazis du général Antonescu qui prend le pouvoir en 1940. A partir de 1941, les Tsiganes, tout comme les Juifs, font l'objet d'une politique de déportation vers la Transnistrie (actuellement région de Moldavie frontalière avec l'Ukraine). Elle cible en premier lieu les familles itinérantes puis tous les Tsiganes de Roumanie. Ceux qui servent dans l'armée en sont exclus et contraints de rejoindre les déportés. Les maisons et autres biens appartenant aux Tsiganes déportés sont confisqués par le Centre national pour la Roumanisation (Ionescu, 2002).

D'abord parqués dans des colonies insalubres qui verront mourir beaucoup d'entre eux, ils sont ensuite distribués dans des villages ukrainiens où ils sont mis au travail dans des fermes d'Etat et kolkhozes ou affectés à d'autres tâches d'intérêt collectif. Du fait de la misère engendrée par cette situation, du manque de nourriture et des conditions de vie très rudes, les

défections sont nombreuses et beaucoup de Tsiganes errent de villages en villages. Des tentatives de retour en Roumanie sont régulièrement déjouées ; pour y mettre un terme, un camp d'internement est créé en 1943. On estime qu'environ 36.000 Tsiganes roumains seraient morts en déportation en Transnistrie entre 1941 et 1943 (Rummel, 1998).

Sous l'ère communiste, qui débute dès 1947, les Tsiganes forment au contraire un sous-prolétariat que le nouveau régime a vocation à émanciper. De ce point de vue, s'ils font l'objet, comme l'ensemble de la population, d'un contrôle sévère et de politiques autoritaires, leur sort sous le socialisme ne semble pas s'être aggravé. Comme dans les autres pays d'Europe de l'Est, les nomades ou semi-nomades, environ 67.000 personnes en 1977, font l'objet de politiques spécifiques visant leur intégration sociale (Marushiakova, Popov, 2002). A compter de cette année-là, le Comité central du parti communiste, dirigé par Nicolae Ceausescu, adopte un ensemble de mesures en faveur de la sédentarisation. Il prend également des décrets qui visent à limiter la natalité de ce groupe national³³ et à rendre obligatoire l'assiduité scolaire. Si certains dénoncent la violence faite contre des pratiques culturelles ancestrales, d'autres considèrent qu'il s'est agi de mettre fin à des situations de grande pauvreté, dont l'itinérance était notamment un attribut. Parallèlement, le nationalisme roumain est très vivement encouragé par la dictature : depuis les Géo-Daces jusqu'à l'époque contemporaine, toute l'histoire est revisitée pour attribuer à des Roumains ethniques les grandes découvertes de l'humanité (Verdery, 1996)³⁴. Ainsi, même si les Tsiganes ne font pas ostensiblement l'objet de politiques racistes, ils n'existent que dans l'ombre de ce peuple roumain encensé.

Le regard porté aujourd'hui sur la condition des Tsiganes sous le régime de N. Ceausescu est ambigu : l'attribution de logements et d'emplois réguliers dans les grands complexes industriels ou plus souvent dans les services d'entretien des routes et de nettoyage des espaces publics est parfois décrite comme une certaine ascension sociale (Marushiakova, Popov, 2002). Ce traitement de la question tzigane par la dictature alimente les rumeurs selon lesquelles cette population aurait été favorisée car instrumentalisée par les autorités pour effectuer les basses œuvres de l'Etat (torture, espionnage, etc.). Dans les mémoires des informateurs rencontrés en France, cette époque, sans être un âge d'or, contraste avec les conditions de vie et les discriminations qui ont suivi la révolution de 1989. Quoi qu'il en soit, si leur niveau de vie s'est amélioré durant la période communiste, le racisme à leur rencontre

³³ Les citoyens roumains de *nationalitate* tzigane voient leurs allocations familiales suspendues à partir du sixième enfant tandis que l'Etat mène une politique nataliste auprès des Roumains « non-ethniques ».

³⁴ Le *protochronisme* était un projet politique élaboré qui reposait notamment sur l'engagement d'un certain nombre d'intellectuels au service de l'Etat pour étayer ces thèses.

n'a lui jamais été combattu par les institutions et a resurgi avec véhémence quand le pouvoir autoritaire a disparu.

4.2.1.3. Une *transition* plus difficile pour ceux du bas de l'échelle

A partir de 1989, la chute de la dictature entraîne le pays dans une période de « transition » du communisme vers le capitalisme. Mais ce terme, encore utilisé en 2016, soit 27 ans après la fin de l'ère communiste, recouvre en réalité bien plus large que le passage à l'économie de marché. Il renvoie à l'ambition de la Roumanie d'accéder aux standards occidentaux et à ses difficultés à les atteindre. Le pays a rejoint l'espace Schengen en 2002 puis l'Union européenne en 2007 et le marché du travail européen lui est pleinement ouvert depuis 2014 cependant, le niveau de vie des Roumains reste un des plus faibles d'Europe.

Bien que les dernières années de la dictature fussent particulièrement difficiles, cette transition a eu d'importantes conséquences en termes de régression sociale pour l'ensemble de la population roumaine. Dans un premier temps, la fermeture ou la restructuration des grandes entreprises d'Etat et l'abolition des fermes collectives ont entraîné une récession économique de grande ampleur. Parallèlement, la régression des services publics (santé, instruction, transport, etc.) à travers tout le pays a eu des conséquences graves sur les conditions de vie, jusqu'à faire baisser l'espérance de vie durant plusieurs années. Au cours de cette période, l'économie informelle et le travail au noir, quoi que déjà présents sous la dictature, se sont fortement développés (Rainer, 2002). La migration vers les pays occidentaux est alors apparue comme une solution pour résister à la crise (Potot, 2007).

Même si la situation se stabilise puis entre à nouveau dans une période de croissance à partir des années deux mille, le pays a perdu environ 13% de sa population entre 1992 et 2011, soit plus de trois millions de personnes dont deux millions après l'année 2002³⁵. Ce déclin s'explique par la baisse du taux de natalité (de 2,2 enfants/femme en 1989 on passe à 1,3 en 2000 puis 1,5 en 2012) et par les départs vers l'étranger, surtout vers l'Europe de l'Ouest. Ces deux phénomènes cumulés ont pour conséquence une élévation de l'âge moyen qui est de plus de quarante ans en 2015, contre environ trente-cinq en 1992.

Les Tsiganes ne sont bien évidemment pas protégés de ce déclin ; la position d'une majorité d'entre eux au plus bas de l'échelle sociale les expose même plus particulièrement (Sigona, Trehan, 2009; Vincze, 2013). Dans un mouvement de déclassement général, ceux

³⁵ Ces données, comme celles mentionnées plus bas dans ce sous-chapitre, sont issues de l'Institut national de la statistique roumain : <http://www.insse.ro/cms/> consulté le 21 décembre 2015.

qui occupent les emplois les plus précaires se retrouvent rapidement à la marge. Lors du recensement de 2002, parmi la population auto-déclarée *romi*, le taux de chômage atteignait les 28% contre une moyenne nationale de 11%. L'ancien directeur de la Banque mondiale et le millionnaire Georg Soros considèrent ainsi que « *Roma have been among the biggest losers in the transition from communism since 1989. They were often the first to loose their jobs in the early 1990's, and they have been persistently blocked from re-entering the labor force due to their often inadequate skills and pervasive discrimination* » (Wolfensohn, Soros, 2003).

Poussés hors de la sphère du travail régulier, certains sont également poussés hors des logements qu'ils avaient obtenus durant l'époque précédente ; ceux-ci étant récupérés par des Roumains « non-ethniques » eux-mêmes en grande difficulté (Plainer, 2014). D'après une étude menée en 2002 par l'Agence Nationale pour les Roms, 59% des « communautés roms »³⁶ présentaient des problèmes sévères ou très sévères en termes de logement et/ou de ressources (Olivera, 2011a).

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer les mobilités des Tsiganes roumains actuelles. Bien que la composante ethnique des migrations roumaines soit difficile à évaluer, la proportion de migrants dans ce groupe serait sensiblement la même que celle du groupe majoritaire (environ 10%) et, comme toujours dans les migrations internationales, ce ne sont pas les groupes les plus pauvres qui émigrent (Olivera, 2009). Ainsi, si une partie des Tsiganes roumains se « *met en route* », c'est avant tout, comme d'autres ressortissants de l'ancien bloc communiste avant eux, pour résister à la crise et « *éviter de devenir des laissés-pour-compte de sociétés engagées dans un processus de transformation rapide et surtout imprévisible* » (Morokvasic, 1996).

4.2.1.4. De la nature à la culture : les ressorts de l'altérité tzigane en Roumanie

Les Roumains dits d'origine géto-dace sont les seuls à ne pas avoir de *nationalitate*³⁷ différente de leur citoyenneté roumaine : on n'est pas « roumain d'origine géto-dace », on est « roumain non-ethnique » ; c'est aux autres minorités qu'il revient de préciser leur ascendance. D'une certaine façon, les Roumains (non-ethniques) constituent le peuple légitime et incontestable du pays, les Autres étant des éléments allogènes acceptés mais ancrés dans une altérité indépassable.

³⁶ Sont considérées comme communautés roms les implantations de plus de vingt foyers dans lesquelles résident des personnes se déclarant rom.

³⁷ Les cartes d'identités roumaines comportaient la citoyenneté (roumaine) et la *nationalitate*, c'est-à-dire l'appartenance ethnique.

Lors du recensement de 2011, comme depuis plusieurs décennies, une vingtaine de *nationalitate* étaient proposées aux habitants de la Roumanie. Le recensement de 2002 a fait évoluer sa nomenclature ethnique pour changer la catégorie ethnique « Tsigane » en « Rom » ; on comprendra plus loin où cette évolution trouve sa source. On note que malgré la baisse de la population roumaine, cette catégorie est en constante augmentation depuis les années soixante : d'à peine soixante quatre mille personnes en 1966, on passe progressivement à quatre cent mille en 1992 pour atteindre, lors du recensement de 2011, plus de six cent mille personnes³⁸. Cette tendance à la hausse ne s'explique pas par la seule démographie mais davantage par le mode de recensement par auto-déclaration qui laisse chacun libre de se déclarer « Tsigane » (puis « Rom »), ou autre. Les facteurs qui pèsent sur ce choix sont certainement complexes mais l'on peut supposer que l'attitude des autorités et de l'administration roumaine y a une incidence non négligeable.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que la plupart des anthropologues et des sociologues s'accordent sur l'idée que les Roms ou Tsiganes seraient, *en réalité*, beaucoup plus nombreux en Roumanie et leur effectif relativement constant (les chiffres annoncés tournent autour du million). Cela suppose donc qu'une partie des personnes ne se déclare pas comme telle bien que l'on³⁹ puisse affirmer qu'elles le sont. Martin Olivera écrit par exemple : « *Ce chiffre est certainement inférieur à la réalité : un bon nombre de Roms se déclarent plus volontiers Hongrois ou Roumains, selon les régions* » (2009, p. 27). On ne peut soupçonner cet anthropologue de défendre une conception biologique de la race. Ce qu'il signifie ici, c'est qu'il existe un consensus, dans les milieux savants comme dans le reste de la société roumaine, pour identifier des sujets en tant que « Tsiganes », au-delà même de ce qu'ils peuvent déclarer. Cela n'est guère contesté par les sujets concernés. Que cette assignation repose sur le lieu d'habitation, sur la façon de se vêtir, sur l'usage d'une langue dite romani (que tous ne partagent pas et dont les déclinaisons sont multiples), sur certaines pratiques culturelles (souvent très proches de celles des paysans locaux), voire sur un phénotype particulier (malgré la variabilité de celui-ci au sein de la catégorie⁴⁰), cette conception relève d'une essentialisation de la catégorie qui rappelle que l'on ne sort pas aisément d'un groupe ethnique. Le même auteur explique que certaines personnes se déclarant non-rom lors du recensement peuvent en d'autres circonstances exprimer leur appartenance à un clan tsigane. Ainsi, se déclarer par exemple Roumain-hongrois ne

³⁸ <http://www.insse.ro/cms/> consulté le 21 décembre 2015.

³⁹ « On » étant ici une sorte de sens commun partagé.

⁴⁰ Ces phénotypes s'étendent en Roumanie du brun à la peau mate au blond aux yeux bleus.

relèverait pas d'une démarche visant à nier son ethnicité rom, qui est établie au-delà de la volonté des sujets. Pour comprendre comment divers acteurs -dont les sujets eux-mêmes- interviennent dans l'essentialisation du groupe tsigane et dans quelle mesure il est possible de jouer -ou non- avec cette identité en Roumanie, il serait indispensable de mener en Roumanie des enquêtes de terrain de longue haleine, ce que je n'ai pas fait. On se contentera donc ici de noter qu'il existe une identification tsigane au-delà de l'ethnie inscrite ou non sur sa carte d'identité, c'est-à-dire au-delà de ce qu'en disent les sujets à un moment donné, dans une situation donnée.

Ainsi, l'affectation à la catégorie « Tsigane » (ou « Rom ») ne dépend pas seulement d'un attachement à une culture particulière, à une vie communautaire ou à une revendication explicite. L'usage que l'on en fait aujourd'hui en Roumanie la présente davantage comme une caractéristique biologique. C'est avant tout la lignée, donc le sang, qui marque la frontière. Tout comme à l'époque de l'esclavage, l'enfant né d'une mère tsigane est tsigane, quel que soit son parcours ou ses choix. Bien qu'elle soit souvent associée à l'idée de pauvreté endémique, la condition sociale n'est plus aussi intimement attachée à la catégorie : on peut être un Tsigane qui a réussi socialement, on dit alors un « Tsigane intégré », on n'en reste pas moins tsigane. La mobilisation des élites dans le mouvement rom dont on parlera plus loin en témoigne. On verra également plus loin que l'on peut être marié/e à un Tsigane, avoir avec lui des enfants, vivre en France dans un bidonville estampillé comme « camp de Roms » et y être bien intégré, on est susceptible, à tout moment, d'être rappelé à sa non-appartenance à cette ethnie.

Or, au sortir de la dictature puis dans une situation de crise économique, la lutte pour l'accès aux ressources a contribué à raviver les rivalités entre groupes ethniques. Les Tsiganes n'en furent pas les seules victimes ; le nationalisme roumain s'est exprimé à de nombreuses reprises envers ses minorités (Brubaker et al., 2006). Mais quand les Magyars (Hongrois) sont soutenus par un Etat (Comte, 2014)⁴¹, ou que les *Aussiedlers*, d'origine saxonne, obtiennent le droit d'émigrer en Allemagne (Michalon, 2003), les Tsiganes sont mis à l'index en rappelant les stigmates colportés par leur histoire et la situation misérable d'une partie d'entre eux. Ceux qui réussissent socialement sont soit passés sous silence quand il s'agit d'occuper une place équivalente à celle des Roumains non-ethniques, soit accusés de vivre de trafics et de l'exploitation de leurs pairs lorsqu'il s'agit de villages entiers qui affichent une certaine

⁴¹ Depuis les années quatre-vingt-dix, la question du statut des minorités d'ascendance hongroise de l'étranger est à l'agenda politique de la Hongrie, avec un référendum en 2004 et une proposition de loi en 2010.

opulence, notamment à travers la construction de grandes maisons aux toits brillants (voir Illustration 1).

La discrimination des élèves ou des écoles des quartiers tsiganes a été documentée à plusieurs reprises (Clavé-Mercier, 2012) ; ce qui conduit une part importante de ces enfants à un décrochage scolaire anticipé (Olivera, 2009). Dès la fin de l'année 1989 et tout au long des années quatre-vingt-dix, on recense des exactions envers des villages ou quartiers tsiganes. Si l'intensité de ces violences diminue après 2000, ceux que l'on nomme désormais officiellement les Roms -sans pour autant oublier les stigmates dont ils sont porteurs en tant que Tsiganes- restent jusqu'à présent la cible des partis d'extrême droite qui invitent à les chasser hors de Roumanie, rappelant ainsi que sept siècles d'histoire ne suffisent pas à légitimer leur présence dans ce pays⁴². Certes, cela fait écho à une conception européenne et française qui voit dans les Tsiganes/Roms/Gitans d'éternels *étrangers de l'intérieur* (Robert, 2007) mais il faut la lire, dans le contexte roumain, en regard des liens historiques - récemment réactualisés- d'autres minorités avec leurs mères patries. Les retours des Saxons en Allemagne, la préoccupation de la Hongrie pour *ses* Magyares ou même la réaction de la Russie envers les minorités russes de Moldavie (ou plus récemment d'Ukraine) sont les témoins d'une conception durablement ethnique de la nation, dont les frontières ne sont pas celles des limites territoriales des Etats.

Dans un tel environnement, la spécificité des Tsiganes tient moins à leur racialisation qu'à la dépréciation dont ils sont l'objet. De ce point de vue, leur altérité est d'une nature fort différente de celle des Gitans français (auxquels on les amalgame parfois, voir plus loin) perçus comme résistant à l'intégration de la nation française. Les Tsiganes de Roumanie ne sont pas invités à se fondre dans une nation roumaine et l'on ne renvoie donc pas leur ethnicité à une (mauvaise) volonté de leur part, mais à un état de nature. On déplore, en revanche, leur mode de vie ou plus généralement ce qui est perçu comme une culture spécifique à ce groupe, qui jouerait contre leur insertion sociale et rendrait la cohabitation problématique.

On l'a dit en début de chapitre, les Tsiganes de Roumanie ne constituent pas une communauté homogène et les individus se désignent souvent plus volontiers par leur nom clanique que par ce label générique (Williams, 2011). Sur le mode des Bambaras de Jean Bazin (Bazin, 1985), cette désignation est plus souvent mobilisée pour désigner un groupe différent du sien que pour parler de soi, tant elle est diffamée. Tous les Tsiganes roumains ne

⁴² Parallèlement, il est commun de se plaindre de la mauvaise image que diffusent du pays les Roms roumains de l'étranger.

s'entendent pas dans une langue commune et l'on n'observe pas de forme de solidarité inter-tsiganes à l'échelle du pays (Olivera, 2011b). Pourtant, chacun sait qui entre dans cette catégorie et qui n'en est pas et même s'il est fréquent d'entendre dire « Moi je ne suis pas un/e tsignan/e comme les autres », on sait que l'on ne peut pas nier son appartenance à ce groupe ethnique, et cette identification, charriant son lot de stéréotypes et de discriminations, a une incidence sur le champ des possibles ouvert à chacun⁴³. En Roumanie, la catégorie Tsigane désigne un groupe aux frontières explicites, défini, sur le mode de la race, en termes de nature. C'est avec ce bagage que les personnes qui migrent arrivent en France et c'est en ces termes qu'il faut les comprendre lorsqu'elles se présentent en disant « Nous, les Tsiganes » : il ne s'agit pas d'une revendication culturaliste mais de la référence à un trait biologique pensé comme inéluctable.

Ainsi, même si les anthropologues soulignent que le groupe ethnique « Tsigane » est bien difficile à définir anthropologiquement, force est de reconnaître que cette invention structure profondément les rapports sociaux et pèse de tout son poids sur les hiérarchies sociales en Roumanie. Au quotidien, l'existence de cette catégorie ethnique est avérée non en tant que communauté structurée et solidaire mais en tant que grille de lecture mobilisée par les individus, qu'ils soient situés à l'intérieur ou à l'extérieur de cette ethnie. On considère alors avec Colette Guillaumin, traitant du concept de race, que « *Nier son existence, comme tentent de le faire les sciences sociales, de l'homme puis naturelles, nier son existence de catégorie empiriquement valide est une chose -vraie- qui ne supprime en rien la réalité étatique et la réalité sociale de cette catégorie, qui ne supprime en rien le fait que si elle n'est pas empiriquement valide, elle est pourtant empiriquement effective* » (1992, p. 216).

Ce contexte conceptuel, qui n'est pas spécifique à la Roumanie, éclaire l'orientation qu'a prise la lutte antiraciste rom : plutôt que d'interroger le caractère essentialiste du regard porté sur ce groupe ethnique comme le font les (dé)constructivistes occidentaux - qu'ils soient intellectuels ou militants - les élites roms ont choisi la voie, sans doute plus facile, du retournement du stigmate sans remettre en cause la réalité du groupe ethnique. Au contraire, il fut nécessaire de donner corps au peuple rom pour pouvoir porter sa voix en toute légitimité.

⁴³ Dans son ouvrage autobiographique *Je suis Tzigane et je le reste*, Anina raconte qu'en Roumanie son grand-père a perdu, à deux reprises, son emploi quand ses employeurs ont découvert qu'il était tsignan (Anina, Veille, 2013)

4.2.2. La nation rom : un projet politique transnational

On s'est jusque-là intéressé à la catégorie tzigane telle qu'elle s'est développée en Roumanie non parce que le sens qu'elle revêt dans ce contexte est extrapolable tel quel à l'échelle européenne mais parce que notre population d'étude est roumaine et que c'est dans ce pays qu'elle s'est construite en tant que population tzigane. Je ne postule pas que ce mot renvoie aux mêmes représentations partout en Europe mais sa polysémie à l'échelle du continent n'est pas notre préoccupation première. De la même façon, dans les lignes qui suivent, ce qui retient notre attention n'est pas l'apparition du terme *rom* dans l'histoire de l'Europe ni l'ensemble des représentations qu'il charrie puisqu'aujourd'hui encore ce terme peut revêtir des sens différents selon qui l'emploie⁴⁴. C'est davantage ce que l'on appelle le *mouvement rom*, et le processus de construction de cette catégorie ethnique par les multiples acteurs qui l'ont accompagnée au cours des dernières décennies, que l'on explore ici. La migration conduit les migrants tziganes à être assignés, en France, à un nouveau groupe d'appartenance, celui des Roms⁴⁵ mais contrairement à ce que laisse penser leur usage courant, ces deux catégories ne sont pas superposables. Comme le font les migrants eux-mêmes, mais par d'autres chemins, je propose de découvrir ce que « l'ethnie Rom » désigne dans ce contexte ou pour reprendre l'expression utilisée plus haut, l'histoire qu'elle raconte.

« *Les Roms forment la minorité d'Europe la plus importante numériquement* » ; cette première phrase d'un article paru en 2005 (Liégeois, 2005) est devenue, sous différentes formes et notamment en changeant le terme *minorité* en *communauté*, un propos introductif quasi-obligatoire de tout article, savant ou moins érudit, sur « Les Roms » en Europe. En général, il s'accompagne d'une estimation statistique, avec une mise en garde relative aux difficultés que pose le recensement de cette population à travers le continent. Enfin, certains auteurs prennent soin de souligner qu'il s'agit d'une catégorie aux contours flous, *polythétique* écrit Leonardo Piasere : « *Les catégories polythétiques ne sont pas aisées à définir dans la mesure où elles ne présentent pas des caractères nécessaires et suffisants pour les distinguer. Elles sont constituées d'éléments qui se ressemblent en quelque chose mais par des points différents* » (2011, p. 35). De nombreux anthropologues contemporains soulignent en effet la variété des situations et des groupes étudiés par les tsiyanologues à travers l'Europe et, partant, les précautions qu'il convient de prendre lorsque l'on réunit des populations

⁴⁴ Une recherche du mot Rom sur internet illustre la très forte polysémie du terme. En dehors du sens que lui donne le mouvement rom abordé ici, il désigne notamment les « tziganes d'Europe de l'Est » ou seulement certains d'entre eux.

⁴⁵ En aucune manière on ne postule que la Roumanie serait épargnée par le mouvement rom ; on explicitera plus loin dans quelle mesure la mobilité rend la confrontation avec le mouvement rom incontournable tandis qu'elle peut être éludée en Roumanie.

variées sous ce label générique (Asséo, 1994; Doytcheva, 2015; Legros, Rossetto, 2013; Le Marcis, Lurbe y Puerto, 2013; Liégeois, 2005; Piasere, 2011; Reyniers, 1995; Robert, 2007; Stewart, Williams, 2011; Williams, 2011). Faire exister la catégorie « Rom », même en lui adjoignant l'adjectif *polythétique*, ne va donc pas de soi. Si ces propos liminaires et la labélisation « Rom » sont devenus consensuels malgré leur ambivalence, c'est parce qu'ils ont fait l'objet d'un travail de (re)définition soutenu depuis une cinquantaine d'années. Pour leur donner corps, il a été nécessaire d'aller au-delà des représentations diverses et stigmatisantes pour construire une catégorie ethnique au contenu clarifié, susceptible de faire l'objet de politiques publiques.

L'usage des désignations « Roms » ou, plus traditionnellement, « Tsiganes » (ou encore Romanichels, Bohémiens, Manouches, Yéniches, Gitans... qui ne sont que des exemples français) pour désigner de façon englobante des groupes d'individus épars et mal connus, dont la principale caractéristique commune est de vivre à la marge des sociétés dominantes, n'est pas nouvelle en soi. Le sort réservé aux Tsiganes par le régime nazi témoigne, s'il en était besoin, d'une conception raciale et homogénéisante de ces diverses populations : quels que soient leurs langues, leurs religions, leurs rites ou leurs façons de se vêtir, les sociétés européennes y voient une population génétiquement liée, inscrite dans un processus historique marqué par l'errance et la dissémination. Ce qui est en revanche relativement nouveau à partir de la fin de la seconde guerre mondiale (bien que l'on trouve des anticipations du mouvement rom dès les années trente, en Roumanie et en Pologne par exemple), c'est que cela entre dans une démarche de lutte contre les discriminations et le racisme subis par les populations ainsi désignées. L'essentialisation à vocation positive fait écho, en les revisitant, aux stéréotypes véhiculés par la population majoritaire. Comme le fait remarquer Milena Doytcheva, c'est sans doute là ce qui lui a permis de *fonctionner* (Doytcheva, 2015).

Après la seconde guerre mondiale, un mouvement constitué de personnes se disant roms et amies des Roms va enrichir cette catégorie, lui donner de l'épaisseur, pour la mobiliser sur le mode de l'*affirmativ action*. Cette ethnicité construite comme réponse à la stigmatisation rappelle celle d'autres groupes, décrits notamment pour l'Amérique du Nord par Michèle Lamont et Nassim Mizrahi (Lamont, Mizrahi, 2012). Aux discours populaires chargés de stéréotypes racistes va être substitué un savoir plus ou moins académique valorisant la *nation* rom. En ce sens, depuis plusieurs décennies, la ligne de défense de ces

populations n'a pas consisté à atténuer les frontières entre Roms et Gadje⁴⁶ sur le mode universaliste mais, au contraire, à éclairer la nature de ces frontières en soutenant une conception réifiée du groupe rom, lui permettant de la faire entrer dans une perspective européenne multiculturelle (Olivera, 2011c). La lutte politique s'est portée sur la construction d'un Nous, d'une entité collective, et sur la quête de reconnaissance du groupe par les instances décisionnelles.

4.2.2.1. Emergence d'une voix tsigane

Dès 1959, un Roumain de Paris, Ionel Rotaru, fonde la *Communauté mondiale gitane* (CMG) et en devient le représentant officiel. S'il se préoccupe d'obtenir le soutien de quelques personnalités tsiganes, son action a une visée politique tournée vers l'extérieur : il revendique un meilleur traitement pour les Tsiganes auprès des députés français ; réclame au gouvernement allemand des dommages de guerre pour les Tsiganes victimes du génocide ; écrit à l'ONU dans le but d'obtenir un territoire pour les Tsiganes, etc. Cette association est dissoute par la préfecture en 1965. L'analyse de cet échec que propose Jean-Pierre Liégeois, tsiganologue qui accompagne le mouvement rom depuis les années soixante-dix, de cet échec dans un article paru en 1975, nous éclaire sur la prise de conscience des lacunes du mouvement tsigane de cette époque : « *L'analyse montre que l'utopie est une étape transitoire dans la prise de conscience d'un peuple par lui-même. L'aboutissement qui la suit en est né et s'en est inspiré, mais en se dégageant de la forme donnée par le mythe, qui amène l'utopie à transposer, à dépasser la réalité: Rotaru président d'une association, voilà qui est réel; mais quand le mythe le pousse à nommer des ministres, à revendiquer un territoire, à représenter partout le peuple tsigane, la réalité dans le cadre du mythe, devient « irréaliste », et pourtant elle est une des composantes essentielles de l'utopie* » (1975, p. 301). Ainsi désormais, le mouvement tsigane va s'attacher à rendre crédible cette *utopie* : la représentation de *tous les Tsiganes* par quelques individus doit devenir acceptable ; le *mythe* du territoire doit être investi et l'on doit parvenir à une *prise de conscience du peuple par lui-même*.

C'est dans le prolongement de l'initiative de Rotaru qu'est créé, en 1967, le *Comité international tsigane* (CIT) par des anciens de la CMG parisienne et des leaders d'autres pays, yougoslaves notamment, autour de Vanko Rouda. L'organisation se dote d'une publication mensuelle, *La Voix mondiale tsigane*, qui vise à fédérer et structurer le *monde tsigane* en soulignant l'homogénéité des difficultés rencontrées à travers l'Europe. Sa visée est explicite : « *renforcement de la structure des divers organismes gitans (...); recherche constante de*

⁴⁶ Gadjo (pl. Gadgé), en romani désigne les non-Roms.

nouvelles adhésions (...); formation de responsables tsiganes; poursuite et accentuation de la campagne d'information sur le Peuple gitan, ses valeurs, sa situation, ses besoins (...) »⁴⁷. En avril 1971 se tient le premier *congrès mondial rom*, à Londres ; il est aujourd'hui considéré comme l'avènement du mouvement national rom (Asséo, 1994). L'Union romani internationale (URI), remplaçante du CIT, est créée dans la foulée, avec pour objectif de représenter politiquement *tous les Roms du monde*⁴⁸. La plupart des pays d'Europe y sont représentés. Jusqu'à aujourd'hui, l'URI est la principale organisation rom dont les activités s'étendent à l'échelle de l'Europe et elle est la première organisation politique dite *de l'intérieur*, reconnue internationalement à défendre cette cause. Cette Union dit porter la voix d'environ *12 millions de Roms et Sinté vivant en Europe*⁴⁹. Sa position se décline dans de nombreuses associations au niveau national et même local. C'est dans cet esprit qu'en France est créée l'association *La Voix des Rroms*, en 2005 par des étudiants et universitaires se reconnaissant comme Roms⁵⁰. Ce type d'organisations, dont le nombre n'a cessé de croître depuis la chute du mur de Berlin, s'emploie à faire entendre la voix du *peuple rom* avec l'ambition de contrecarrer les discours d'autorité des Gadjé et de reconquérir une certaine dignité.

4.2.2.2. Construire un peuple, formaliser un savoir

Ces organisations vont grandement contribuer à formaliser les connaissances au sujet de ceux qu'elles représentent. Le discours s'appuie sur un ensemble narratif qui vise à définir le public cible tout en présentant une image qui fasse sens pour les populations majoritaires. Dans l'extrait datant de 1967 mentionné plus haut, on notait que les termes « Gitan » et « Tsigane » étaient interchangeables, illustrant le flou de ces catégories. L'URI y met de l'ordre : « *Dans l'esprit de la pratique désormais universelle, le 1er Congrès International des Roms a revendiqué le droit légitime de ce peuple à être reconnu sous son véritable nom de « Rrom » pour le désigner* »⁵¹. L'ethnonyme proposé, même si on le trouve peu dans les textes antérieurs, est présenté comme *véritable* dans la mesure où il ne relèverait pas, contrairement à tous les autres, d'une exo-dénomination. Le terme rom signifierait *Homme* en

⁴⁷ *Voix mondiale tsigane*, n°28, 1967, cité par Liégeois, op.cit.

⁴⁸ Site de l'URI <http://internationalromaniunion.org/despre-noi/>, consulté le 16/6/2015

⁴⁹ Idem.

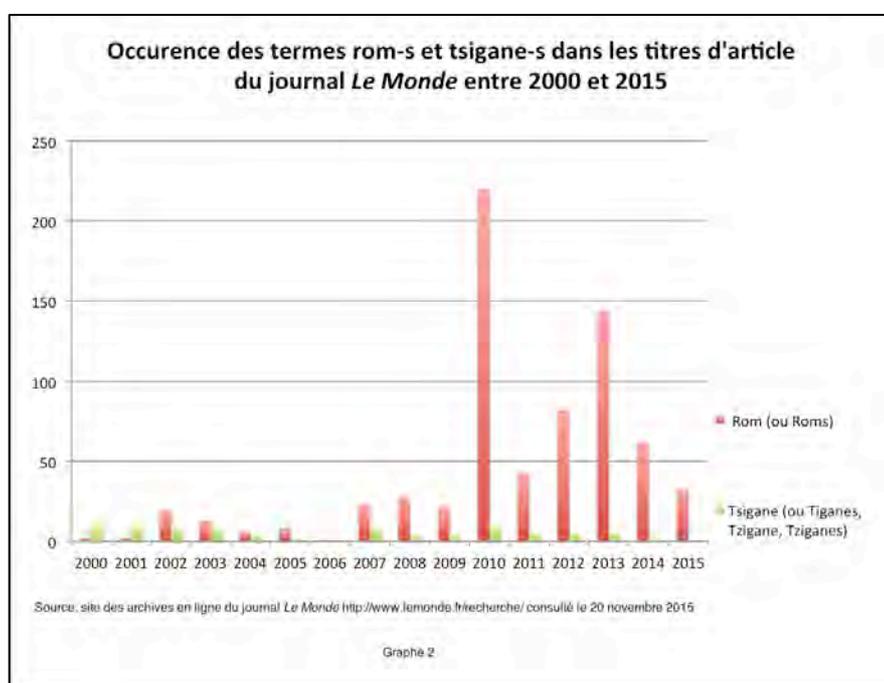
⁵⁰ Cette association reprend la graphie du terme « rrom » recommandée dans les années soixante-dix, qui exprimerait mieux l'origine indienne du terme et le distinguerait du nom Roumanie, auquel il ne serait pas lié. Depuis quelques années, dans un souci de simplification, la graphie « rom » est plus présente (notamment dans les communiqués de l'URI). J'utiliserai donc l'écriture « rom » sauf dans les citations mentionnant le mot sous une autre orthographe.

⁵¹ Site de *La voix des Roms* <http://Roms.blogspot.fr/>, consulté le 14/7/2015

langue romani et serait en cela porteur d'une identité universelle, commune à tous ceux qui se désignaient antérieurement par un vocable assigné de l'extérieur, les appellations variant selon les groupes ou les pays⁵². Ce nom permet de façon simultanée d'exprimer une unité au-delà de la multiplicité des groupes et de se substituer à d'autres substantifs excessivement stigmatisés (Auzias, 2011). En ce sens, il est en lui-même supposé s'ériger contre le racisme anti-tsigane.

Progressivement, il deviendra le terme politiquement correct pour désigner ces Autres par tous les gouvernements européens. C'est ainsi sous l'influence du mouvement rom international que la catégorie Tsigane a été changée en Rom lors du recensement de 2002 en Roumanie. De la même façon, à partir de 2005, le terme Tsigane est officiellement proscrit par le Conseil de l'Europe qui adopte le nom Rom en 2010 comme identification générique (Doytcheva, 2015). L'activisme concernant la labélisation a porté ses fruits au-delà des institutions officielles : une revue de l'adoption des deux termes dans le journal *Le Monde* entre 2000 et 2015 est éclairante de ce point de vue. Si, au début des années deux mille, bien que peu utilisé, l'ethnonyme 'tsigane' était plus courant que 'rom', l'intérêt croissant pour cette population s'est accompagné d'une normalisation de sa labélisation ; le mot « Tsigane » étant cité une seule fois durant les huit premiers mois de 2015 contre trente trois « Roms ».

Graph 1 Traitement des articles du journal *Le Monde* :



Année	Rom (ou Roms)	Tsigane (ou Tiganes, Tzigane, Tziganes)
2000	2	11
2001	2	10
2002	20	9
2003	13	9
2004	6	4
2005	9	2
2006	1	1
2007	23	9
2008	28	4
2009	22	4
2010	220	10
2011	43	5
2012	82	5
2013	144	5
2014	62	2
2015	33	1

⁵² La voix des Roms suggère une autre origine du terme, moins présente dans les travaux des tsiganologues : *Le mot « Rrom » vient du sanskrit « Domba », qui signifiait "artiste, artisan, qui crée de son esprit, de ses mains"* <http://rroms.blogspot.fr/p/qui-sont-les-rroms.html>.

Le nom ne suffit pas à faire le peuple rom. A côté d'un hymne patriotique écrit pour l'occasion (voir illustration 2), on définit lors de ce premier congrès les mythes fondateurs de la nation : la langue, l'origine et les persécutions joueront ce rôle. Le doute et les hésitations de la recherche n'ayant pas leur place dans une démarche de construction nationale, certaines recherches de tsiganologues seront mobilisées en toute circonstance tandis que d'autres, moins conformes à la doxa du mouvement, seront passées sous silence. Dans ce processus, l'origine des chercheurs, qui permettrait aux Roms de mener des analyses de l'intérieur - en cela mieux éclairées - est un élément d'autorité. La promotion des travaux allant dans le sens de ce mouvement oriente désormais une partie de la recherche qui, lorsqu'elle s'en écarte, peut être soupçonnée de s'inscrire dans une vulgate anti-tsigane populiste voire raciste (Canut, 2011, p. 68).

En l'absence de traces écrites suffisantes, la quête des origines va reposer sur la linguistique bien plus que sur l'histoire. Des historiens, telle Henriette Asséo, ont bien documenté la présence en Europe, à partir du XIV^{ème} siècle, de groupes divers rassemblés sous le label générique tsigane (Asséo, 1994), mais ils ne possèdent pas de sources suffisantes pour éclairer leur « arrivée » en Europe. Faute d'éléments permettant de déterminer l'origine, c'est à partir de l'étude des parlers de certains groupes que l'on a reconstitué un récit historique. Sans tenir aucun compte des questionnements que pose ce type de corrélation aux chercheurs avertis (Ben Hamed, Darlu, 2007), un lien est établi entre les racines de la langue et celles de ses locuteurs contemporains. Parmi les Roms identifiés comme tels, beaucoup ne parlent pas d'autre langue que celle du pays dans lequel ils vivent mais certains ont recours à des langues non écrites qui auraient des éléments communs entre elles ; on postule alors l'existence d'UNE langue tsigane originelle bien que l'on n'en ait pas de traces écrites. Ces traits communs seraient également partagés par certaines langues indiennes.

Les travaux allouant une ascendance indienne à la langue tsigane remontent au XVII^{ème} siècle et c'est au XVIII^{ème} que des grammairiens allemands établissent un lien entre le pakrit, une langue ancienne du Nord de l'Inde, et divers dialectes parlés par des Tsiganes (Canut, 2011, p. 57). Cet intérêt pour l'origine n'est pas spécifique à la catégorie « Tsigane », il s'inscrit au XIX^{ème} siècle dans la construction des nations européennes qui s'appuie sur l'histoire lointaine, souvent mythifiée, pour définir les peuples et leurs contours (Thiesse, 2001). A cette époque, si l'on s'intéresse aux origines des Tsiganes c'est plutôt pour les maintenir en marge des processus de construction des Etats-Nations : du fait même de leur origine supposée lointaine, ils n'auraient pas de place légitime au sein des Etats européens

naissants et ne pourraient donc qu'y être tolérés. C'est ce même mouvement de définition des peuples à partir d'une conception ethnicisante de leur histoire qui est repris par les organisations tsiganes un siècle plus tard pour revendiquer leur droit à vivre dignement en Europe. L'Inde devient ainsi officiellement la terre d'origine des Roms lors du second congrès de l'URI, en 1978 à Genève. Ce faisant, les représentants des Roms récusent l'idée que ce terme renverrait à une classification dominante de « *groupes « exotiques » jugés inaptes à la vie sociale* » (Coquio, Pouyeto, 2014). Ils écartent d'autres postulats selon lesquels il se serait agi de peuples originaires de Palestine, d'Égypte (Courthiade, 2002) ; d'exclus, de bannis, issus de leurs régions actuelles, constitués en marginaux cantonnés à l'extérieur des villes européennes au cours de l'histoire (Geremek, 1997; Okely, 1983) ; ou encore de travailleurs pauvres itinérants, perdant leur citoyenneté aux moments de la bureaucratisation des États (Lucassen, Willems, Cottaar, 1998). C'est un travail d'ethnicisation essentialiste que mène le *mouvement* pour combattre l'idée d'une construction socio-historique de ces catégories.

L'origine indienne étant admise, le mythe de l'exode s'est précisé. Contre la thèse d'une multitude de mobilités à des âges différents, mises en œuvre par de multiples petites unités (Clanet dit Lamanit, 2010), l'affirmation retenue par le mouvement rom est celle de la grande migration d'une ethnie homogène à partir d'une terre originelle. Cette conception ouvre la porte à une quête de l'unité perdue et justifie la mobilisation contemporaine à partir d'un mythe auquel certains linguistes, comme Marcel Courthiade, donnent une assise scientifique. Partant de l'étude des dialectes, on classe dès lors les Roms en grands groupes dont on postule qu'ils auraient suivi des parcours différents après leur départ de la vallée du Gange (Courthiade, 2005; Garo, 2002). Ainsi, *La Voix des Rroms* annonce sur son site la version devenue officielle selon laquelle « *Les Rroms sont un peuple européen d'origine indienne, dont les ancêtres sont venus de la moyenne vallée du Gange, en Inde du Nord, il y a environ 800 ans* »⁵³.

Cette origine indienne est accompagnée de divers mythes justifiant le départ dans des conditions prestigieuses (conquérants poursuivant inlassablement leurs ennemis, Brahmins prêchant vers de nouvelles terres, artisans nomades aux compétences particulières...), visant à combattre une conception répandue selon laquelle il s'agirait de parias ou d'intouchables exilés de leur terre d'origine par la force et dans la misère. Dans cette narration, le nomadisme ontologique devient constitutif du peuple rom. En dépit de résultats de recherche témoignant

⁵³ <http://rroms.blogspot.fr/p/qui-sont-les-rroms.html> consulté le 23 octobre 2015.

d'une sédentarité très ancienne de la très vaste majorité des populations concernées en Europe (Asséo, 2007), c'est la mobilité qui est choisie comme marqueur de ce peuple. Dès lors, les processus d'acculturation, l'insertion des Roms dans les sociétés où ils vivent, les multiples liens développés sur le long terme avec les populations non-roms ne seront perçus que comme des avatars d'une culture défendue au fil des siècles par des groupes migrants dont l'altérité aurait toujours été source de fierté (Auzias, 2011). La mobilité, même mythique, serait le ciment d'une frontière entre sédentaires et Roms-nomades non pas vécue sur le mode de l'assignation mais revendiquée comme un trait culturel valorisant. Elle alimente ainsi une image d'Épinal qui voit, depuis le dix-neuvième siècle, les nomades comme des êtres à la liberté exacerbée.

La formalisation de la langue romani fut un autre défi des organisations roms (Canut, 2011; Garo, 2002; Volle, 2007). En l'absence de territoire et de religion commune, et étant le seul témoin de l'origine, elle a été érigée en élément central de la culture rom. En Roumanie même, des groupes dits romanophones ne parviennent à communiquer entre eux que par l'entremise du roumain, les formes dérivées de leur romani ne leur permettant pas une intercompréhension (Olivera, 2011b). Le constat est encore plus explicite à l'échelle européenne. Pourtant, lorsque j'assiste, dans une manifestation pro-Roms, à la rencontre entre un leader rom roumain et un leader rom français en 2014, ils m'expliquent que leur culture commune s'exprime dans la langue qu'ils partagent et ils sont fiers d'échanger ensemble publiquement en romani. Il s'agit toutefois d'un romani moderne, appris par les deux locuteurs à l'âge adulte.

Le passage d'une oralité diversifiée à une langue écrite universelle a fait l'objet d'un vaste travail de standardisation qui a mobilisé de nombreux intellectuels dès 1971 (Garo, 2002). Cette langue romani normalisée, apprise par les élites, et dont l'existence historique n'est pas avérée, a été (re)construite à la fin du vingtième siècle au prix d'âpres débats entre diverses écoles et influences (Canut, 2011). Il fut alors nécessaire de déterminer les formes susceptibles d'être retenues et celles considérées comme des altérations de la langue originelle⁵⁴. Aujourd'hui enseigné dans plusieurs institutions publiques en Europe, le romani admet encore d'importantes variations en son sein. L'uniformisation trouve en effet ses limites quand elle risque de diviser : en conservant des *strates* différentes, supposées refléter les parcours migratoires empruntés par chacun des sous-groupes autour du Xème siècle ; le romani standardisé mais pluriel reste inclusif. Lors du congrès de 1990, la langue romani, son

⁵⁴ Ainsi le Kalo, parlé par certains Gitans espagnols n'est pas reconnu comme un dialecte romani même si une partie de son vocabulaire y est liée (Garo, 2002).

alphabet spécifique et ses règles de fonctionnement en vingt-et-un points sont adoptés officiellement par l'URI qui est chargée d'en faire la promotion. Depuis lors, la langue reste un enjeu majeur et l'URI ne s'y est pas trompée en nommant en son sein un secrétaire adjoint à la langue en la personne de Marcel Courthiade, enseignant du romani à l'INALCO et l'un des plus illustres théoriciens de la reconstruction phylogénétique de la langue et du peuple rom.

Ainsi pourvue d'une histoire, celle de son exode, d'une culture, illustrée par la langue romani et le nomadisme, et d'une représentation politique à travers l'URI et ses déclinaisons locales, la population rom peut être définie comme une *nation*. C'est ce qu'affirmera pour la première fois le discours du président de l'URI, Emil Scuka, lors du congrès de 2000 : « *Nous sommes une nation qui partage la même tradition, la même culture, la même origine, la même langue ; nous sommes une nation* »⁵⁵. Dans sa conception même, cette nation s'inscrit dans un espace transnational et se définit comme transculturelle (Piasere, 2011). Mais elle n'est pas pour autant ouverte à tous. Pour que le groupe ainsi défini puisse bénéficier d'une image valorisante rompant avec la conception populaire, il est nécessaire d'en tracer les frontières : la nation rom n'est pas constituée de tous les marginaux d'Europe mais de groupes qui partagent les attributs essentiels de l'identité rom. Ainsi, Marcel Courthiade étudie de près l'origine des Ashkalis de la péninsule balkanique et des Balkano-égyptiens que les populations alentour nomment Tsiganes, pour établir que « *malgré un sentiment identitaire profond* » qui les conduirait à se définir eux-mêmes comme « Roms », et malgré leur enchâssement dans un mode de vie et une histoire tzigane locale, ils n'en sont pas. Revenant sur les origines supposément égyptiennes de cette population au début de l'ère chrétienne, l'auteur s'insurge contre une propension à faire entrer dans la catégorie « Rom » ceux qui n'ont « *en commun que de souffrir d'un commun mépris des populations environnantes* ». Il refuse que ce *commun mépris* soit perçu comme étant le fondement de la catégorie « Rom » (2002, p. 74).

La revendication de l'origine commune porte en soi une conception biologique de l'ethnie. Ainsi Claire Auzias, universitaire tsignologue de renom qui reconnaît avoir « *été formée aux affaires tsiganes par les intellectuels roms de l'URI dont [elle a] adopté les analyses et les recommandations* », n'hésite pas à distinguer les Yénishes des Roms sur la base du sang : « *Les Yénishes sont un groupe allemand, non rom, d'anciens paysans révoltés et persécutés qui (...) ont emprunté le mode de vie des Roms à qui ils se sont mêlés (...) : ils*

⁵⁵ Cité par Garo, 2002, op.cit. p.154

vivent comme les Roms, furent traités par les Etats comme des Roms bien qu'ils ne soient pas de « sang » indien et d'ethnie romani » (2011, p. 14). Les mêmes motivations ont conduit à écarter les Travellers britanniques et d'autres groupes encore. Même si ces exclusions relèvent de débats de spécialistes reposant sur des données historiques parcellaires, la clôture du groupe joue un rôle majeur. Elle conduit à renforcer le mythe de l'origine puisque l'on est disposé à exclure de ses rangs ceux qui ne partageraient pas le sang noble des Indiens et, ce faisant, donne du crédit à des théories qui restent discutées dans le monde académique.

L'adoption du drapeau Rom en 1971 (Illustration 3) illustre les principaux traits qui constituent l'essence du peuple rom. Il représente une roue de roulette rouge sur fond de deux bandes horizontales verte et bleue. « *Bleu, comme le ciel et la mer. Vert, comme les forêts et les prairies. Rouge, comme le sang versé lors des persécutions que nous avons subies au cours des siècles* » (Gila-Kochanowski, 2000). Les persécutions subies par les Roms en Europe constituent en effet un autre élément d'identification de cette nation décrite, de ce fait même, comme profondément pacifiste (Auzias, 2000). La reconnaissance du statut de victime est l'objet d'une lutte permanente des organisations roms ; d'une manière ou d'une autre elle est au fondement de leurs revendications depuis la seconde guerre mondiale. Il s'agit d'une part de faire reconnaître le *Samudaripen*, le génocide des Tsiganes par les nazis (Auzias, 2000; van Baar, 2011). La question des réparations demandées à l'Allemagne a longtemps été une antienne du mouvement rom.

Aujourd'hui, il s'agit davantage d'une quête de reconnaissance publique de cet épisode par les Etats européens. La dénonciation du génocide des Roms est un enjeu : il vise d'une part à faire reconnaître une histoire particulière de ce groupe ethnique, avec ses souffrances, et d'autre part à l'élever au rang des autres groupes victimes du génocide, notamment les Juifs, faisant ainsi valoir les mêmes besoins de protection contre la xénophobie. Cette démarche entre en résonance avec l'objet principal de ces organisations qui est le combat contre le racisme et la reconquête d'une dignité bafouée. La dénonciation du génocide et celle des discriminations subies à l'heure actuelle vont de pair ; elles sont constitutives des organisations roms en tant qu'acteurs politiques.

Cette mise en scène de l'identité primordiale rom rappelle bien d'autres mouvements de défense de la pureté culturelle d'ethnies de par le monde (Amselle, 2012) mais elle n'est pas uniquement ici le fait d'ethnologues primitivistes en quête d'exotisme ; elle sert avant tout une lutte politique.

4.2.2.3. La nation comme support du lobbying politique

« *Quand la Tchécoslovaquie fut fondée en 1922, le critère retenu pour la reconnaissance de ses diverses minorités ethniques reposait sur le fait qu'elles étaient ou non représentées par un Etat-nation. (...) Les Roms ne furent pas reconnus, bien qu'ils formassent l'une des minorités les plus nombreuses en Tchécoslovaquie, parce qu'il n'existait pas de patrie rom. Certes, si nos origines en Inde avaient été mieux connues, et si le concours des administrateurs indiens avait été requis, la situation pourrait être différente aujourd'hui* » (Hancock, 2003, p. 72). Par ces mots Ian Hancock, un autre chercheur-théoricien du mouvement rom, éclaire le lecteur sur les enjeux liés au mythe de l'origine. Il ne s'agit pas uniquement de trouver des ressources symboliques valorisantes dans une démarche de reconquête d'une certaine dignité. Pour le mouvement, la lutte contre les discriminations et leurs conséquences structurelles, passe par une bataille politique au plus haut niveau et l'acquisition de soutiens qui font généralement défaut en l'absence d'Etat.

Ce qui apparaît en filigrane de nombreux discours pro-Roms, ce sont les objectifs sociaux poursuivis par le mouvement. L'ethnicité est ainsi le support de luttes sociales d'une autre nature : il s'agit de défendre l'accès de ces populations à de meilleures conditions de vie, de réduire une pauvreté qui lui semble endémique, d'améliorer son éducation, etc. Faire valoir l'existence de cette nation se présente comme un préalable pour agir sur des processus de marginalisation sociale. En ce sens, malgré les apparences, le combat du mouvement rom n'a rien de folkloriste : la lutte pour la *reconnaissance* est avant tout une exigence de *redistribution*. Le renforcement de l'ethnicité n'était pas la seule voie possible pour agir en ce sens mais il a permis d'être entendu dans un contexte politique où « *l'injustice fondamentale n'est plus l'exploitation, mais la domination culturelle* » (Fraser, 2005, p. 13).

La démarche adoptée par les élites consiste à faire admettre l'existence d'une minorité spécifique, tout en insistant sur son ancrage multiséculaire européen, pour mieux travailler à son intégration dans les diverses sociétés nationales. Le Conseil de l'Europe (CE), qui prône depuis la fin de la seconde guerre mondiale une Europe respectueuse de ses minorités au-delà du pouvoir des Etats-nations, sera une instance privilégiée pour faire entendre la voix du mouvement rom (Liégeois, 2010). En harmonie avec l'orientation économique néolibérale, le modèle de démocratie porté par ces instances favorise la représentation des minorités -plutôt que des classes sociales- dans la sphère politique. Partant, l'oreille attentionnée du CE

renforcera la position des organisations roms à d'autres échelons. Dès 1969, le CE adopte un texte de recommandation sur « *La situation des Tsiganes et autres nomades d'Europe* »⁵⁶.

L'attention portée à la question tzigane est liée au génocide et aux discriminations profondément ancrées dans de nombreux pays européens. Mais le manque de connaissances sur ces populations diverses, que l'on ne sait comment nommer, est patent. En ce sens, la constitution de l'URI répond à un besoin politique de la société majoritaire. Elle permet de trouver un interlocuteur qui, d'une part, peut représenter une population que l'on ne parvient pas à appréhender et qui, d'autre part, exprime les attentes d'individus pour lesquels on identifie des difficultés sociales mais que l'on ne sait pas aborder en terme de minorités. Ce que rend possible le mouvement tzigane, c'est de convertir un problème social, l'existence de populations marginalisées, pauvres et discriminées, en une question ethnique.

Sous l'influence de l'URI, mais dans la droite ligne de la perspective multiculturaliste du CE, on considère que le respect, voire la promotion, des spécificités de cette minorité sont susceptibles d'améliorer les conditions de vie de ses membres. Suivant cette démarche, le Conseil de l'Europe reconnaît, en 1981 dans sa résolution 125, « les Roms » comme une minorité ethnique européenne. A partir de 1983, soit peu après que les bases de la grammaire romani ont été adoptées, il prône le respect de la culture et de la langue romani dans les différents pays où ses locuteurs vivent⁵⁷. Cette décision entre en résonance avec la *Charte des langues régionales et des minorités* adoptée en 1992 et la *Convention cadre pour la protection des minorités* de 1995 (Doytcheva, 2011). En 1994, le CE, dénonçant les discriminations et les stéréotypes dont ils sont l'objet, vote un programme spécifique à destination des *Roms et des Gens du Voyage*, qui exhorte les pays européens à traiter ces populations avec une attention particulière. Le CE va soutenir de façon continue la promotion de la langue romani, allant jusqu'à recommander, en 2000, d'assurer l'enseignement dans la langue maternelle des enfants roms (Volle, 2007). Les préoccupations du Conseil de l'Europe pénètrent progressivement d'autres sphères : en 1997, la Commission européenne inclut ainsi le traitement réservé aux Roms parmi les critères à partir desquels on évalue la possibilité d'adhésion à l'Union européenne (Kavrakova, 2011). Cette condition redéfinira avec force la « question rom » en Roumanie et en Bulgarie : la minorité n'y est plus une question de politique intérieure mais l'objet d'un enjeu majeur pour l'avenir de ces pays.

⁵⁶ <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewHTML.asp?FileID=6762&lang=fr> consulté le 23 octobre 2015.

⁵⁷ Idem

Parallèlement aux résolutions et recommandations, ces instances supranationales financent des campagnes de promotion de la langue et de la culture roms qui transitent en général par les associations qui les représentent. Ces fonds contribuent à la production de recherches et de diffusion de connaissances sur les origines, la langue et la culture de ces populations, étayant progressivement les thèses défendues par le mouvement. Ce sont ces mêmes savoirs experts qui sont repris par les instances politiques pour justifier les actions auprès des Roms (Olivera, 2011c).

La proposition de *Statut cadre du peuple Rom en Union européenne*⁵⁸, rédigée par le Réseau Rom des activistes sur les questions juridiques et politiques (RANELPI) en 2000, témoigne de l'activisme du mouvement et de son poids à l'échelle européenne. A l'initiative de plusieurs organisations, le programme *La Décennie pour l'intégration des Roms* est lancé en 2005. Il engage des Etats (8, dont une majorité d'Europe de l'Est), des organisations internationales (Banque mondiale, Conseil de l'Europe, Commission européenne, etc.) et des ONG issues de la société civile⁵⁹. Son ambition est de faire évoluer la situation de tous ceux reconnus sous le label « Rom »: « *La Décennie de l'inclusion des Roms*⁶⁰ est une initiative de pays européens sans précédent qui réunit les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin d'éradiquer la discrimination raciale et d'améliorer la situation de la communauté marginalisée la plus peuplée. La Décennie 2005-2015 présentera une approche d'intégration globale à long terme »⁶¹.

Cet activisme transnational ne se limite pas au seul Conseil de l'Europe mais vise l'ensemble des structures européennes. Les travaux de Sophie Jacquot et Tommaso Vitale sur les mobilisations juridiques des organisations roms (Jacquot, Vitale, 2014) ou ceux introduits par Nando Sigona et Peter Vermeersch dans le cadre de l'Union européenne (Sigona, Vermeersch, 2012) vont dans le même sens.

Il n'est pas de mon propos ici de lister l'ensemble des mesures prises en faveur de la reconnaissance et du respect de la minorité rom d'Europe ; les quelques décisions mentionnées ci-dessus visent à illustrer les combats du mouvement et les voies par lesquelles il a choisi de passer pour défendre ceux qu'il a constitué en minorité. En quelques décennies, le militantisme des élites a réussi à donner une existence politique à ce qu'elles définissent comme la *communauté rom* à l'échelle européenne. Elles ont dessiné les contours d'un *peuple*

⁵⁸ http://www.Roma-europa.eu/fr/sc_fr.html consulté le 16 septembre 2015

⁵⁹ Au rang des ONG soutenant le mouvement rom, on note l'Open Society Institut, fondation philanthropique créée par le milliardaire américain d'origine hongroise, George Soros.

⁶⁰ Le terme Roms désigne les romanichels, les tsiganes et les gens du voyage, les Sinti et les autres groupes considérés comme des gitans [note incluse dans la citation].

⁶¹ <http://www.romadecade.org/>

européen dont elles sont les porte-parole et militent auprès des organismes internationaux en faveur de politiques publiques ciblées visant à atténuer les effets des multiples discriminations qu'elles dénoncent⁶².

D'une certaine manière, la lutte contre le racisme anti-tsigane passe ainsi par un renforcement de la frontière entre population racialisée et société majoritaire. Nos observations vont dans le sens de Barbara Hobson qui constatait, en introduction de son ouvrage sur les luttes pour la reconnaissance et les mouvements sociaux, que « *recognition struggles are boundary making activities* » (2003, p. 6). Si le procédé peut être interrogé d'un point de vue théorique (Phillips, 2007, p. 96 et suiv.), ses résultats en terme de changement social sont contrastés. On constate en effet que c'est durant cette même décennie 2005-2015 que la xénophobie anti-rom a atteint son apogée en France (Csanàdy, Briard, 2014; Fassin, Fouteau, Guichard, Windels, 2014; Le Marcis, Lurbe y Puerto, 2013; Sigona, 2011)⁶³.

4.2.2.4. Les Roms, un produit du multiculturalisme européen ?

Dans sa réflexion sur l'existence des groupes ethniques, Rogers Brubaker invite à ne pas confondre les organisations et les groupes d'individus qu'elles sont supposées représenter. Selon cet auteur, ce n'est pas parce que des leaders se définissant comme « représentants de la communauté rom », qu'ils sont l'émanation de cette communauté, ni même que ce groupe existe en tant que communauté (Brubaker, 2002). Si, comme nous le montrons dans la suite, les élites roms ne sont pas portées par la base, qui alors a fait d'elles des leaders communautaires ?

Jean-Loup Amselle note que bien souvent, en anthropologie, « *les tenants des identités verticales, « ethniques », ne sont pas au premier chef les peuples eux-mêmes, mais bien ceux qui parlent en leur nom* » (2012, p. 172). Henriette Asséo soulignait en 1994 que « *le sentiment d'appartenir à une culture commune est pour les Tsiganes une réaction récente* » (1994, p. 111). Dans le cas du mouvement rom, il semble que l'activité intellectuelle mobilisée pour soutenir la reconnaissance d'une nation se soit davantage employée à convaincre les sociétés majoritaires et leurs instances décisionnelles que les sujets concernés eux-mêmes. A l'URI comme dans beaucoup d'associations roms, on trouve relativement peu

⁶² Ce processus de reconnaissance collective sur la base d'une essentialisation d'un groupe ethnique n'est pas propre aux Roms ; il rappelle notamment celui du mouvement indigène en Amérique Latine (Jackson, Warren, 2005).

⁶³ Bien entendu l'exacerbation de ce racisme est à lier à l'arrivée relativement récente de migrants roumains identifiés comme « Roms » dans ce pays et à leur visibilité mais l'on constate que la *Décennie des Roms* n'a en rien jugulé cette tendance et que ses activités ont en revanche supporté la lecture ethnique de la situation.

d'activités visant à encourager une prise de conscience du peuple par lui-même. On n'observe pas de campagne de sensibilisation des Roms menées par des activistes, peu de communication militante à destination des populations en situation précaire, pas d'appels à la mobilisation du plus grand nombre, etc. Quand des actions existent, elles relèvent plus souvent du domaine caritatif que du travail de conscientisation des masses. Les assemblées du mouvement rom n'attirent pas les sujets représentés qui, dans leur grande majorité, ne sont pas informés de ces rencontres. En revanche, la recherche, les colloques, les publications érudites et, *in fine*, la communication tournée vers les acteurs politiques européens, est soutenue. Une observation distanciée laisse penser que le mouvement est porté et incarné par des élites (*de l'intérieur*) qui s'adressent à d'autres élites (*de l'extérieur*).

A travers le processus de construction de la nation, c'est finalement la légitimité des représentants roms qui a été renforcée aux yeux de leurs interlocuteurs gadjé, bien davantage que son existence intrinsèque. C'est pour le regard des membres de la société dominante que l'on a dessiné le peuple rom. Ce constat fait dire à une chercheuse critique que « *Ce que l'ensemble de ces dispositions a fait naître, ce n'est pas l'amélioration de la vie des familles, mais la constitution d'une catégorie internationale d'intermédiaires lettrés roms ou non roms exercés à la rhétorique bureaucratique, qui se sont largement enrichis sur le dos de ces populations* » (Canut, 2011, p. 72). De façon moins polémique mais en partant des mêmes observations, on peut conclure que la lutte pour l'émancipation des Roms et contre le racisme qu'elle subit s'est résolument orientée, au sein du mouvement rom, vers une stratégie de lobbying auprès des décideurs plutôt que vers un renforcement du sentiment national ou communautaire. On l'a dit, les associations créées au *nom de tous les Roms* ont été reçues comme des interlocutrices de choix par des instances politiques européennes désarçonnées devant la pluralité des populations dites *du voyage, sinti, gitanes, tsiganes* ou autres *romanichels* mais qui donnent la faveur à une lecture de la société faite de communautés ethniques plutôt qu'à une approche en terme de classes sociales antagonistes (Doytcheva, 2011).

Dès lors, opportunément arrivés, la représentativité des leaders roms n'est jamais questionnée. En l'absence de compétition démocratique pour élire les représentants roms, les discours de ces derniers sont orientés vers la société dominante mais ne s'adressent guère aux sujets à représenter. Faute de pré-sélection en interne, ce sont finalement les instances européennes qui choisissent leurs interlocuteurs. Andreas Wimmer montre que c'est en général le cadre institutionnel qui détermine le type de frontière défendu par les acteurs politiques et donne leur forme au groupe ainsi défendu (Wimmer, 2013). Il est probable ici

que la lisibilité du message porté et sa cohérence avec les politiques européennes contribuent à sélectionner entre divers représentants autoproclamés. L'accès aux institutions est favorisé pour ceux qui portent une voix qui résonne avec celle des instances décisionnelles. Ce procédé éclaire l'adéquation entre les revendications portées par les élites reconnues comme telles et les attentes des structures européennes.

Mais le contexte institutionnel ne suffit pas, de notre point de vue, à expliquer le succès du mouvement rom. En effet, celui-ci ne repose pas seulement sur l'activité de quelques entrepreneurs ethniques, fussent-ils portés par un système politique. Il est simultanément le produit de conditions sociales préexistantes : les préjugés progressivement construits au cours de l'histoire et leur relative uniformisation depuis un siècle en Europe occidentale ont servi de terreau à cette représentation (Blum Le Coat, Catarino, Quiminal, 2004). Dans l'esprit des majoritaires, les différents groupes réunis sous la bannière rom constituaient déjà une entité racisée à laquelle on attribuait une culture spécifique, principale cause de leur marginalité sociale. Les propos du vice-président du conseil général des Bouches-du-Rhône, également candidat à la primaire du parti socialiste en 2013, résumaient bien ces prénotions : « *On ne peut pas nier que la culture des Roms telle qu'on la connaît – et je ne l'invente pas, je crois qu'on s'est tous renseignés sur ce sujet – ne favorise pas leur intégration* » ou encore « *Ces gens-là ne peuvent pas s'intégrer, je ne dis pas "ne veulent pas", ils peuvent pas parce que c'est pas dans leur nature* »⁶⁴. Même si ces préjugés peuvent varier selon les périodes et les locuteurs et qu'ils ne sont pas repris tels quels par les leaders, ils agissent comme « *des répertoires culturels institutionnalisés ou des systèmes de classification publiquement disponibles* » (Lamont, 2009, p. 442). C'est en puisant dans ces répertoires que s'est fondée la légitimité de ses représentants politiques : le groupe ou la communauté existant déjà aux yeux des dominants, seule sa représentation était à construire via une ligne de revendication. Le mouvement rom ne remet pas en question le principe de racialisation des Roms, au contraire, cette essentialisation est au cœur de la défense de la minorité.

Comme l'analyse Barbara Hobson, la fin du communisme soviétique et l'avènement des politiques néolibérales a délégitimé les mobilisations en terme de classes (2003, p. 1). Le *lumpenprolétariat* de la pensée marxiste, ou les *surnuméraires* que décrivait Castel (1995), concepts qui pourraient éventuellement décrire la position des Roms, laissent ainsi la place à une ethnie dont la marginalité serait pathologique. Ce faisant, les instances européennes

⁶⁴ Débat organisé par le journal *La Provence*, « Face aux lecteurs », 2 octobre 2013.

retiennent le racisme qu'elle subit aujourd'hui mais occultent les processus socio-économiques qui l'ont générée en tant que catégorie reléguée au plus bas de l'échelle sociale et qui la maintiennent encore à distance du premier monde.

Pourtant, la lutte pour la reconnaissance des minorités n'est pas antagoniste d'une lecture en termes de segmentation sociale : c'est davantage la configuration politique d'un mode de résistance qui varie, que les rapports sociaux dont se nourrissent ces luttes. Comme le souligne Nancy Fraser, c'est moins une question d'identité qui est en jeu qu'une question de « *statut* » : la dévaluation des membres de la minorité est intrinsèquement liée au problème de la distribution des ressources économiques et donc aux processus sociaux qui les paupérisent. Dans le cas des Roms, ce sont les conditions de vie, de discrimination et de pauvreté qui sont au cœur de la mobilisation des élites européennes. Infériorisation, stigmatisation et exclusion économique ne faisant qu'un, la quête de respect et de dignité s'entremêle avec l'exigence d'une meilleure répartition des richesses. C'est en ce sens la *relation de subordination sociale* que conteste le mouvement transnational étudié (Fraser, 2005). Même si elle se pare des attributs du multiculturalisme, la question des inégalités reste le cœur de ces enjeux. Ainsi, en termes de frontières, si la mobilisation semble se concentrer prioritairement sur la reconnaissance d'une minorité culturelle, c'est bien également à une frontière sociale qu'elle s'attaque.

4.3. *LES TSIKANES DE NICE : UN OBJET SOCIOLOGIQUE COHERENT ?*

Le chapitre précédent atteste, en revenant sur leurs constructions, l'existence des catégories « Tsigane » et « Rom » comme éléments de classification qui jouent un rôle dans la vie sociale et politique en Europe ; en ce sens, elles sont « *empiriquement effectives* » (Guillaumin, 1992, p. 216). Après avoir examiné les enjeux et les forces agissantes autour de ces catégories au niveau macro, telles qu'elles sont manipulées par les tenants du pouvoir, on entend dans la suite du texte aborder les processus de catégorisations, et le traçage de frontières qu'ils impliquent (ou pas) dans la vie des individus, à un niveau plus micro. Si des processus d'essentialisation et de réification sont à l'œuvre de part et d'autre de l'Europe, ils n'embrassent pas la totalité de la réalité sociale, même pour les individus ainsi ethnicisés : ils ne sont pas *seulement* roms. Il s'agit de poursuivre le questionnement, esquissé dans la partie précédente, sur l'enchevêtrement des catégorisations et le sens de celles-ci, à la lumière de l'expérience des sujets les plus éloignés du pouvoir, dont il semble en cela qu'ils ont moins de prise sur les jeux de définition des appartenances.

Sur le terrain, l'ethnicité n'apparaît pas forcément sous une forme concrète, palpable, mais elle structure en partie les rapports sociaux. Pourtant, comme on l'a souligné en étudiant les situations roumaine et européenne, l'ethnicité intervient dans un champ de relations sociales qui la déborde largement et qui exige de prendre en compte notamment les rapports de classes, les inégalités, la relégation ou la lutte pour la reconnaissance avec lesquelles elle se combine (Lamont, 2014). Bien que ces différents aspects soient imbriqués dans l'activité sociale, il convient de ne pas les confondre lorsque l'on cherche à circonscrire la place de l'ethnicité dans la définition et le maintien de frontières entre groupes. Dès lors, peut-on se contenter de définir une population d'étude par le seul fait qu'elle est racisée, essentialisée, stéréotypée ?

On a montré que les revendications du mouvement rom portaient en elles-mêmes des prétentions sociales afférentes aux questions de dignité et d'émancipation sociale. Pourtant, si elle est portée par un mouvement ethnique, une attention à la situation des Tsiganes roumains à Nice souligne que leur altérité est corrélée à leur positionnement à l'intersection de diverses catégories marginalisantes. L'enjeu, dans un premier temps, consiste alors à définir la population d'étude au-delà de sa racialisation, de façon à ne pas réifier, par le regard du chercheur, une catégorie dont on chercherait dans un second temps à étudier les frontières. C'est pourquoi, tout en revenant sur les conditions d'enquête, on aborde ici notre groupe

d'étude à travers sa position sociale, ses conditions d'existence et ses projets, en tenant volontairement à distance la « lentille ethnique ». Cela nous conduit à montrer que la population étudiée peut être circonscrite par un ensemble de caractéristiques sociales et d'expériences partagées, qui en font un objet sociologique cohérent.

4.3.1. L'enquête : caractérisation sociale et prisme genré

Comme le fait remarquer Dominique Vidal, présenter sa démarche de recherche est toujours un « *travail de reconstruction à posteriori* » et ne rend que difficilement compte des vicissitudes d'un cheminement intellectuel (2007, p. 21). J'ai pour ma part longtemps tâtonné sur mon terrain ; je n'étais d'ailleurs pas sûre au départ d'en faire un matériau d'enquête. Arrivée là par le militantisme, sans même y être rompue, ce n'est qu'après plusieurs semaines que j'envisageais de faire entrer ces observations dans une démarche de recherche qui ne s'est construite que progressivement. C'est simultanément une perspective inductive à partir de ma présence sur le terrain et la multiplication de lectures plus théoriques, souvent éloignées de la tsiganologie, qui m'ont conduite à élaborer mes questionnements. Il me paraît donc nécessaire de revenir brièvement sur les conditions de recueil des données pour comprendre le prisme avec lequel celles-ci ont été saisies et la mesure dans laquelle celui-ci a orienté l'analyse.

Une première dimension tient à la définition de ma population d'étude : comment désigner les personnes auprès desquelles j'ai enquêté durant presque trois années si ce n'est en les renvoyant à la catégorie la plus explicite à laquelle elles sont assignées par la société dominante ? Car ce sont bien « Les Roms » que j'ai été invitée à aller rencontrer, par un petit groupe de militants de la société civile, lors même de mon adhésion à la Ligue des Droits de l'Homme, pour servir d'interprète du fait de mes connaissances en roumain. J'ai été introduite à cette fin, un matin de printemps 2013, sur « le camp rom », le long du fleuve qui borde l'extrémité ouest de la ville. Le lieu rappelait des images vues à la télé : des baraques faites de bois et de bâches disséminées par petits groupes ; des adultes, hommes et femmes, agités par notre présence, s'exprimant dans un français approximatif ; des enfants peu soignés mais joyeux jouant çà et là et, un peu partout, des tas de ce qui me semblait alors être des déchets (et que j'apprendrai par la suite être la matière première de la principale activité lucrative). C'était donc ça, « Les Roms ».

La nécessité de définir cette population au-delà de ce simple ethnonyme, avant d'être un impératif de la démarche sociologique, me semblait être un moyen d'entrer en relation avec ces Autres : je ne m'étais jusque-là intéressée que très marginalement aux travaux des tsiganologues et les spécificités culturelles de ces populations m'étaient totalement étrangères.

En revanche, je partageais avec mes interlocuteurs la connaissance de la Roumanie, dont on pouvait s'entretenir en roumain et, pour avoir souvent enquêté auprès de migrants économiques, j'avais certaines prédispositions à entendre les récits de leurs aventures, le sens qu'ils leur donnaient, les stratégies qu'ils mettaient en œuvre, les difficultés qu'ils rencontraient, etc. Revenant alors moi-même de deux années en Tunisie, à tenter de recueillir la parole de villageois peu enclins à s'ouvrir à une femme étrangère, je me sentais particulièrement à l'aise auprès d'informateurs avec lesquels il me semblait pouvoir partager une grande intercompréhension et même une certaine réciprocité des perspectives, au-delà de nos différences sociales évidentes.

Plus je retournais sur le camp et les squats, plus je sympathisais avec des familles et partageais des moments de vie avec elles, moins ces Roms me semblaient Roms. Leurs pratiques quotidiennes me paraissaient bien davantage marquées par la faiblesse des ressources matérielles à leur disposition et les stratégies de survie développées dans ce contexte, que par une culture, des rites, des sociabilités ou des façons de faire liées à leur tsiganité. Mes lectures sur « la question rom »⁶⁵, mes entretiens, mes observations et les heures passées auprès des habitants du camp, n'ont eu de cesse de retirer à mes yeux toute substance culturaliste à cette désignation ethnique.

Pourtant, ce travail de recherche entend le montrer, il serait vain de vouloir passer outre la caractérisation ethnico-raciale de cette population. Même si elle n'est pas unique, cette dimension est centrale dans la vie des personnes ; on ne peut toutefois s'en contenter pour définir le groupe sur lequel porte la recherche.

Ne sachant au départ s'il s'agissait d'une communauté fortement liée, comme il est habituel de l'entendre, ou d'un groupe social plus diffus, j'ai choisi de m'intéresser aux personnes qui faisaient l'objet d'une mobilisation militante se réclamant de la défense des Roms. Dans un deuxième temps, me présentant moi-même comme une bénévole parmi d'autres (sans faire secret de mon travail de recherche, qui intéressait toutefois peu mes interlocuteurs), je me suis insérée progressivement dans ce qui m'est apparu être un réseau social dont une majorité de membres se disaient « Tsiganes » mais qui était également ouvert à des non-Tsiganes.

Au début, l'activité des militants était centrée sur un lieu, celui d'un camp-bidonville aux marges de la cité puis, progressivement, leurs actions ont porté sur des personnes se

⁶⁵ Par « question rom », on entend ici le traitement politique et médiatique de la présence en France de populations dites roms (d'Europe de l'Est) et qui a fait l'objet de nombreuses analyses ou réactions de la part de chercheurs ou d'intellectuels à partir des années 2000. On trouvera une partie de ces références en bibliographie.

situant dans d'autres espaces mais dont les conditions de vie étaient relativement proches des premières. Pour ma part, mes connaissances en roumain et ma disponibilité à aider les uns ou les autres m'ont permis de rencontrer des individus situés aux quatre coins de la ville. J'ai tenté de ne pas sélectionner parmi les gens qui me contactaient et l'effet boule de neige m'a rapidement placée au cœur d'un réseau aux limites floues mais dont les membres partageaient un certain nombre de critères sociaux. J'ai rencontré certaines personnes via des militants, d'autres fois il s'agissait d'amis ou de proches de personnes avec lesquelles j'étais en contact. Il m'est arrivé quelque fois de lancer la conversation avec des individus squattant un parking ou discutant dans la rue. A deux reprises, ce sont des personnes qui m'étaient inconnues qui se sont adressées à moi dans des lieux publics en m'entendant parler roumain avec d'autres. De même, il est arrivé que des personnels de l'éducation nationale avec lesquels j'avais été en contact me demandent de faire la médiation avec de nouvelles familles qui fréquentaient leur école. Ces procédés m'ont permis de sortir du cercle étroit de mes premières relations et de développer des liens avec d'autres sous-parties du réseau. C'est parfois après plusieurs mois que j'apprenais que des personnes que je côtoyais séparément se connaissaient entre elles.

Je n'ai pas eu pour objectif de circonscrire l'intégralité du réseau composé de quelques centaines de personnes, lors de l'enquête : la tâche eut été impossible du fait même de la particularité de cette forme sociale. Pour reprendre le vocabulaire de la sociologie des réseaux, autour des familles nucléaires qui constituent l'unité de base, on peut y reconnaître différentes cliques au sein desquelles tous les individus ont des liens redondants (Boissevain, 1972). Il s'agit en général de personnes qui partagent un même lieu de vie en France et qui peuvent, ou pas, être issus d'un même village d'origine. Ces cliques sont elles-mêmes liées entre elles par un ensemble de liens mais tous les individus d'une clique ne fréquentent pas ou même ne connaissent pas tous les individus d'une autre clique. Ainsi, on dit que l'on a entendu parlé de telle personne ou bien on sait qu'elle vit avec telle autre que l'on a déjà eu l'occasion de côtoyer dans un autre lieu de vie, ou qui est en lien avec un membre de la famille étendue, etc. Dans la ville étudiée, même si les schémas relationnels sont complexes, on perçoit au sein du réseau deux grandes centralités : celle qui tourne autour des personnes issues du village d'Urziceni, proche de Bucarest, et celle liée à la petite ville de Blaj, en Transylvanie. On trouve en effet davantage de relations entre les personnes issues d'un même espace d'origine mais cela n'est pas exclusif et tend à évoluer au cours de la carrière des individus et de leurs expériences en France.

Auprès de toutes ces personnes, j'ai rarement conduit des entretiens enregistrés, qui me semblaient peu à même de traiter le fond des questions que je souhaitais aborder. Lorsque

je posais des questions formelles avec prise de note explicite, c'était essentiellement pour retracer des parcours de vie, définir le milieu social d'appartenance, les conditions de départ ou toute autre donnée de cadrage. Pour saisir ce qui se jouait en terme de relations sociales, d'ethnicité, de ressenti en situation de face à face, j'ai bien davantage pris le temps d'observer, d'engager des conversations informelles et de multiplier les rencontres sur le temps long. Pour éviter les discours créés pour la circonstance en fonction des attentes supposées de l'interviewer, j'ai choisi de retenir, comme le suggère Michèle Lamont, des « *situations naturelles* » afin de saisir au plus près « *le traçage des frontières comme phénomène social* » (2009, p. 440).

Durant plus de deux ans, j'ai consacré au minimum deux journées par semaine à cette activité. Vivant dans la ville étudiée, ce temps était bien souvent fragmenté tout au long de la semaine, week-end compris. Au cours de la troisième année, j'ai continué à entretenir mes relations amicales et à accompagner parfois des personnes dans leurs démarches administratives, mais j'étais moins présente sur les lieux de vie.

J'ai ainsi collaboré, auprès de militants, à la scolarisation d'un certain nombre d'enfants, à la demande de leurs parents, et j'ai dans certains cas été un relai sur le long terme entre l'institution scolaire et ces derniers. J'ai également assisté des personnes dans leur tentative de résistance contre les expulsions ; j'ai aidé à monter des dossiers administratifs de demandes diverses (AME, CAF, etc.), souvent en vain ; j'ai parfois accompagné des personnes dans leur démarche de soins ; j'ai convoyé et participé à des distributions de dons (vêtements, produits d'hygiène, nourriture, fournitures scolaires, etc.). Au début, j'intervenais toujours en complément de militants associatifs, à des moments définis par eux puis, progressivement, je me suis liée davantage avec certaines familles que j'ai alors rencontrées en dehors des actions militantes. Il m'est ainsi arrivé d'être invitée à des anniversaires ou à aller prendre un verre en ville. Ces liens m'ont permis de passer du temps sur les lieux de vie, de boire des cafés avec ceux qui devenaient des amis mais aussi avec ceux qui passaient, ceux qui vivaient à côté ou ceux qui venaient pour me demander un service occasionnel. Au total, j'ai eu des échanges plus ou moins réguliers avec une centaine de personnes au cours de ces trois années.

Bien que ces moments partagés furent souvent mixtes et que peu d'activités ne furent spécifiquement genrées, mon statut de femme et la préoccupation du monde militant pour les

enfants m'ont conduit à développer davantage de relations avec la population féminine⁶⁶. Il ne fait nul doute que « *faire du terrain au féminin* » a une incidence sur le type de données recueillies (Blondet, 2008). C'est l'intimité de la vie familiale que j'ai pu ainsi entrevoir. Sans prétendre à autre chose que ce que ne permet la situation d'enquête (même lorsqu'elle donne lieu à des amitiés sincères), par cette voie, j'ai eu davantage accès à la dimension affective de la vie quotidienne. La question de la honte dans certaines situations de contact, sur laquelle nous reviendrons par la suite, était par exemple relativement facilement abordée par ces femmes en ma présence. A l'inverse de ce que j'ai pu observer auprès de nombreux hommes, elles témoignaient sans colère de ce qu'elles percevaient comme de l'injustice, de l'humiliation ou du racisme, ce qui permettait de pousser plus avant la conversation afin d'en saisir les arcanes. De même, elles faisaient état sans fard de leurs inquiétudes comme de leurs espoirs pour le futur et elles n'hésitaient pas à parler d'expériences malheureuses, de tentatives ratées, de projets avortés. A discuter avec elles, il me semblait que la pression sociale, l'injonction à réussir et tout le travail de représentation que cela implique pour *garder la face* (Goffman, 1974) avaient moins d'emprise sur elles (comme probablement sur les femmes d'une façon générale), ce qui rendaient nos échanges moins difficiles.

Elles parlaient également des sentiments des hommes, de leur difficulté à assumer leur rôle de père ou de chef de famille quand ils ne parvenaient pas à sécuriser le quotidien de leurs proches. Par deux fois, ce sont des femmes qui m'ont appris que leurs époux ou conjoints respectifs étaient dépressifs chroniques, sous traitement médical, et que leurs absences répétées étaient dues à des séjours en institutions. Eux n'avaient rien laissé transparaître de la profondeur de leur mal-être. De même, les relations de couple et leurs aléas, sujet plus facilement abordé « entre femmes », éclairaient sous un jour particulier ce que les conditions sociales d'existence et la migration font à la vie privée. Les jalousies et les relations extra-conjugales en dehors du groupe, comme les plaisanteries entre femmes sur le sujet, sont des indicateurs de règles sociales implicites, du champ des possibles et de ses évolutions en la matière. Nous y reviendrons notamment lorsqu'il sera question des relations de voisinage.

Ce sont également plus souvent -bien que pas exclusivement- les femmes qui s'occupaient de la scolarisation des enfants. Cela m'a permis d'aborder le sujet à de multiples reprises. Ayant moi-même deux enfants scolarisés, il était relativement aisé de dépasser les

⁶⁶ Etre une chercheuse ne produit pas systématiquement ce type d'ouverture de la sphère féminine. Ainsi, lors de mon terrain en Tunisie, étant une femme étrangère, j'ai toujours eu bien davantage affaire à des hommes qu'à des femmes, plus centrées sur les relations de proximité.

détails techniques de l'institution scolaire (qui exigeaient ma présence) pour échanger nos impressions et nos préoccupations sur cette thématique. Or, les discours autour des enfants, de leur insertion dans la société française, les espoirs que l'on place en eux, les craintes que l'on a pour eux, les formes de protection qu'on leur apporte, etc. en disent long sur les rapports entretenus avec la société dominante et les stratégies de ces familles. Entre reproduction et évolution sociale, les descendants sont au croisement d'actions privées et publiques qui inscrivent les plus jeunes au cœur de vastes enjeux. La position située de la chercheuse que je suis me permettra de creuser plus avant ces aspects dans la suite du texte⁶⁷.

4.3.2. Deuxième âge de l'émigration roumaine

Les personnes sur lesquelles porte cette recherche ont toutes en commun une même nationalité roumaine et sont roumanophones, même si quelques-unes parlent également entre elles des dialectes romani. Certaines sont arrivées en France pour la première fois il y a plus de dix ans tandis que d'autres ont découvert ce pays seulement quelques mois plus tôt. Dans la plupart des cas, leurs parcours sont marqués par une certaine errance en France, avec parfois des passages plus ou moins longs par l'Italie ou par l'Espagne. Comme dans le cas de la population montreuilloise étudiée par Norah Benarrosh-Orsoni, la Roumanie reste un point d'ancrage fort où réside de la famille, parfois même des enfants confiés à des proches ; où l'on construit quelquefois une maison ou bien où l'on mène des affaires (Benarrosh-Orsoni, 2015). Les allers-retours, en bus ou en voiture, vers ce pays sont extrêmement fréquents. On note également que beaucoup d'entre eux conservent des liens avec d'autres migrants de leur village d'origine ou de leur famille, dans d'autres régions de France ou d'Europe. Il s'agit en cela de réseaux migrants transnationaux, formés sur la base de liens plus ou moins lâches, qui constituent des ressources matérielles et symboliques en situation migratoire. De ce point de vue, ces personnes ressemblent à bien d'autres migrants européens et notamment aux Roumains dits non-ethniques sur lesquels j'avais fait porter mon travail de doctorat au début des années deux mille (Potot, 2007).

Un point les en distingue : il ne s'agit pas de pionniers partis seuls découvrir de nouveaux espaces migratoires, mais bien davantage de familles peu ou pas étendues : des parents avec enfants, parfois accompagnées de grands-parents, quelques familles

⁶⁷ Je ne prétends pas pour autant m'inscrire dans la perspective de l'intersectionnalité, héritée des travaux tout à fait convaincants de Kimberlé Crenshaw (1991), et aujourd'hui convoquée à l'envi dès lors que l'on mentionne une enquête auprès de femmes migrantes. Etudier les processus subtils par lesquels les formes de domination liées au genre, à la classe et à « la race » se conjuguent me semble constituer un objet de recherche en soi, lequel n'est pas au cœur de mon propos ici.

monoparentales, et quelquefois des célibataires. On trouve également des familles liées entre elles par cousinage ou par alliance sans qu'elles ne constituent un ménage : elles vivent de manière séparée, sous un toit distinct et programment leurs activités quotidiennes en toute indépendance. Du fait de cette diversité, les âges sont variés, avec une proportion réduite de personnes de plus de cinquante ans. La présence de ces familles est le reflet, sans doute plus que d'un habitus nomade tsigane dont on aurait bien du mal à retrouver la trace avant la migration vers l'Ouest, d'un deuxième âge de l'émigration roumaine vers l'Occident.

Dès 2003, Dana Diminescu témoignait d'une évolution des migrations de ce pays en distinguant un premier âge de prospection menée plutôt par de jeunes aventuriers, puis un deuxième âge au cours duquel une population plus variée investissait une circulation dont la plupart des risques était désormais maîtrisés (Diminescu, 2003). C'est bien ce schéma que l'on retrouve : ces familles ne sont pas mobiles par tradition et leur migration s'est souvent opérée en deux temps. C'est fréquemment d'abord le père qui est parti, parfois également (ou seulement) la mère, puis on a décidé de faire venir les enfants ou bien on a été rejoint par des parents âgés ou par un frère suivi ensuite de sa famille. On observe d'ailleurs que lorsque les conditions de vie se dégradent, en hiver pour les plus mal-logés ou suite à une expulsion ou à du harcèlement policier par exemple, il est fréquent de renvoyer quelques temps les enfants ou les personnes à la santé fragile en Roumanie. Elles seront de retour lorsqu'une certaine stabilité, même spartiate, aura été retrouvée.

4.3.3. Inscription urbaine non-conforme

Une attention à leur inscription dans l'espace urbain permet de caractériser davantage la population étudiée : les « *migrants désaffiliés* » sur lesquels porte la recherche sont exclus du « *logement de droit commun* » en France (Bouillon, 2003). Si mon entrée sur le terrain était celle du camp-bidonville, j'ai ensuite rencontré de nombreuses personnes vivant soit en squat, à plusieurs familles, dans des appartements de différents quartiers de la ville, soit dans des véhicules. Nous reviendrons sur la dimension sociale de ces habitats précaires ; on ne le mentionne ici que parce qu'il s'agit d'un trait caractéristique, et presque emblématique, de cette population, comme il le fut d'autres migrants avec eux (Blanc-Chaléard, 2008). L'exclusion de l'habitat « en dur » ne concerne pas -plus- que des étrangers en France, mais dans les divers lieux enquêtés la quasi-totalité des personnes étaient roumaines⁶⁸.

⁶⁸ Ceci est particulier à la ville étudiée ; les grands bidonvilles du pourtour de Paris abritent par exemple des Français et des personnes de nationalités diverses (Belqasmi, 2014).

J'ai mené des observations dans deux squats, un camp-bidonville et auprès de quelques personnes en habitat disséminé (voitures, baraques, garages...). Je n'ai connu le premier squat que peu de temps avant qu'il ne soit évacué suite à une action en justice soutenue par la municipalité. Il s'agissait d'un petit immeuble de deux étages, dans le centre-est de la ville, quartier populaire en voie de gentrification. Une cinquantaine de personnes, dont une vingtaine d'enfants y ont vécu sans eau ni électricité durant environ deux années. Dans un état de grande insalubrité, ce bâtiment était occupé par des individus issus majoritairement du département de Blaj. Bien qu'ayant eu des échanges avec ses habitants, je n'ai pas mené d'observation dans ce lieu mais j'ai eu par la suite l'opportunité de rester en contact avec certaines personnes issues de ce squat, notamment parce qu'elles ont par la suite trouvé refuge dans des voitures sur un parking de l'université, devant mon bureau.

J'ai en revanche eu maintes occasions de me rendre dans le second squat, dit de La M., situé à quelques centaines de mètres de la mer, dans le centre ouest de la ville. Cette maison de ville avec jardin où l'on avait réussi à repiquer l'électricité était composée de quatre grands appartements, permettant de loger jusqu'à six à sept familles à la fois. Bien que sans adduction d'eau, ce logement était perçu comme relativement confortable : il protégeait efficacement ses habitants des intempéries, pouvait être chauffé par des poêles à gaz en hiver et permettait d'y stocker des affaires sans crainte d'intrusions extérieures. J'ai suivi en particulier une mère célibataire avec trois enfants qui, après avoir vécu un temps dans une voiture, a investi ce lieu durant plus d'une année avant d'être prise en charge par un programme d'accompagnement social ciblé sur « les Roms » (voir plus loin). Par son intermédiaire, j'ai rencontré là plusieurs familles, avec lesquelles j'ai eu de nombreux échanges. Bien que très régulièrement menacés d'expulsion par les policiers municipaux, les squatteurs de cette propriété privée en indivision n'en ont jamais été chassés. Seules des disputes entre eux en ont chassé certaines familles.

Le camp-bidonville (voir illustration 4) est le lieu sur lequel j'ai passé le plus de temps et où j'ai rencontré le plus grand nombre de personnes. C'est également la plus peuplée de mes zones d'enquête puisqu'elle a abrité jusqu'à environ 120 personnes à la fois. Il s'agit en réalité de plusieurs camps, ou d'un camp itinérant, par la force des choses (dont la force publique). Construit en toute discrétion dans le lit de la rivière qui marque la limite ouest de la commune, il a été « découvert » en décembre 2012 au moment où une inondation a nécessité l'intervention des services de secours, plusieurs personnes, dont des enfants, ayant été prises entre deux bras du fleuve en crue. L'emplacement fut alors interdit d'accès et ses quelques

soixante-dix habitants, après avoir été recensés par les services préfectoraux et mis à l'abri quelques jours durant dans un gymnase, priés de « retourner chez eux ».

Progressivement, en essayant de rester les plus discrètes possible, une partie des personnes évacuées a pourtant reconstruit des baraques quelques kilomètres plus haut, sur d'autres berges (Illustration 5). La population du camp a alors sensiblement augmenté. Bien que très proches du lit du fleuve, les habitations de fortune ont résisté aux crues du printemps mais elles ont cédé sous les coups des bulldozers envoyés par le conseil général pour mettre un terme à cette occupation illégale d'un terrain inondable en novembre 2013. L'accès à ces berges et la piste cyclable qui les longeait ont alors été fermés au public. Quelques semaines plus tard, une partie des habitants bâtissaient de nouvelles cabanes à quelques centaines de mètres de là, derrière un foyer de logement de travailleurs. Ce camp a permis à ses habitants de passer l'hiver mais, suite à une action en justice de l'entreprise propriétaire de l'emplacement, les habitations ont de nouveau été détruites par la force publique, au mois d'avril 2014 (Illustration 6). Après chaque évacuation, les personnes, les familles, semblaient se diluer dans la ville, mais inlassablement de nouvelles cabanes sortaient du sol dans le même quartier, en des lieux toujours plus reculés, à l'abri des regards. Ainsi durant l'été 2014, divers emplacements ont été investis par de petits groupes, avant de se rassembler progressivement tout au bout d'une petite allée de terre, derrière une zone de stockage de matériaux de carrière. A plusieurs reprises, bien que des habitants m'aient décrit comment m'y rendre, je m'y suis égarée. Parce qu'il est bien caché, ce camp qui abritait à l'automne 2015 une petite centaine de personnes tenait depuis une année mais, d'après la rumeur, une procédure était en cours pour les en chasser.

Lors de chacune de ces évacuations, des recensements ont été pratiqués et si les agents de police comme le sous-préfet qui y assistait ont pris soin de rappeler oralement aux habitants qu'ils n'avaient pas le droit de résider en France, aucune décision administrative d'obligation à quitter le territoire français (OQTF) n'a été délivrée à ces moments-là. Cette démarche se répète chaque fois à l'identique : les personnes sont expulsées du lieu où elles vivent et quasiment aucune proposition alternative ne leur est faite pour se reloger. Détruire des habitats insalubres sans prendre en compte les personnes qui y habitent ne peut régler la question du mal-logement ou même de la présence de ressortissants européens sans titre de séjour. Dans la ville étudiée, après chaque évacuation de squat ou de camp, la visibilité de ces personnes était renforcée, des familles entières dormant à même les trottoirs, dans des parcs urbains ou sous des portes cochères en centre-ville. Puis la découverte de nouveaux lieux de vie rendait leur présence plus discrète.

On peut s'interroger sur l'objectif de pratiques étatiques ou municipales qui ne semblent pas aller vers le règlement du problème public qu'elles pointent. On peut supposer, comme le suggère Cécile Canut et Alain Hobé, qu'il s'agit d'une technique de harcèlement dont l'objectif serait de décourager ces personnes de vivre là où elles l'ont décidé (Canut, Hobé, 2011). Le ministre de l'Intérieur indiquait ainsi en 2013 que « *C'est illusoire de penser qu'on règlera le problème des populations roms à travers uniquement l'insertion. (...) Les Roms ont vocation à retourner en Roumanie ou en Bulgarie*⁶⁹ ». On peut alors penser que rendre la vie difficile à ces personnes en France vise à leur rappeler leur *vocation à retourner en Roumanie* et à éviter un *appel d'air*, autre antienne des politiques anti-immigration. C'est faire peu de cas de l'analyse de leur situation par les sujets eux-mêmes et des stratégies qu'ils mettent en œuvre pour lutter contre une position sociale qui leur est structurellement défavorable.

⁶⁹ « *C'est illusoire de penser qu'on règlera le problème des populations roms à travers uniquement l'insertion. (...) Les Roms ont vocation à retourner en Roumanie ou en Bulgarie (...) Les populations roms ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres et qui sont évidemment en confrontation avec les populations locales* » M.Valls, Ministre de l'Intérieur, discours du mardi 22 septembre 2013.

4.3.4. Projet migratoire et quête de dignité

Le choix de vivre en France est justifié par les personnes interrogées à travers au moins deux registres d'argumentation. Le premier développe l'idée selon laquelle lorsque l'on vit à- et de- la marge d'une société, la qualité de vie est intrinsèquement liée au niveau de richesse globale de la société. C'est ce que résume une dame par ces propos « *Dans les poubelles ici, tu trouves plus de choses, des choses plus belles (...). En Roumanie, ils sont tous pauvres alors ils jettent rien* »⁷⁰ ou encore « *La manche, en Roumanie ça gagne pas ; ils te donnent pas. Si tu fais trois lei dans un jour, t'es content. Ici, surtout vers Noël, tu peux gagner bien... des fois c'est vingt euros dans la journée, même plus* »⁷¹. Chiner et mendier sont les deux principales activités professionnelles des personnes enquêtées. Si ces métiers ne sont pas inscrits à la nomenclature des catégories-socio-professionnelles de l'INSEE, ils sont pourtant exercés avec professionnalisme par les sujets étudiés. Dans les deux cas, ils sont régulés par des horaires, une organisation et un partage du territoire urbain rigoureux, une régularité dans l'exercice, une division par tâches selon les compétences et les aptitudes de chacun. La mendicité est plus rentable lorsqu'elle est exercée par les femmes et quand il y a des enfants. Elle est aussi plus facile à mettre en œuvre lorsque l'on a la charge d'enfants en bas âge ou que l'on est trop fatigué, voire malade. Mais quémander n'est pas une occupation de tout repos ; elle exige une implication et des savoir-faire particuliers : il faut savoir attirer l'attention et la bienveillance, fidéliser ses donateurs en établissant une relation suivie, se faire accepter par les commerçants environnants, éviter la répression policière, rester indifférent aux expressions de mépris ou de racisme, etc. Plusieurs femmes m'ont fait part de leur volonté ne pas -ou ne plus- exercer cette activité difficile et très exposée. La honte (« *mi-e rușine* ») revenait fréquemment dans les conversations sur le sujet et, en comparaison travailler *aux poubelles* semblait moins couteux sur le plan moral.

Contrairement à la manche, l'activité qui consiste à collecter des objets au rebut est encadrée dans l'économie majoritaire⁷² et ne dépend pas uniquement des sentiments que l'on parvient à créer chez le dominant. Elle permet d'éviter la confrontation directe avec les majoritaires et d'occulter ainsi leur mépris. Elle est exercée tant par les hommes que par les femmes et est perçue comme moins dévalorisante que la mendicité, introduisant ainsi une hiérarchie dans les activités rémunératrices.

⁷⁰ Discussion avec Carmen, juillet 2013 au camp, traduit du roumain.

⁷¹ Discussion avec Titi, mai 2014, sur le parking de son van-foyer.

⁷² Sur le lien entre l'activité de chine et l'économie formelle, voir (Florin, 2015).

Cette occupation nécessite une bonne condition physique puisqu'il s'agit de parcourir la ville, de se pencher dans les containers à ordures, de charrier la récolte de toute une journée dans des charriots ou sur des poussettes. Elle requiert également certaines compétences puisqu'il faut savoir repérer les objets susceptibles d'être ré-exploités aux meilleures fins. Une position plus enviable tout en étant exercée sur le même mode, est celle des récupérateurs de gros électroménagers ou autre mobilier, plutôt occupée par des hommes. Elle permet d'éviter d'avoir à fouiller dans les poubelles, ce qui est toujours vécu comme dégradant, mais nécessite de posséder un véhicule en règle, c'est-à-dire assuré et régulièrement immatriculé (ce qui fait souvent défaut aux véhicules-foyers⁷³). Cette exigence conduisait à mener des alliances avec des personnes de condition sociale légèrement plus favorable, nous y reviendrons.

Dans un deuxième temps, tous ces déchets récupérés sont triés : certains pourront être réparés ou juste nettoyés et monnayés sur un marché, d'autres devront être désossés en vue de revendre les métaux au poids à la déchetterie locale, faisant entrer l'activité des biffins dans un marché du recyclage de vaste ampleur (Florin, 2015). D'autres encore, comme les vêtements ou certains appareils électroniques seront mis de côté pour les importer en Roumanie où l'on pourra en tirer un meilleur profit lors d'un prochain voyage.

Chacune de ces activités rapporte, selon mes informateurs, quelques dizaines d'euros par semaine et, si l'on dit généralement « *aller aux poubelles* » ou « *en ville* » pour désigner ces occupations, on dit aussi que l'on part « *au travail* ». Il ne s'agit pas d'une activité collective, chacun exerce à son propre compte ou en couple, mais les différents chineurs et mendiants s'entendent pour ne pas empiéter sur les rues déjà exploitées par d'autres. Bien entendu, chacun connaît les meilleurs emplacements et il y a parfois des conflits autour de l'appropriation de certains territoires ou de certains secteurs. Ces travailleurs sont en effet des indépendants en situation de concurrence et c'est pour maximiser leur profit qu'ils exercent leur activité dans une région réputée riche.

Ainsi donc, le choix de s'établir en France est d'abord le fruit d'une rationalité économique. Mais en écoutant les discours des mes interlocuteurs, et notamment ceux des femmes avec lesquelles j'ai eu des conversations répétées et plus intimes, un second registre d'argumentation soutenait le choix de la France comme destination migratoire : l'ascension sociale y semblait davantage réalisable. On l'a dit, pour beaucoup la carrière en Roumanie avant le départ est une expérience de déclassement : sur une ou deux générations, tous nos

⁷³ J'ai accompagné deux personnes dans des procédures de régularisation administrative de leur véhicule ; après plusieurs mois, les deux cas se sont soldés par des échecs.

informateurs faisaient le constat d'un accroissement de leurs difficultés sociales et économiques. Le parcours d'Irina, qui a perdu son premier emploi de femme de maison dans les années quatre-vingt-dix suite au départ de son employeur, puis qui a vu l'abattoir qui l'employait fermer ses portes au début des années deux mille et n'a pas réussi à retrouver du travail illustre bien la tendance générale. La mobilité vers l'ouest vise non seulement à compenser un manque de rentrées économiques dans le temps présent ; elle permet également d'envisager de rompre avec cette spirale décadente pour s'inscrire dans un parcours tendant vers du mieux.

« *En France, un jour j'aurai un appartement, parce que la France, elle t'aide. En Roumanie j'aurai jamais rien* » ; « *Si j'arrive à avoir des papiers, je pourrais travailler, comme toi, avec un salaire. C'est possible ça chez vous* » ; « *La Roumanie c'est foutu, les politiques, ils volent tout. En France, si tu es sérieux, que tu travailles, tu peux t'en sortir.* » ; « *Ici tu trouves un petit boulot, peindre un peu ici, réparer quelque chose, aller sur un chantier... Petit à petit, tu connais les gens qui te font travailler, ils t'aident et tu t'en sors. Pour les enfants. Ils vont à l'école, ils auront pas les problèmes comme en Roumanie* ». Ces témoignages, recueillis çà et là au cours de l'enquête, sont parfois mis en regard du racisme estimé plus virulent dans le pays d'origine et qui bloquerait davantage l'accès à l'emploi notamment. Mais ces propos parlent moins de la condition des Tsiganes que des sociétés roumaines et françaises et des opportunités qu'elles offrent en terme d'ascension sociale, de *possibilité de s'en sortir*. Ainsi, la migration permettrait de voir ses efforts récompensés : la situation sociale n'est plus perçue comme figée. L'habitat précaire dû au déplacement, même lorsqu'il dure depuis plus de dix ans, est toujours décrit comme une situation transitoire, un sacrifice par lequel il est nécessaire de passer pour s'insérer dans la société française. Une partie des gains est envoyée au pays où les constructions ostentatoires des émigrés suscitent, comme ailleurs, l'admiration ; toutefois il apparaît aussi dans les discours que la mobilité éveille l'espoir d'une ascension sociale en France.

C'est peut-être là une particularité de cette migration : tandis que depuis les travaux pionniers d'Abdelmalek Sayad on a décrit des dizaines de fois les sacrifices que les immigrés consentaient en situation migratoire dans le but d'une valorisation sociale dans le pays d'origine, ici de nombreux migrants espèrent un profit symbolique dans le pays d'émigration. Peu d'éléments concrets permettent de donner du crédit à cette projection favorable et, d'un point de vue extérieur, les humiliations qui leur sont faites au quotidien en France, depuis les simples attitudes racistes dans les lieux publics, au traitement méprisant des agents administratifs, en passant par les expulsions manu-militari, semblent particulièrement

violentes. Les personnes rencontrées sont loin d'y être insensibles, mais elles escomptent pouvoir s'en extraire un jour, parce qu'il leur semble que la France offre cette possibilité. Nous creuserons cet aspect dans la partie sur le rapport à l'Etat (Chapitre 5).

Obtenir un logement salubre et un emploi salarié régulier, n'est pas seulement une quête matérielle ; cela renvoie tout autant à la reconquête d'une certaine dignité. Se rapprocher de la norme pour s'éloigner du statut d'exclu, de marginal, de mendiant est un des moteurs de la migration. Se confondent dans leur quête « confort » matériel, position et reconnaissance sociale. Or, certains d'entre eux (ou leurs parents) avaient accès à une position jugée respectable avant la crise de la transition ; ce n'est donc pas un rêve inaccessible, encore moins une rupture par rapport à des traditions ou un habitus. Au-delà des difficultés matérielles, mes interlocuteurs regrettaient souvent l'image qu'ils donnaient d'eux-mêmes dans la rue et se satisfaisaient mal du regard d'autrui. D'où ce sentiment de honte dont témoignaient un certain nombre de femmes lors de nos conversations.

Ils se savaient racisés, la référence au racisme des Gadjé revenait régulièrement dans les discours, et ils ne remettaient guère en question leur assignation ethnique tsigane, n'hésitant pas à utiliser l'expression « *Nous les Tsiganes* » pour parler des compatriotes de la ville qui partageaient leur situation. Pourtant ils luttèrent au quotidien, avec humilité, contre les stéréotypes dont ils se sentaient affublés. Les revendications explicitement anti-racistes n'étaient pas si fréquentes mais, nous y reviendrons, les nombreuses remarques, explications ou mises au point pouvaient souvent être entendues comme des réponses à des clichés répandus dans la population dominante. En tant qu'enquêtrice-aidante française de l'université, j'étais notamment destinataire de ces clarifications. Les propos, entendus à maintes reprises, qui consistaient à se défendre de se complaire dans une situation misérable, peuvent être interprétés en ce sens. Vivre dans une très grande précarité n'est pas plus supportable pour ces personnes que pour tout un chacun ; s'en plaindre, c'est déjà se situer du côté de la norme. Refuser d'envisager l'habitat en bidonville comme une solution à long terme, c'est prendre ses distances avec une conception essentialisante qui voudrait que les Tsiganes soient miséreux, intrinsèquement adaptés à l'indigence, que ce soit par nature ou par intériorisation d'une position sociale inférieure.

De ce point de vue, c'est aussi dans une quête de respectabilité qu'ils exprimaient leur envie de vivre mieux. Au-delà des conditions matérielles, c'est cette respectabilité que la migration permettait d'envisager tandis qu'elle semblait définitivement abandonnée en Roumanie du fait, selon leurs dires, d'un racisme plus virulent et d'une conjoncture socio-économique bloquée.

4.3.5. Les Roms roumains, des Européens comme les autres ?

Afin de comprendre la situation sociale de la population étudiée et les contraintes qui pèsent sur son quotidien, il convient de revenir brièvement sur sa situation juridique en France. La Roumanie est un des parents pauvres de l'élargissement de l'Europe ; elle fait partie des derniers entrants, en 2007, bien qu'elle se soit portée candidate à l'adhésion dès 1995. Le parcours vers l'adhésion fut semé d'embûches, ce pays ayant été un des plus affectés socialement et politiquement au sortir de la dictature. De ce fait, ses ressortissants n'ont pas eu les mêmes facilités de déplacement que les autres candidats à l'Union européenne. Le potentiel migratoire de la Roumanie était estimé supérieur à celui des Etats d'Europe centrale et la forte minorité rom, très discriminée, était perçue comme un facteur aggravant cette crainte (Michalon, Nedelcu, 2010). Lors de la recherche menée au début des années deux mille, il n'était pas rare en Roumanie d'entendre des personnes se plaindre de l'image que donnaient les tsiganes des migrants roumains à l'étranger, supposant que les restrictions appliquées à tous étaient en réalité destinées à eux seuls. Cela a déjà été dit, statistiquement la migration roumaine ne concerne pas davantage les populations recensées comme roms que les autres.

Pour tous les ressortissants de ce pays, la situation juridique a sensiblement évolué au cours des quinze dernières années. Tandis qu'en 1991, la majorité des pays d'Europe centrale signaient des accords autorisant les séjours touristiques de moins de trois mois dans l'ensemble de l'espace Schengen⁷⁴ sans nécessité d'obtenir un visa, la Roumanie a dû attendre 2002 pour obtenir un tel régime. Cela n'a pas empêché les mobilités avant cette date, sous couvert de tourisme notamment, mais a fortement pesé sur les conditions de vie et l'inclusion dans le marché du travail (Potot, 2010). A partir du 1^{er} janvier 2002, deux années avant l'adhésion, les citoyens roumains ont obtenu la liberté de circuler dans l'Union européenne et d'y séjourner pour une durée maximale de trois mois, avec un simple passeport. Du point de vue juridique, le changement n'était pas majeur puisque, sans droit au travail ni à l'installation, c'est uniquement la nécessité d'obtenir un visa qui a disparu. Dans les faits, cela a pourtant mis un terme à de nombreux séjours illégaux : de nombreux Roumains en situation irrégulière ont pu retourner dans leur pays d'origine sans perdre la possibilité de repartir vers l'ouest. C'est donc la circulation intra-européenne qui s'est accentuée à ce moment-là, cumulée à de petits emplois dans le secteur informel.

⁷⁴ En 1991, l'espace Schengen comprend les territoires de l'Allemagne, la France, le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne et du Portugal. Il s'élargit à la Grèce en 1992, à l'Autriche en 1995 puis au Danemark, à la Suède et la Finlande en 1996. En 1999, il est intégré aux traités de l'UE.

Depuis 2007, la Roumanie, comme la Bulgarie, sont membres de l'Union européenne mais cette évolution n'a pas eu de conséquences directes sur la mobilité. Le droit à l'installation n'étant pas accompagné d'un droit au travail, les conditions offertes à ces migrants n'étaient guère différentes de la période précédente. Statistiquement, on observe plutôt une diminution des départs par rapport aux années précédentes (Vasilcu, Séchet, 2011). C'est entre 2007 et 2014 que les restrictions concernant l'accès au marché de l'emploi ont été progressivement levées, à l'initiative et selon des modalités définies par chacun des pays de l'Union. La période probatoire de sept années à compter de la date d'adhésion étant arrivée à son terme au 1^{er} janvier 2014, il n'y a plus aujourd'hui de restrictions à l'embauche et les Roumains bénéficient du même régime que tous les autres ressortissants de l'UE.

Ce statut n'équivaut pas au statut de national ; le droit à l'installation est soumis à certaines conditions qui pèsent particulièrement sur notre population d'étude. Au-delà de quatre-vingt-dix jours de présence sur le territoire d'un Etat membre, pour pouvoir posséder un titre de séjour en règle, tout citoyen européen doit pouvoir prouver qu'il possède les ressources nécessaires pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses dépendants afin de ne pas risquer de devenir « *une charge déraisonnable* » pour le système d'assistance sociale de l'Etat qui les accueille (Directive 2004/38/CE). La notion de charge déraisonnable n'est pas précisée par la directive et chaque Etat peut donc la définir selon ses propres critères qui, pour le cas de la France, n'étant pas explicites restent discrétionnaires et sujets à variation. Les personnes enquêtées étaient particulièrement visées par cette disposition puisque, étant la plupart du temps officiellement sans emploi et ne pouvant déclarer les ressources de la chine ou de la mendicité, l'Etat français refusait de leur octroyer un permis de séjour au-delà de trois mois. Dérogeant au régime général, une inscription à Pôle Emploi cumulée à la preuve d'une recherche active de travail, permettait d'étendre ce droit à six mois. Au-delà de ce laps de temps, ils étaient en situation irrégulière vis-à-vis du séjour.

Dans le même temps, trois ans d'enquête auprès de cette population laissent penser que, bien que la pratique existe encore, l'Etat français ne procède plus que rarement à des reconduites vers la Roumanie. Les cas dont j'ai eu connaissance faisaient suite à une condamnation pour un délit de droit commun⁷⁵, qui était alors assorti d'une interdiction de territoire. Mais si les autorités tolèrent la présence de personnes sans titre de séjour, cette irrégularité les place en revanche dans une situation d'infra-droits qui conditionne leur vie

⁷⁵ Les délits les plus fréquents au sein de la population d'étude étaient des faits de vols, parfois de conduite sans permis ou d'autres irrégularités relatives à des véhicules ; parfois de violence (notamment à l'égard des femmes) ou de trouble à l'ordre public.

quotidienne. D'une part, cela a pour conséquence de limiter l'accès aux droits sociaux. Ainsi, même avec des enfants scolarisés, on ne peut prétendre aux allocations familiales sans titre de séjour. Sans référencement par la CAF, on ne peut pas non plus présenter de demandes de bourses pour les collégiens. Cette absence de titre prévient également toute démarche pour bénéficier d'un habitat social ou obtenir une aide au logement. Ces personnes sont en outre exclues de la plupart des services sociaux dont bénéficient les personnes en grande précarité. Dans la ville étudiée, la municipalité menaçait également les associations qui recevaient des subventions municipales de voir leurs financements disparaître si elles venaient en aide à des « sans-papiers ». Même si toutes ne s'y conformaient pas, cela leur fermait encore un certain nombre de portes. Ainsi, être ressortissant communautaire sans droit de séjour est un cadre fortement contraignant qui complexifie l'insertion socio-économique d'un public pauvre, allophone et racialisé.

D'autre part, la tolérance de l'Etat étant considérée comme une largesse, chacun sait qu'elle peut être retirée à tout moment. En ce sens, la reconduite à la frontière constitue une menace permanente dans les interactions avec les divers services de l'Etat. Lorsqu'un squat ou un camp est évacué, ou lors d'une interpellation, les occupants savent qu'ils peuvent être soumis à une expulsion, ce qui contribue à limiter les tentatives de résistance et à se conformer aux injonctions, même informelles, des interlocuteurs de terrain. Plusieurs agents de la police nationale et municipale témoignaient de cette docilité lors de rencontres interservices auxquelles j'ai participé. De la même façon, lorsqu'un avocat s'est proposé gratuitement de plaider la cause des habitants du camp, personne n'a accepté de porter en son nom un recours contre la décision d'évacuation qui avait été prononcée à leur encontre, les tribunaux étant plutôt perçus comme des instances qui condamnent. Le maintien dans une situation juridique précaire alimente une peur de la répression quasi-constante. Ainsi, les institutions présentent deux faces : elles sont susceptibles d'aider mais peuvent également pointer l'irrégularité et donc devenir répressives. Nous traiterons plus loin du rapport à l'Etat que cette ambivalence engendre.

4.3.6. Une continuité dans la marginalité

Ce qui est remarquable, c'est que si l'évolution de l'encadrement juridique des ressortissants roumains a eu d'importantes répercussions sur le quotidien d'une grande partie des migrants (Michalon, Nedelcu, 2010), elle semble n'avoir guère affecté notre population d'étude. C'est ce qui ressort des récits de vie recueillis auprès des enquêtés vivant en France depuis de nombreuses années (une quinzaine pour les plus anciens). La continuité de leur

situation est frappante : depuis leur arrivée, le logement ultra-précaire, les évacuations, le travail à la marge, le maintien en dehors du système social et la nécessité de se déplacer pour ne pas être chassés marquent les parcours de ces personnes, quelle que soit la législation en vigueur. Au sein du réseau de soutien aux Roms auquel j'étais associée, on attendait avec impatience le début de l'année 2014 : on pensait que l'ouverture du marché du travail améliorerait la situation des nombreuses personnes motivées pour acquérir un emploi salarié. Certaines avaient déjà quelques expériences de travail au noir très ponctuelles et pensaient pouvoir s'insérer dans le secteur du bâtiment. Des femmes envisageaient de travailler dans le nettoyage, chez des employeurs privés ou dans les espaces publics, comme le faisaient beaucoup de Tsiganes à l'époque de Ceausescu.

Mais l'exclusion socio-économique n'est pas seulement le fait de restrictions législatives, tant bien même elles y contribuent. Leur marginalité s'ancre dans des processus sociaux profonds dont les lois ne sont qu'un aspect. Le manque de ressources symboliques et de capital social, associés à la stigmatisation, ont grandement limité les effets de l'ouverture du marché du travail. Non seulement les rares employeurs occasionnels refusaient d'établir le moindre contrat mais, malgré le soutien du responsable local de Pôle Emploi, aucune agence d'intérim de la ville étudiée n'a accepté d'inscrire ces demandeurs d'emploi dans leurs fichiers. J'ai moi-même accompagné dans sa recherche une dame qui « *ne supportait plus de faire les poubelles* »⁷⁶ : elle souhaitait faire des ménages et semblait disposée à accepter n'importe quelles conditions de travail. Non seulement elle n'a jamais obtenu de retour de la part des sociétés de nettoyage et des hôtels meublés qu'elle a démarchés, et aucune agence de travail temporaire n'a prêté d'attention à son CV + lettre de motivation, mais même les agences de placement à caractère social que j'ai contactées ont refusé de retenir sa candidature, justifiant leur décision par sa faible maîtrise du français. On m'a également expliqué à cette occasion que, pour travailler au domicile des personnes, on avait besoin de « *quelqu'un de confiance, dont on soit sûr* »⁷⁷. On connaît le poids des discriminations à l'embauche (Cédiey, Foroni, Garner, 2008) et ce facteur était déjà intériorisé par ces demandeurs d'emploi qui n'envisageaient de postuler qu'à des postes très disqualifiés, « *que les Français ne veulent pas faire* »⁷⁸ mais cela n'a pas suffi.

Le taux d'échec n'est peut-être pas de 100% mais parmi les personnes rencontrées, seules celles qui ont été prises en charge par un programme d'assistance sociale ont réussi à

⁷⁶ Conversation avec Rosanna, février 2014.

⁷⁷ Nadia, responsable de l'agence P. lors de l'entretien avec Rosanna, 13 mars 2014.

⁷⁸ Conversation avec Rosanna, février 2014.

obtenir un emploi salarié. Le racisme, ou plus prosaïquement les craintes inspirées par « les Roms » ont sans aucun doute une responsabilité dans le maintien de la clôture du marché du travail mais d'autres facteurs interviennent également : le fait d'être « sans-domicile » ou d'habiter dans une voiture, l'absence de maîtrise de la langue, le manque de relations en dehors de son groupe social ou encore la méconnaissance des codes de conduite appropriés, freinent l'accès au travail. En ce sens, si la dimension raciale n'est pas à occulter, l'exclusion sociale est entretenue au sein d'un cercle vicieux qui tend à maintenir à l'écart ceux qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour participer aux activités du premier monde.

4.4. ETHNICITE, GROUPELITE ET PERMEABILITE DES FRONTIERES

Dans le chapitre précédent, j'ai montré que le groupe étudié pouvait être défini à partir d'un certain nombre de caractéristiques sociales qui n'étaient pas forcément constitutives de son ethnicité. Cela a conduit à souligner la complexité des processus de relégation qui sont à l'œuvre. Cette démarche ne consistait pas à nier toute caractérisation ethnique de cette population mais plutôt à démêler ce qui relève de l'ethnique de ce qui a trait à d'autres processus sociaux. Il s'agissait d'interroger la superposition du groupe ethnique et du groupe social. Poursuivant dans cette voie, on s'intéresse à présent, au contraire, à la saillance de l'ethnicité dans les représentations des individus et à sa capacité à donner corps à un groupe. On explore ainsi la mesure dans laquelle la catégorie socio-ethnique est investie d'une certaine *groupness* (Brubaker, 2002).

Il s'agit dans un premier temps de porter notre attention sur l'ethnicité tzigane telle qu'elle est exprimée par les sujets et d'apprécier dans quelle mesure celle-ci se traduit par des pratiques et des liens sociaux particuliers dans le milieu étudié. Cela permettra d'examiner la clôture de ce groupe, sa substance et la perméabilité de ses frontières. Le traitement des stéréotypes (sur les Tsiganes) par les personnes racisées permettra d'aborder les effets du racisme sur le sentiment d'appartenance au groupe.

Dans un second temps, on s'intéresse à l'émergence d'une association locale inscrite dans l'idéologie du mouvement rom, dont l'objet est de défendre les intérêts des sujets étudiés. Cette entreprise de romanisation des tziganes niçois offre l'opportunité d'étudier la rencontre entre l'ethnicité d'en haut, celle construite par les élites, et l'ethnicité d'en bas, celle de la vie quotidienne de ces migrants roumains. Elle interroge les possibilités de redéfinitions identitaires et la capacité d'imprégnation du projet intellectuel transnational au sein de populations dominées poursuivant leurs propres stratégies d'ascension sociale.

4.4.1. Au-delà du sang. Existe-t-il un groupe social tzigane en migration ?

On l'a dit, la catégorie « Tzigane » est d'usage commun en Roumanie. On a montré comment elle s'était construite historiquement et on a souligné la diversité des individus et des groupes ainsi labélisés. Il est également apparu que, bien qu'elle soit porteuse d'une certaine stigmatisation, elle était adoptée par des personnes qui se désignaient comme

appartenant à cette catégorie, notamment au cours des recensements mais pas uniquement⁷⁹. Ainsi, quelles que soient les conditions de sa construction sociale, cette catégorie existe et la plupart de nos interlocuteurs s’y réfèrent sans mettre en cause son caractère essentialiste. On est tzigane par le sang et si certains tentent de le faire oublier, cela est toujours susceptible d’être dénoncé à un moment ou à un autre. Les migrants qui arrivent en France importent cette catégorisation tout en l’adaptant à leur nouvel environnement, quitte à la manipuler à des fins stratégiques (Nacu, 2011). Quoi qu’il en soit, lorsqu’ils parlent des personnes qui partagent leurs lieux d’habitation dans le camp ou les squats, ils disent « *Nous, les Tsiganes* ».

Si la catégorie semble aller de soi, c’est essentiellement parce qu’elle permet de se distinguer du groupe majoritaire (eux, les Gadjé), sans que le « nous » tzigane ne soit clairement défini. Les sujets ont conscience d’en être mais se montrent laconiques sur les contours du groupe ou ses caractéristiques. A force d’observations, je peux conclure que ce label, tel qu’il était employé par mes informateurs, renvoyait de façon quelque peu floue à une sous-catégorie de population roumaine ou plus largement disséminée sur plusieurs pays d’Europe de l’Est. Dans leurs propos, par essence, les Tsiganes sont des étrangers en France. Dans la vie quotidienne, on utilise surtout ce terme pour désigner les gens avec lesquels on partage des conditions d’existence ici et qui ont fait un voyage depuis là-bas, ce « là-bas » restant relativement vague lorsqu’il ne désigne pas explicitement la Roumanie. Dans tous les cas, on ne spécifie pas davantage de qui l’on parle lorsque l’on dit « *Nous les Tsiganes* ». C’est en quelque sorte une catégorie non problématique. On propose ici, au contraire, de considérer que ce groupe ne va pas de soi.

Dans son article « *Ethnicity without groups* », Rogers Brubaker invite à ne pas confondre les catégories et les groupes sociaux : « *If by ‘group’ we mean a mutually interacting, mutually recognizing, mutually oriented, effectively communicating, bounded collectivity with a sense of solidarity, corporate identity and capacity for concerted action, or even if we adopt a less exigent understanding of ‘group’, it should be clear that a category is not a group* » (2002, p. 169). Partant de ce postulat, on s’intéresse à la catégorie des Tsiganes de Nice pour saisir dans quelle mesure elle est le support d’un groupe tel que le définit cet auteur. En d’autres termes, on examine les types de liens qui existent au sein de la catégorie ethnique et les formes d’appartenance et de solidarité qui peuvent être observées à l’intérieur ou au-delà de cette catégorie pour éventuellement constituer, *in fine*, un/des groupe/s d’une autre nature.

⁷⁹ Le recours à la catégorie « Rom » par l’administration à partir de 2002 n’a pas pénétré le langage courant ; les personnes qui n’appartiennent pas à l’élite se désignent encore aujourd’hui très majoritairement comme Tsiganes.

En ma présence, il est arrivé de rares fois que l'on fasse une allusion à des pratiques tsiganes. Lors d'un anniversaire par exemple, tandis que l'on barbouillait le visage de l'enfant avec le nappage de son gâteau, on me dit « *Comme ça tu vois comment on fait chez les Tsiganes, et toi tu nous dis comment on fait chez vous* »⁸⁰. Il y a donc bien l'idée qu'il existe un substrat culturel qui distingue ce groupe, mais dans la plupart des cas le terme était usité non pas pour préciser son contenu, pour définir une identité substantielle, mais plutôt pour désigner un ensemble d'individus. Le recours à cette catégorisation lors de conversations courantes témoigne moins d'un fort sentiment identitaire que d'une conscience d'appartenir à une catégorie qui fonctionne, c'est-à-dire qui a un effet performatif sur l'activité sociale routinière et les relations aux autres.

L'extrait de journal de terrain ci-dessous permet d'aborder plusieurs de ces aspects :

Journal de terrain 27 juillet 2013 :

Suite à des évacuations de squats en ville, plusieurs dizaines de personnes se sont récemment installées dans le camp des Berges, construisant de nouvelles petites cabanes un peu à l'écart de celles des habitants du lieu. S'en suit cette conversation avec une habitante d'environ 25 ans que je côtoie occasionnellement depuis plusieurs mois :

Swanie : *Ceux qui sont arrivés, c'est qui en fait ? Vous les connaissez ?*

Carmen : *Non, c'est des Tsiganes, mais ils sont pas comme nous. Nous on n'est pas contents qu'ils s'installent ici, c'est pas des bons Tsiganes.*

Swanie : *Et vous, vous êtes des bons Tsiganes (rires) ?*

Carmen : *Oui (rires). C'est pas pareil, eux ce sont des Tsiganes qui trafiquent, qui volent. Pas comme nous... (silence) Enfin, moi, je ne suis pas tzigane.*

Swanie : *Ha bon, t'es pas tzigane ?*

Carmen : *Non, moi je suis pas tzigane. Je vis avec les Tsiganes depuis longtemps, même en Roumanie. Avant j'avais même un mari qui était tzigane. Mais je suis pas tzigane, je suis roumaine.*

Cet extrait est particulièrement éclairant parce qu'il suggère que s'il existe une identité fondamentale tzigane, ce n'est pas forcément l'élément qui gouverne prioritairement les relations sociales. On peut être tzigane et n'être pas le bienvenu dans ce qui est par ailleurs

⁸⁰ Anniversaire d'Ana-Maria, 3 octobre 2015.

appelé le camp des Tsiganes et l'on peut n'être pas tzigane et pourtant faire partie du groupe, au moins en apparence. Développons.

Un premier point consiste à observer que dans les camps et les squats dits tziganes, cohabitent des personnes qui appartiennent à cette catégorie et d'autres qui n'en sont pas. On a, plus haut, fait référence à des relations en dehors du groupe, notamment dans le cadre du travail, mais il ne s'agit pas de cela ici. Les personnes dont on parle semblent totalement incorporées au groupe et, pour ma part, c'est souvent après de longs mois, voire des années, que j'apprenais qu'untel ou untelle n'en était pas. Il s'agissait toujours de Roumains dont le parcours était en tout point similaire à celui des autres personnes du camp. Ni la façon de se vêtir ni aucune forme d'ostracisation explicite ne laissait paraître cette différence lors de mes observations. Ainsi par exemple, le réseau inter-associatif de soutien aux Roms avait à cœur de faire participer des personnes du camp à ses réunions. Après plusieurs tentatives, trois jeunes hommes ont un jour accepté d'y assister. Quelques semaines plus tard, j'appris par un responsable associatif que l'un d'eux, Georghe que je connaissais depuis longtemps, n'était pas rom⁸¹ et les activistes mettaient donc en question sa légitimité à parler au nom des Roms du camp. Surprise par cette remarque, j'ai interrogé plusieurs habitants des berges à ce sujet. Tous m'ont confirmé que Georghe n'était pas tzigane bien qu'il soit en couple avec une femme tzigane et qu'il vive depuis longtemps parmi eux. On m'a également dit qu'il était un des rares Roumains à savoir parler romani, on m'a parfois dénoncé son goût pour la boisson ou ses accès de violence, mais personne n'a mis en cause sa légitimité à assister aux réunions parce qu'il n'était pas tzigane. Nous verrons en revanche plus loin que le président de l'association porteuse du projet rom, pourtant tzigane roumain, a eu plus de mal à se faire reconnaître comme un des leurs, du simple fait qu'il ne partageait pas totalement leurs conditions de vie.

A ma connaissance, les quelques personnes non tziganes qui vivaient dans le camp ou les squats y étaient bien intégrées. Les limites de l'enquête laissent penser que des situations où cet aspect était mis en exergue ont pu échapper aux observations, lors de conflits notamment, mais il est notoire que ces individus habitaient parmi les autres, se mariaient à des Tsiganes, participaient aux mêmes activités de chine, etc. Ils ne semblaient pas non plus avoir accès à davantage de ressources et, lors d'évacuations par exemple, se repliaient sur les mêmes solutions que leurs pairs tziganes, même lorsque comme Carmen, ils avaient rompu

⁸¹ Ici comme ailleurs dans le texte, je reprends le terme employé par l'interlocuteur cité. C'est pourquoi je recours alternativement aux désignations « tzigane » ou « rom » en fonction du contexte (les deux termes ne sont donc pas interchangeables dans mon texte).

leur alliance. Au-delà des activités quotidiennes, ils semblaient pris dans les mêmes processus sociaux, leurs histoires de vie ne différant guère des personnes nées tsiganes. Souvent leur proximité avec ces dernières était ancienne : dès l'enfance ils habitaient au contact de Tsiganes en Roumanie, y ont lié des amitiés et souvent contracté un mariage, ce qui a scellé leur communauté d'expérience avec les gens de cette catégorie. La présence de ces non-Tsiganes au sein du groupe en France et la discrétion de leur non-tsiganéité nous éclaire sur un point : la catégorie ethnique, même si elle sert de désignation générique, ne clôture pas le groupe social.

Un second point abordé par l'extrait mentionné est l'absence de solidarité spontanée avec les autres Tsiganes, fussent-ils également migrants de Roumanie. On l'a dit, les camps et les squats ne sont pas investis de manière collective par des clans entiers. Ce sont au contraire toujours de petites unités qui occupent progressivement ces espaces ; les lieux collectifs d'habitation rassemblent des personnes qui n'expriment pas la volonté de vivre ensemble. Dans ces lieux, on rencontre parfois des familles étendues, composées d'un noyau et, par exemple, des beaux-parents ; d'autre fois une famille est cousine d'une autre mais ces liens concernent rarement plus de 10 personnes et ne sont pas forcément le support de parcours communs. En redessinant les mobilités des migrants rencontrés, il apparaît clairement, ici comme ailleurs, que ce sont principalement les pratiques de gestion des populations par les autorités qui tendent à rassembler les Tsiganes en France (Bergeon, 2010; Legros, Vitale, 2011; Nacu, 2010; Vitale, 2015). Une dame avec deux enfants ayant vécu plusieurs années à Toulouse s'est ainsi trouvée dépourvue de tout soutien après une campagne particulièrement virulente à l'encontre des squatteurs dans cette ville. Une relation de parenté l'a alors incitée à rejoindre la Côte d'Azur pour y partager un squat. Cette cohabitation n'a duré que quelques mois avant une nouvelle expulsion qui a conduit les deux familles à se séparer à nouveau. Même lorsque des personnes cherchent à se tenir à l'écart des espaces communément partagés, elles sont implicitement poussées à rejoindre les autres dans les lieux discrets où elles sont tolérées. Radu en a fait l'expérience : propriétaire d'un petit camion dans lequel il habitait avec sa femme et trois enfants, il subissait des contrôles d'identité plusieurs fois par nuit. On lui demandait alors à chaque fois de déplacer son camion de quelques centaines de mètres en direction de l'ouest de la ville. Le harcèlement s'est interrompu lorsqu'il s'est finalement posté, en banlieue ouest, à l'entrée du camp-bidonville, « avec les autres ».

Dans les squats, les conflits pour l'occupation d'un appartement sont fréquents et, dans le camp installé sur les berges, les baraques étaient disséminées sous forme d'îlots, chacun occupé par quelques unités familiales qui entretenaient éventuellement de bonnes

relations mais sans organisation commune. Chacune était responsable de la survie des siens et gérait ses activités, notamment rémunératrices, à sa façon. Dans les pratiques quotidiennes, la solidarité n'est pas absente, mais elle ne va pas de soi. Par exemple, un certain nombre d'enfants étaient scolarisés et devaient se rendre à l'école à plusieurs kilomètres en aval. Chaque famille organisait ses déplacements de son côté et s'il existait quelques arrangements, ce n'était nullement la règle générale. Non seulement, la solidarité n'apparaît pas comme une pièce maîtresse des relations à l'intérieur du camp mais on peut également conclure que les rassemblements eux-mêmes sont davantage liés à la transmission d'informations par bouche-à-oreille et au nombre restreint d'opportunités qu'à des liens communautaires attractifs.

La situation présentée en extrait est assez explicite sur ce point : l'arrivée des nouveaux sur le camp suscite des réactions plutôt hostiles. Il s'agit de personnes originaires des montagnes de Transylvanie tandis que les habitants « historiques » du lieu sont proches de Bucarest. Les deux groupes ne partagent pas le même profil social. Les seconds ont, dans leur grande majorité, fréquenté les bancs de l'école publique ; ils savent lire et écrire et ont souvent connu au moins une expérience d'emploi salarié avant leur départ. Ceux de la région ouest, qui sont venus occuper des espaces non exploités sur les berges, ne bénéficient pas d'un niveau d'instruction équivalent ; beaucoup sont totalement analphabètes et, d'après les dires d'un représentant associatif rom, ils auraient subi davantage de discriminations en Roumanie, dans une région où les tensions ethniques se sont souvent exprimées avec violence (Rosière, 1990). Lors de leur arrivée sur les berges, personne ne s'est physiquement opposé à leur installation, mais la tension était palpable. Ces arrivants inspiraient simultanément la peur et le mépris. On leur reprochait notamment d'avoir des activités illégales (vols, trafics de métaux, trafics de voitures, etc.), ce qui faisait en même temps l'objet d'une réprobation morale et d'une inquiétude quant à la surveillance policière que cela risquait d'occasionner. Les incarcérations pour des petits délits n'étaient pourtant pas exceptionnelles parmi la première vague des habitants du camp, et elles ne faisaient habituellement pas l'objet d'une condamnation sociale ; cela n'empêchait pas ces derniers de dénoncer de façon virulente la supposée délinquance des migrants de Transylvanie. Les propos pointant les mauvaises conduites des nouveaux venus soulignaient l'absence de proximité entre les deux groupes, ces derniers étant socialement plus démunis ou, dans les mots des informateurs « *moins civilisés* » qu'eux-mêmes. L'aspect moral ne se limitait pas à la seule critique des activités illégales : on pointait également leur ruralité à laquelle on rapportait la façon laxiste d'élever les enfants, le manque d'hygiène des personnes et de leurs habitations, le parler fort et sans retenue des

adultes, le non-respect des horaires de coucher et de lever, le manque de volonté dans le travail...

Dans les paroles des Tsiganes d'Urziceni, ceux de Blaj réunissaient à peu près tous les éléments classiques mobilisés par le racisme anti-tsigane. On remarque ainsi que chez les Tsiganes roumains, une manière de se défendre de la stigmatisation raciste consiste à s'extraire du groupe racisé en soulignant les différences qui existent entre « *les bons Tsiganes* », ceux dont on fait partie, et les autres, ceux qui d'une certaine façon méritent les stéréotypes dont on les affuble. Quelques-uns, moins civilisés que les autres, seraient ainsi responsables de la dépréciation sociale de tous. Ce type de réaction n'est pas original, il a déjà été mis en évidence dans d'autres groupes discriminés (Cuturello, 2011), la démarche nous intéresse ici car elle souligne l'importance de l'effet miroir du racisme quant au regard porté sur la catégorie à laquelle on est assignée. Tandis que les élites ont fait le choix de répondre à la stigmatisation en valorisant le contenu de la catégorie et en dénonçant sa stigmatisation sur un mode offensif, ceux qui se sentent les plus dominés n'envisagent pas de pouvoir peser sur les représentations associées à leur groupe d'appartenance. Au mieux, ils cherchent à s'en distancer soit en focalisant la dépréciation sur un autre sous-groupe soit, sur le mode du cavalier seul, en prétendant ne pas être « *un Tsigane comme les autres* »⁸². Mais chacun sait que la dépréciation sociale est une composante de l'identité tsigane avec laquelle il faut compter.

4.4.2. Le racisme et la relégation comme éléments fédérateurs

Durant les nombreuses heures passées dans les lieux de vie, on ne m'a jamais conté LA grande histoire des Tsiganes, ce qui fait sa fierté ; on ne m'a pas décrit la chaleur des rassemblements et des rituels ni les pratiques de solidarité spontanée de cette ethnie dont s'enorgueillissent les leaders du mouvement rom. Lors de nos échanges, quand elle ne servait pas à expliquer les manquements de pairs en recourant à des stéréotypes éculés, la désignation « Tsigane » rappelait souvent l'âpreté de l'existence des membres de la catégorie. Le terme était très souvent associé à une plainte quant aux conditions de vie perçues comme imposées de l'extérieur. L'habitat insalubre, les évacuations dans la violence, les difficultés à trouver un emploi, la peur de l'expulsion ou de mauvais traitements infligés aux enfants, étaient autant d'occasions de faire référence à sa tsiganité et à la quasi-impossibilité de combattre une situation socialement déterminée. « *Tu sais que pour les Tsiganes y'a pas de*

⁸² Cette expression a été entendue à de nombreuses reprises dans le cadre d'entretiens individuels.

travail, que les poubelles »⁸³ ou bien « *Ils donnent les appartements à tout le monde, à des pauvres qui veulent pas travailler, à des Arabes, mais pas aux Tsiganes* »⁸⁴ ou encore, confronté à la destruction des baraques du bidonville, « *Ils cassent tout, c'est pas grave, c'est les maisons des Tsiganes* »⁸⁵ illustrent, parmi mille autres phrases, ce sentiment d'ostracisation associé à leur ethnicité⁸⁶. Dans la rhétorique des sujets étudiés, se dire Tsigane c'est avant tout se présenter comme étant maintenu aux confins de la société dominante ; être Tsigane, c'est être sujet à un traitement de défaveur.

Tout comme fonctionnent, dans la société dominante, les stéréotypes naturalisant certains traits stigmatisants, les Tsiganes perçoivent dans la plupart des attitudes des majoritaires une réaction à leur propre ethnicité. Lorsque l'on détruit leurs habitations, qu'on ne prend pas en compte leurs besoins sociaux élémentaires, leur principale clé de lecture relève de la discrimination ethnique. Ces réactions révèlent la primauté de l'ethnicité dans l'intelligibilité des situations et la valeur de statut social qui est conférée à cette ethnicité. Dans les propos recueillis, « *nous les Tsiganes* » désigne forcément des personnes pauvres, mal logées et étrangères, qui sont perçues de façon dévalorisantes par le monde des Gadjé. Bien entendu, on sait que DES Tsiganes peuvent être mieux lotis, mais lorsque l'on fait référence à sa catégorie d'appartenance, l'ethnicité tsigane et la condition misérable se confondent et font, dans un lot commun, l'objet du rejet de la société dominante.

Pourtant, les cas d'habitants du camp, roumains-non-tsiganes qui sont intégrés au groupe, laissent même penser que le partage de la condition sociale est prépondérante dans la définition du Nous. La jeune femme citée disait ainsi « *ils ne sont pas comme nous* » avant de préciser qu'elle-même n'était pas tsigane. Si le collectif de référence est systématiquement associé à la tsiganité, l'observation de la vie quotidienne et de l'usage du terme incite à conclure que ce qui identifie collectivement les Tsiganes dans la bouche de nos interlocuteurs ce n'est pas la race (= une ethnicité biologique) mais une condition commune qui passe avant tout par un sentiment de domination et de mise à l'écart par les Gadjé.

Cette conception d'une position sociale discriminée ne prévient pas tout espoir d'amélioration : le voyage en France prend notamment son sens dans la volonté de s'extraire, non pas de son appartenance ethnique, mais des limites que celle-ci impose à l'ascension sociale. La discrimination est pensée comme moins virulente en Europe occidentale. Pourtant,

⁸³ Conversation avec Titi, octobre 2014.

⁸⁴ Conversation avec Ana-Maria, février 2015.

⁸⁵ Conversation avec Corina lors de la destruction du camp des berges, avril 2015.

⁸⁶ Cette tendance fut probablement accentuée du fait de l'enquête dans la mesure où l'auteure, blanche et appartenant à la société dominante, prêtait une oreille attentive à ces plaintes. Elles n'en révèlent pas moins un ressenti profond.

le sentiment d'être objet de racisme intervient quotidiennement dans l'activité sociale des personnes étudiées. Il affecte profondément les sujets et pèse sur les représentations qu'ils ont d'eux-mêmes, mais il est géré comme un aspect habituel des relations sociales : c'est la norme de se sentir déprécié, perçu de façon négative voire représentant un danger par tout interlocuteur. Les deux situations brièvement décrites ci-dessous l'illustrent :

Extraits 1. J'ai rejoint Denisa, son mari et leur fille de six ans pour les accompagner à un rendez-vous avec une assistante sociale. Tous les trois ont pris soin de leur apparence pour faire bonne figure lors de cette rencontre. Je suis moi-même accompagnée de ma fille de 11 ans. Nous descendons ensemble une des grandes avenues de la ville, en discutant de choses et d'autres. Une voiture de police s'arrête à une vingtaine de mètres derrière nous et m'interpelle. Je ne comprends pas tout de suite que le « Madame ! » s'adresse à moi ; c'est Denisa qui me prévient que la police m'appelle. Je m'éloigne du groupe pour m'approcher des deux agents ; notre échange ne dure pas plus d'une minute. Ils me demandent à voix basse si j'ai un problème, si j'ai besoin d'eux. Face à mon incompréhension, ils me demandent si je connais les gens qui sont avec moi et s'ils me posent problème. Je réponds simplement « Non » et retourne vers le groupe qui n'a pas pu entendre cet échange très bref. Je suis troublée, gênée, mais ne fait aucun commentaire. Denisa intervient en riant :

Denisa : *Et oui mon amie, tu dois pas rester avec les Tsiganes, c'est dangereux ! C'est pas normal ça, une française qui se promène avec des Tsiganes.*

Swanie : *C'est des ... C'est incroyable !*

Denisa : *C'est comme ça Madame, la police, c'est raciste. (Rires)*

Journal de terrain, Novembre 2014.

Extrait 2. Je suis tombée par hasard sur Irina, que je connais depuis plus d'un an, en sortant de la fac à midi. Après quelques minutes de conversation, je lui propose de venir déjeuner avec moi à mon snack habituel. En faisant la queue, nous discutons en roumain. Au moment de passer commande, le serveur, habituellement très cordial, ne sourit pas et s'exprime peu ; il procède de même avec mon invitée. Tandis que nous passons à la caisse, Irina me dit, en roumain :

Irina : *Celui-là, il est raciste. Il n'est pas content que tu m'aies amenée ici.*

Swanie : *Peut-être qu'il est juste fatigué.*

Irina : *Non, il a entendu qu'on parle en roumain ; il ne m'aime pas. Il veut pas de Tsiganes ici. Il veut te dire « N'amène plus de Tsiganes dans mon restaurant ».*

Sans oser le dire, j'avais fait la même analyse qu'elle.

Journal de terrain 11 juin 2015.

Ce que soulignent ces deux extraits, c'est la banalité du ressenti raciste et la routinisation de sa gestion. N'étant pas, moi-même, habituée à subir ce racisme ordinaire, j'étais déstabilisée par ces interactions et, à chaque fois que cela s'est produit (dans les cafés, face à des travailleurs sociaux, des agents municipaux, dans les transports en commun, etc.) je n'ai pas été satisfaite de ma propre réaction, m'interrogeant longtemps sur la « bonne » attitude à adopter. Mes informatrices (ce fut souvent des femmes) étaient toujours dans des dispositions très différentes. Non que cela ne fût pas vécu comme des humiliations, mais il s'agissait pour elles d'une situation attendue, qui ne présentait pas une rupture dans le déroulement normal de l'interaction.

La potentialité de l'expression raciste (ou ressentie comme telle) est intégrée à la définition de la situation et, par là-même, perd son caractère choquant ou révoltant. Ainsi, en ma présence, ce sont les personnes racisées qui neutralisaient la situation, soit, comme dans les exemples cités, par un humour ironique soit en minimisant la gravité de l'acte, « *c'est pas grave* ». L'accommodement passe par une acceptation de cette donnée : les Gadjé sont perçus comme potentiellement racistes et cela se vérifie plusieurs fois par jour, il faut donc prendre cette disposition en compte pour gérer son activité sociale. Cela passe d'une part par une grande attention à l'expression du racisme. La communication non verbale, les expressions faciales ou corporelles, la rigidité d'un guichetier, la simple absence de politesse ou un regard dans un espace public sont difficiles à interpréter. Il m'est impossible de savoir si les sujets étudiés sur ou sous-évaluaient le racisme de leurs interlocuteurs mais dans les situations que j'ai pu observer, je n'ai jamais identifié de « *tendance à la paranoïa* » en ce sens (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000, p. 145). A chaque fois que l'on me pointait un comportement discriminant, cela semblait plausible.

Or, l'évaluation d'une attitude raciste implique, dans un deuxième temps, une adaptation à la situation qui, elle aussi, devient routinière. Si, pour moi, chaque situation faisait l'objet d'une réflexion plusieurs jours durant, pour mes informateurs la réponse était immédiate. Selon le type d'interaction, cela pouvait aller de l'indifférence à l'évitement en passant par la moquerie. Dans les cafés notamment, les mimiques contrites des serveurs

faisaient souvent l'objet de plaisanteries et il arrivait que ceux-ci soient directement interpellés : « *Ne vous inquiétez pas monsieur, on est tzigane mais on va payer* »⁸⁷. D'autres fois, la nécessité d'aboutir à ses fins implique une autre gestion de l'interlocuteur raciste. Ainsi un jour où j'intervenais comme traductrice à la CPAM pour une dame qui voulait faire prendre en charge le traitement médicamenteux de son mari par sa propre AME, celle-ci me dit en roumain, après seulement quelques échanges basiques avec l'agent préposé « *Termine. Il ne nous donnera rien, lui, il n'aime pas les tziganes. On reviendra, on verra quelqu'un d'autre, on ne fait pas le dossier avec lui* »⁸⁸. Nous avons attendu plus d'une heure pour cette rencontre mais elle estimait manifestement qu'elle n'obtiendrait pas gain de cause avec cet agent et préférait y mettre un terme pour se réserver la possibilité d'une rencontre plus favorable à la prochaine occasion.

Ce genre d'analyse et d'adaptation comportementale organise les interactions entre nos informateurs et la société majoritaire. La réaction spontanée d'Irina laisse penser que la possibilité d'une hostilité n'est jamais improbable dans les échanges avec les Gadjé et que l'on doit se préparer à y réagir. En ce sens, le racisme est une composante ordinaire de l'activité sociale qui implique pour les sujets racisés une capacité à saisir et comprendre l'événement raciste (Essed, 1991). Les effets de ce racisme quotidien s'étendent au-delà de leur expression ponctuelle. Lorsqu'il ne s'exprime pas, il n'est pas inexistant pour autant ; il est absent mais peut resurgir à tout moment. Sa potentialité marque continuellement l'altérité qui caractérise la condition des Tsiganes. L'éventualité de voir émerger des comportements racistes rappelle ainsi la permanence de la frontière entre Tsiganes et Gadjé, même lorsqu'elle ne se donne pas à voir.

Il ne s'agit pas de prétendre ici que c'est le racisme seul qui constitue la catégorie « Tzigane », ni que les Tsiganes n'existent que dans le regard du majoritaire, cela reviendrait à nier une identification évidente des sujets étudiés et vraisemblablement, bien qu'on les ait peu observées, des pratiques liées à cette identité. Mais l'on sait depuis Frederick Barth que la compréhension de l'existence et du maintien des groupes ethniques tire davantage profit de l'étude de leurs frontières que de celle d'une essence difficilement objectivable (Barth, 1969). Dans le cas qui nous intéresse, lorsque l'on se penche sur les expressions de la tziganté des membres de la catégorie, cette frontière apparaît, plus comme un moyen de définir un nous collectif, que comme une contrainte entretenue par la société majoritaire qui clôture elle-même l'accès à ses ressources. A quelque distance des discours portés par les entrepreneurs

⁸⁷ Nicù à la terrasse d'un café place de la Libération, nov. 2014.

⁸⁸ Journal de terrain, Irina et sa famille à la CPAM, janvier 2015.

d'identité, la conscience d'appartenir à une catégorie « Tsigane » en France semble reposer sur le sentiment d'être collectivement inférieur et tenu à l'extérieur du groupe majoritaire et de ses privilèges.

Les travaux de Dominique Vidal montrent, dans le contexte fortement inégalitaire de la société brésilienne, que « *les comportements dédaigneux ou emprunts de méfiance* » ne sont pas l'apanage des rapports raciaux mais peuvent être ressentis comme l'expression violente des inégalités de classes. Ils sont en cela une mise en saillance de frontières sociales aiguisées : « *[ceux qui se trouvent en situation dominée] se sentent alors rejetés dans une altérité radicale qui, plus que l'inégalité de positions, leur rappelle combien on les tient pour des individus à la marge de la bonne société* » (Vidal, 2015). Dans notre cas d'étude, la référence ethnique affleurant dans la majorité des situations, ce dédain est perçu par nos interlocuteurs sous les traits du racisme et le rapport racial les maintiendrait *à la marge de la bonne société*. Cela ne doit pas occulter aux yeux du sociologue que ce racisme intervient dans le cadre d'un rapport de domination qui déborde largement l'ethnicité et qui contribue à maintenir une distance entre ces migrants et la population majoritaire française. Les personnes ainsi stigmatisées sont pauvres, étrangères, sans-papiers et issues d'un des derniers pays ayant rejoint l'UE, dont le PIB par habitant est le plus faible de l'Union⁸⁹. C'est tout cela que l'on retrouve dans le regard porté sur les Tsiganes au quotidien et c'est également de toutes ces dimensions que se compose l'identité collective de notre population d'étude.

Ses références identitaires sont certes loin de la narration autour de la culture, la langue et l'histoire européenne transnationale défendue par le projet politique rom, mais l'on retrouve les thématiques de la ségrégation et de la discrimination qui sont au fondement de la constitution de ce mouvement.

4.4.3. Quand l'ethnicité d'en haut rencontre celle d'en bas : le projet rom à l'échelle locale

Dans la localité étudiée, la démarche politique portée par le *mouvement rom* a trouvé un écho dans une petite association née en 2012. A la différence de l'Union rom internationale qui reste une affaire d'élite, cette association est une organisation de terrain, directement en prise avec le public qu'elle entend représenter. Elle constitue en cela un lien rarement établi entre le mouvement porté par des élites intellectuelles et l'expérience d'individus n'ayant guère accès aux débats qui se jouent au plus haut niveau des instances

⁸⁹ En 2013 le PIB de la Roumanie était de 12.918\$ par habitant.

européennes. On a montré plus tôt qu'il n'y avait guère de sphères d'échanges entre les représentants roms et les représentés. Considérant qu'il n'existe pas de relation organique entre ces deux niveaux, l'émergence de cette ONG permet d'observer la rencontre entre une ethnicité d'en haut, construite dans le champ du politique, et une ethnicité d'en bas, qui se manifeste dans la vie quotidienne des sujets. On interroge la capacité de la première à donner corps à la seconde.

Il convient alors d'examiner les conditions d'apparition de cette organisation communautaire représentante d'un ensemble qui, nous l'avons précisé, ne se vit guère sur le mode de la communauté. Cela nous conduit à esquisser une réflexion approfondie plus loin quant à la réception du multiculturalisme par l'environnement français à l'échelle locale. Par ailleurs, le parcours de son président-fondateur et l'évolution de ses prises de positions éclairent le passage d'une mobilisation spontanée ancrée dans des difficultés matérielles à une dimension plus idéologique, accompagnée d'un rapprochement avec le mouvement rom. L'attitude de la population concernée qui se trouve ainsi prise dans un projet de redéfinition identitaire en échange d'une protection relative interroge, pour reprendre les termes de Max Weber, la possibilité de *communalisation* (1971) d'une nation rom transnationale. Il s'agit de savoir si la classification est susceptible de produire un sentiment d'appartenance et éventuellement des pratiques de solidarité au sein d'une nouvelle communauté, ou d'étudier la capacité de « *l'ethnicité [rom] à donner naissance à un groupe ethnique* » au sens plein du terme (Juteau, 1999, p. 44).

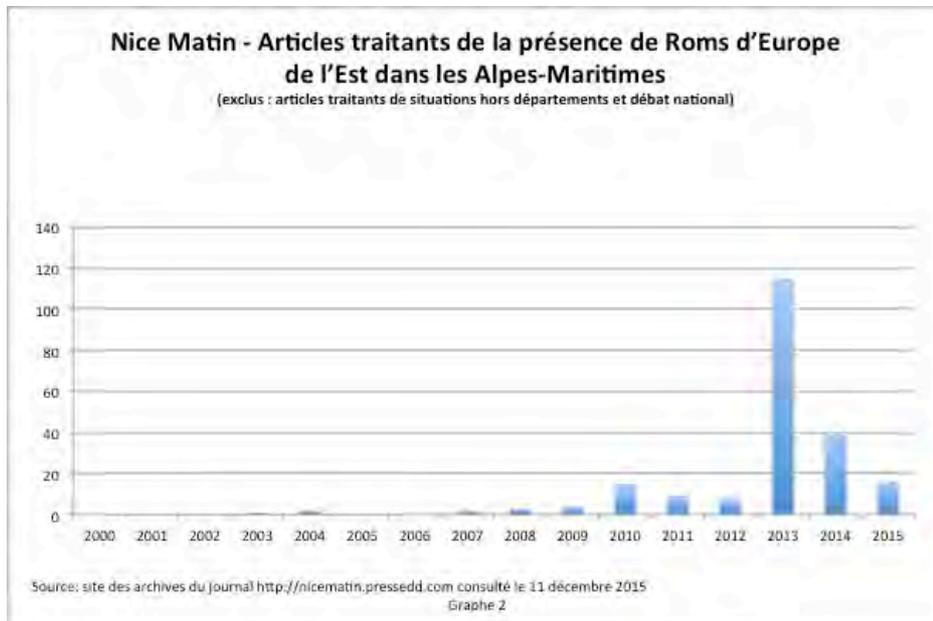
4.4.3.1. La « question rom » dans le contexte local

Pour expliquer l'émergence de l'association de défense des Roms locale, il convient de revenir dans un premier temps sur l'apparition de cette question sociale dans la localité étudiée. Les premières arrivées de Roms roumains remontent au début des années quatre-vingt-dix mais leur présence ne se serait accrue que dans les années deux mille, notamment après 2002, tandis que la circulation des ressortissants de ce pays s'est fluidifiée. On a souligné, dans la première partie, qu'au niveau national cette présence était devenue un objet médiatique progressivement au cours des années deux mille, avec une très nette inflexion en 2010, au moment où elle devient un sujet politique de premier plan. On s'est intéressé de la même façon à la présence dans le principal journal local d'articles relatant, toutes raisons confondues, la présence de Roms d'Europe de l'Est dans le département⁹⁰. Cet exercice

⁹⁰ Ce décompte a été effectué à partir d'une recherche autour des mots clé Rom-s et Ts(z)igane-s dans les titres ou le contenu des articles sur le site des archives du journal Nice-Matin sur la période 01/01/2000-11/12/2015.

n'objective pas la présence de notre population d'étude mais elle est un indicateur de sa visibilité et de sa place dans la vie politique locale.

Graphe 2 : Traitement des articles du journal *Nice-Matin*



A observer les récurrences et en se penchant sur le contenu des articles, on se rend compte que, jusqu'en 2006, d'une part la présence rom n'est pas un sujet médiatique (seulement 3 articles durant les 6 premières années de comptage) et que, lorsqu'un article est publié, c'est pour rendre compte du comportement répréhensible de quelques individus isolés (cambriolage, vol). En 2007 paraissent pour la première fois des articles dénonçant la présence inconvenante de Roms de Roumanie. Dans un cas, en février, l'article rapporte les pratiques de personnes en centre-ville, qui aident les automobilistes à se garer en échange d'une pièce, faute de quoi, selon le journaliste, la voiture serait rayée dès l'absence du propriétaire. Mais c'est surtout un article paru au mois d'octobre de cette année, intitulé « *Des Roumains ont dormi dans la rue !* » avec pour sous-titre « *La scène a choqué des dizaines d'automobilistes et de riverains.* » (N-M du 24/10/2007) qui donne le ton de ce qui deviendra le principal sujet associé aux Roms roumains, à savoir leur occupation anormale de l'espace

De ce corpus, on a retenu uniquement les articles traitant de questions locales (Alpes-Maritimes) et faisant explicitement référence à des Roms d'Europe de l'Est installés sur le territoire. On a donc écarté ceux traitant exclusivement des Gens du voyage ou d'autres populations nommées Roms par les journalistes ainsi que ceux relevant du seul folklore tzigane (expositions, concerts). Les polémiques nationales sans ancrage spécifiquement local n'ont pas été retenues (notamment les débats suscités par les déclarations de N.Sarkosy en 2010 et de M.Valls en 2012). On a conservé en revanche les articles faisant référence aux propos controversés du maire de Nice et de l'ancien président du Front national à Nice durant l'été 2013 puisque tous deux faisaient référence à la présence rom dans cette localité, pointant explicitement certains lieux occupés par des Roms d'Europe de l'Est et des Gens du voyage. L'objectif était de saisir l'apparition de la « question sociale rom » dans la localité.

public. Car s'il s'agit parfois d'une présence illégale, c'est surtout leur façon tout à fait légale mais s'écartant de la norme de s'installer en ville qui est commentée dans le journal. Des personnes qui dorment sur des bancs, avec des enfants, sont décrites comme outrageantes. Le sujet est encore occasionnellement abordé en 2008 et 2009, à côté de textes faisant mention de faits de délinquance (7 articles en tout). J'ai eu par ailleurs connaissance d'une enquête menée en 2008 par des travailleurs sociaux sur la prostitution de rue de personnes identifiées comme Roms roumaines, dont la présence sur les trottoirs de la ville aurait été en forte croissance à cette époque, mais il est remarquable que ce sujet n'a jamais constitué une question médiatique.

En revanche, le squat d'habitations inoccupées et l'installation sur des terrains vagues devient un sujet majeur à partir de 2010, année durant laquelle quinze articles sont publiés sur le sujet. Cette augmentation est à replacer dans le cadre national, au moment où la « question rom » devient un sujet politique : au mois de juillet faisant suite à un important traitement médiatique, le président de la République fustige, à Grenoble, dans un discours virulent contre l'immigration, la présence de « *campements roms illégaux* ». S'en suit une polémique à l'échelle nationale et internationale⁹¹. Au niveau local, c'est alors la présence de campements puis de squats roumains (auquel le mot rom est presque toujours associé) qui fait le contenu d'une majorité d'articles. On mentionne toujours des condamnations pour vols mais l'on insiste surtout sur les occupations collectives d'espaces. On voit apparaître les premiers reportages in situ, décrivant la misère des conditions de vie, l'exaspération des voisins et l'on relate les premières évacuations par la force publique. Le thème de la répression, les descentes de police dans les habitats, la fermeture de squats et la démolition de camps, deviendront les principaux thèmes des dix-sept articles publiés en 2011 et 2012. On inscrit ainsi la réalité locale dans ce qui fait le débat national du moment.

Mais tandis que dans le journal *Le Monde*, 2010 est l'année où le sujet rom fait l'objet du plus grand nombre d'articles, dans le quotidien local, bien que le thème soit désormais inscrit à l'agenda médiatique, il faut attendre 2013 pour que la « question rom » devienne un sujet de premier plan des nouvelles locales (115 articles dans l'année, soit environ un tout les trois jours). Plusieurs événements ont contribué à cette montée en visibilité et ce n'est pas un hasard si c'est à cette période qu'apparaît l'association Prales.

⁹¹ La polémique a dépassé le cadre national et a pris une forte ampleur lorsque la commissaire européenne Viviane Reding a comparé les expulsions françaises à la déportation nazie.

4.4.3.2. Prales, meilleur interlocuteur de la société civile

Fin 2012, de fortes pluies provoquent la montée des eaux de la rivière au bord de laquelle campaient une vingtaine de familles. La crue emportant tout sur son passage les met en grande difficulté et l'intervention des pompiers est requise pour évacuer plusieurs personnes, dont des enfants, d'un îlot s'étant formé dans le lit du fleuve. La préfecture est mobilisée et environ soixante-dix personnes sont mises à l'abri en urgence dans une salle de sport. Cette intervention marque le début de l'intervention de l'Etat sur le sujet. Quelques mois plus tôt, le nouveau gouvernement socialiste avait fait établir une circulaire interministérielle adressée aux préfets en vue de « *préciser le cadre de l'action de l'Etat dans le cas d'évacuations de campements illicites (...) et de l'inscrire dans le respect des principes fondateurs de la République* ». Celle-ci explicitait notamment la nécessité d'intervenir en amont auprès des populations concernées par des évacuations suite à des décisions de justice⁹². L'évacuation, forcée par la nature, et les mises à l'abri dans un lieu public ont donné l'occasion au préfet de répondre à cette circulaire et de devenir un acteur de l'action publique locale auprès des Roms. Il sera en cela un opposant à la municipalité qui s'exprimera régulièrement, au cours de l'année 2013, contre les propositions de la préfecture, alimentant ainsi l'effervescence médiatique⁹³.

La mésaventure de la famille retenue par les eaux et l'hébergement en urgence de Roms ayant été fortement médiatisés, plusieurs associations de défense des droits humains s'y sont intéressées. Ainsi, lorsque les services préfectoraux ont commencé à mettre en œuvre un diagnostic social auprès des familles abritées, ils se sont appuyés sur des ONG qui, pour certaines, agissaient déjà depuis quelques temps auprès des mal-logés du secteur. C'est dans cet environnement que Bogdan va se faire connaître. Il n'habite pas dans le camp évacué mais s'est rendu dans la salle de sport dès qu'il fût informé de la situation. Dans un entretien en 2015, il dira « *Je suis venu parce que c'est mes frères qui sont dans la m... Il y a des familles, des enfants. Il faut que je fasse quelque chose, je suis venu pour voir ce que je pouvais faire* »⁹⁴.

Son parcours ne le prédestinait pas à tenir le rôle de leader qui sera le sien à partir de cette date. D'après son récit, il est originaire du Nord-Est de la Roumanie -comme peu de Roumains dans la ville étudiée- et a grandi dans le quartier tsigane d'une municipalité rurale.

⁹² Circulaire interministérielle NOR INTK1233053C du 26/08/2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.

⁹³ Cette rivalité politique autour de la question rom dans un contexte local fait écho à celle décrite par Norah Benarrosh-Orsoni à Montreuil (Benarrosh-Orsoni, 2011).

⁹⁴ Les citations de ce paragraphe sont issues de l'entretien avec Bogdan, le 27 novembre 2015.

Il quitte l'école à 13 ans suite à une altercation entre son père et l'instituteur : selon le premier, l'enseignant sous-notait son fils et, malgré ses prédispositions pour l'instruction, le plaçait au fond de la classe, sans attention, « *avec les autres Tsiganes* », du fait même de sa *nationalité*. « *Mon père m'a enlevé de l'école, parce qu'il a compris que même si tu es intelligent, que tu travailles très bien, que tu peux aller à l'Université, de toute façon les Gadjé ne te laisseront pas prendre ta place comme eux. A l'Université, ils te laissent pas aller en droit ou en comptabilité. Pour les Tsiganes, c'est l'école agricole, c'est tout. C'est pas la peine, c'est mieux d'éviter ces humiliations* ». Bogdan appris alors le métier de son père, musicien, et à dix-huit ans devint membre permanent de l'orchestre professionnel régional.

S'il quitte la Roumanie à la fin des années quatre-vingt-dix, ce n'est pas par nécessité économique mais parce qu'il veut être soigné d'une grave maladie du foie. Le traitement n'étant pas disponible « *pour des gens comme [lui]* » dans son pays, il abandonne sa situation à l'âge de quarante ans et part en laissant sa femme et ses trois enfants pour rejoindre une cousine qui vivait en squat à Antibes. Il parvient à se faire soigner et, après sa convalescence, découvre que « *même si [il] a honte de se rabaisser comme ça, à jouer dans la rue, devant les bars (...) ça gagne bien. Mieux qu'en Roumanie dans l'orchestre régional, beaucoup mieux* ». Il fait alors venir sa femme et tous deux se déplaceront de squat en squat, en fonction des interventions policières et des alliances tissées avec d'autres squatteurs, durant plus de dix années dans plusieurs localités du Sud-Est.

Au moment où il intervient dans la salle de sport, il n'a pas de statut particulier et ne jouit d'aucune reconnaissance ni de la part des personnes abritées -qui pour la plupart ne le connaissent pas et sont originaires d'une autre région de Roumanie- ni des institutions ou associations françaises. Sa maîtrise du roumain, du romani et du français ainsi que sa connaissance des usages des uns et des autres en font rapidement un intermédiaire privilégié lors du diagnostic. Celui-ci est satisfait de pouvoir « *faire quelque chose* » et n'hésite pas à faire part de sa disponibilité auprès du préfet. Sa proposition sera appréciée dans les mois qui suivront alors que « les Roms » constituent progressivement un sujet majeur dans le département.

Comme ailleurs en France (Bruneteaux, Benarrosh-Orsoni, 2012), un réseau d'associations caritatives et de défense des droits⁹⁵ se mobilise autour de ce qui devient dès le début de l'année 2013, l'enjeu de luttes politiques. Le camp des berges, qui se reconstruit progressivement, est désormais investi par divers militants qui apportent un soutien caritatif

⁹⁵ Ce réseau inclut notamment Amnesty International, la Ligue des droits de l'Homme, le Secours catholique, le Réseau éducation sans frontière ainsi que plusieurs associations locales.

mais réclament également auprès des décideurs politiques que des conditions de vie minimales soient garanties à cette population en très grande précarité. Un collectif inter-associatif est créé et se réunit régulièrement dans le but d'impulser et d'accompagner la préfecture dans son soutien aux populations susceptibles d'être évacuées. Dans le souci de ne pas s'enfermer dans un paternalisme aveugle, ces militants cherchent à associer les individus concernés à leur action et proposent de les aider à soutenir leurs propres revendications. Pourtant, ils rencontrent sur le terrain des personnes peu rompues à l'exercice du militantisme et peu enclines à porter une parole collective, la voie de l'émancipation étant poursuivie par les habitants du camp de manière plutôt individuelle. Les personnes rencontrées ne sont pas en mesure de porter des doléances communes et sont rétives à se joindre aux réunions du collectif. Bien que les activistes soient bien accueillis sur le camp, le lien entre le monde associatif et le public cible de son action est difficile à instaurer de façon durable.

Or ce lien est essentiel tant pour légitimer l'activité des ONG que pour la faire entendre auprès des habitants du camp. Se lancer dans un recours juridique lors d'une évacuation programmée, envisager une action de résistance collective, médiatiser une situation, etc. sont des décisions qui engagent tous les habitants d'un lieu et qui comportent des risques pas toujours maîtrisés par les individus impliqués. La nécessité de pouvoir s'en remettre à un délégué du groupe est vivement ressentie pour porter l'engagement collectif. C'est dans ce contexte que celui qui se dit à même de représenter la communauté sera particulièrement bienvenu. Tandis que sur le terrain, les associations ne rencontrent que diversité et parfois même adversité entre les familles, Bogdan permet de réintroduire une unité et de canaliser les revendications. Fort de son appartenance au groupe et à sa culture, il se dit à même de distinguer ce qui peut fonctionner de ce qui est voué à l'échec. Il insiste, lors des réunions, sur sa capacité à comprendre les Roms et aussi à leur faire comprendre et accepter ce que l'on attend d'eux. Le rôle de médiateur culturel dans lequel il s'installe permet autant de définir le cadre des interactions avec les familles que d'orienter les activités militantes. Son intervention rassure les associations et leur permet d'ancrer leurs actions.

Il en va de même des médias. Quelques journalistes se sont déjà aventurés sur des lieux de vie mais sans intermédiaire et en l'absence d'interlocuteurs qui acceptent de se mettre en scène, leur mission n'est pas aisée. L'absence de chef, ou de patriarche du camp complique la médiatisation du vécu et donne lieu à des reportages où la misère est décrite avec une grande distance, sur le mode visuel, et la parole est laissée à d'autres acteurs. Les premières lignes d'un article sélectionné au hasard dans le journal Nice-Matin du 17 janvier 2012 illustre ce regard : « *Dix-huit Roms évacués d'un squat : Des matelas fatigués posés à même*

le sol. Un poêle artisanal en guise de chauffage. Des parties communes encrassées, des murs élimés. Et divers monticules de déchets, entassés dans les chambres comme dans le jardin. « La misère », souffle un policier municipal. « C'est Calcutta », soupire un autre... ». Les personnes dont il est question n'existent qu'à travers les traces matérielles qu'elles laissent derrière elles et la désolation face à laquelle se trouvent ceux qui les approchent. Elles n'apparaissent jamais en tant que sujets. On peut penser qu'il s'agit d'un point de vue éditorial, pourtant ce regard va évoluer au cours du temps, et Bogdan n'y est pas étranger.

Il va combler ce manque en se faisant le porte-parole de ce qui est toujours désigné comme une communauté par les médias. A partir de janvier 2013, il devient pour le journal local un interlocuteur privilégié et s'érige en intermédiaire incontournable de tout reportage. Dans les soixante-huit articles du quotidien local qui le citent entre 2013 et 2015, il joue un rôle clé : il donne de l'humanité aux reportages en décrivant la situation de l'intérieur, en témoignant de l'expérience des personnes et en disant la douleur de vivre dans le dénuement. Dans ses interventions, la référence à la Roumanie et aux mauvais traitements subis antérieurement à la migration appelle la compassion du public et renvoie la responsabilité de la situation à ce nouvel Etat-membre des confins de l'Europe. Bogdan ne porte pas seulement la parole des autres, il fait le lien entre les journalistes et des habitants des camps ou squats, qu'il sélectionne soigneusement. Cela lui permet de contrôler, autant que faire se peut, le portrait des Roms par eux-mêmes. Son intervention marque une inflexion dans le ton d'une partie des articles du quotidien qui donnent désormais la parole à des Roms souhaitant s'intégrer mais dont la condition sociale est un obstacle en soi. Par son implication auprès des médias, Bogdan donne un visage à une population qui n'est plus déshumanisée.

Il offre, en outre, des pistes pour l'action, propose des solutions au « problème rom ». Prompt à reconnaître que « *tous les Roms ne peuvent pas s'intégrer* », ses revendications sont mesurées et mettent toujours en avant la détresse des enfants et leur potentiel d'intégration. Sa sympathie et sa bonne volonté à collaborer avec toutes les forces locales tendent à dessiner une image plus complaisante de ce public, moins hostile. Dans ses interviews, il fait régulièrement référence à la culture ancestrale rom et à son inscription dans la mobilité ; il insiste sur l'ancrage européen des Roms depuis leur arrivée au XV^{ème} siècle et défend donc leur droit à résider là où ils se trouvent, à côté des sociétés dominantes, comme il en a toujours été. Il devient ainsi un porte-parole particulièrement apprécié des médias : son discours s'entend bien et ne s'écarte pas trop des schèmes attendus. En retour, sa médiatisation assoit sa position de représentant officiel des Roms de la ville auprès de divers acteurs.

Le personnage incarné par Bogdan est ainsi à la mesure de ce qui est attendu par la société majoritaire. De leur côté, les pouvoirs publics trouvent dans cette représentation un moyen d'associer la population concernée à la gestion de la question rom, leur permettant d'afficher une logique participative. Dès janvier 2013, suite à l'émoi suscité par les événements qui ont suivi la crue du fleuve, la préfecture se met en quête d'une solution d'hébergement provisoire. Elle initie pour ce faire un dialogue avec les associations de terrain et Bogdan y devient le représentant des Roms. Son aptitude à la négociation et la légitimité de sa position le placeront rapidement en interlocuteur de choix dans ces échanges. Il devient même un partenaire privilégié du sous-préfet en charge des questions de mal-logement. C'est lors de l'évacuation d'un squat à Antibes, en février 2013, qu'il s'impose comme un médiateur incontournable tant auprès des pouvoirs publics que des personnes qu'il représente. La décision de justice était tombée en septembre mais les services préfectoraux ont attendu le mois de février pour la mettre à exécution. Une quarantaine d'adultes et une vingtaine d'enfants, dont une partie inscrite à l'école du quartier, se sont ainsi trouvés confrontés à la force publique pour se voir délogés d'un bâtiment occupé depuis cinq ans. Contrairement à toutes les évacuations précédentes, les habitants ont opposé une résistance physique à cette action. Face aux débordements qui risquaient de se produire, le sous-préfet a fait appeler Bogdan pour établir une négociation.

Celui-ci s'est montré habile négociateur et fin politique, faisant intentionnellement monter la pression du côté rom pour obtenir quelques engagements de la préfecture. Il a expliqué à ses compatriotes qu'ils ne pourraient pas garder le squat puisque la justice avait tranché mais que lui pouvait, d'une part, demander un délai de quelques jours au préfet pour l'évacuation et, d'autre part, obtenir un logement d'urgence pour les familles avec enfants scolarisés ou en bas âge. Leur accord obtenu, il les a incités à bloquer la circulation du bord de mer avec les enfants et a dit au préfet qu'il ne parviendrait pas les calmer si celui-ci ne leur offrait pas les garanties demandées. Sommé de choisir entre une intervention musclée qui serait sûrement médiatisée et accéder à des demandes relativement mesurées, ce dernier s'est incliné. Le squat fut donc abandonné spontanément par ses habitants cinq jours plus tard et plusieurs familles furent logées en hôtel meublé jusqu'à la fin de la période hivernale.

Bogdan s'est ainsi installé dans son rôle de médiateur et a, du même coup, gagné la confiance qui lui manquait auprès du public représenté. Il sera désormais non seulement invité lors des rencontres avec les associations à la préfecture mais tend rapidement à supplanter les ONG locales. Lorsque le préfet annonce en 2013 la mise en place d'un dispositif de suivi social avec une aide au logement et à la recherche d'emploi pour une douzaine de familles du

département, il est choisi pour être l'unique représentant du collectif inter-associatif dans le comité de pilotage. « *C'est le seul comité de pilotage sur les Roms où il y a un Rom dedans. Comment ils font les autres, ils parlent des Roms, ils décident pour les Roms et ils ne demandent rien aux Roms ? Moi je représente les Roms, parce que c'est nous qui savons le mieux ce qui est bon pour nous* ». Face à cet argument, et aux craintes de se voir reprocher de se soustraire aux intéressés comme cela se voit ailleurs (Boschetti, Vitale, 2011), les autres militants, bien que plutôt orientés vers un accès inconditionnel aux droits dans une vision universaliste-républicaine à la française, acceptèrent volontiers de laisser la première place à ce *membre de la communauté*. Ainsi, auprès de la préfecture, la « question rom » n'était plus une question sociale mobilisant les acteurs traditionnels de la société civile mais elle devenait un sujet spécifique dont on ne discute qu'avec un délégué communautaire. Cette façon de procéder relevait sans doute d'une stratégie visant à écarter les militants les plus vindicatifs pour ne conserver que celui qui semblait coopératif, mais on note que c'est l'argument ethnique qui a été mobilisé pour justifier cette démarche.

La reconnaissance de ce leader rom n'aura de cesse de s'affirmer : soutenu par les médias, les militants et les pouvoirs publics, et sans aucune concurrence locale en tant que porte-parole, il officialise son rôle en créant sur le conseil d'autres militants et avec le soutien du sous-préfet, au printemps 2013, Prales⁹⁶, une association dont la vocation est de défendre les intérêts des Roms. Cette étape marque un rapprochement avec les organisations proches de l'URI. Fidèle à l'identité revendiquée par le mouvement, le logo de l'association est une calèche tirée par des chevaux. Bogdan sait que les migrants qu'il défend localement ne sont pas nomades, qu'ils ont quitté une position sédentaire en Roumanie et que la plupart rêve d'obtenir un appartement en ville en France. Mais c'est à la culture ancestrale qu'il fait référence, revendiquant qu' « *en Roumanie, nos parents ou nos grands-parents, avant Ceausescu et même avant l'esclavage, ont été des nomades. C'est ça qui coule dans nos veines* »⁹⁷. Selon lui, si les personnes qu'il défend ici ne se retrouvent pas dans cette culture nomade, c'est parce qu' « *elles n'ont pas conscience de ce qu'elles sont vraiment* »⁹⁸. Ces références identitaires ne sont en effet, nous le verrons par la suite, pas toujours partagées par la population concernée ; en revanche, elles correspondent bien à l'imaginaire occidental sur cette vaste catégorie constituée par « les Roms ».

⁹⁶ Signifie Frères en romani.

⁹⁷ Discussion sur le camp, juillet 2013.

⁹⁸ Idem.

Comme les associations roms nationales et internationales, le président de Prales est disposé à défendre *tous les Roms du monde*. Parti de la défense des Roms d'Europe de l'Est, vocation initialement inscrite sur le logo de l'association, il a eu l'occasion d'étendre ses prérogatives lors d'un incident survenu au début de l'été 2013 durant lequel des « Gens du voyage »⁹⁹ français, arrivés en nombre avec des caravanes sur un stade de rugby, ont été mis en cause par le maire de la ville : « *Je fais un référé devant le tribunal à titre conservatoire pour pouvoir saisir les véhicules, vous savez, ces belles et grosses voitures avec lesquels ils tirent leurs belles et grosses caravanes pour lesquelles il faudrait parfois aux Français toute une vie pour pouvoir se payer les mêmes* »¹⁰⁰. Bien que ses propos dénoncent une condition sociale fort éloignée de celle des migrants d'Europe de l'Est qui font l'objet des évacuations devenues habituelles, l'édile établit un lien entre les deux populations. Après les avoir fait déloger de cet emplacement et confondant dans un même élan les pratiques des Roumains et celles des Gens du voyage, celui-ci propose un « *mode d'emploi* » aux maires de France pour « *mater les Roms* »¹⁰¹.

Cet amalgame non seulement n'est pas dénoncé par Bogdan, mais il semble lui paraître naturel. Même s'il n'avait jamais eu de contact avec les Gens du voyage, il n'hésite pas à prendre publiquement la défense des propriétaires de caravanes par l'intermédiaire des médias locaux. Son statut de représentant local des Roms le disposant, selon toutes les parties en présence, à une telle initiative. Les organisations des Gens du voyage elles-mêmes se montrent satisfaites de l'intervention de Bogdan et associent leurs propos aux siens. Cette affaire, cumulée à une autre, va permettre à ce représentant local d'entrer dans le cercle des associations nationales roms. Elle se combine en effet à un deuxième événement médiatique : l'ancien président du Front national tient, à Nice, durant la même semaine, des propos xénophobes à l'encontre de la présence « *urticante et odorante* »¹⁰² des Roms dans cette ville. Cette provocation résonne à l'échelle nationale et fait réagir plusieurs organisations. Dans un concert de voix l'association de Gens du voyage *France Liberté Voyage*, le *Forum européen des Roms et des gens du voyage*, très proche du Conseil de l'Europe, l'*Union Française des Associations Tsiganes* (UFAT), *La Voix des Rroms* dénoncent unanimement ces propos. Le président de l'association Prales, qui menace de déposer plainte pour incitation à la haine

⁹⁹ Nous utilisons cette catégorie dans sa définition administrative : il s'agit de personnes françaises disposant d'un livret de circulation (aboli en 2015) et ayant, à ce titre, accès aux aires de stationnement réservées aux Gens du voyage. Cette acception limitée n'éluide pas le fait que, sur le terrain, cette appellation puisse désigner ou se superposer à un ou des groupes ethniques, selon les interlocuteurs.

¹⁰⁰ Intervention du maire de Nice sur Europe 1, le 7 juillet 2013.

¹⁰¹ *Idem*.

¹⁰² Meeting de J.-M. Le Pen le 4 juillet 2013 à Nice.

raciale est cité dans la presse nationale aux côtés de ces associations. Certaines prennent alors langue avec lui et y découvrent un partenaire de choix. Il se lie en particulier avec le leader de *La Voix des Roms* et du *Forum*, dont les membres sont plutôt des intellectuels. La présence de Bogdan dans les colloques et manifestations organisées par ces associations permet de pallier le chaînon manquant entre le discours communautaire et la présence sur le terrain auprès des plus démunis. De son côté, le soutien du mouvement rom lui donne l'occasion d'étayer son discours sur la communauté rom transnationale et l'inscrit dans une dimension politique plus large. Ces échanges renforcent sa détermination à diriger son action vers le lobbying auprès des décideurs.

Fin 2013, Bogdan envoie une lettre au Premier ministre et obtient un entretien avec un responsable du cabinet. Il prépare à cette fin une délégation composée de représentants associatifs, d'élus locaux de divers partis et de militants afin de soumettre un certain nombre de propositions au gouvernement. Cette rencontre finit d'asseoir sa notoriété, sa présence sur une liste d'Europe Ecologie - Les Verts (EELV) aux élections européennes de 2014 en atteste. Tout en restant très présentes localement, les activités de Prales s'inscrivent désormais à l'échelle de la France. En 2014, il communique autour d'incidents survenus à Marseille, prend publiquement la parole au sujet d'une fillette décédée à Bobigny dans un incendie et, parmi bien d'autres actions, il se rend en 2015 à Strasbourg pour enjoindre la maire de revoir le fonctionnement d'un village d'insertion qu'il décrit comme proche d'un « *camp de concentration moderne* » lors d'une conférence de presse qui fera grand bruit. Il ne s'agit plus uniquement de défendre les habitants des squats lors des évacuations dans les Alpes-Maritimes mais, sur le mode de l'URI, de porter un message favorisant l'interventionnisme politique dans la lutte contre les discriminations faites à tous les Roms. Le domaine de la lutte tient autant en une action de terrain qu'en un travail sur l'image et une volonté de peser sur la gestion des populations en faisant valoir le point de vue rom.

Lorsque l'on observe le parcours de cette association et de son président, on saisit avec quelle aisance cette représentation communautaire a trouvé sa place dans le débat public français, sans nécessité de reposer sur l'existence d'une communauté aux liens forts et à la structure affirmée. Selon Andreas Wimmer, les principaux facteurs qui contribuent à l'émergence de dynamiques ethniques sont relativement circonscrits : il s'agit (1) de la contingence du pouvoir dans un champ social donné, (2) de la possibilité d'insérer l'ethnicité dans des réseaux établis, et (3) de la faveur que le cadre institutionnel offre aux frontières ethniques au détriment d'autres types de frontières (Wimmer, 2013, p. ch.II). Chacun de ces

facteurs a en effet été déterminant dans l'avènement de cette organisation : d'une part, localement, les acteurs impliqués auprès des Roms ont été satisfaits de gagner en légitimité en se prévalant de la participation d'un membre de la communauté au réseau inter-associatif. Ce faisant, ils ont favorisé l'interprétation ethnique d'une question sur laquelle ils s'étaient mobilisés au nom de l'égalité et de l'universalité des droits. D'autre part, en terme de réseaux d'autre part, on a vu comment cette petite association portée par un seul acteur a résonné avec des organisations internationales dont on a déjà souligné la concorde avec les institutions européennes.

Enfin, à l'échelle du département comme au niveau national, ce n'est pas par abus de langage que le délégué interministériel *pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logés (DIHAL)*, Alain Régnier, chargé notamment de la mise en application de la circulaire du 26 août 2012¹⁰³, tout comme le sous-préfet local qui lui était attaché, étaient surnommés les préfets des Roms¹⁰⁴. C'est en effet la dimension ethnique que nombre de politiciens, y compris ceux qui s'exprimaient au nom de l'Etat¹⁰⁵, ont privilégiée pour aborder les problèmes de logement des migrants d'Europe de l'Est et ce fut la mission quasi-exclusive du préfet Régnier à partir de 2012, que de traiter le « dossier rom ». Ainsi, focalisant l'attention sur cette population, la résurgence des bidonvilles en France dans une période d'accroissement des inégalités (INSEE, 2014; Observatoire des Inégalités, 2015) est perçu comme un problème culturel que l'on renvoie à « *des modes de vie extrêmement différents des nôtres* »¹⁰⁶. L'ethnisation de la question sociale n'a de ce point de vue pas été portée par les seules associations communautaires ; elles ont plutôt profité d'un effet d'aubaine dont le terreau est alimenté depuis plus d'une décennie par la classe dirigeante (Fassin, Fassin, 2006).

Comme nous l'avons déjà souligné, ce que ne pointe pas directement Wimmer et qui semble pourtant jouer un rôle important dans la mise en saillance de la frontière ethnique tient à la disposition de la société majoritaire à donner du crédit à une ethnicité particulière en fonction de ses propres représentations. A l'échelle de la ville tout comme au niveau européen, le mouvement rom n'a pu se construire que parce qu'il s'appuyait sur toute une série de stéréotypes qu'il lui a suffi de revisiter. Ici, le représentant de la communauté a trouvé des oreilles (politiques, médiatiques et militantes) attentives parce que la population pointée était

¹⁰³ Relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.

¹⁰⁴ Voir par exemple *Le Monde* du 3 juillet 2014 « Matignon annonce le départ du "préfet des Roms" ».

¹⁰⁵ Voir notamment, Nicolas Sarkozy, Président de la république, lors du discours de Grenoble en juillet 2010 et Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, dans un entretien au *Figaro* le 14 mars 2013 puis lors d'un passage sur *France Inter* le 24 septembre 2013.

¹⁰⁶ Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, sur *France Inter* le 24 septembre 2013.

déjà définie en termes communautaires. Le réseau inter-associatif, avant même que Bogdan en devienne un pilier, se désignait comme le « réseau rom » et le journal local rapportait régulièrement des faits de délinquance « de Roms ». Ce n'est que dans un second temps que l'association *Prales* a développé un argumentaire nourrissant la conception culturaliste de cette population et insistant sur la spécificité des problèmes sociaux qu'elle rencontrait. **C'est ainsi une prédisposition à lire le social en des termes ethniques connus, qui font sens pour le plus grand nombre, qui permet aux entrepreneurs d'identité d'occuper un champ qui n'attend qu'eux pour confirmer la pertinence de la grille de lecture ethniciste.**

Est-ce à dire que le public concerné n'y joue aucun rôle ou qu'il est tenu définitivement à l'écart de ces débats ? L'observation de terrain suggère une réponse plus nuancée.

4.4.3.3. L'adhésion à la communauté comme ressource

L'usage du terme « rom » par les sujets étudiés est un indicateur de la façon dont est reçue la déclinaison locale du mouvement rom par la population concernée. Ce terme, on l'a dit, n'appartient pas d'emblée au vocabulaire des migrants rencontrés. Durant les deux années d'enquête, on n'a jamais relevé de propos pointant l'existence d'une identité ou d'une communauté rom paneuropéenne telle que définie par ses promoteurs. Même s'ils ont déjà connaissance de la double désignation Tsigane / Rom, celle-ci ne semble pas vraiment être questionnée, le discours valorisant la reconnaissance du peuple rom les ayant peu mobilisé avant leur départ. C'est lors de leur installation en France, au contact des personnes aidantes que le vocable devient incontournable. Non seulement ils sont désignés par ce terme par les Gadjé qui se proposent de les soutenir, mais Bogdan et d'autres militants convaincus par ce dernier¹⁰⁷ se chargent de leur expliquer qu'il est préférable d'utiliser « Rom » plutôt que « Tsigane ». On leur fait valoir que « *Tsigane, en France, c'est pas bien, c'est pas sympa, on le dit pour dire du mal* »¹⁰⁸. C'est alors dans un premier temps un simple changement de vocabulaire qui s'opère. Il s'agit presque d'une question de traduction : le mot tsigane en roumain est traduit par rom en français. C'est ainsi qu'un homme s'adressant à une militante, lui dira pour désigner ceux de son groupe « *Nous les Tsiganes, ou les Roms comme vous dites vous* »¹⁰⁹. Il souligne ainsi que l'appellation « Rom », ne renvoie pas pour lui à une culture et

¹⁰⁷ Tandis qu'en 2012 un certain flou régnait quant au substantif à utiliser pour parler de ce public, Bogdan a expliqué à plusieurs reprises aux militants pourquoi il était nécessaire d'utiliser le mot « rom » et uniquement celui-ci pour désigner ces migrants roumains sans domicile fixe.

¹⁰⁸ Propos tenus par une militante à des habitants du le camp des berges, juin 2013.

¹⁰⁹ Extrait d'une conversation entre militants et des hommes du camp, juin 2013.

une langue différentes de celles dont il était porteur en Roumanie mais à une désignation française de cette même identité. Le passage d'une désignation localisée et dépréciative (qui renvoie à des descendants d'esclaves en Roumanie) à une méta-catégorie transnationale portée par un *mouvement* ne semble guère être problématisée ou même prise en compte ici.

Si cette réassignation identitaire est peu discutée par la population étudiée c'est d'abord parce que ses préoccupations premières sont ailleurs et qu'elle a, de toute façon, très peu d'espace d'expression pour contribuer à un tel débat. Mais l'on peut supposer que c'est également parce que, bien que construite sur des stéréotypes qui ne font pas directement sens dans sa vie quotidienne, l'appartenance à la communauté telle que proposée par le mouvement transnational du même nom, se présente comme une ressource dans l'espace français. On n'y perçoit pas, certes, de solidarité spontanée entre tous ses « membres », mais être reconnu comme Rom permet en revanche d'accéder aux avantages obtenus par l'activisme de leurs défenseurs.

Dans la ville étudiée, pour être aidé, il convenait d'accepter le rôle tenu par Bogdan et, d'une certaine manière, de l'accréditer dans ses fonctions de représentant. Ce dernier avait un pouvoir non négligeable puisque la répartition de l'aide accordée, qu'elle soit caritative ou institutionnelle, jusqu'à l'inclusion de certaines familles dans le dispositif préfectoral d'accompagnement social, dépendait en partie de lui. Ses liens avec le sous-préfet lui permettaient d'obtenir de menus aménagements pour les uns ou pour les autres. De cette façon, lorsqu'une femme était sur le point d'accoucher, il pouvait négocier sa mise à l'abri en hôtel meublé pour quelques jours lors de la sortie de l'hôpital. D'autres fois, il obtenait un délai dans le cadre de l'évacuation d'un squat ; il pouvait résoudre un petit différent avec des agents de police, etc. Dès lors, pour pouvoir bénéficier de l'attention bienveillante de cette personne ressource, il était indispensable de jouer son jeu. Cela consistait notamment à soutenir le portrait qu'il faisait de la communauté : ne pas s'opposer à son discours communautaire paneuropéen, se prêter à la médiatisation lorsqu'il accompagnait des journalistes sur le camp, valider ses interprétations quant aux causes nomades, de leur mobilité et, finalement, se montrer à l'image du Rom telle qu'il la dessinait.

Cette contribution des sujets désignés n'était pourtant pas acquise d'emblée : si beaucoup s'accommodaient de ce jeu, certains réagissaient avec plus de réticence. C'est notamment le cas des personnes qui, ayant espéré obtenir quelque chose en échange de leur implication aux côtés de Bogdan, perdaient patience lorsque le résultat escompté tardait à venir. Ainsi, il avait réussi à mobiliser quelques migrants pour participer aux réunions du « collectif Rom ». Ces personnes s'exprimaient très peu durant les rencontres mais assuraient,

par leur seule présence, la légitimité de leur représentant. Parmi elles, certaines ont pu obtenir un logement avec le soutien de Bogdan dans le cadre de l'aide d'Etat tandis que d'autres en ont été exclues. Ces dernières ont alors vertement critiqué son action et ont contesté sa légitimité, relevant qu'il ne partageait pas leur condition et le dénonçant comme complice du pouvoir profitant de la situation des Tsiganes à des fins personnelles.

D'autres, notamment les personnes originaires de Transylvanie auprès desquelles Bogdan n'avait pas mené le long travail d'approche qu'il avait effectué avec les personnes mises à l'abri en urgence au moment des inondations, n'ont pas reconnu, dans un premier temps, ce leader. Ils faisaient probablement l'hypothèse qu'ils auraient davantage intérêt à se débrouiller discrètement qu'à se soumettre au pouvoir de ce notable proche des autorités. C'est notamment le cas d'un groupe qui squattait un immeuble en ville. Bogdan y fut accueilli avec beaucoup de froideur lors de ses deux premières visites et décida, lui-même, de ne pas insister. Il dit alors que s'ils ne voulaient pas de son entremise c'était probablement parce qu'ils s'adonnaient à des trafics illégaux. Ce n'est que dans un deuxième temps, après l'évacuation de ce squat et la mise à la rue de plusieurs familles monoparentales que des rapprochements ont été établis. Le rôle clé de Bogdan dans les négociations avec la préfecture et la mise à l'abri de plusieurs familles suite à son intervention l'ont en effet définitivement présenté comme un soutien indéfectible pour tous les migrants qu'il reconnaît être roms.

Ainsi, si l'absence de communauté structurée pose le problème de sa représentation auprès de la société majoritaire, l'acceptation de leaders par celle-ci passe par une certaine forme de clientélisme. Au-delà de la position de quelques individus, ce sont ces logiques qui donnent corps, en quelque sorte, à la communauté rom localement. Une dame âgée résumera pour moi : « *Si parce que je suis rom tu me donnes une maison, alors je suis rom, c'est pareil pour moi. Mais en fait, je suis comme toi, je veux vivre bien, c'est tout* »¹¹⁰. La quête d'une amélioration des conditions matérielles prime manifestement sur la revendication identitaire. C'est ce faible investissement de la question identitaire par les sujets concernés qui laisse une large latitude à l'entrepreneuriat ethnique. Le fait que les leaders de ce qu'ils construisent comme une communauté aient quelque chose à offrir à ceux qui adhèrent au concept, ne peut que faciliter l'acceptation d'une nouvelle appartenance dans un contexte où la socialisation en tant que Tsigane-roumain a déjà conduit à intérioriser sa propre altérité.

¹¹⁰ Conversation avec Marta, mai 2013, traduit du roumain.

4.4.4. Homophilie sociale et cosmopolitisme des marges

Au-delà des positions de principe, leur expérience sociale les conduit pourtant à se positionner, de fait, par rapport à cette communauté rom paneuropéenne qu'on leur soumet. C'est dans le contexte français qu'ils découvrent que les Roms, ce ne sont pas seulement ceux qu'eux nomment les Tsiganes (originaires des pays de l'Est), mais une catégorie plus large qui inclut notamment les Gens du voyage, et d'autres populations (gitanes, yéniches, etc.) au sujet desquelles ils n'ont que de vagues connaissances. La situation vécue par les habitants du camp des berges permet de confronter le vécu des individus à l'idée de communauté rom tout en la mettant en regard d'autres accointances portées non par une identité ethnique mais par une certaine proximité sociale.

Ce camp, qui a abrité jusqu'à 130 personnes environ, s'est construit dans un quartier reclus, peu habité, aux abords de la ville. Le choix de cet emplacement ne tient pas au hasard : excentré, mal desservi par les transports en commun, situé en zone inondable entre une autoroute et un fleuve, il est depuis longtemps une zone reléguée, tenue à l'écart de la façade touristique de la ville. Jusqu'au milieu des années soixante-dix, cet espace abritait un des derniers bidonvilles de France, habité par les ouvriers maghrébins du BTP qui contribuaient à l'expansion de la zone urbaine sur la côte. Ce camp abritait entre deux et trois mille personnes qui vivaient dans des conditions extrêmement précaires (Gastaut, 2004). Afin d'éradiquer cette urbanisation sauvage, on y a construit à la fin des années soixante-dix, une cité de transit qui perdurera plusieurs dizaines d'années avant que les familles ne soient relogées dans le parc social urbain. Réhabilitée dans les années quatre-vingt-dix, il ne reste aujourd'hui de cette cité qu'un foyer pour travailleurs célibataires de quelques centaines de lits, géré par l'entreprise Adoma, héritière de la Sonacotra. Officiellement, le foyer de travailleurs est encore occupé aujourd'hui par une majorité d'immigrés arrivés dans les années soixante, soixante-dix. Ces Chibanis¹¹¹ ont atteint l'âge de la retraite mais, pour des questions de pension, de santé ou juste parce qu'ils s'y sentent bien, passent encore au moins une partie de l'année en France. De façon informelle, ils ont été rejoints depuis quelques temps par de jeunes migrants maghrébins, souvent arrivés par la mer depuis les côtes sud-méditerranéennes. Parmi ces derniers, ceux qui avaient des relations en France ou ailleurs en Europe sont allés rejoindre leurs proches tandis que les plus démunis se sont trouvés en situation d'errance. C'est ainsi que certains ont échoué au foyer de travailleurs : ils y sous-louent parfois une

¹¹¹ Ce terme, qui peut se traduire de l'arabe par « cheveux blancs » est employé pour désigner les immigrés maghrébins en retraite.

chambre ou bien squattent des bâtiments laissés à l'abandon dans le prolongement de la résidence.

C'est également cet emplacement éloigné que la municipalité a choisi de mettre à disposition pour constituer une aire d'accueil des Gens du voyage dans les années deux mille. La loi dite Besson I de 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement étant restée lettre morte dans la plupart des communes de France, la nécessité de l'accueil des caravanes itinérantes dans toutes les communes de plus de 5000 habitants fut réaffirmée avec la loi du 5 juillet 2000 *relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage*¹¹². Un schéma départemental fut élaboré à partir de 2002 pour satisfaire à cette obligation mais la ville dit avoir rencontré de nombreuses réticences à l'installation d'une telle aire, ce qui aurait justifié le retard pris dans sa réalisation. Une première option fut de la situer dans un vallon du nord de la ville, à Saint Isidore, mais ce serait face à l'animosité des riverains que le projet aurait été orienté vers une zone moins peuplée, habitée par les seuls immigrés de la cité modulaire¹¹³. Son ouverture, en 2008, permettait par là-même « *au maire d'interdire le stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil et prévoit une procédure simplifiée d'expulsion en cas d'occupation illicite* »¹¹⁴. De cette façon, le stationnement des Gens du voyage pouvait être confiné dans un espace relégué de la commune.

Les migrants roumains présents sur le territoire depuis une dizaine d'années ont investi différents lieux autour et dans la ville mais c'est dans cet espace que le plus grand camp perdure malgré les destructions régulières. Les baraques de fortune sont ici moins visibles qu'ailleurs et leurs habitants ne sont pas harcelés comme ils le sont lorsqu'ils squattent les parcs urbains.

Ainsi, c'est bien une zone de ségrégation que la municipalité entretient à sa périphérie, y cantonnant ceux que, dans un autre contexte, Loïc Wacquant et Sébastien Chauvin définissent comme des « *parias urbains* », loin des habitants estimés plus légitimes de la centralité urbaine (Wacquant, Chauvin, 2014). A la différence des quartiers étudiés par ces derniers aux Etats-Unis, ce confinement résidentiel ne cloître pas ses habitants : les diverses populations sortent de cet espace pour leurs activités quotidiennes et participent à la vie de la métropole. Toutefois, l'habitat en un même lieu reculé favorise l'émergence d'une microsociété à la marge de la société dominante. La présence de ces populations aux profils

¹¹² Loi n° 2000-614.

¹¹³ Voir article de Nice-Matin « Nice : Un terrain pour les gens du voyage dans la plaine du Var », 14 mai 2008.

¹¹⁴ <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/laccueil-des-gens-voyage>

divers invite à examiner les relations de voisinage entre des personnes assignées à des catégories ontologiquement différentes mais reléguées dans les mêmes confins urbains.

4.4.4.1. La communauté rom au quotidien

Il apparaît que si Tsiganes et Gens du voyage sont catégorisés ensemble sous le label « Rom », cette désignation commune ne constitue pas forcément la trame de liens sociaux plus prégnants que le sentiment de partager une même condition sociale.

Même durant la période où le camp était contigu à l'aire d'accueil, les relations sont restées relativement distantes. La clôture grillagée entre les deux espaces faisait son office et même les enfants qui jouaient des deux côtés ne transgressaient pas les limites spatiales ainsi définies. Non qu'il n'y ait eu aucun contact, mais s'il arrivait aux occupants de l'aire d'offrir des vêtements usagés ou des couvertures à leurs voisins roumains en les faisant passer par dessus le grillage, cela ne s'accompagnait guère de familiarités. Je n'ai moi-même jamais vu d'habitants de l'Aire pénétrer dans le camp et l'inverse eut été difficile dans la mesure où l'aire aménagée était clôturée et un gardien y contrôlait les entrées. Cela n'aurait donc pu se faire que sur l'invitation explicite d'un habitant des caravanes mais, à ma connaissance, cette situation ne s'est pas produite.

Durant les entretiens avec les migrants, on ne m'a jamais spontanément fait état d'échanges avec les occupants de l'Aire. Dans le but d'explorer cette question, j'ai moi-même introduit le sujet à plusieurs reprises. Les réponses étaient en général évasives, sur le mode « *Ils sont là-bas, nous ici. Il n'y a pas de problème* »¹¹⁵. L'échange suivant permet d'interpréter quelque peu ce qui apparaît comme le maintien d'une certaine distance froide :

Journal de terrain, 26 avril 2014 :

Swanie : *Comment ça se passe avec les gens qui habitent à côté, dans les caravanes ? Vous vous entendez bien ? Vous les voyez un peu ? Vous discutez ?*

Irina : *Les Gitans ?! Non, on ne les fréquente pas. Eux ce sont des gens très riches, pas des gens comme nous. Tu as vu leurs caravanes ! Et puis tu sais, ils ne parlent pas notre langue, on ne se comprend pas.*

Non seulement l'interlocutrice insiste sur l'appartenance à des milieux sociaux différents, les uns étant indigents, les autres *riches* ; mais elle introduit en outre un élément inattendu : l'absence de langue commune. Nous verrons plus loin que la barrière de la langue n'apparaît pas comme un frein aux échanges avec les habitants d'origine maghrébine du foyer

¹¹⁵ Conversation avec Titi, mars 2014.

tandis qu'elle est convoquée ici pour justifier l'absence de lien avec ces voisins-ci. La langue véhiculaire étant le français dans tous les cas, il y a lieu de s'interroger sur le sens de cette remarque. Sa visée est probablement de déconstruire le stéréotype supposé de son interlocutrice –l'auteure de ces lignes, une aidante parmi d'autres- qui, comme les autres militants, parlent des Roms d'une façon générique, utilisant ainsi une désignation commune pour les « Tsiganes » et les « Gitans ». Pour clarifier : les catégories Tsiganes et Gitans font sens pour la personne répondante ; celle-ci, de par son expérience en France, considère que la catégorie Rom m'appartient et qu'elle véhicule certaines représentations, notamment l'idée selon laquelle tous les Roms partageraient la même langue. En précisant qu'*ils ne parlent pas notre langue*, elle corrige ma conception (supposée) de la « communauté rom ». En quelque sorte, mon interlocutrice déconstruit poliment ce qu'elle pense être ma grille de lecture pour en proposer une autre.

A la proximité ethnique entre tous les Roms, elle oppose une distance sociale : ils sont riches et ne partagent manifestement pas les mêmes conditions de vie. *Tu as vu leurs caravanes !* L'opulence de ces habitations mobiles est en effet visible : elles sont composées de plusieurs modules, avec machines à laver, emplacement pour scooter, équipées de téléviseurs, d'auvents avec salon de jardin pour les parties extérieures, etc. Ces habitations contrastent avec la précarité des cabanes en palettes et bâches des occupants du camp. Mon informatrice s'étonne qu'en posant ma question je n'ai pas tenu compte de ce décalage social pourtant perceptible. Selon ses dires, ce statut différent prévient en quelque sorte l'établissement de relations plus intimes. Ce type de discours réintroduit en quelque sorte de la différenciation sociale là où le groupe dominant, comme les élites internes, renvoient à une catégorie ethnique totalisante, pensée comme uniforme.

Les pratiques caritatives des Gens du voyage, nommés *Gitans* par notre interlocutrice, sont du même ordre que celles des membres de la société majoritaire : elles témoignent d'une certaine bienveillance envers des plus démunis. Mais cela n'est pas le signe d'un rapprochement social : entre personnes d'une même condition, on ne fait pas l'aumône, on s'entraide. Cette absence de réciprocité attendue en échange du don témoigne de l'existence d'une distance sociale admise par les deux parties. Toutefois, on note que ce décalage n'est pas source de rejet. A ma connaissance, les habitants de l'Aire ne se sont jamais plaints de la proximité du camp tzigane ; ils ne se sont pas comportés en « *riverains en colère* » comme cela apparaît souvent lors d'une promiscuité en ville (Fassin et al., 2014).

Pour conclure sur ce point, l'occupation de cet espace contigu favorise la prise en compte de l'Autre, incite chacun à se positionner et à entrer en communication

occasionnellement mais n'engendre pas mécaniquement de sympathies ou de pratiques communes. Si la catégorisation commune Rom n'est pas ouvertement dénoncée par ces parties, on ne la voit pas s'exprimer sous la forme de pratiques communautaires dans la rencontre entre ces deux populations. Bien qu'elles soient d'une certaine façon toutes deux marginalisées et maintenues aux portes de la ville, à l'écart de la société majoritaire, leurs différences sociales restent suffisamment prégnantes pour limiter les échanges à un niveau relativement superficiel. Ainsi, lorsque l'on observe la façon dont est vécue l'ethnicité rom *au quotidien*, telle qu'elle se donne à voir dans les activités des acteurs concernés, il semble que cette catégorie ethnique transnationale ne structure guère les pratiques relationnelles des sujets. On perçoit bien une collectivité identifiée et définie par les autres, une *category in itself*, mais l'on ne constate pas l'existence d'un *groupe for itself*, une collectivité s'identifiant et se définissant elle-même (Jenkins, 2014b, p. 43).

4.4.4.2. Economie marginale et homophilie sociale

Ces observations contrastent avec les multiples liens qui se sont noués entre nos enquêtés et les habitants du foyer de travailleurs et plus largement, en ville, entre les premiers et ceux qu'ils nomment des « Arabes ». Sur le camp, la proximité géographique a manifestement favorisé ces relations mais une attention fine à l'ensemble des interactions souligne en quoi il s'agit avant tout d'une homophilie qui conduit des personnes possédant des caractéristiques sociales relativement proches à se retrouver entre elles et à développer des liens de diverses natures.

Comme cela a été suggéré plus haut, les collaborations économiques sont un vecteur important d'alliances avec des personnes extérieures à la catégorie Tsigane. Ainsi, les chineurs du camp ont progressivement investi le marché qui se tient devant le foyer de travailleurs. Il correspond à ce qu'Alain Tarrus, et d'autres après lui, nomment un marché ethnique parce qu'il attire une clientèle venue des quatre coins de la ville, majoritairement immigrée ou descendante d'immigrés (Tarrus, 2001). Les étals proposent tout à la fois des produits importés du Maghreb (légumes tunisiens, épices, cigarettes, vêtements...) et des marchandises de diverses natures mais toujours bon marché. Le caractère « ethnique » du lieu renvoie tant à ce qui est à vendre qu'à ceux qui viennent s'y approvisionner. Il s'agit là d'une ethnicité très inclusive, qui ne se réduit pas à des personnes d'origine maghrébine, même si elles y sont nombreuses, et qui inclut plus largement une population locale aux ressources

économiques limitées, souvent d'origine étrangère mais pas uniquement. Tenu en périphérie urbaine, ce marché est avant tout celui de la périphérie sociale. Notre population d'étude, installée non loin de là, a donc plusieurs raisons de s'y rendre. La première est de pouvoir s'y procurer des produits de consommation à des tarifs inférieurs au prix en magasin, et ceci sans faire l'objet d'une surveillance soupçonneuse comme cela est souvent le cas dans les centres commerciaux qu'il leur arrive de fréquenter.

Outre cette fonction consommatrice, le marché est également un lieu de travail. Il est composé d'une partie officielle, où se tiennent des stands avec patente, et d'une partie informelle, où sont revendus toute sorte de biens de seconde main par des vendeurs à la sauvette. Dans sa recherche doctorale, Ryzlène Dahhan a observé les négociations et le partage du territoire de ce marché, entre commerçants d'origine maghrébine bien établis et vendeurs à la sauvette de petite condition, qui proposent des objets rafistolés, récupérés dans les ordures, à un public composé majoritairement d'immigrés de longue date (Dahhan, 2014). Hommes et femmes du camp y vendent les produits de la chine aux côtés d'autres individus, souvent des migrants originaires de Tunisie, d'Algérie ou du Maroc, sans-papiers et aux faibles ressources sociales. De cette activité commune naissent non seulement des collaborations dans le travail mais également parfois des relations interpersonnelles.

Cet espace est en outre un lieu de rencontre important, où prennent naissance d'autres types de collaborations. C'est pourquoi il n'attire pas que des vendeurs et des acheteurs mais également un public plus large, de gens qui y passent plusieurs heures à discuter. Maintenir une présence sur ce terrain permet en quelque sorte d'augmenter son capital social : on peut par exemple y rencontrer quelqu'un qui possède un véhicule pour aller débarrasser une cave en échange d'un certain pourcentage sur les ventes. Ces intervenants ponctuels sont à peine mieux lotis que les chineurs et ont parfois exercé cette même activité à une période précédente. C'est surtout la rencontre avec des personnes socialement mieux pourvues qui offre des opportunités. D'une part, des commerçants ou des clients peuvent requérir une main-d'œuvre ponctuelle pour de menus travaux ou sous forme d'une embauche au noir de quelques jours. Cela va de l'aide pour monter et démonter les stands au recrutement d'un homme à tout faire sur un chantier pour quelques jours en passant par une heure de travail pour un mécanicien. Il ne s'agit généralement pas d'emplois durables mais l'accumulation de ces petits boulots autorise un revenu un peu plus élevé que celui de la chine. Les relations sociales qui se nouent en ce lieu constituent ainsi une ressource pour les exclus du système qui vivent dans le camp.

Il ne s'agit pas de considérer que les uns et les autres sont dans des positions sociales équivalentes : les Roumains ont un faible pouvoir de négociation et sont en général dans des situations de dépendance dans ces échanges, vendant principalement leur force de travail ou les opportunités dont ils ont connaissance mais qu'ils ne peuvent saisir avec les seuls moyens dont ils disposent. Ces rencontres les conduisent dans tous les cas à élargir leur réseau social et à multiplier les échanges au-delà de leur groupe socio-ethnique. Ce n'est, bien entendu, pas une simple lecture objective des statuts sociaux qui oriente les sociabilités des acteurs, c'est plutôt une condition similaire qui favorise les échanges entre des sujets pris dans des logiques sociales semblables.

Au-delà de leur inclusion dans un dispositif économique à leur mesure, la fréquentation du marché a favorisé les échanges entre voisins Tsiganes et Maghrébins. La participation à une même économie de la marge est en cela un catalyseur de liens sociaux. Dans un article de 2014, Rogers Brubaker postule qu'il ne faut pas considérer toute homophilie comme le résultat d'une stratégie consciente visant à rassembler des co-ethniques, mais plutôt comme une tendance ciblant la recherche d'un certain confort social (Brubaker, 2014).

Les liens observés ne se limitaient pas, loin s'en faut, à des transactions économiques. Les Chibanis du foyer ont rendu de nombreux services à leurs voisins, parfois en échange de petites sommes puis bien souvent gratuitement. Le manque d'électricité posant le plus de difficultés aux habitants des baraques, il n'était pas rare que le foyer soit mis à contribution pour recharger des téléphones portables ou pour maintenir au frais les denrées périssables et les boissons achetées auprès des revendeurs informels du foyer. De même, l'accès à l'eau potable leur était souvent ouvert afin de pouvoir y remplir des bidons et plusieurs femmes m'ont dit avoir des arrangements pour bénéficier de l'usage des douches, pour elles ou pour leurs enfants.

Il ne s'agissait pas seulement d'une charité distante mais plutôt d'échanges de bons procédés entre voisins, accompagnés d'une certaine sociabilité. Les relations ne se limitaient plus alors à des intérêts mutuels ou à de la magnanimité, elles tendaient davantage vers des sentiments amicaux, voire davantage. Aller chercher une boisson laissée dans un frigidaire pouvait parfois prendre une heure dans la mesure où cela impliquait de discuter avec les différentes personnes rencontrées au foyer. Lorsque le camp s'est recomposé sur le terrain contigu à la résidence, les petits trous dans la clôture sont devenus de vraies ouvertures

empruntées dans les deux sens¹¹⁶. Entre les baraques, un petit lieu composé de sièges de voiture et de canapés défoncés est devenu un point de rencontre entre des jeunes tunisiens qui vivaient auprès des Chibanis et des habitants du camp. On y buvait volontiers un verre d'alcool en y discutant de tout et de rien.

Ces jeunes sans-papiers partageaient pour beaucoup les mêmes difficultés que notre population d'étude : sans emploi, en recherche perpétuelle d'occasion de gagner un peu d'argent et avec l'espoir d'améliorer leur situation sans vraiment pouvoir envisager la réalisation. La réciprocité des perspectives n'est pas à négliger dans ces processus de rapprochement. Non seulement tous faisaient l'objet d'un certain rejet de la classe dominante, ce qui résultait notamment par l'occupation d'un même quartier périphérique, mais leurs histoires sociales pouvait également être perçues comme proches. Cela va sans dire pour les jeunes tunisiens récemment arrivés mais ne se limitait pas à eux seuls.

La même personne qui insistait sur l'absence de proximité avec les « *Gitans* », parlait en ces termes des habitants âgés du foyer : « *Les Arabes d'ici, ce sont des hommes bons, très gentils, parce qu'ils savent qu'avant c'était les Arabes qui vivaient comme nous ici* »¹¹⁷. Dans la suite de la conversation, il est apparu qu'elle faisait explicitement référence au bidonville des années soixante-dix dont les personnes en question lui avaient parlé. L'habitat précaire et la mise à distance de la société majoritaire suite à la migration -et le ressenti que cela implique- apparaissent ainsi comme une expérience commune qui fonde une certaine intercompréhension dans le présent. Cette idée s'est exprimée sous différentes formes à plusieurs reprises lors des enquêtes, et pas seulement dans le camp. L'inter-compréhension avec les immigrés de longue date est souvent renvoyée non seulement à la migration, au fait d'être étranger pauvre dans un pays riche, mais également au traitement disqualifiant, vécu parfois sur le mode du racisme, des nouveaux arrivants dans la société française. On sait ce que cela fait de ne pas être apprécié, d'être discriminé sur la base d'une appartenance non choisie, indépassable aux yeux de la société majoritaire. En outre, mes interlocuteurs plaçaient souvent leurs espoirs dans le modèle d'ascension sociale offert par les Maghrébins : certains d'entre eux ont vécu en bidonville dans leur jeunesse, puis ont réussi à stabiliser leur situation professionnelle et, progressivement, à se rapprocher des standards de vie français. Cela correspond à la projection idéale d'une large majorité des personnes interrogées, leur mobilité géographique étant avant tout une quête d'avancement social.

¹¹⁶ Sans passer par ces ouvertures, le passage d'un espace à l'autre nécessitait presque un kilomètre de trajet.

¹¹⁷ Discussion avec Irina, 26 avril 2014, traduit du roumain.

La référence à une histoire migratoire vécue sur le même mode n'efface pas la perception de différences culturelles importantes ni occasionnellement le recours à des stéréotypes racistes qui résonnent avec ceux de la société majoritaire. Chez les migrants interrogés, présenter son groupe comme plus appréciable que celui des « Arabes » était souvent un enjeu. Mais une observation des relations sur le terrain montre que la proximité sociale n'engendre pas seulement, loin s'en faut, de la concurrence entre les groupes. Elle implique au premier chef de multiples échanges, qui ne se limitent pas à des relations pragmatiques ou ponctuelles. Ainsi, durant les trois années d'enquête, j'ai eu connaissance de la formation de deux couples mixtes : une habitante du camp a quitté son mari avec ses deux enfants pour s'installer en ménage en ville avec un homme d'origine algérienne ; et un homme vivant en squat a demandé le divorce après avoir découvert que sa femme entretenait une liaison avec un commerçant du marché. Les multiples rumeurs et plaisanteries entendues dans le même sens, qu'elles soient fondées ou non, indiquent qu'il existe là, en effet, des possibilités d'exogamie. Je n'ai pas eu connaissance de telles perspectives avec la population majoritaire ni avec les occupants de l'aire d'accueil.

Une attention à l'ensemble de ces relations de voisinage permet d'affirmer que les *Gitans*, les *Arabes* et les *Tsiganes* sont ainsi nommés non pour signifier une altérité ontologique mais au contraire pour désigner des groupes socialement proches, avec lesquels il est possible d'entrer en relation. Si une frontière perdure et que la proximité relative n'occulte pas des appartenances ethniques différentes, c'est entre les Tsiganes et les Arabes que l'on observe le plus de porosité sociale ou d'*affinités électives* (Löwy, 2004). Ainsi, l'homophilie, cette tendance qui consiste à se retrouver entre semblables, rassemble davantage ici des individus aux caractéristiques sociales proches, que des personnes dont l'ethnicité théorique se retrouverait sous la bannière « Rom ».

La référence ethnique ne désigne pas, dans les propos de nos interlocuteurs, une clôture ; elle renvoie plutôt à une certaine proximité entre groupes tenus à la marge de la société dominante. Postuler à une conscience de classe relève sans doute de la surinterprétation dans une société où les rapports interethniques ont pris le pas sur les positionnements en termes de hiérarchie sociale. Toutefois, ces expériences permettent de saisir le sentiment de proximité apparaissant entre des catégories de population qui se sentent tenues à l'écart de la société majoritaire. Non seulement leurs situations matérielles, bien que différenciées, favorisent leur participation à des dispositifs économiques similaires, mais le

ressenti face au rejet de la société d'accueil permet de partager une sorte de mémoire commune qui facilite l'intercompréhension.

4.4.5. Désignations ethniques, pratiques sociales

Il semble donc que c'est avant tout la stratification sociale qui a orienté les pratiques des Tsiganes du camp avec leurs voisins. Cela conduit à creuser une réflexion esquissée par Andreas Wimmer selon laquelle l'usage d'une dénomination ethnique pour désigner une population ne revient pas forcément à renvoyer cette population à une caractérisation en termes ethniques (2014). Ce n'est pas parce que l'on parle des Arabes que l'on fait référence à leur ethnicité, à une essence arabe, ou que cette ethnicité est première dans ce que l'on perçoit d'eux. Les catégories Arabes / Tsiganes ne s'opposent pas -ou rarement- dans le discours ou la perception des acteurs et elles ne pointent pas non plus l'existence de frontières qui limiteraient les échanges. Au contraire, les Arabes sont des personnes dont on se sent proches, non du fait de leurs particularités ethniques mais parce que l'on partage avec eux une expérience sociale. C'est cette même proximité qui conduit à s'en distinguer à l'occasion, lorsque la saillance de l'ethnicité peut permettre de valoriser son propre groupe, donc soi. On dira par exemple que les enfants arabes sont de mauvais élèves ou que les Arabes sont voleurs. Le recours à la stigmatisation ethnique permet alors d'attribuer à autrui, l'Autre ethnique, un trait typiquement conféré aux pauvres. On réintroduit ainsi de l'ethnique pour éviter de porter les traits d'une classe sociale dépréciée dans laquelle se fondent les ethnies. Il n'y a pas de catégorie qui soit totalement réifiée : le recours à une désignation ne renvoie pas toujours à une même conception de l'objet. Il est tantôt ethnique, tantôt social, en fonction des circonstances et de l'intention du locuteur de pointer une proximité ou au contraire une distance. En cela, bien que les termes semblent figés, le jeu autour de l'usage des catégories est manipulé avec beaucoup de subtilité par les sujets eux-mêmes.

De la même manière, l'inclusion des Tsiganes dans une ethnicité rom plus vaste n'est pas simplement acceptée ou rejetée par la population ainsi ré-identifiée. On note qu'elle semble ne pas avoir une incidence première sur les interactions et les sentiments communautaires entre Tsiganes et Gitans ; en revanche, elle n'est pas absente des représentations des migrants étudiés. Ils ont saisi quels étaient les enjeux de cette désignation : tout comme les défenseurs de la cause rom, ils ne se soucient guère de savoir s'il existe une cohésion interne à ce groupe mais voient un moyen, par ce biais, de bénéficier de menues avancées. En échange du soutien de Bogdan, ils opinent du chef lorsque celui-ci explique à des journalistes que ces migrants sont en France car ils prolongent une tradition

nomade séculaire ; ils approuvent quand il dit que tous les Roms d'Europe sont frères et parlent la même langue ou encore lorsqu'il soutient en réunion que les Roms ont besoin d'être tous relogés sur un même lieu pour ne pas altérer leur organisation communautaire. Ils ne sont donc pas indifférents à la catégorisation rom et contribuent, à leur manière, modestement, à l'alimenter.

En ce sens, les relations interethniques ne sont pas seulement la conséquence de processus qui se jouent au-delà des acteurs ; l'ethnicité, qu'elle soit Tsigane, rom, arabe ou gitane, n'est pas uniquement un prérequis imposé par le haut. Comme l'écrit Ian Hacking, « *les gens se pensent eux-mêmes comme étant d'un certain genre (...), [ils] sont conscients de ce que l'on dit d'eux, de ce que l'on pense à leur propos, de ce qu'on leur fait. Ils se pensent eux-mêmes et se conceptualisent* » (2008, p. 52). C'est en ce sens que l'ethnicité structure les rapports sociaux au quotidien sans pour autant intervenir comme un cadre rigide ; elle ne dessine pas de frontières stables. Les ethnicités sont plutôt des grilles de lecture parmi d'autres : elles sont mobilisées par les individus en plus de grilles issues d'autres expériences sociales, celle de la mobilité, celle de la relégation ou du racisme. Même s'ils ne peuvent s'en extraire, les sujets ne sont enfermés ni dans leur catégorie ethnique d'appartenance ni dans des schémas relationnels interethniques prédéterminés. Ils ont conscience de la malléabilité des cadres et n'hésitent pas à en jouer dans leur vie quotidienne. Sans en être affranchis -et sans chercher à l'être- ils ne sont pas dupes d'une conception fixiste de l'ethnicité.

4.5. LA REPUBLIQUE ET L'ETHNIE

Après avoir abordé la façon dont l'ethnisation travaille les relations sociales entre les acteurs au quotidien, on propose à présent d'analyser le traitement des frontières ethniques et sociales par l'Etat. Les contributeurs de l'ouvrage fondateur dirigé par Didier et Eric Fassin en 2006 mettaient en évidence la tendance, de plus en plus affirmée en France, à aborder les questions sociales à travers une grille de lecture racialisée, qui fait de l'origine, de l'appartenance ethnique ou communautaire supposée, une clé de lecture indépassable (Fassin, Fassin, 2006). Tout comme les auteurs de *L'Inégalité raciste*, paru six ans plus tôt, ils pointaient en cela une certaine faillite du modèle intégrationniste français dont le projet, fidèle à l'esprit de la Révolution française, était d'absorber les individus immigrés dans la nation, en restant aveugle à leurs identités particulières (De Rudder et al., 2000). Les travaux sur l'immigration postcoloniale et les multiples discriminations subies par ses descendants, dans et hors les institutions, soulignent s'il en était besoin que cette conception de l'intégration à la française résulte davantage -et depuis longtemps- d'un mythe national que d'une réalité sociale. En ce sens, s'appuyant sur Myrdal, Jocelyne Streiff-Fénart pointait dans un article de 2012 le « dilemme français » : elle soulignait ainsi l'écart qui existe entre le modèle républicain universaliste et sa mise en application à travers une action publique de plus en plus ciblée vers des « communautés », à laquelle répond une mobilisation gravitant autour de discours identitaires (Streiff-Fénart, 2012). Le débat sur la pertinence des statistiques ethniques (Badinter, Le Bras, 2009) ou sur la discrimination positive (Calvès, 2004) ainsi que les récents résultats de la grande enquête Trajectoires et origines de l'Ined (Beauchemin, Hamel, Simon, 2016) ont souligné la prégnance de cette question dans la France du vingt-et-unième siècle. On ne prétend donc pas, dans les lignes qui suivent, découvrir que les institutions françaises, dans leurs pratiques, ne sont pas aveugles aux catégorisations ethniques.

Prolongeant ces travaux dans une perspective interactionniste, ce qui importe ici est plutôt de saisir ce que la confrontation avec l'Etat soulève en termes de catégorisation et de représentation. On entend aborder le poids des institutions sur les frontières ethno-raciales et la façon dont celles-ci influencent la construction des identités ethno-raciales ; comment elles font vivre la catégorie « Rom » en lui donnant de la prégnance dans des échanges quotidiens entre les acteurs et l'Etat. Qu'il s'agisse des interactions avec la force publique, de la scolarisation des plus jeunes ou de la prise en charge par un dispositif d'accompagnement

social, ces processus nous donnent à voir, au plus près, le traitement de la différence par l'institution. A partir des réactions de notre population d'étude, on entend montrer que l'injonction d'intégration et les étapes mises en œuvre pour y parvenir passent par la mise en exergue d'une altérité pensée de façon imbriquée en termes ethniques et sociaux. Les agents de l'Etat comme les divers acteurs qui accompagnent, avec des motivations diverses, les migrants dans leur « insertion sociale » dessinent un portrait de leur population cible et définissent les priorités sur lesquelles il convient de travailler pour que ces Autres rejoignent le modèle du citoyen français. En ce sens, « l'intégration » qui consiste selon le projet républicain à gommer les frontières ethniques pour fondre l'Autre dans le *creuset français* (Noiriel, 1988) suppose, dans un premier temps au moins, de définir ce qui fait la différence entre Eux, les Tsiganes, et Nous, les Français. Partant, les diverses relations avec des agents de l'Etat ont pour effet de renvoyer, aux yeux des postulants eux-mêmes, par effet miroir, leurs propres spécificités. L'extranéité, l'ethnisation - et ses représentations -, la grande pauvreté sont des éléments de définition de la situation qui pèsent de tout leur poids dans les interactions avec les institutions. Analyser, au plus près, ces échanges permet de comprendre de quoi sont faites les frontières socio-ethniques et dans quelle mesure l'Etat, dans son fonctionnement quotidien, contribue à les aviver.

Le rapport aux institutions n'est pas un simple prolongement des relations sociales avec la société majoritaire. Dans leurs interactions, notamment avec leurs voisins, les personnes sont en mesure de négocier leur propre présentation et entrent dans des processus d'ajustement réciproques qui permettent de s'entendre sur qui je suis, comment je me présente, et qui est l'Autre, dans une logique de réciprocité des perspectives. Cela n'aboutit pas systématiquement à un accord, les humiliations engendrées par le racisme en témoignent, mais laisse aux individus une certaine marge de manœuvre. Il en va autrement de la relation avec l'Etat qui, seul, détient le pouvoir de définition et se trouve en mesure d'exiger des adaptations unilatérales au nom des principes qu'il défend. Le projet républicain n'est pas négociable et s'il peut être vécu de façon violente, il est également porteur de valeurs, universalistes et égalitaristes notamment, qui suscitent des espoirs auprès des plus démunis. Comment ce croisement d'autorité et de valeurs républicaines est-il reçu par une population pauvre et fortement ethnicisée ? C'est la question à laquelle on tente de répondre dans les lignes qui suivent.

4.5.1. Une répression ethniquement orientée ?

Les sujets dont nous parlons sont, on l'a dit, pour la plupart en situation irrégulière vis-à-vis du séjour, ce qui les tient en partie à distance de l'Etat social et les conduit à se confronter souvent à l'Etat répressif. La police, qu'elle soit municipale ou nationale (les deux se confondant souvent au regard de nos informateurs), est très présente dans l'expérience de ces étrangers en France. D'une part, elle surveille : aux abords des lieux de vie, autour des décharges lors de l'activité de chine, dans la rue auprès des mendiants, le passage répété des agents, les regards soutenus, parfois quelques échanges verbaux, rappellent à ces personnes qu'elles n'échappent pas à la surveillance des forces de l'ordre et qu'elles seront sanctionnées au premier manquement.

Cette surveillance s'accompagne d'autre part de pratiques d'intimidation, notamment lorsque des menaces sont proférées : la rétention de papiers d'identité - illégale et jamais mise en œuvre -, l'éventualité de la fermeture d'un squat lors même qu'aucun jugement n'a été prononcé, les réveils intempestifs la nuit, sont autant de manière d'affirmer l'omniprésence de l'autorité et l'obligation de soumission à l'ordre qu'elle impose. On ne peut occuper n'importe quel espace, on ne peut dormir sur n'importe quel banc public ni à n'importe quelle heure, on ne peut laisser les enfants vagabonder loin des parents dans la rue, etc. C'est par toute une série de petites conciliations à ces exigences que les personnes manifestent leur acceptation de l'autorité institutionnelle et qu'elles gagnent une quiétude toute relative.

Elles savent également le coût de leurs écarts et les conséquences de la répression policière : les séjours en prison suite à des procès expéditifs en comparution immédiate pour de menus délits (conduite sans permis, bagarres, tapage, outrages...) rappellent que cette surveillance peut à tout moment avoir des effets concrets. Dans les récits, la justice semble arbitraire et n'est pas autre chose que le prolongement de l'activité policière. Généralement, les accusés n'élaboraient pas de stratégie de défense lors des procès ; ils étaient défendus par des avocats commis d'office qu'ils ne comprenaient pas ou très partiellement ; les traducteurs officiels étaient laconiques et ne rapportaient que ce qu'ils estimaient essentiel aux prévenus.

Le sentiment d'être discriminé dans un système dont on ne saisit pas les arcanes est souvent apparu lors des conversations. A titre d'illustration, à l'automne 2015, un homme d'une quarantaine d'années et son père ont été condamnés à quatre mois de prison suite à une bagarre. Selon leurs proches, ces derniers se seraient fait agresser par deux Tsiganes issus d'une autre région de Roumanie, pour avoir chiné sur le territoire qu'ils estimaient être leur. Les forces de l'ordre les ont arrêtés tous les quatre et ce sont finalement les agressés qui ont été condamnés. Lorsque je demandais une explication, cherchant à savoir si les agresseurs

avaient été mieux défendus, l'épouse du condamné expliqua, sous les approbations de la dizaine de personnes présentes : « *Non, les autres n'avaient pas d'avocat, comme eux ; mais le juge n'en a rien à faire. Il s'en fiche, puisque c'est des Tsiganes, il dit « mettez-en deux en prison », il s'en fiche de ce qui s'est passé, de qui a battu qui. Il n'écoute personne. Ce n'est que des Tsiganes, c'est pas du travail pour lui* »¹¹⁸. En ce sens, il s'agit moins de justice à leurs yeux que d'une autorité qui s'exerce de manière arbitraire lorsqu'elle traite des Tsiganes.

Une autre activité policière consiste à encadrer les évacuations de camps ou de squats. Ce sont en effet des CRS en uniforme, amenés par cars entiers, armés, protégés de leurs gilets pare-balle et de leur casque anti-émeute qui mettent à exécution les décisions d'évacuations ordonnées par la justice. En présence du préfet ou de l'un de ses représentants, l'activité de délogement est hautement symbolique : l'Etat exerce, dans une mise en scène impressionnante, la puissance de son pouvoir et sa capacité contraignante sur la vie des individus. Souvent, les habitants des bidonvilles restent sur les lieux jusqu'à la dernière minute et observent, en silence, la destruction au bulldozers de cabanes qu'ils ont non seulement construites mais également décorées, agrémentées de tentures, de photos, faisant de celles-ci plus que des abris, des foyers (Illustration 7). La rudesse des conditions de vie et l'incertitude économique sont des éléments contre lesquels les personnes tentent de lutter ; la violence de l'Etat est en revanche une donnée qui ne connaît pas de résistance frontale. Sa suprématie n'est pas discutée, les tentatives de résistances sont tout à fait exceptionnelles. Seule la persévérance semble répondre à ces exactions : on part à la recherche d'un nouveau squat, on reconstruit secrètement de nouvelles cabanes et l'on tente, après chaque évacuation, de faire à nouveau preuve de suffisamment de discrétion pour être tolérés quelques temps.

Ainsi, dans l'expérience de ces derniers, l'existence de l'Etat s'exprime de façon flagrante à travers l'activité policière -et par extension celle des tribunaux- qui rappelle à cette population son illégitimité à vivre sur le territoire français. Dans la bouche des sujets, l'acceptation de cette situation n'est pas seulement liée au droit qu'ils enfreignent. Leur lecture repose également sur une analyse de leur situation en termes socio-ethniques. Un jour où j'assistais à la destruction d'un camp, un peu désemparée, un jeune père s'approche de moi et me dit « *Tu vois ce qu'on fait aux maisons des Tsiganes ? Nos maisons, ça compte pour rien. C'est comme ça les Tsiganes, ici, en Roumanie, partout, on compte pour rien, quand ils veulent nous écraser, ils nous écrasent* »¹¹⁹. Le sentiment de domination est intimement lié à l'appartenance à un groupe dénué de pouvoir, qui ne peut que subir les décisions de la société

¹¹⁸ Propos de Maria lors d'une discussion collective sur le camp, 4 décembre 2015, traduit du roumain.

¹¹⁹ Commentaire de Mirko lors de l'évacuation du camp du Var, 23 avril 2014.

dominante, incarnée dans ce *ils* abstrait. La référence ethnique renvoie à une position dans la structure sociale : il ne s'agit pas tant d'une identité culturelle ni seulement d'une condition sociale inférieure, ce qui est pointé c'est l'impossibilité de faire valoir ses intérêts dans une société où *les Tsiganes* ne font pas partie de la communauté défendue par l'Etat, qu'il soit roumain ou français. L'expression « exclusion sociale », souvent employée pour désigner la disqualification, prend ici tout son sens : ce qu'expriment les sujets, c'est l'impression de ne pas appartenir au groupe dominant, d'être soumis à une autorité violente parce qu'ils sont Tsiganes et qu'il est convenu que l'Etat peut agir envers ceux-ci de façon discriminatoire. L'identité collective et le statut individuel sont en cela intimement liés, le premier étant transmis par l'intermédiaire de *modèles institutionnalisés d'interaction culturelle* (Fraser, 2005).

Peu importe que cette définition de la situation soit partagée ou non par les autres acteurs, notamment les policiers qui, eux, estiment agir aux ordres d'un Etat de droit aveugle aux appartenances ethniques. Elle fait écho à une conception de la tsiganité plus explicite en Roumanie qu'en France : les Tsiganes, descendants des esclaves, ne sont officiellement représentés dans les instances de pouvoir que depuis les années quatre-vingt-dix¹²⁰. Cette ethnie bénéficie de la citoyenneté mais n'appartient pas à la *nation* roumaine, tenante du pouvoir politique, composée jusqu'alors à peu près exclusivement de descendants supposés des Géto-Daces. Dans l'imaginaire collectif, celui des Tsiganes mais pas uniquement, l'Etat roumain n'est pas le protecteur des Tsiganes, il a plus souvent servi leur asservissement ou, à minima, leur ostracisation. Les récents travaux d'Alexandra Clavé-Mercier sur la production des Tsiganes par l'école en Roumanie témoignent de l'actualité de cette conception (Clavé-Mercier, 2012).

La lecture que font les migrants de l'activité policière en France s'appuie dès lors sur une grille d'analyse construite en Roumanie, et que leur expérience dans l'hexagone ne vient pas démentir. Dans les propos de nos interlocuteurs, les forces de l'ordre françaises n'interpellent pas simplement des individus ayant des pratiques qui contreviennent à la loi, elles s'adressent à une entité Tsigane, objet d'un traitement de défaveur. A leurs yeux, l'activité policière est ethniquement orientée et s'exerce sur eux avec plus de virulence que sur aucun autre groupe social.

Mais si la soumission à l'Etat répressif est une composante incontournable de l'expérience de ces migrants en France, elle ne couvre pas, loin s'en faut, la totalité des

¹²⁰ La constitution de 1991 prévoyait une représentation de différents groupes ethniques à l'assemblée : 2 tsiganes, 2 Saxons, etc.

relations avec les institutions françaises. Dans la suite du texte, on s'arrête plus longuement sur deux processus qui relèvent davantage de la main gauche de l'Etat : il s'agit d'une part d'observer son action auprès des enfants, notamment à travers une campagne de scolarisation et, d'autre part, de s'intéresser à un programme d'hébergement créé à destination exclusive de notre population d'étude.

4.5.2. La scolarisation : construire des Français de classe moyenne ou stigmatiser des Tsiganes ?

Les enfants, qui constituent un élément clé pour aborder les frontières socio-ethniques dans la mesure où ils se situent à la charnière de différentes sphères sociales, sont l'objet de l'action de divers acteurs et portent en eux la possibilité d'une transgression de ces frontières. Ils sont le foyer d'une grande affection de la part des adultes dont ils sont dépendants, généralement les parents, et suscitent en cela toute leur attention mais ils n'en sont pas leur propriété exclusive pour autant.

4.5.2.1. Les enfants, au cœur d'enjeux multiples

Dans la mesure où on les considère comme fragiles et dans l'incapacité de peser sur leur propre condition, ils engagent d'une certaine manière une responsabilité collective, celle de leur groupe d'appartenance -peu importe que celui-ci se définisse sur un mode familial, clanique, ethnique ou autre-, et plus largement celle de la société dans laquelle ils grandissent (Dandurand, 1994). Parce que chacun est convaincu de cette dimension collective, dans la société occidentale, nul ne peut être indifférent au sort des plus jeunes. Le représentant des Roms à l'échelle locale ne s'y trompait pas : dans ses mises en scène adressées aux journalistes, il mettait en avant les petits pour exhorter un soutien de la collectivité. Il voyait là un levier pour susciter la compassion du public et l'attention des politiques, postulant que c'est au sort des enfants que l'on mesurerait l'acceptabilité sociale d'une certaine misère. Cet intérêt pour les mineurs était largement partagé par les activistes du réseau de soutien aux Roms : les plus jeunes faisaient l'objet d'une attention particulière et leur protection concentrait une part importante de l'action de terrain de ces militants. Même pour leurs détracteurs, lorsqu'il s'agissait de dénoncer l'attitude inconvenante des mendiant/e/s, la première chose que l'on reprochait aux adultes était bien de faire la manche avec des enfants en bas âge qui semblaient alors manquer de soin.

Le sort de ces derniers relèverait ainsi d'une préoccupation publique, au nom d'une certaine morale commune. C'est dans cet esprit que « l'enfance en danger » a été constituée

en problème social, nécessitant l'intervention des services publics, à la fin du dix-neuvième siècle (Dupont-Bouchat, 1996). De nos jours, face à la violence ou à la détresse sociale, l'Etat est considéré comme l'ultime garant du bien-être des enfants. Cet engagement contraignait les collectivités locales à un minimum de bienveillance auprès de la population étudiée dès lors qu'elle comprenait des enfants. Ainsi, lors des expulsions, les familles avec des nourrissons bénéficiaient souvent d'une mise à l'abri de quelques jours en hôtel meublé ; de même nous verrons plus loin que la municipalité a concédé certaines largesses aux écoliers malgré un positionnement politique virulent à l'encontre des « Roms ». Mais ce n'est pas seulement la dépendance ou la fragilité des plus jeunes qui fait d'eux une question centrale de la relation entre l'Etat et le public concerné : leur devenir est l'objet d'enjeux majeurs.

Parce qu'ils sont la projection de leurs ascendants dans le futur, ils incarnent l'avenir de leur lignée et donnent le sens du présent. La quête de mobilité sociale dont la migration est l'instrument s'adresse en particulier à eux : c'est la volonté d'assurer un avenir meilleur à leurs enfants qui justifie, dans le discours de nombre de nos informateurs, la prise de risque et les humiliations de la migration. En sociologues éclairés, les migrants ne mesurent pas leur mobilité sociale à leur propre parcours mais à celui de leur descendance. En ce sens, les enfants sont au cœur d'une dynamique à la fois individuelle et collective. Pour les parents, la réussite des enfants -qu'ils la placent simplement dans le fait d'accéder à un appartement ou plutôt de devenir médecin- leur permet de se projeter au-delà de leur situation présente. « *Ce que je veux, c'est pour les enfants* » est une phrase entendue des centaines de fois durant ces années de terrain¹²¹. En tant que prolongement de soi dans le temps long, l'enfant est ainsi l'objet d'un investissement de la part des migrants ; il est le centre de réflexions profondes et oriente les décisions.

Pour les représentants du *Mouvement rom*, c'est le devenir de la communauté qui est contenu dans les perspectives offertes aux jeunes : leur lutte contre les discriminations et pour l'émancipation est un projet d'envergure, il porte sur plusieurs générations. L'éducation est en cela un levier central de leur action ; ils l'investissent comme un moyen, à terme, d'affranchir les Roms d'Europe de leur infériorité structurelle. Ce n'est donc pas seulement par calcul, pour jouer sur une corde sensible, que Bogdan était mobilisé sur ce point mais bien parce qu'il s'agit d'un des thèmes centraux de cette lutte politique. Bien que dans la pratique, nous le verrons, cette disposition rejoigne et accompagne la volonté de scolarisation de l'Etat, elle

¹²¹ Nous ne sommes pas dupes du fait que « les enfants » sont également mis en avant pour rendre dicible (acceptable) la quête d'un certain confort que l'on n'ose pas revendiquer pour soi-même. Cela ne diminue en rien la valeur symbolique de l'argument.

ne s'inscrit pas tout à fait dans la même perspective : le *Mouvement Rom*, empreint de la conception multiculturaliste européenne, entend former des nouvelles générations de Roms qui ne seront plus dominés et qui pourront ainsi défendre l'existence d'une communauté émancipée. L'éducation doit donner les moyens de s'extirper d'une condition sociale défavorable mais elle ne doit pas altérer l'identité ethnique des individus. C'est pourquoi le mouvement défend par exemple l'instruction en langue romani et la promotion de la culture tzigane par les écoles pour les enfants de ce groupe. Contrastant avec les propos de notre population d'étude, dans la conception des élites, ethnicité et situation sociale sont des éléments clairement dissociables.

Même si dans la pratique ses effets sont controversés, le système scolaire français, dans ses grands principes, s'intéresse, lui, à la formation des enfants avec l'idée implicite d'atténuer leurs particularismes pour en faire des Français ordinaires (Lorcerie, 2003). C'est le pari qu'ils représentent sur l'avenir qui en fait un enjeu central pour l'Etat. Dans le cas des Roms, plus encore que dans la protection de l'enfance en général, les institutions sont mobilisées dans le cadre de la résolution d'un problème public que l'on souhaite voir disparaître. La résurgence des bidonvilles autour des grandes villes de France est moins traitée comme un problème de pauvreté que comme une question d'immigration incontrôlée et d'inadaptation sociale. Les propos du ministre de l'Intérieur, déjà cités dans le chapitre précédent, pointaient ainsi les difficultés que posent à la société française les « *modes de vie extrêmement différents des nôtres* » des Roms et l'impossibilité de les résoudre « *à travers uniquement l'insertion sociale* »¹²². Laissons de côté les expulsions justifiées par ce discours pour s'intéresser à ce qu'il suggère d'action sociale. Enracinées dans une conception ethniciste largement partagée tant au niveau des décideurs que des simples agents de l'Etat, et dans la perspective assimilationniste française, les actions en direction de ce public ont pour principal objectif de le rééduquer en vue d'adapter *ses* façons de vivre à *notre* société. Dans une telle approche, le règlement du problème rom passe par l'intériorisation des mœurs et modes de vie correspondant à la norme dominante. C'est pourquoi les plus jeunes constituent un enjeu de l'action publique car si dans le travail social l'éducation concerne tous les usagers, les enfants sont les plus sollicités pour recevoir la formation qui fera d'eux des Français comme les autres.

Ainsi, sans forcément partager la même définition du problème ni envisager les mêmes solutions, pour les divers acteurs que sont les familles, les militants et l'Etat,

¹²² M.Valls, Ministre de l'Intérieur, discours du mardi 22 septembre 2013.

représenté par le personnel de l'éducation nationale, les enfants sont donc perçus comme un instrument sur lequel il semble possible d'agir pour faire évoluer une condition problématique ; ils constituent en cela un objet politique qui s'inscrit dans un projet global. Si dans la pratique cette synergie donne lieu à une action relativement coordonnée, une attention soutenue à la campagne de scolarisation initiée à partir de 2013 auprès du public étudié nous conduit à montrer qu'elle est également au cœur de contradictions, de conflits de valeurs et d'ambitions contrastées.

4.5.2.2. La médiation des activistes : un pont vers les institutions

Durant les trois années d'enquête, la scolarisation a fait l'objet d'une mobilisation d'envergure qui a impliqué, autour des enfants, l'association de défense des Roms, le réseau d'activistes, des fonctionnaires de l'éducation nationale et les parents des premiers concernés, les enfants. A partir de l'observation de cette campagne de scolarisation, notre objet n'est pas de faire une sociologie de l'école au prisme des nouveaux arrivants, ce qui a déjà été fait et qui sert d'arrière-plan à notre étude (Lorcerie, 2003; Schiff, 2001; Szalai, Schiff, 2014; Zirotti, 2000), mais de saisir en quoi les interactions suscitées par l'insertion dans le système éducatif impliquent, pour les sujets étudiés, une prise de conscience de leur altérisation par la société dominante dans la mesure où l'éducation en France implique de jouer le jeu des majoritaires, ce que Magrit Feischmidt décrit comme *acting white* (Feischmidt, 2014).

Cela a été dit, à partir de l'automne 2012, les Roms sont devenus l'objet d'une mobilisation qui a réuni divers acteurs de la société civile. La capacité d'intervenir sur les conditions réelles d'existence de ces personnes était relativement limitée : certaines ont été accompagnées pour s'inscrire au Resto du cœur, d'autres ont reçu un soutien pour établir un dossier de demande d'Aide médicale d'Etat (AME) afin de bénéficier de soins, quelques-unes, particulièrement fragiles ont obtenu quelques jours d'hébergement... Les bénévoles ont rapidement rencontré les limites de l'aide qu'ils pouvaient apporter. Ils n'ont pas réussi à trouver un terrain sur lequel les personnes auraient pu s'installer durablement ; ne sont pas parvenus à inscrire les adultes à Pôle emploi ou à la Caisse d'allocation familiale en vue de l'obtention d'allocations ; n'ont pas pu annuler les expulsions ordonnées, etc. Découvrant les rouages du cercle vicieux de l'exclusion, ils se sont rabattus sur un nombre d'actions relativement limité qu'ils ont fortement investies de sens. La scolarisation des enfants est apparue, dans ce contexte, comme un élément susceptible de porter ses fruits tant sur le court que sur le long terme.

Pour des militants issus d'organisations proches de la gauche humaniste ou chrétienne, réunis sous la bannière du Réseau éducation sans frontière (RESF)¹²³, l'éducation est une valeur en soi (Mathieu, 2010). L'école est perçue comme une institution égalitaire susceptible d'apporter à ces enfants les outils qui les sortiront de leur marginalité pour les conduire vers leur émancipation. Pour les activistes, cela ne se résumait pas à l'acquisition de savoir-faire mais s'envisageait comme une possibilité d'évolution intellectuelle pour les individus. On valorisait ainsi l'apprentissage de la lecture non pas simplement comme un instrument indispensable à la vie quotidienne, mais comme un moyen de découvrir la littérature et de s'ouvrir au monde. A leurs yeux, cette institution avait d'autant plus de valeur que le capital social des enfants était faible ; l'un d'eux l'expliquait ainsi « *L'école c'est tout ce qu'ils ont pour s'en sortir. Ils peuvent pas compter sur leur parents, les pauvres, ou sur ce qu'on va leur apprendre à la maison. Ils ont pas un tonton pour les faire travailler dans son usine. Pour eux, l'école, c'est la seule solution. Y'a que l'école qui peut les sortir de la galère, s'ils ont la foi, qu'ils y croient et qu'ils sont pas trop c..., ça peut leur donner des ailes* »¹²⁴. En ce sens, permettre à ces enfants de rejoindre le système scolaire était une noble tâche, qui méritait une mobilisation collective. Si elle ne compensait pas l'absence de solutions aux difficultés matérielles dans le présent, elle permettait à ces militants de proposer un projet ambitieux : celui de donner aux enfants tsiganes-roumains les mêmes chances qu'aux enfants français.

Dès lors, ils ont proposé à tous les parents dont les enfants de moins de seize ans n'étaient pas scolarisés de les accompagner dans cette démarche. Un soutien administratif était en effet bienvenu pour ce faire car les habitants de squats et de bidonvilles, étrangers qui plus est, ne pouvaient satisfaire aux exigences classiques de la procédure d'inscription. Celle-ci supposait de fournir, outre les documents d'identité, une attestation de domicile, un relevé d'imposition, des factures... toutes choses qui sont inaccessibles à la majorité des sans-papiers et sans-domicile¹²⁵. Bien que la scolarisation soit obligatoire et que, dans son principe, l'accueil scolaire soit inconditionnel, les services administratifs en charge de l'éducation exigent une certaine conformité aux normes pour y accéder. L'attribution d'un établissement scolaire est par exemple fonction du lieu de résidence, ce qui implique la présentation d'un document permettant d'établir la domiciliation. La plupart des parents qui ont tenté seuls la démarche ne sont pas parvenus à leurs fins et ont essuyé des refus aux guichets des annexes

¹²³ RESF est un réseau sans structure formalisée qui réunit un grand nombre d'associations de la société civile.

¹²⁴ Discussion avec un membre du réseau RESF.

¹²⁵ « Sans-papier » et « sans-domicile » sont des catégories utilisées par le personnel administratif qui, littéralement, ne correspondent en rien à la situation des personnes mentionnées qui possèdent des documents d'état civil et, qu'ils vivent en squat ou en cabanes, ont bien souvent un domicile.

de la mairie en charge des inscriptions en école primaire ou bien en se présentant directement devant des collègues. Ajoutés aux complications dues à leur marginalité, la mauvaise maîtrise de la langue et la méconnaissance du système administratif français se sont présentées comme des obstacles quasi-insurmontables pour accéder à l'institution.

Les militants de RESF se sont donc proposés comme intermédiaire entre deux mondes. D'anciens enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes issues de la classe moyenne éduquée¹²⁶ ont mobilisé les moyens offerts par l'Etat pour faciliter cet accès. Ils se sont mis en lien avec le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV) du rectorat et le service éducation de la ville afin d'établir une procédure systématique qui simplifie les démarches pour ces élèves atypiques. Afin d'éviter les zones d'incertitude contrôlées par les agents aux guichets, il fut convenu que chaque inscription serait directement chapeauté par les responsables de ces deux services ; le lieu de résidence serait déclaratif et seule l'attestation de vaccins obligatoires serait une pièce indispensable. Malgré ces accords, certaines mairies annexes dont le personnel était connu pour son zèle excessif -ou sa mauvaise volonté- étaient soigneusement évitées lors des inscriptions.

Le travail de médiation ne consistait pas uniquement à remplir des formulaires ; il supposait une certaine maîtrise des rouages de l'administration tout autant que de leur fonctionnement implicite. Ce n'est pas seulement un manque de compétences formelles qui faisait défaut aux parents concernés ; ils nécessitaient un soutien pour franchir la distance sociale qui les maintenait à l'écart des institutions. C'est l'entremise d'individus appartenant au groupe dominant qui leur a permis de dépasser un certain ostracisme de fait. L'exclusion de ces enfants du système scolaire n'est pas formelle, elle est même illégale ; ce sont des pratiques de faible ampleur, discrètes, qui tendent pourtant à la maintenir au quotidien. L'exigence de documents non indispensables par les administrations, l'illisibilité des procédures et le simple manque de courtoisie envers un public qui se sent inférieur suffisent à limiter l'accès aux institutions¹²⁷.

Le savoir-faire des activistes fut également mis à profit pour négocier un traitement de faveur avec une municipalité dont l'édile avait pourtant fait des déclarations particulièrement agressives envers les Roms. La restauration scolaire est gérée par la ville, qui facture les repas

¹²⁶ La plupart des militants avaient un niveau d'études supérieures et étaient consommateurs, voire producteurs, de culture (théâtre, expositions, conférences...).

¹²⁷ Cette conclusion s'appuie sur les observations menées à Nice ; elle ne minimise pas l'existence d'actes explicitement racistes de la part de certains représentants du pouvoir. Ainsi, en janvier 2013, le maire (PS) de Ris-Orangis, prétextant un manque de place dans ses écoles, a cantonné les élèves roms dans un gymnase en dehors des locaux de l'institution, évitant ainsi le contact entre ces derniers et les enfants de son électorat.

aux familles. Le système prévoit un tarif préférentiel pour les ménages démunis et, à titre exceptionnel, après avis d'une commission *ad hoc*, peut octroyer la gratuité pour une période non renouvelable de trois mois. Les militants ont considéré que la population étudiée n'avait pas les moyens de payer pour ce service. Dans un premier temps, les parents ont donc été invités à retirer leurs enfants de l'école au moment de la pause déjeuner mais il s'est avéré que peu d'entre eux revenaient l'après-midi ou bien que des enfants restaient seuls aux abords des établissements durant ce laps de temps. Au printemps 2013, tandis que plusieurs dizaines d'enfants avaient été scolarisés, les membres de RESF ont effectué des demandes de gratuité exceptionnelles afin que ces élèves puissent bénéficier du service de cantine. Ils y voyaient un double avantage : celui de renforcer l'assiduité en gardant toute la journée à l'école ceux qui venaient le matin et offrir un repas chaud et équilibré à des enfants que l'on supposait mal nourris. Ce sont ces arguments, appuyés par l'insolvabilité évidente de leurs parents, qui ont permis d'obtenir un accord de la municipalité, à titre humanitaire.

Lors de la rentrée 2013, ces mesures exceptionnelles ont été étendues pour établir un traitement dérogatoire pour les Roms. Les négociations de RESF avec la municipalité ont conduit celle-ci à accorder une gratuité permanente et systématique. Une entrevue entre une militante et l'économiste d'une école, à laquelle assistait l'auteure de ces lignes, explicite la position de la mairie sur le sujet : ne sachant si elle devait accepter en restauration un élève n'ayant pas reçu l'accord de gratuité, l'économiste téléphone au service central de l'éducation et pose la question. La réponse qu'elle obtient - diffusée via le haut-parleur téléphonique - est sans appel : *« Le maire a été très clair là-dessus. On lui en a parlé et il a dit que ça nous coûterait ce que ça nous coûterait, mais il veut pas un enfant qui mange dans les poubelles autour des écoles. Donc tu les prends tous, on régularisera après. Mais il est pas question que ça se sache, tu dis bien à ceux qui viennent les inscrire que si ça se sait, on arrête tout »*¹²⁸. Ce type d'avertissement sera réitéré à chaque nouvelle inscription et l'on ne trouvera pas trace de la générosité municipale dans les médias locaux ni sur les sites internet des associations. Du point de vue de la municipalité, cette largesse non seulement évitait de donner de la visibilité à la misère et en particulier à celle qui est la plus mal acceptée par l'opinion publique, celle des enfants, mais elle permettait également d'obtenir la connivence du monde militant, moins enclin à se faire entendre lorsqu'il obtient quelque arrangement. D'une certaine façon, c'est une manœuvre politique qui fut ici mise au service de l'inclusion de cette population dans les cantines.

¹²⁸ Inscription Nicù, école M., 27 septembre 2013.

Si cette charité est indiscutablement louable sur le plan moral, elle peut être interrogée du point de vue sociologique. Les arguments mis en avant par les militants, et acceptés comme des évidences par l'administration, ne vont pas de soi et reposent sur une certaine conception de ces étrangers. L'idée selon laquelle les enfants suivis ne mangeaient pas à leur faim ou étaient mal nourris était répandue parmi les militants et justifiait leur obstination à obtenir la gratuité des cantines. Toutefois, les observations de terrain, notamment au moment des repas, ne nous ont pas permis de confirmer que la faim ou un déséquilibre alimentaire sérieux touchaient ces enfants, en règle générale. Sans que cela ne puisse pallier une véritable enquête sanitaire qui reste à faire, les nombreuses fois où j'ai accompagné des enfants auprès de médecins, pour des raisons diverses, le manque d'hygiène ou les conditions de vie (froid, humidité, gestion du sommeil) ont souvent été pointés comme des maux affectant leur santé ; la malnutrition n'a jamais été mentionnée.

De la même façon, le présupposé selon lequel les familles ne peuvent en aucun cas payer le montant des frais de restauration scolaire, tant bien même ils seraient réduits, prend au pied de la lettre le stéréotype selon lequel les Roms seraient des « *anti-agents économiques* » (Blum Le Coat et al., 2004), comme s'ils étaient à ce point marginaux qu'ils étaient incapables d'entrer dans des échanges monétaires avec la société majoritaire. Or, si les habitants du camp et des squats étaient -très- pauvres, ils participaient, quoi qu'il en soit, à des transactions. La chine, la commercialisation d'objets réparés, la revente des métaux au poids à la déchèterie, la manche procuraient certaines rentrées financières qui permettaient de vivre chichement tout en faisant ses courses : les supermarchés discount et les marchés périphériques étaient les principales sources d'approvisionnement de ces familles. Au-delà, on payait régulièrement des déplacements en France ou à l'étranger, on n'hésitait pas à boire un café en ville, à en offrir, ni à acheter des cigarettes (de contrebande). Faire ce constat ne revient pas à défendre l'idée qu'il serait juste de faire payer leurs repas aux enfants mentionnés. Mais en n'interrogeant pas la gestion du budget de ces familles, on suppose d'emblée qu'il n'existe pas et que ces dernières n'ont donc pas les moyens d'assurer le minimum pour leurs enfants.

4.5.2.3. Des parents d'élèves inaptes

L'acte de nourrir est hautement symbolique : estimant que les parents n'en sont pas capables, la collectivité prend en charge cette fonction et met en question, par là-même, la légitimité des parents à élever leurs enfants. Bien entendu, le critère mis en avant, sans qu'il soit objectivement évalué, est l'inaptitude économique de ces familles. Mais, comme le

montrait déjà Richard Hoggart pour la Grande-Bretagne du début du vingtième siècle, cette conception charrie un lot de représentations qui déborde du seul critère de l'indigence matérielle pour s'étendre à des préjugés sur les modes de vie des pauvres (Hoggart, 1970). Derrière l'acceptation dans les cantines, se profile l'idée que ces enfants ne sont pas l'objet de tout le soin qu'ils requièrent. D'une façon plus générale, la tenue des enfants, leur hygiène, leur respect des règles, leur comportement, etc. mobilisent une grande attention de la part de l'institution scolaire comme des aidants. La bienveillance du personnel éducatif est notamment alimentée par cette conception d'une famille dont l'institution doit pallier les failles. Agnès Van Zanten a mis au jour, en travaillant sur les banlieues, les mécanismes de *disqualification des modes familiaux de socialisation* des milieux populaires par l'institution scolaire ; cet effet est démultiplié face à des parents allophones, perçus comme sans travail, sans ressources, sans domicile et appartenant à une catégorie ethnique particulière. Son analyse est directement transposable à notre population d'étude : « *la mise en cause des modes familiaux de socialisation est telle qu'elle empêche de considérer ces familles comme des parents, c'est à dire comme de véritables acteurs du processus éducatif. Ils apparaissent plutôt très souvent comme des objets de ce processus* » (2012, p. 151).

Bien qu'ils parviennent à se débrouiller dans leur vie quotidienne avec leur niveau de français, les parents étaient en général considérés comme des interlocuteurs incompetents par les enseignants. Beaucoup d'entre eux continuaient, même après plusieurs mois, à s'adresser aux bénévoles de RESF pour transmettre des messages à la famille. Lors d'entrevues, ils demandaient la médiation d'un tel tiers non seulement pour la langue (hormis Bogdan et l'auteure de ces lignes, aucun bénévole ne parlait le roumain) mais plutôt comme médiateur social. Ils leur demandaient de sensibiliser les parents à la nécessité de suivre la scolarité de leur enfant, de les accompagner dans l'apprentissage de la lecture, de prêter attention aux demandes de l'institution. Le médiateur avait alors pour fonction de faire passer un message éducatif non pour faire évoluer l'enfant, avec qui les enseignants parvenaient généralement à échanger sans difficulté, mais pour obtenir une autre attitude de la part des adultes. Le manque de ressources ne justifiait pas, aux yeux des professionnels de l'éducation, une inadaptation au système scolaire ; celle-ci était plus souvent renvoyée à leur *culture* ou à leur *mode de vie*. L'absentéisme et l'indifférence aux devoirs traduisaient notamment pour certains enseignants la non-adhésion des parents au projet éducatif de l'école. Selon eux, celle-ci devait être rendue possible par une série de réajustements familiaux ; il fallait pour ce faire les

amener à comprendre et à respecter le fonctionnement de l'institution. C'est en ce sens qu'ils agissaient auprès des adultes¹²⁹.

L'infériorisation, voire l'infantilisation, des parents n'était pas toujours exprimée sur le même mode mais se faisait sentir dans la majorité des interactions. Ainsi, après avoir procédé à leur inscription administrative, une dame qui passait les nuits sous divers porches de la vieille ville avec ses deux enfants et son mari m'a demandé de l'accompagner pour sa première prise de contact avec la directrice de l'école. Cette dernière m'a dans un premier temps longuement entretenue des bienfaits que l'école, en tant qu'instrument d'intégration et par ses vertus d'ascenseur social, pouvait apporter à ces enfants tellement pitoyables. Parlant des élèves Roms, elle m'a précisé qu'« *elle n'en avait jamais eu* » mais que « *ça ne lui faisait pas peur* »¹³⁰, puis m'a demandé de traduire ses propos à la mère. Durant la demi-heure qui s'ensuivit, elle s'est amplement étendue sur le règlement intérieur ; les sanctions encourues si les enfants arrivaient avec des retards répétés ; l'importance du respect des règles collectives, notamment en matière de violence. Elle prévint la mère et les enfants qu'en cas de manque de respect envers l'enseignante, ils seraient consignés dans son bureau et qu'elle s'en chargerait personnellement. Elle a expliqué qu'il s'agissait d'un contrat entre la République française et les familles : le personnel éducatif apporterait toute l'application nécessaire à l'acquisition du savoir par les enfants, et elle-même était disposée à intervenir personnellement auprès de la mairie pour obtenir la gratuité de la cantine, mais en échange les parents devaient se conformer strictement au règlement et se montrer honnêtes envers l'institution¹³¹. Ce long discours s'est conclu par l'importance de l'assiduité des élèves puis, se tournant vers moi, elle m'a expliqué que pour assurer leur présence continue - laissant entendre que l'inscription était peut-être instrumentalisée dans le seul but d'obtenir un document officiel - elle ne délivrerait pas de certificat de scolarité pour l'année 2013-2014, comme à l'accoutumée, mais plutôt des certificats de présence en fin de chaque semaine, de couleurs différentes afin qu'ils ne puissent pas être falsifiés.

Cette scène est la plus explicite à laquelle j'ai assisté, mais elle donne à voir des éléments qui furent contenus dans de nombreuses autres situations. La directrice d'école est elle-même animée par des valeurs fortes : elle entend offrir une nouvelle chance à ces enfants

¹²⁹ Cette ethnicisation des rapports sociaux au sein de l'école n'est pas propre aux Tsiganes et a été mise en évidence face à d'autres immigrés, voir notamment (Poiret, 2000).

¹³⁰ Inscription des enfants de Ionela, 12 septembre 2013, propos de la directrice retranscrits de mémoire après l'entrevue.

¹³¹ Je n'ai pas suffisamment d'éléments pour saisir à quoi renvoyait l'honnêteté plusieurs fois mentionnée. Il s'agissait probablement du respect de ce fameux contrat, en assurant une présence régulière des enfants à l'école, mais l'on peut se demander si elle ne répondait pas implicitement à un stéréotype éculé concernant la malhonnêteté des Tsiganes.

et, tenant compte de leur désavantage social, elle insiste sur le nécessaire investissement de la mère. Sa lecture de la situation la conduit à proférer un discours adapté pour l'occasion et à imposer une procédure administrative exceptionnelle, en dehors de tout cadre légal¹³². Sa fermeté ne sert, dans son propos, que le plein accomplissement de sa mission éducative. La mère est soupçonnée de ne pas partager -ou de ne pas avoir conscience- de l'ambition de l'enseignante. Mais le discours sur les vertus du système scolaire n'était destiné qu'à l'accompagnante, perçue comme une bénévoles française qui partageait probablement la même conception de l'école que l'enseignante ; la mère, elle, n'a eu droit qu'à la lecture du règlement et à une démonstration d'autorité. C'est son comportement que l'on cherche à obliger à travers un énoncé simple et appliqué ; l'individu réflexif qui a fait la démarche d'inscrire ses enfants à l'école n'est pas concerné par l'entretien. Les motivations de la mère ne sont pas enquêtées, au mieux elles sont abordées à travers le soupçon d'instrumentalisation à des fins administratives. Cette attitude repose sur une certaine conception de ses interlocuteurs dont l'honnêteté et la capacité à se conformer au modèle attendu ne seraient pas acquises. L'école doit donc éduquer non seulement les nouveaux élèves mais également les parents. Le fait que ces enfants passent la nuit sous un porche à deux pas de l'établissement et qu'ils soient réveillés aux premières heures du jour par les agents municipaux auraient pu au contraire rassurer la directrice sur leur capacité à être à l'heure devant l'école. Il n'en fut rien.

Ce que souligne cet entretien un peu caricatural mais pas exceptionnel, c'est la façon dont le système scolaire peut altérer non sur le mode du rejet de l'Autre mais dans sa volonté d'inclure. Non seulement les Roms doivent surmonter divers obstacles administratifs pour parvenir à inscrire leurs enfants à l'école mais, lorsqu'ils y parviennent, leur absence de conformité à la société dominante et le soupçon qui pèse d'une manière générale sur la catégorie à laquelle on considère qu'ils appartiennent prennent une dimension nouvelle. Parmi le personnel éducatif, pourtant, on ne relève pas d'expression de racisme ; au contraire, la plupart des enseignants était sensible à la place de ces élèves, aménageaient leur insertion dans le groupe de pairs et leur portaient une grande attention. Cet investissement était justifié par des propos empreints des valeurs traditionnelles de l'école quant à l'égalité, la fraternité, l'ouverture à l'Autre et la capacité de l'éducation publique à aplanir les disparités sociales.

Mais, comme l'ont mis en évidence Blum Le Coat *et al.*, les fonctionnaires n'échappent pas aux préjugés véhiculés à travers l'ensemble de la société, et, sans même chercher à les conforter, leur attitude professionnelle s'adapte à un public conçu à travers les

¹³² Les certificats de scolarité, qui ouvrent certains avantages comme des tarifs réduits pour les transports urbains, sont distribués à tous les élèves immédiatement après leur inscription.

représentations dominantes (Blum Le Coat et al., 2004). Les enseignants percevaient dans les élèves une certaine malléabilité qui les rassurait sur leur capacité à « former » ces nouveaux citoyens français ; en revanche, les parents étaient davantage perçus comme des obstacles dans ce processus de ré-éducation. Leur inadaptation sociale, leur absence supposée d'adhésion aux valeurs de l'école, tout comme leur mode de vie étaient perçus comme susceptibles de freiner la participation des enfants. De ce portrait confus, il est impossible de démêler ce qui serait attribué à la seule indigence matérielle de ce qui relèverait d'une disqualification des pauvres en général ou encore d'une classification en termes ethnoculturels. En tout état de cause, les parents qui faisaient le choix de scolariser leurs enfants se trouvaient aux prises avec les représentations qui pesaient sur leur groupe d'appartenance supposé, même si ce groupe n'était jamais clairement défini.

4.5.2.4. Confier ses enfants à l'Etat

Pour ces familles, confier leurs enfants à l'institution était avant tout un acte d'allégeance envers la société d'accueil. Au sein de la population étudiée, la scolarisation des plus jeunes n'apparaissait pas incontournable ; elle n'allait pas de soi. Les parents avaient eux-mêmes eu des relations contrastées avec le système scolaire roumain dont ils dénonçaient tous le racisme institutionnel. Dans la vaste majorité des cas, l'école leur avait au mieux appris à lire et à compter, souvent au prix de fortes humiliations, mais ne les avait accompagnés ni vers une ascension sociale ni vers l'apprentissage d'un métier. C'est surtout sur le mode du ressentiment que l'on mentionnait l'école roumaine et c'est pourquoi, avant leur départ, seuls certains enfants avaient été scolarisés. C'était donc un acte réfléchi et volontaire qui poussait un certain nombre d'adultes à ré-évaluer la valeur de l'école dans le contexte de la migration et à inscrire leurs enfants dans le système scolaire en France.

Au-delà des tracasseries administratives et de la gestion des relations avec les enseignants, la scolarisation des enfants amène à ouvrir l'espace intime de la famille aux institutions. Devenant élèves, même s'ils sont étrangers, ils devenaient des sujets de l'action publique et, partant, étaient désormais soumis au regard de l'Etat. Or ces familles avaient bien conscience de ne pas être en conformité avec le modèle dominant. La question des horaires à respecter était parfois un véritable défi : les habitants du bidonville étaient installés à une demi-heure à pied de l'école où étaient inscrits nombre d'enfants et les transports publics desservaient mal leur camp. Cela exigeait donc de se lever de bonne heure, sans chauffage ni lumière et, par tous les temps, de partir en ville avant huit heures tandis que les parents débutaient généralement leurs activités vers les dix heures du matin.

Une difficulté bien plus importante, mentionnée par toutes les mères, était l'hygiène qu'impose la scolarisation : on ne peut pas envoyer à l'école un enfant sale, sous peine d'accentuer la discrimination dont on sait qu'il est de toute façon l'objet potentiel. Dès lors, la scolarisation impliquait la gestion d'un accès à l'eau qui permettait de laver régulièrement l'enfant et ses vêtements. Dans les bidonvilles et les squats, l'eau est un problème récurrent mais dont on sait s'accommoder en adaptant son emploi du temps et ses besoins. L'école imposait un rythme strict et c'était alors aux parents de trouver les moyens de répondre à cette exigence de propreté chaque jour, ce qui relevait parfois d'un véritable défi.

Il ne s'agissait pas là d'un détail : les familles savaient que c'était non seulement le bien-être social de l'enfant qui était en jeu mais également qu'elles étaient elles-mêmes jugées sur ce critère par l'institution. Un enfant dont l'hygiène ne correspond pas aux normes de la société française est considéré comme étant en défaut de soin. Si, en plus, il émet des signes de fatigue, on mettra rapidement en cause son bien-être et, partant, l'aptitude de ses parents à lui assurer un mode de vie décent. De cette évaluation par l'institution scolaire pouvait se jouer le devenir même de la famille. S'il pense qu'un enfant est en danger, un enseignant peut faire appel à l'Aide sociale à l'enfance qui, sous l'égide du Conseil départemental, procède alors à une enquête sociale. Ces enquêtes, lorsqu'elles avaient lieu, étaient traumatisantes pour les familles qui savaient que leurs conditions de vie ne répondaient pas à ce que les travailleurs sociaux estimaient nécessaires pour élever un mineur. Lorsque ce type de procédure est lancé, les enfants qui vivent dans des voitures, des cabanes, sous des porches ou des abris de fortune sont fortement susceptibles d'être retirés à leur famille pour être placés en établissement où des conditions matérielles plus favorables leur seront réservées. Si, comme le montre Fabien Deshayes, l'esprit de ces procédures a profondément évolué au cours des dernières décennies visant à associer plutôt qu'à incriminer les familles, les parents roms semblaient toujours relever d'une conception culpabilisante du travail social. Comme d'autres avant eux, ils sont toujours « *jugés néfastes* » pour leur progéniture et évalués comme « *sans repères, fragiles, ayant besoin d'être rattachés à une société dont ils ne cessent de s'éloigner et qu'ils ne peuvent rallier seuls* » (Deshayes, 2014, p. 252). Dans un tel état d'esprit, l'urgence est l'éloignement de l'enfant de son lieu de vie, mais les adultes n'étaient en revanche pas soutenus dans la résolution des difficultés qui justifiaient le placement. La situation ne s'améliorant guère avec le temps, les enfants étaient alors durablement maintenus en institution, contre le gré de leurs parents.

Durant mes trois années d'enquête, j'ai eu connaissance de trois affaires de ce type. La population étudiée connaissait ce risque et le considérait comme une menace extrêmement

angoissante. C'est d'ailleurs le seul thème sur lequel Bogdan a réussi à organiser une manifestation publique ; on pouvait lire dans les rues d'Antibes, sur des pancartes tenues par des femmes, « *Je suis pauvre mais j'aime mes enfants comme vous !* »¹³³. A deux reprises, j'ai rencontré des familles qui, après avoir scolarisé leurs enfants, avaient fait l'objet d'*informations préoccupantes*, préalables à l'enquête sociale, et s'étaient dès lors enfuies de leur lieu d'habitation pour échapper aux travailleurs sociaux, rompant dès lors le lien avec l'éducation nationale.

En ce sens, confier ses enfants au système scolaire n'est pas une métaphore ; cela suppose que l'on accepte de se soumettre à l'autorité de l'Etat, aussi intrusive soit-elle. On s'engage ce faisant à tout mettre en œuvre pour paraître vivre dans la norme. Il est impossible de cacher à l'institution le fait que l'on ne possède pas de domicile stable, mais il est envisageable de travailler chaque jour l'aspect extérieur de son enfant pour ne pas être soi-même soupçonné de maltraitance. La scolarisation suppose donc un effort continu de la part des parents, d'autant que, bien que l'éducation soit obligatoire à partir de six ans en France, aucune mesure contraignante n'ait été mise en œuvre par les autorités pour scolariser ces mineurs. Dans un tel contexte, tous les enfants n'étaient pas scolarisés et l'absence de modèle normatif allant dans ce sens amenait les parents à produire un discours de justification concernant le choix de placer leurs enfants dans l'institution malgré les épreuves que cela représentait.

Différents registres de motivations peuvent être dégagés, qui ne sont pas antagonistes les uns des autres. Une première tendance consiste à accepter de donner ses enfants à une institution française de façon à faire la preuve de sa bonne foi. On l'a dit, le sort des enfants est un problème public, investi par divers acteurs. Scolariser les siens est une façon de montrer que l'on accepte le modèle dominant : on cherche à se conformer à ce qui est attendu par la société majoritaire. Une telle attitude rompt avec l'opposition à ce modèle que constitue aux yeux des majoritaires la non-scolarisation. Les personnes concernées savaient qu'elles gagnaient en légitimité en jouant le jeu de l'école. Cette soumission à l'ordre dominant peut être orientée en finalité à court ou à long terme.

Dans le présent, elle peut être tout à fait pragmatique : scolariser ses enfants fait presque automatiquement des parents des pauvres méritants. S'ouvrir à l'institution est un gage de bonne volonté or la reconnaissance de cette bonne volonté est le premier pas vers l'accès à un soutien ou simplement à de la bienveillance de la part de l'Etat et de ses

¹³³ Information donnée par Bogdan, lors de l'entretien du 27 novembre 2015.

représentants (Dubois, 2008; Frigoli, 2007). Plus encore que d'autres usagers des services sociaux, donner des gages était ici tout à fait indispensable dans la mesure où, ces personnes ne possédant pas de titre de séjour, toute aide ne pouvait être que dérogatoire, donc motivée. Les discours des activistes allaient dans ce sens : « *On peut pas garantir que vous obtiendrez des choses en mettant les enfants à l'école mais on est sûrs que vous n'aurez jamais un appartement ou des aides si vous ne les mettez pas* »¹³⁴. Il est vrai par exemple que seules les familles avec des enfants scolarisés pouvaient être intégrées dans le petit programme social mis en place par la préfecture (voir plus loin). De même, certains ménages ont été hébergés en hôtels meublés quelques temps après l'évacuation de leur squat pour que les enfants puissent poursuivre leur scolarité. Même si le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de ces soutiens était limité et que la scolarisation ne donnait pas accès à des allocations, cet aspect-là jouait indubitablement dans la démarche entreprise par ces familles.

Mais leurs motivations ne se limitaient pas à ce gain immédiat. En faisant ce que leur conseillaient les militants, nos informateurs faisaient le choix de se situer dans la voie la plus valorisée par leurs aidants, des membres attentionnés du groupe dominant. Or, comme le souligne Dominique Vidal « *la conviction d'être considéré comme un individu agissant conformément aux normes de la vie sociale, et de ce fait reconnu comme appartenant pleinement à la société en dépit d'une position dominée, passe largement par les jugements qui émanent de ceux qui incarnent la légitimité culturelle* » (Vidal, 2015). En ce sens, la démarche de scolarisation relève d'une tentative d'adhésion aux normes de la société française. Il s'agit d'aligner son comportement sur celui du groupe majoritaire et d'esquisser ainsi un rapprochement avec celui-ci, dans une quête d'avancement social. Faire comme la population française est en effet un moyen d'atténuer sa propre différence, d'amoindrir sa marginalité. L'ouverture de l'institution scolaire, sans entraîner l'acquisition d'autres droits, est perçue comme un moyen d'entrer dans un processus d'insertion sociale. Ce ne sont pas tant les relations que l'on espère développer avec d'autres familles qui autorisent ce sentiment d'intégration que l'alignement de son emploi du temps et de ses pratiques en général sur ceux des Français de classe moyenne. La volonté de vivre selon la norme dominante, en appartement, avec un emploi salarié, a été exprimée à de multiples reprises. La scolarisation entre dans ce schéma ; elle pose les jalons d'un cheminement vers la normalisation. *Avoir ses enfants à l'école* est une façon d'être en conformité avec la norme et de se fondre dans la société.

¹³⁴ Propos d'une militante sur le camp du Var, 8 septembre 2014.

Enfin, si une minorité pensait que « *l'école n'est pas faite pour les Tsiganes, les profs les placent au fond de la classe, tout ce qu'ils veulent c'est qu'ils restent là, sans déranger, comme ça ils peuvent apprendre aux autres, aux Gadjé* »¹³⁵¹³⁶, d'autres en revanche plaçaient dans cette institution l'espoir d'une amélioration de leur condition sur le temps long. Convaincus que l'école pouvait non seulement apprendre à lire et à écrire à leurs enfants mais qu'elle était également susceptible de leur permettre d'obtenir un jour « *un travail dans un bureau* »¹³⁷, ils adhéraient aux discours des enseignants et des militants sur le potentiel de la scolarisation. Ceux-là percevaient une grande différence entre l'école roumaine, qui discrimine, et l'école française, qui réduit les inégalités sociales pour offrir à chacun une place correspondant à ses dispositions. Tout en sachant qu'eux-mêmes étaient peu outillés pour accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire, ils se montraient confiants envers le système. Ils considéraient qu'offrir la possibilité d'aller à l'école revenait à mettre leur descendance sur la voie de l'ascension ; ensuite à elle de saisir cette chance. La rhétorique autour du mérite faisait alors florès : c'est le travail déployé par les enfants qui serait récompensé à l'école. Pour nos interlocuteurs, celui-ci venait s'ajouter à des dispositions intellectuelles considérées comme innées et que l'on ne pouvait forcer. Dans cette configuration, le lien avec les enseignants revêtait une grande importance : la valorisation des élèves par ces derniers conduisait à garder confiance dans ce modèle.

Une figure a ainsi essaimé dans le camp-bidonville des berges du fleuve : une famille a choisi de scolariser ses trois enfants dès les premiers contacts avec les militants. Elle fut accompagnée dans cette démarche et a en quelque sorte initié le processus qui allait toucher plusieurs dizaines de ses voisins. Inscrite en collège à quinze ans dans une classe pour élèves allophones, la plus âgée a rapidement appris à lire le français et s'est montrée très volontaire. En fin d'année, elle a reçu le prix de « *l'élève la plus méritante* » de l'établissement et le journal local s'en est fait l'écho. Cette « réussite » a fait l'objet de très nombreux commentaires dans le camp ; elle prouvait aux plus critiques que la réussite scolaire n'était qu'une question de volonté et que tous les enfants, même les Tsiganes, pouvaient l'atteindre. Trois années plus tard, tandis que l'élève avait quitté le système scolaire et le camp, son

¹³⁵ Discussion avec Ion, père d'une petite fille de 8 ans et d'un garçon de 12, scolarisés depuis plus d'une année. Traduit du roumain, juin 2015. On note ici que pour certains le discours critique ne prévient pas la scolarisation.

¹³⁶ C'est toujours la discrimination ou l'impossibilité d'atteindre un niveau suffisant pour que cela ait des répercussions bénéfiques qui étaient mises en avant pour dévaloriser l'école. En revanche, je n'ai jamais entendu de discours qui auraient visé la préservation de la culture rom ou roumaine, comme certains ont pu le suggérer pour d'autres groupes, Gitans notamment (Missaoui, 2007).

¹³⁷ Le « *travail dans un bureau* » était, dans les discours de mes informateurs, l'archétype de la norme du travail dans la société majoritaire ; acquérir un tel emploi était le symbole de la réussite sociale, la sortie de la condition tsigane par excellence.

histoire était encore racontée tant par les bénévoles qui cherchaient ainsi à motiver les familles que par d'autres parents qui tiraient une certaine fierté personnelle de cet aboutissement. En valorisant l'adolescente, ce sont tant les représentations stigmatisantes que le déterminisme social qui pèse sur les Tsiganes, qui semblaient avoir été écornés.

C'était bien là le rôle attribué à l'école par une majorité de parents : offrir à leurs descendants la possibilité de transgresser des frontières sociales qu'eux-mêmes avaient tant de mal à contester. Ce n'est donc pas un simple calcul à court terme qui conduisait les enfants des squats et des bidonvilles vers l'institution scolaire mais bien une adhésion de leurs parents au projet républicain : on les envoyait à l'école pour leur donner les moyens de mieux vivre et favoriser leur ascension sociale. A écouter les parents, il ne fait nul doute que la scolarisation n'était pas seulement une soumission à l'ordre institutionnel français ; c'était également une chance offerte par cet Etat pour dépasser sa condition sociale. En ce sens, elle s'intégrait parfaitement au projet migratoire.

Or, c'est précisément cette croyance au projet républicain qui se trouvait contrariée par les épreuves rencontrées sur le parcours vers l'école. Les réticences du personnel administratif -parfois interprétées comme du racisme-, les menaces de retrait des enfants à leurs parents, la délégitimation de leur démarche par certains enseignants soupçonneux ou la mise en cause de leurs compétences étaient vécues comme des embûches dressées par certains pour limiter l'accès à la ressource éducative. Perçus de la sorte, les obstacles rencontrés se situaient dans le prolongement d'autres mises à distance qui semblaient simultanément entretenues par des Gadje, dont des fonctionnaires, mais surmontables par des appareils d'Etat aux vertus égalitaristes. C'est ainsi le volet protecteur des institutions qui était perçu à travers le programme d'insertion sociale que la préfecture a développé pour un très petit nombre de familles.

4.5.3. Eduquer les Roms par le logement : Droit commun et régime dérogatoire

Cette autre expérience, déjà évoquée par incidence plus haut, est intéressante à examiner dans la mesure où elle met à l'épreuve, de la même façon que la scolarisation, le projet d'intégration universaliste républicain face aux particularismes roms. Si « le problème rom » se définit plutôt en termes ethniques et migratoires dans l'arène publique, dans l'espace urbain il est rendu visible par l'émergence de bidonvilles et l'exploitation de logements vides, sans autorisation. Dans la ville étudiée, ces occupations irrégulières étaient la thématique première des articles du journal local qui mentionnaient le terme « Rom ». A ce titre, du point

de vue politique, l'éradication du « problème rom » passait notamment par la disparition de ces habitats de fortune.

4.5.3.1. L'Etat face aux bidonvilles roms

C'est pourquoi une des premières mesures à la symbolique forte du gouvernement socialiste élu en mai 2012 fut d'aborder cette question via la circulaire interministérielle d'août 2012 déjà mentionnée¹³⁸. Le texte traduit bien les deux volets de l'action de l'Etat : s'appuyant sur *les fondements mêmes du contrat social de notre Nation*, il rappelle tout d'abord que le préfet a charge de faire procéder aux évacuations *lorsqu'il est ordonné par le juge qu'il soit mis fin aux occupations illicites de terrains, au besoin avec le concours de la force publique*. A la suite de quoi il précise, *qu'il convient également, au regard de ces principes, d'assurer un traitement égal et digne de toute personne en situation de détresse sociale* et invite ce dernier, *en initiant le travail le plus en amont de la décision de justice qu'il est possible, à proposer des solutions d'accompagnement en mobilisant prioritairement les moyens de droit commun de chacun des partenaires*. C'est dans ce cadre que, à partir du début de l'année 2013, la préfecture des Alpes-Maritimes lance une consultation auprès du réseau associatif pour définir une politique locale de relogement de cette population. Le suivi de ce processus, depuis les discussions préalables, jusqu'à sa mise en œuvre puis son évaluation par des militants à la fin de l'année 2015, permet de saisir ce qui se joue derrière la question du logement lorsqu'elle s'adresse aux « Roms »¹³⁹.

C'est suite à la montée des eaux sur les berges du Var où était installé initialement le camp-bidonville que le réseau associatif s'est rapproché de la préfecture pour une série de discussions informelles et confidentielles. Comme cela a été mentionné, le sujet était alors au cœur du débat politique local, la municipalité fustigeant la présence rom, et les média rendaient compte des tensions apparues entre l'édile et le représentant de l'Etat sur le sujet. Dans ce contexte, les bénévoles furent invités à émettre des propositions et à réfléchir en concertation avec la préfecture, mais il leur fut demandé de ne pas faire écho à ces échanges afin de ne pas attiser l'instrumentalisation politique de la question. Pour les représentants des associations, il s'agissait de travailler main dans la main avec un gouvernement de gauche

¹³⁸ Circulaire interministérielle NOR INTK1233053C du 26/08/2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.

¹³⁹ Je n'ai pas participé aux réunions en préfecture mais j'ai suivi de près le processus d'une part à travers les comptes rendus personnels que m'en faisaient les militants qui y assistaient et d'autre part lors des discussions collectives que cela suscitait au cours des réunions du « collectif roms ». Par ailleurs, je connaissais dix des douze familles intégrées dans le dispositif et j'ai conservé des relations de proximité (invitations réciproques, sorties communes, conseils...) avec trois des familles concernées, jusqu'à la rédaction du présent texte, ce qui m'a également permis de prendre régulièrement des nouvelles des autres familles.

contre la volonté d'une municipalité locale qui cherchait à séduire l'électorat du Front National.

Au printemps 2013, en anticipation à de nouvelles évacuations, des idées furent avancées pour palier la destruction prochaine des cabanes. Les militants, qui n'avaient pas encore une grande intelligence des habitudes et des désirs des personnes qu'ils soutenaient, insistaient « *pour qu'on leur trouve un terrain où mettre des caravanes tous ensemble. Parce qu'ils sont comme des abeilles, on peut pas en prendre qu'un, tout seul il meurt, il faut qu'ils soient ensemble* »¹⁴⁰. Cette conception des mœurs des Roms a sensiblement évolué au cours des trois années d'enquête mais c'est en ces termes qu'elle apparaissait à ce moment-là tant du côté de l'institution que des militants. Afin de combler le manque de connaissance sur ces nouveaux migrants, on s'appuyait sur un modèle que certains disaient connaître, celui des Gens du voyage, charriant par là-même toute une série de représentations sur ces derniers. Plusieurs dispositifs de « sédentarisation de Gens du voyage »¹⁴¹ avaient été mis en œuvre à la fin des années soixante-dix dans le département (Musset, Zirotti, 1981) et, bien que la situation objective ne lui ressemblât en rien, on proposait de s'appuyer sur cette expérience pour « ces Roms-là »¹⁴². La caravane étant pensée comme l'habitat naturel de cette population, il fut convenu que la quête consistait à trouver un lieu, avec eau courante et électricité, et des financements pour acquérir et accueillir ces habitats mobiles. Les objections émises par certains associatifs qui n'approuvaient pas l'idée de créer des camps de Roms aux abords de la ville et soulignaient que les caravanes ne pouvaient constituer un habitat pérenne furent balayées par l'argumentation du représentant des Roms. Selon ce dernier, une part importante des Tsiganes roumains auraient oublié qu'ils étaient nomades mais, comme l'indiquait le logo de son association, cette mobilité était au cœur de leur identité et le logement en caravane serait d'une certaine manière pour eux une façon de renouer avec leur culture ancestrale.

Face aux débats suscités au sein du collectif, il fut décidé de s'adresser directement aux premiers concernés dont l'opinion n'avait jusqu'alors pas été sondée. A plusieurs reprises, il leur fut demandé s'ils approuvaient que les militants recherchent avec le sous-préfet les moyens de les loger en caravane sur un lieu du même type que celui de l'aire d'accueil des

¹⁴⁰ Réunion du collectif Rom, 13 mars 2013.

¹⁴¹ On reprend ici le terme consacré par les politiques publiques et passé dans le langage courant (repris par nos interlocuteurs) sans faire notre la notion de sédentarisation qui laisse penser (1) que dans une période précédente les personnes étaient uniquement itinérantes, sans ancrage territorialisé ; (2) que l'obtention d'une habitation fixe octroyée par l'Etat met fin aux pratiques de mobilité. Les travaux mentionnés de A.Musset et JP Zirotti, comme de nombreux autres, mettent en lumière des pratiques plus complexes et nuancées.

¹⁴² Le propos est de l'auteure mais traduit bien l'idée de la transposition d'une grille de lecture définie dans un autre cadre à une situation que l'on considère identique non du fait de la similarité des conditions sociales qui l'ont produite mais sur la base du postulat selon lequel il s'agit toujours d'une même catégorie ethnique.

Gens du voyage qu'ils connaissaient. Cette offre fut appréciée des habitants des baraques qui voyaient là une occasion d'améliorer sensiblement leur standard de vie, sans toutefois exprimer la moindre référence à leur culture ancestrale. C'est ainsi que les services préfectoraux, soutenus par le réseau associatif, envisagèrent de remplacer les bidonvilles par des caravanes dans le cadre de leur politique de logement. Les préjugés sur la catégorie « Rom » permettaient de répondre ainsi aux injonctions de la circulaire interministérielle à peu de frais tout en gagnant une certaine paix sociale.

Mais trouver un terrain pour y faire résider des personnes démunies n'est pas chose aisée sur la Côte d'Azur. Après plusieurs mois de recherche, et suite à l'annonce du démantèlement du camp des berges, les associatifs reçurent l'information selon laquelle si les Roms occupaient un terrain fermé que l'Etat laissait habituellement à la disposition de la Direction départementale de l'équipement (en charge de l'entretien des routes), situé à une vingtaine de kilomètres de l'agglomération niçoise, ils n'en seraient pas chassés. Ceux qui acceptèrent obtinrent des tentes de bivouacs qu'ils purent installer entre des tas de matériaux de construction que des bulldozers venaient de temps à autres charger dans des camions. La priorité fut donnée aux familles avec enfants et certains adultes célibataires en furent tenus à l'écart. Les forces de l'ordre passaient régulièrement pour vérifier que seuls les autorisés s'y trouvaient. Malgré les interventions du sous-préfet auprès de la municipalité responsable de son adduction, la fontaine située à proximité du camp s'est tarie quelques jours après l'installation, et les trajets en bus pour rejoindre la zone urbanisée, lieu de sociabilité et de travail, se sont avérés complexes. Après une quinzaine de jours, les personnes ainsi « hébergées » ont considéré que bien qu'elles furent moins menacées d'évacuation, leurs conditions de vie s'étaient dégradées et choisirent de quitter ce lieu sécurisé. L'échec de cette initiative conduit à une certaine démoralisation des militants et brisa la relation de confiance établie avec le représentant de l'Etat. Elle eu également pour conséquence une plus grande attention aux habitudes et aux souhaits exprimés par les personnes concernées.

4.5.3.2. Le logement en ville, un moyen d'intégrer les Roms de bonne volonté ?

Quelques semaines plus tard, le sous-préfet engagea une toute autre procédure. Dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées, il mit sur pied une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). Ce dispositif, conçu *pour la gestion de situations exceptionnelles nécessitant l'accompagnement d'urgence de ménages en vue de*

*leur relogement*¹⁴³, sera la principale action publique à destination de cette population. Il s'agissait de sélectionner une dizaine de familles et de leur offrir un accompagnement social personnalisé en même temps qu'un logement. Les explications données alors par les services de l'Etat, et reprises par les associatifs, valorisaient la capacité d'intégration sociale offerte par le dispositif : les personnes bénéficieraient, en plus d'un appartement, de cours de français et éventuellement d'une formation pour adulte dans le cadre de leur recherche d'emploi ; on leur délivrerait, de manière dérogatoire, un permis de séjour les autorisant à postuler à diverses prestations ; le tout avec l'objectif qu'elles parviennent, après un temps donné, à quitter ce dispositif et à vivre de manière autonome selon la norme dominante française, à savoir en location privée avec un emploi salarié.

Il s'agissait donc de mettre en œuvre un programme exceptionnel, adressé à notre seule population d'étude, dans le but de la faire entrer dans le droit commun et de la débarrasser, en quelque sorte, des spécificités qui constituent le « problème rom », contenues dans la marginalisation économique et l'insalubrité des habitats. Cette mission fut déléguée à une association d'utilité publique dont l'objet est le développement de politiques d'accueil et d'insertion par l'habitat¹⁴⁴. D'après les militants qui suivaient le dossier, la dimension éducative était au cœur du projet : à travers l'acquisition d'un logement et l'accompagnement vers le travail, c'est l'intériorisation des normes culturelles et sociales françaises qui étaient visées. Le représentant des Roms, Bogdan, fut le seul délégué de la société civile invité à faire partie du comité de pilotage du programme lorsqu'il fut lancé, au début de l'année 2014. Lors de nombreuses prises de parole en public ou en privé, il insistait sur la nécessité d'instruire ses compatriotes des manières de faire de la société majoritaire. Fort de sa longue expérience dans les quartiers roms en Roumanie et en France, il s'estimait à même de saisir les difficultés du passage de la marginalité à la normalité et prodiguait en ce sens des conseils aux travailleurs sociaux comme aux militants ou au préfet. Son activité en ce sens contribuait à présenter ce dispositif comme un sas entre le monde de la marginalité tzigane et celui de la classe moyenne française.

Dans ces propos, il est à peu près impossible de distinguer ce qui relevait selon lui des habitus d'une classe socialisée dans la misère, de paradigmes qui seraient propres à l'ethnie rom. Il expliquait ainsi le manque d'hygiène des Roms par les difficultés qui leur étaient faites

¹⁴³ Site du ministère du logement et de l'habitat durable <http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/les-maitrises-d-oeuvre-urbaine-et-sociale-mous-a1292.html> consulté le 12 janvier 2016.

¹⁴⁴ Il s'agit d'une association loi 1901 dont la fonction quasi-exclusive est de porter la mise en œuvre de politiques publiques selon un cahier des charges très précis défini par l'Etat ou des collectivités territoriales via des subventions publiques.

en Roumanie pour accéder à l'eau. De même, ils auraient eu tendance à jeter leurs déchets à même la rue parce qu'il n'existe pas de service de ramassage d'ordures dans les quartiers roms roumains, etc. La catégorie Rom était sans aucun doute ici réifiée et redéfinie dans la mesure où elle était réduite aux seuls Roms marginalisés mais elle n'était pas naturalisante. L'ensemble des dispositions qu'il conviendrait de réviser ne reposait pas, selon Bogdan, sur une nature rom mais bien sur une expérience sociale. Ces propos, mis en regard d'autres sur l'histoire paneuropéenne ou le destin des Roms, mettent encore une fois en lumière la dimension polysémique de la catégorie : tandis qu'elle sert parfois de support à la revendication d'une identité collective en quête de reconnaissance, elle renvoie d'autres fois à une position inégalitaire dans une structure de classe donnée. Dans ces argumentations, elle est à la fois une catégorie prescriptive, sous forme de projet identitaire, et une catégorie descriptive d'une situation de domination. Ce sont ces deux versants qui s'enchevêtrent tant dans les propos de Bogdan que dans le regard posé sur notre population par les acteurs institutionnels.

Doté de la confiance des institutions, ce dernier fut chargé d'opérer une présélection des familles susceptibles d'intégrer le programme social. Parmi les habitants du bidonville et des squats de Nice, quasiment tous étaient candidats mais seuls dix ménages étaient concernés. La sélection se fit en fonction des critères plus ou moins explicites de la préfecture. Un premier aspect élimina un nombre important de candidatures : ne pouvaient entrer dans le dispositif que des familles avec enfants scolarisés. Ces derniers offraient par leur seule existence un ensemble de garanties que nous avons déjà abordées : d'abord les familles étaient des cibles privilégiées de l'action sociale puisqu'elles avaient des enfants à protéger ; ensuite la scolarisation de ces derniers témoignait de la bonne volonté des parents et de leur propension à adopter les pratiques attendues d'elles ; enfin la présence des enfants permettait d'inscrire l'action dans la durée puisque l'on préparait les adultes de demain.

Une autre estimation, plus floue, consistait à évaluer la capacité d'intégration des parents. Il s'agissait de mesurer les efforts entrepris jusqu'alors en ce sens ainsi que leurs (pré) dispositions. Bogdan discutait souvent ce point avec les autres militants. Ainsi une femme qui parlait mal le français mais se disait très volontaire pour l'apprendre était perçue favorablement ; telle autre qui demandait régulièrement de l'aide pour trouver un travail afin de ne plus *faire les poubelles* semblait être une bonne candidate. Ceux qui avaient déjà obtenu de petits boulots salariés étaient également mieux reçus. Dans cette configuration, l'apparence intervenait également au premier chef : tenir sa cabane ou son squat propre et en bon état, s'habiller de façon passe-partout, communiquer de manière posée, être à l'heure aux rendez-

vous, etc. étaient autant d'éléments à ne pas négliger pour définir quels étaient les nécessaires les plus méritants.

En remettant à « un des leurs » cette fonction de sélection visant à déterminer les plus aptes à recevoir l'enseignement qui les porterait vers le modèle majoritaire, les institutions évitaient d'entrer dans des considérations qui auraient pu faire l'objet de critiques. La subjectivité de Bogdan, jugée légitime puisqu'elle venait d'un Rom, n'était pas interrogée. Si les personnes évaluées le soupçonnaient parfois de favoritisme, la confiance que lui attribuaient les institutions ne fut jamais remise en cause. Par cette délégation, les agents de l'Etat ont en quelque sorte attribué au représentant autoproclamé un rôle de leader de communauté qu'il n'avait pas au départ. Lui-même devenant désormais susceptible de distribuer des biens précieux (l'accès au logement), voyait sa notabilité se confirmer et sa capacité à structurer la communauté se renforcer. Sa médiation était appréciée de l'Etat dans la mesure où il avait lui-même saisi les attendus et le langage subtil de la préfecture. Il sut sélectionner les personnes qui convenaient le mieux à la MOUS : il ne s'agissait pas des individus les plus nécessaires mais de ceux qui adopteraient le plus aisément les comportements espérés par l'institution.

Même s'il était conscient de laisser ainsi des personnes fragiles hors du champ de l'action sociale, il agissait en conformité avec ses valeurs. Les réunions du collectif de soutien aux Roms ont mis en évidence l'adhésion de Bogdan et de la majorité des militants aux principes officiellement défendus par le programme social. En effet, tous étaient portés par la perspective d'intégration des familles sélectionnées ; ils souhaitaient les aider à rejoindre le modèle de la classe moyenne française. Ainsi, plusieurs militants, en lien avec des enseignants, suivaient la scolarisation des élèves et n'hésitaient pas à s'adresser directement aux familles pour leur reprocher le manque d'assiduité de leurs enfants. Parallèlement, ils organisaient des soutiens scolaires pour pallier les difficultés des familles à suivre la scolarité de leurs enfants. De même, on intervenait auprès des adultes en faveur de l'alphabétisation et l'on fustigeait, en réunion « *ceux qui ne jou[ai]ent pas le jeu* »¹⁴⁵.

Le collectif de soutien s'est montré plus ferme, en ce sens, que la structure associative qui portait le projet. D'après les militants (Bogdan compris), cette association n'avait pour seule motivation que sa propre reconduction en tant que délégataire de service public et ne se souciait pas fondamentalement du devenir des familles intégrées dans la MOUS, au contraire des militants, tous bénévoles, qui ne se mobilisaient qu'au nom de leur morale. Ils estimaient

¹⁴⁵ Propos entendus lors d'une réunion du collectif de soutien aux Roms au sujet de familles intégrées à la MOUS, janvier 2015.

que le programme devait accompagner vers l'autonomie et ne pas devenir un moyen d'entretenir des familles dans une dépendance aux prestations sociales. Pour conserver l'état d'esprit initial du projet, l'idée fut émise, lors d'une réunion du collectif quelques mois après son lancement, de dénoncer à la préfecture les quelques familles qui ne déployaient pas suffisamment d'efforts pour s'intégrer afin qu'elles soient exclues et remplacées par d'autres, plus volontaires. Le fait, par exemple, de garder des liens forts avec la Roumanie et d'y effectuer des allers-retours réguliers s'interprétait comme un défaut d'intégration, cette dernière consistant à s'établir en France et non dans l'entre-deux. De même, continuer à *faire les poubelles*, en stockant des objets de récupération dans son appartement, alors que l'on était engagé dans un parcours vers la professionnalisation se comprenait comme le signe d'une certaine résistance à la normalisation. L'option de la dénonciation ne fut pas retenue par crainte que le projet ne périclité si l'on soulignait ses quelques dysfonctionnements mais les militants ont continué à s'investir auprès des familles prises en charge pour surveiller l'action des travailleurs sociaux et vérifier qu'ils œuvrent bien dans le sens déterminé initialement par la préfecture.

Pour les familles sélectionnées, le soutien de l'Etat était vécu comme un aboutissement : cela consacrait la réussite du projet migratoire. Vivre dans un appartement en ville, avec toutes les commodités et envisager de travailler régulièrement pendant que les enfants allaient à l'école était un modèle qu'elles ne cessaient de revendiquer. Etant donné la forte concurrence pour entrer dans le dispositif, les familles choisies se savaient privilégiées et en tiraient une grande reconnaissance envers « la France ». Un nouveau-né fut ainsi baptisé du nom de famille du sous-préfet qui lui fut désigné comme parrain. Dans ce contexte, elles avaient à cœur de témoigner de leur bonne volonté afin que l'on ne remette pas en cause leur aptitude à tirer le meilleur profit du programme social. Cela était d'autant plus vrai que ces ménages avaient précisément été sélectionnés sur la base de leur propension à se conformer à ce style de vie. Toutefois, changer l'ensemble de ses pratiques du jour au lendemain n'allait pas de soi pour des personnes qui avaient vécu de nombreuses années, voire toute leur vie, aux marges de la société majoritaire. Non seulement leurs réseaux de sociabilité les amenaient à maintenir une présence partielle dans les camps et les squats mais, on l'a dit, certaines pratiques caractéristiques de la condition des habitants de bidonville étaient maintenues après l'obtention d'un logement et d'allocations.

L'observation des quelques familles concernées durant les deux années qui ont suivi leur prise en charge par le dispositif préfectoral invite cependant à nuancer le paradigme culturel par lequel on a parfois expliqué les comportements des personnes les plus paupérisées.

A la suite d'Oscar Lewis, la notion de « *culture de la pauvreté* » a été mobilisée pour expliquer la tendance des individus économiquement et socialement fragilisés à conserver un ensemble de dispositions adaptées à une situation de pauvreté lors même que les conditions structurelles qui l'avaient engendrée auraient évolué (Lewis, 1966). Plus récemment, cette notion a fait l'objet de débats visant à affiner le caractère heuristique de la culture pour saisir les comportements récurrents des pauvres et la rémanence des frontières sociales et ethniques (Harding, Lamont, Small, 2010). Nos propres observations tendent à réviser l'idée d'une culture figée limitant les possibilités de changement et nous amènent à considérer les dispositions que certains nomment culturelles non comme un ensemble de valeurs et de comportements construits une fois pour toute par une somme de déterminismes sociaux mais plutôt, comme le suggèrent Lamont et Small, comme un répertoire d'actions dans lequel il reste possible de puiser à tout moment (Lamont, Small, 2008).

En ce sens, la « culture » des Tsiganes de Nice ne limitait pas leurs aspirations et ne les enfermait pas dans leur condition sociale ; elle intervenait plutôt comme une *boite à outils* dans laquelle les individus puisaient pour s'adapter à leur environnement (Swidler, 1986). Les personnes interrogées justifiaient ainsi de maintenir une activité de récupération d'objets usagés par le fait que leur nouvelle vie s'accompagnait de nouvelles ressources mais également de nombreux frais que les seules allocations ne permettaient pas de couvrir. La chine, comme le commerce avec la Roumanie constituaient alors des savoir-faire mobilisables pour compléter les revenus familiaux. Il s'agissait moins de choisir, parmi de multiples options proposées par la société majoritaire, celle qui fut le plus proche de la culture d'origine que de trouver, en se référant à de sa propre expérience, un moyen de parvenir à réguler son budget. L'adaptation au nouvel environnement procède ainsi simultanément de l'acquisition de nouveaux comportements, fonction notamment de ce que l'on comprend des attendus des personnes encadrant le processus (travailleurs sociaux, militants, personnel administratif...), des nouvelles opportunités offertes, et de la mobilisation de certains savoirs et compétences issus de son vécu.

4.5.3.3. Le village d'insertion, un sas « désethnicisant » ?

Quelques deux années après le lancement de ce dispositif, lors d'une réunion du collectif de soutien aux Roms, le bilan tiré de cette politique publique par ses initiateurs était positif : mis à part quelques cas rares, les familles soutenues avaient évolué dans le sens escompté et plusieurs d'entre elles avaient quitté le dispositif social pour vivre de façon autonome dans du logement locatif privé. Pour certains militants « *le pari de l'intégration*

[était] réussi »¹⁴⁶. Toutefois, même si presque une quinzaine de familles avaient pu bénéficier de la MOUS, le « problème rom » était loin d'être réglé dans le département. Plusieurs centaines de personnes étaient encore menacées d'expulsion lors de l'hiver 2016. Un débat fut alors ouvert sur les propositions à soumettre à la préfecture pour faire évoluer la situation. Deux options furent envisagées : soit demander un élargissement de la MOUS en cours afin que davantage de ménages puissent être concernés, soit soutenir la création d'un village d'insertion à l'image de ceux développés en région parisienne à partir de 2007.

Bien que les deux programmes dépendent de *la politique sociale du logement à destination de publics spécifiques*, ils relèvent de démarches contrastées dans leur mise en œuvre. Le premier, on l'a dit, consiste à reloger des familles en milieu urbain tout en mobilisant divers partenaires institutionnels pour accompagner leur insertion sociale et économique. Le second vise à créer des zones de logement temporaire, souvent à l'orée des villes, où sont rassemblées quelques dizaines voire centaines d'individus. Les entrées et sorties en sont contrôlées et limitées par un gardien, les habitants doivent se soumettre aux horaires imposés par les gestionnaires et des services sociaux sont chargés de suivre leur parcours vers l'emploi. S'appuyant sur le modèle des cités de transit à destination des Maghrébins conçues dans les années soixante et soixante-dix, ces lieux de vie sont envisagés comme transitionnels : les hébergés sont supposés acquérir durant leur séjour sur place les connaissances et les manières de faire qui leur permettront dans un second temps de vivre au sein de la société majoritaire. Hier comme aujourd'hui, les chercheurs ont souligné les préjugés derrière ces dispositifs : l'Autre, Arabe hier, Rom aujourd'hui, est perçu comme trop différent pour être directement assimilable par la société française et nécessite de passer par une zone de transit qui le débarrassera de ses particularismes avant de pouvoir rejoindre la collectivité nationale (Cohen, David, 2012; Legros, 2010a; Pétonnet, Choron-Baix, 2012; Tricart, 1977). Le manque de liberté, les pratiques infantilisantes et la ségrégation engendrés par ces structures ont souvent été dénoncés, tout comme la pérennisation de dispositifs initialement conçus comme temporaires. Concernant les Roms en France, ce dispositif peut être considéré comme l'archétype de l'ethnicisation des politiques publiques à leur endroit. Tandis que dans les grands bidonvilles proches de la capitale on rencontre des personnes de diverses origines (Olivera, 2011d), seules celles catégorisées comme Roms sont logées en village d'insertion et tout est fait pour traiter des spécificités ethnoculturelles de ce groupe. Olivier Legros, étudiant les « villages » créés autour de Paris à la fin des années deux mille,

¹⁴⁶ Propos d'un militant, réunion du collectif rom, janvier 2016.

fait ainsi le constat du renforcement des processus de marginalisation via cet instrument (Legros, 2010b).

Ce n'est pourtant pas par méconnaissance de ces analyses que les bénévoles envisageaient cette option. Bien qu'il ait lui-même dénoncé le fonctionnement abusif d'une telle structure en banlieue strasbourgeoise, la comparant aux camps nazis, le représentant des Roms était le plus enclin à soutenir le montage d'un tel village dans les Alpes-Maritimes : il voyait là un moyen de faire bénéficier de l'action sociale un nombre plus important de personnes et notamment d'y inclure des individus qui ne satisfaisaient pas aux critères de la première MOUS. Les couples sans enfants, les célibataires, les personnes âgées, les malades chroniques ne pouvaient en effet postuler au petit programme lancé en 2014. C'est donc avec le souci d'améliorer rapidement le quotidien de marginaux qui ne correspondaient pas à la figure du pauvre de bonne volonté tel que défini par les institutions que Bogdan défendait la création d'un tel lieu de vie. Sa propre conception de la romanité l'invitait à admettre le principe d'une politique sociale ethnicisée. Sachant qu'au niveau de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la Décennie des Roms, des budgets avaient été alloués à destination de ces derniers, il lui semblait naturel que l'Etat français consacre une action publique à destination exclusive de cette population. D'autres militants étaient plus circonspects et, tout en validant l'argument du nombre et de la diversité des personnes à prendre en charge, craignaient les effets discriminants d'une telle mesure.

Ce débat, qui n'était pas tranché à la fin de l'hiver 2016, permet d'observer comment, sur le terrain, dans les interactions entre acteurs institutionnels et société civile s'inscrit la question de l'ethnicité et du dépassement des frontières sociales qui en sont -dans certaines circonstances plus que dans d'autres- le corollaire. On retrouvait ainsi, dans ces discussions situées, le dilemme de fond entre la conception française de l'action publique universaliste et la promotion du multiculturalisme européen (Doytcheva, 2011).

4.5.4. Transnationalisme et relation à l'Etat

Le regard porté sur les relations avec la police, l'école et le programme social permet tout d'abord de conclure que la population migrante étudiée ne vit pas au-delà des espaces régulés par l'Etat. Sa marginalité et sa situation irrégulière en France, pas plus que ses allées-venues à travers le continent ne la sortent du champ d'action des institutions. Que ce soit en déployant à son encontre une répression brutale ou au contraire en l'incluant dans le projet d'intégration républicaine, l'Etat agit de manière ciblée envers cette catégorie de population. Depuis les plus hauts responsables politiques jusqu'aux agents de guichets ou au personnel

enseignant, l'Etat a du mal à y percevoir autre chose que « des Roms », intrinsèquement différents de la population majoritaire. Les outils d'intervention tout comme les attitudes des fonctionnaires s'adaptent alors à un groupe ethnique dont on connaît mal l'essence mais dont on perçoit une profonde altérité.

Bien que la référence aux Gitans intervienne fréquemment pour réduire ce sentiment d'étrangeté en s'appuyant sur la conception d'un peuple rom pan-européen telle que défendue par les élites du groupe, la distance perçue n'est pas toute entière contenue dans une essence ethnique. L'observation des interactions au plus bas de l'échelle souligne en effet l'imbrication de divers registres: si l'idée que ces personnes partagent d'autres mœurs ou une culture éloignée de celle de la nation française affleure souvent lors des échanges, les stéréotypes relèvent d'autres fois d'une disqualification de la pauvreté comme si celle-ci tenait lieu de référent culturel. Les expressions comme « *Ces gens-là* », « *je n'en ai jamais eu* » ou simplement « *Ils* » pour désigner une entité qui reste floue, articulent ainsi différentes grilles de lecture qui, toutes, désignent une marginalité, qu'elle soit sociale ou ethnique, important peu aux yeux de leurs locuteurs. Ainsi, quand bien même l'Etat ne définirait pas de politiques publiques explicitement orientées ethniquement - c'est encore ce qu'il tente de faire en désignant un préfet à *l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées* plutôt qu'un préfet *des Roms* -, la réception de ces dernières s'opère dans le cadre définissant habituellement le social et dont les catégorisations ethniques ne sont pas absentes. Les personnes interrogées ne contestaient guère ce procédé : bien souvent, elles acceptaient que l'on mette en saillance leur éloignement au modèle, malgré les risques que cela comportait, parce qu'elles escomptaient que les institutions les aideraient à le réduire.

Ce qui apparaît de façon explicite, et peut-être davantage dans le cas des Roms que d'autres populations issues des migrations, c'est que la désignation ethnique ne renvoie pas seulement à une catégorie sociale qu'il serait plus court de désigner par son ethnonyme. Lorsque l'Etat s'adresse aux Roms, que ce soit à travers des politiques publiques ciblées ou par les interactions que ses agents entretiennent chaque jour avec le public concerné, il manipule toute une série d'arrière-pensées qui s'étendent du stéréotype raciste à la prise en compte bienveillante de certains particularismes culturels, en passant par des prénotions sur la pauvreté en général. La grille de lecture ethnique ne vient pas remplacer la catégorisation en termes de hiérarchie sociale : les deux dimensions s'articulent dans des jeux complexes qui, *in fine*, permettent de mesurer la distance qui existe entre la population ainsi examinée et la classe moyenne. C'est en effet le mode de vie de cette dernière qui sert de mètre-étalon à l'intégration sociale telle que définie par l'Etat et ses instruments.

L'analyse de ces situations montre que la prise en compte de cet écart à la norme par les agents de l'Etat, même lorsqu'elle se veut bienveillante, tend à renforcer l'altérisation. Philippe Warin souligne en ce sens que tout ciblage de l'action sociale est porteur de frontière (Warin, 2010). Dans notre cas d'étude, les institutions traitent avec des Roms ; c'est là le cadre de l'interaction et il n'est guère possible d'en sortir. Or, ce cadre convoque toute une série de représentations qui implique une certaine attitude de la part des agents. La méfiance, le soupçon, la mise à l'épreuve, le contrôle, les menaces découlent de cette interprétation de la situation ; ils anticipent des comportements supposés susceptibles d'apparaître chez « les Roms ». En ce sens, on partage le constat de Sébastien Chauvin et Loïc Wacquant selon lesquels les structures et les politiques étatiques jouent un rôle dans l'articulation différentielle des inégalités de classe de place et d'origine (Wacquant, Chauvin, 2014).

Les sujets désignés sont conscients de ces processus de catégorisation chez leurs interlocuteurs et eux-mêmes en tiennent compte dans leur lecture des situations. Ils imputent ainsi du racisme à certains mais d'autres fois sont prêts à donner des gages pour montrer qu'ils ne sont pas des « *Tsiganes comme les autres* »¹⁴⁷. Ce qu'il est intéressant de retenir de ces interactions et des commentaires qu'elles suscitent chez nos sujets d'étude est leur propre perception de l'Etat français et de son rapport à la *tsiganité*. Il faut replacer la socialisation de ces personnes dans son contexte et tirer ainsi un profit heuristique du dépassement du nationalisme méthodologique. Elles ont grandi en tant que Tsiganes dans un pays où cette désignation renvoie à une race, un héritage biologique, une infériorisation historique, et où le racisme s'exprime sans fard, tant au niveau des institutions que de la population majoritaire. La discrimination ethnique n'y apparaît pas en transparence ou de façon édulcorée. Voici ce qu'en décrivent Claire Lévy-Vroelant et Jérôme Segal : « *En Roumanie, les Roms n'ont pas pu bénéficier de la loi de 1995 sur la redistribution des terres aux familles. (...) La place des Roms dans la société roumaine est caractérisée par les discriminations à l'emploi (on lit souvent des annonces comportant la mention « Roms s'abstenir »), aux soins, à l'école, et cela même dès la naissance car des officiers d'état civil roumains refusent parfois d'enregistrer les naissances roms* » (2003, p. 223).

En arrivant en France, ces migrants sont donc déjà porteurs d'une identité réifiée et dépréciée et sont accoutumés à être confrontés à des institutions racistes. Cependant, ils ne transposent pas aveuglément leur conception de l'Etat roumain à l'Etat français. En quittant

¹⁴⁷ Expression entendue à de multiples reprises par mes interlocuteurs pour s'extraire des stéréotypes qui pèsent sur les Tsiganes en général.

leur pays d'origine, ils espéraient pouvoir prendre quelque distance avec la domination raciale. C'est ce qui transparait du projet migratoire : vivre dans un pays où les possibilités d'échapper aux déterminismes (sociaux et raciaux) seraient plus élevées qu'en Roumanie. Mais ils ne sont pas non plus naïfs : ils ne prennent pas la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » au pied de la lettre. Leur rapport à l'Etat français se forme à partir d'un bricolage composé du passé roumain, de l'expérience vécue en France et de ce qu'ils perçoivent des valeurs du projet républicain français. En ce sens, le racisme qu'ils attribuent à certains agents ne les surprend pas - ils savent que les Gadjé (conçus comme une catégorie transnationale) sont souvent racistes - mais cela ne les empêche nullement de faire confiance aux institutions qu'ils représentent. L'école comme le programme de relogement sont pris au sérieux : ils considèrent que leur adhésion à ces dispositifs leur permettra de quitter leur condition misérable et en éprouvent une grande reconnaissance envers l'Etat français. Ce qui est remarquable à leurs yeux, ce n'est pas tant la domination, même exercée par l'Etat, qu'ils subissent en tant que Tsiganes et qui se situe dans le prolongement de leur socialisation roumaine, mais plutôt la perspective universaliste qu'ils découvrent au contact de ses institutions.

Le faible nombre de personnes qui voit effectivement sa situation s'améliorer ne limite en rien la croyance en ce modèle d'ascension sociale. En cela, leur analyse n'est guère différente de celle de la population majoritaire qui voit dans l'école un ascenseur social même si depuis les travaux de Pierre Bourdieu et Claude Passeron, chacun sait qu'elle est avant tout un instrument de reproduction sociale (1970)¹⁴⁸. En ce sens, le rapport à l'Etat français est ambivalent : on craint son pouvoir, on l'accuse de discriminer parfois, mais on croit également à ses capacités protectrices, voire émancipatrices. En France, certains agents ou certaines actions sont perçus comme racistes mais cela est davantage imputé à des personnes - fussent-elles fonctionnaires- qu'aux institutions elles-mêmes. L'Etat, qui peut sortir une personne de l'illégalité, voire la soutenir via des aides *ad-hoc*, apparaît même pour beaucoup comme l'unique voie vers une véritable ascension. Contrairement aux populations étudiées par Alain Tarrius, qui parviennent à s'affranchir de l'ordre social dominant pour recréer d'autres hiérarchies dans des *mondes de la migration* (2001), une majorité des personnes étudiées ici considère que la réussite passe par un rapprochement avec les standards de vie de la classe moyenne française, ce qu'elles désignent elles-mêmes comme *une volonté*

¹⁴⁸ En avril 2016 l'UNICEF publiait un rapport qui plaçait la France en 35^{ème} position sur 37 pays évalués en terme de reproduction des inégalités sociales à l'école (UNICEF, Innocenti Report Card 13, 2016)

*d'intégration*¹⁴⁹. En cela, même si elles sont fortement marginalisées et qu'elles peuvent ressentir la stigmatisation au quotidien, elles adhèrent en quelque sorte au projet républicain et ne remettent guère en question, comme le fait aujourd'hui une partie des descendants d'immigrés, les vertus égalitaristes de la République. Cet optimisme est sans doute à mettre au compte de la démarche proactive dans laquelle s'inscrit leur migration et, peut-être, à une meilleure connaissance des mythes fondateurs de la République française qu'à son fonctionnement réel.

Le transnationalisme, nous dit Nina Glick Schiller, repose sur la capacité des migrants à maîtriser les codes et les normes des multiples sociétés dans lesquelles ils vivent (Glick Schiller et al., 1997) ; l'expérience de notre population d'étude souligne que ces passages d'un monde à un autre font appel à une capacité d'adaptation et de lecture des situations relativement complexe. C'est en mettant en regard l'attitude de l'Etat et des fonctionnaires français avec celle des institutions roumaines qu'ils estiment gagner en dignité lors de la migration. Les migrants transnationaux ne sont pas des *étrangers* de Simmel qui, étant extérieur à une société peuvent plus aisément en comprendre les rouages. Etant issus d'une certaine société, ils sont eux-mêmes pétris d'habitus et de valeurs et font une lecture subjective et située des situations. Leur appréhension de la société dans laquelle ils s'installent passe par le prisme de la socialisation dans la société d'origine à laquelle se mêlent certaines connaissances ou croyances communément partagées. Avant le départ, ces (pseudo)savoirs émanent autant de l'école que des médias ou du discours des autres migrants. Une fois en migration, c'est la confrontation des présupposés de départ et des expériences vécues auprès d'acteurs variés qui conduit à des réajustements et fait évoluer les grilles de lectures des sujets. En ce sens, le rapport à l'Etat français des migrants étudiés n'est pas figé et se construit à l'échelle européenne.

¹⁴⁹ "Vrau sa me integrez" (trad. "Je veux m'intégrer") était un propos récurrent de nombre d'informateurs dès lors que la conversation portait sur l'avenir.

4.6. CONCLUSION : LES ROMS, DES POOR WHITE TRASH EUROPEENS ?

Comment rendre compte de la force et du maintien de la catégorisation ethnique lors même que l'on a démontré son caractère non essentiel ? Telle était la question que l'on entendait aborder au cours de ce texte¹⁵⁰.

L'histoire récente ou plus ancienne nous enseigne certes que les catégories « Rom » et « Tsigane » ont été socialement construites ; qu'elles ne tiennent pas à une race biologique et qu'elles ne sont pas non plus le reflet de groupes ethniques clos maintenus inchangés à travers les âges, depuis leur apparition en Europe à la fin du Moyen Age. Contextualisant l'apparition des Tsiganes de Roumanie, on a souligné l'enchevêtrement du statut social (celui d'esclave ou de serf) et d'une désignation ethnique dans un environnement donné. Plus tard, le processus de réification de l'ethnie rom par quelques élites politiques au cours du vingtième siècle a répondu à une essentialisation disqualifiante portée par les sociétés majoritaires européennes qui, à partir du dix-neuvième siècle, ont assis l'avènement des Etats-nations sur l'existence supposée de *peuples* aux origines et destinées distinctes. Dans une telle conjoncture, c'est la recherche de reconnaissance, et dans le but de se défendre contre leur marginalisation socio-économique qu'une partie des groupes laissés aux portes des nations européennes s'est constituée en *peuple rom*. La consécration d'une minorité ethnique transnationale a alors trouvé un écho favorable dans des instances européennes construites après la seconde guerre mondiale, dans un jeu de contrastes avec le monde soviétique. Le modèle capitaliste soutenu par l'Occident préférant substituer le multiculturalisme à la lutte des classes, le *mouvement rom* n'aura aucun mal à trouver sa place dans la configuration politique européenne.

A l'heure actuelle, la catégorisation ethnique et la mise en saillance d'une frontière distinguant les Roms des autres populations ne tiennent pas seulement à l'activité ségrégative des majoritaires ; elle est devenue un instrument au service d'une démarche visant à retourner le stigmate pour combattre non seulement des préjugés mais également une position sociale défavorable. La démarche des leaders roms consiste à valoriser l'ethnie, sa culture, ses origines, pour découpler la « romitude » du statut social misérable auquel elle est généralement associée. La quête de reconnaissance, qui est avant tout une quête d'ascension

¹⁵⁰ Cette conclusion est l'aboutissement des développements précédents. En ce sens, elle est inspirée des nombreuses lectures mentionnées tout au long du texte qui définissent un cadre conceptuel puisant alternativement dans la sociologie des relations interethniques, certains travaux sur la race et dans les débats américains en cours autour de l'étude des frontières. Afin de ne pas alourdir inutilement la lecture, je ne mentionnerai pas ici à nouveau chacun des auteurs auxquels auquel je suis redevable.

sociale collective et transnationale, tend en cela à donner du poids à une frontière ethnique qui, depuis longtemps, naturalise aux yeux des majoritaires la relégation sociale de divers groupes. J'ai montré qu'en tant que définition interne, elle était davantage portée par une poignée d'activistes politisés que par un fort sentiment d'appartenance revendiqué par sa base. Du point de vue de sa définition externe, il me semble que la prédominance du recours à une catégorisation essentialiste et biologisante, traduite par l'avènement de la « question rom » dans l'espace public français depuis une quinzaine d'années, n'est pas seulement le fruit de la xénophobie des Européens, quand bien même celle-ci augmenterait face aux inquiétudes suscitées par le processus de mondialisation. Contrairement à ce que postule une partie des travaux classiques sur la notion de race, ce n'est pas le seul racisme qui réactualise la *race* rom. Sans nier cet aspect, il apparaît que la lecture de la société par le prisme des minorités est avant tout une orientation politique assumée au plus haut niveau européen et qui pénètre les différents étages des sociétés nationales. Je considère que cet environnement idéologique et institutionnel porte en lui les germes de la racialisation de l'exclusion sociale des migrants qui sont au cœur de cette recherche.

A l'échelle européenne, il se traduit par des instruments concrets, depuis l'article 2 du *Traité sur l'UE* qui place le *respect des minorités* comme une valeur fondamentale de l'Union¹⁵¹, à la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* en passant par la *Décennie des Roms* et bien d'autres instruments encore. Dans cette rhétorique, la gestion du *pluralisme* constitue le volet politique du projet néo-libéral européen. La minorité ayant été élevée au rang d'acteur politique préférentiel par les institutions, l'activisme des groupes d'intérêts - le *lobbying* - a vocation à remplacer les conflits sociaux. Or, la notion de « minorité », telle qu'elle est mobilisée par les appareils européens repose sur une conception essentialiste des catégories : il n'existe pas de minorité sur critères sociaux. La pauvreté ne constitue pas une minorité ; le chômage ne constitue pas une minorité ; l'irrégularité (des sans-papiers) ne constitue pas une minorité ; l'analphabétisme ne constitue pas une minorité, etc. La politique européenne ne perçoit que des minorités ontologiquement constituées (sur une base ethnique, sexuelle ou autre) qui rencontrent des difficultés sociales, elles-mêmes souvent liées à leur nature, autorisant par là-même un raisonnement tautologique supposé éclairer la perpétuation d'une position dominée. Ainsi, les Roms ont des problèmes

¹⁵¹ Article 2 de la version consolidée du Traité de l'Union Européenne (paru au J.O. de l'UE le 9/5/2008) « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes* ».

d'insertion sociale car leur culture les tiendrait à distance des mœurs des sociétés majoritaires (voir le discours déjà cité du Premier Ministre français, septembre 2013). Des politiques publiques ciblées ont alors pour fonction de traiter le mal qui altère le bien-être d'une catégorie d'individus, tout en respectant sa nature, afin qu'elle puisse survivre au-delà de la discrimination qui lui est faite. Dans le cas des Roms, on finance des campagnes contre la stigmatisation (via des associations représentantes des Roms, qui trouvent là les moyens d'exister) et, plus rarement, on met en place des programmes sociaux qui visent à ré-éduquer ces ethniques, sorte de sauvages modernes, pour leur donner les moyens de s'intégrer dans la société, tout en valorisant leur capital culturel. Les fonds européens dédiés aux Roms ne visent pas à combattre LA pauvreté ou LE problème du logement mais à lutter contre les discriminations faites « aux Roms ». L'exclusion socio-économique des migrants les plus démunis du pays le plus pauvre de l'UE est ainsi ramenée à une question d'ethnicité et de tolérance.

On a montré que cette orientation politique, même si elle semble entrer en contradiction avec les valeurs fondamentales de la République française, oriente le traitement de cette question dans l'hexagone. Les « Roms » existant et étant reconnus au niveau européen sur un mode non-stigmatisant, constituent une catégorie sociale légitime à l'échelle nationale. Bien que le recours à un vocabulaire ethnique par les responsables politiques français fasse encore quelque peu réagir, cette classification est banalisée via son usage immodéré par divers acteurs. Qu'il s'agisse de prendre la défense des habitants des bidonvilles ou au contraire de dénoncer la présence intrusive de migrants est-européens, l'ethnie Rom est devenue une catégorie opérante aux yeux de tous. Elle contribue à penser le social en Europe et en France.

Cette légitimation de la pensée ethnique tend à renforcer le recours aux préjugés dans les interactions quotidiennes. Les préjugés sont antérieurs à l'actualisation de « la question rom » ; dans leur diversité, ils agissent comme des référents latents, mobilisables dans certaines circonstances par les membres de la société majoritaire. Les romantiques Bohémiens nomades de la fin du dix-neuvième siècle peints par Van Gogh ou décrits par Flaubert, tout comme les voleurs de poules et les enleveurs d'enfants, sont des figures qui perdurent dans le temps. Mais la mise en exergue de la catégorisation ethnique par d'autres voies favorise, à un moment donné, le retour à la surface de ces représentations. En ce sens, la catégorisation précède son essentialisation : on crée un réceptacle, la catégorie rom, que l'on remplit ensuite en puisant dans un imaginaire disponible. C'est parce qu'ils sont catégorisés comme Roms que l'on prête à ces migrants des pays de l'Est un mode de vie nomade (qu'ils n'ont jamais

eu). Cette désignation a un impact sur les relations sociales et sur le cours des événements : parce que les enseignants considèrent qu'ils ont affaire à des Roms, ils adaptent leurs attitudes et leur grille de lecture des comportements des élèves et des familles selon ce référentiel. Les travailleurs sociaux et les activistes s'appuient sur l'expérience de sédentarisation des Gens du voyage français, « d'autres Roms », conduite à la fin des années soixante-dix pour appréhender les difficultés sociales auxquelles sont confrontés ces primo-arrivants allophones. Le préfet lui-même suggère de suppléer le bidonville par la mise à disposition de caravanes ; jamais une telle offre ne fut faite aux migrants tchéchènes ou tunisiens arrivés dans la région durant la même décennie et également confrontés à des problèmes de logement. Ainsi, non seulement l'ethnicité est une clé de lecture de la société, elle est également un instrument qui ordonne le social. Elle oriente l'action des pouvoirs publics et d'autres acteurs de la société majoritaire, qui s'adressent avant tout à « des Roms », renforçant par là-même la frontière entre le groupe dominant et le groupe racisé, bien au-delà des seules expressions de racisme.

L'attention portée à la vie sociale des personnes enquêtées en France nous permet pourtant de conclure que cette frontière, aussi vivace soit-elle à ce jour, n'enferme pas les individus dans leur communauté supposée. Certes, les liens entre les personnes interrogées et les Français de classe moyenne ne sont pas nombreux mais cela n'est en rien exceptionnel : la sociologie des migrations a depuis longtemps mis au jour la capacité d'intégration limitée de la société française et la temporalité des processus d'assimilation. Qu'elles furent polonaise, italienne, portugaise ou maghrébine, les différentes vagues migratoires arrivées en France au cours du vingtième siècle ont toutes donné lieu à des ségrégations spatiales et sociales. Ce que l'on retient de nos observations c'est, malgré les contingences extérieures, la prévalence de l'homophilie sociale sur l'homophilie raciale ; en d'autres termes, c'est la prégnance des logiques sociales par rapport à celles liées à la classification ethnique. Tandis que l'ensemble des acteurs de pouvoir (élites roms, décideurs politiques, société majoritaire) tendent à « créer » une communauté rom endocentrée, dans leur vie quotidienne nos informateurs développaient de multiples liens avec une catégorie sociologiquement proche de la leur, celle des immigrés issus du Maghreb. En ce sens, la classification ethnique peut être extrêmement saillante, elle n'est pas exclusive. Elle est plutôt un cadre parmi d'autres dont les effets sont structurants mais qui ne préviennent pas l'œuvre de processus sociaux liés à d'autres éléments. L'appartenance -voire l'assignation- à la catégorie raciale, si elle est inéluctable, n'absorbe pas l'ensemble de l'activité sociale des individus ethnicisés. La racialisation peut naturaliser l'exclusion de manière surplombante ; elle ne prévient pas l'opérationnalité de l'insertion sociale, dusse-t-elle se réaliser, comme toujours avec les migrants économiques de faible

condition, par la petite porte, dans les espaces cosmopolites des marges de la société dominante.

Roms, White trash, des groupes à l'humanité inférieure

En termes de naturalisation d'une condition sociale, l'analogie avec les *Poor white trash*, cette classe stigmatisée de pauvres blancs américains de la fin du dix-neuvième, début du vingtième aux Etats-Unis semble offrir une perspective intéressante. Pour comprendre le traitement de notre population d'étude par les majoritaires, ce parallèle paraît plus heuristique qu'une comparaison avec la situation subie par les anciens colonisés. En effet, nous sommes moins ici dans un rapport de domination civilisationnel¹⁵² qui aurait trouvé sa justification dans la supériorité de la race blanche que dans une logique de mise à distance de ceux qui sont « parmi nous ». La théorie inspirée du marxisme qui consiste à voir dans le racisme le prolongement d'une fonction économique fondamentale, transformant un rapport économique contingent en un rapport social stable appuyé sur un état de nature, n'aide pas à comprendre la perpétuation et la réactivation des catégories « Tsigane » ou « Rom ». Ces derniers ne remplissent pas une *fonction* économique dans la division du travail social. Postuler que leur condition actuelle est toute entière contenue dans leur passé servile, ou qu'elle en est la conséquence directe, ne semble pas suffisant dans la mesure où cet aspect historique est géographiquement circonscrit à quelques provinces des confins de l'Europe et n'affecte qu'une petite partie des individus ainsi catégorisés. Si en Roumanie ce passé pèse, consciemment ou pas, sur les rapports interethniques, en Occident les « Roms » n'ont pas occupé, historiquement, une position d'importance dans les rapports de production (ce qui ne les a pas empêchés de s'insérer dans les systèmes économiques dominants), tandis que leur ségrégation se retrouve partout en Europe.

Quels sont alors les ressorts sociaux de la racisation des Roms ? A quelle dynamique sociale cela correspond-il ? C'est de ce point de vue que les analyses sur les *Poor white trash* peuvent apporter quelques éléments. Bien que les *white trash* et les « Roms » se trouvent chacun d'un côté de la frontière raciale, les premiers restant parmi les Blancs, les seconds en ayant été exclus, les récents travaux des *whiteness studies* portant sur ce groupe de « Blancs déchus » sont éclairants pour traiter ces questions.

Si diverses recherches sur les « petits Blancs » ont souligné de longue date l'intérêt des classes supérieures à maintenir une frontière raciale entre prolétaires noirs et blancs afin

¹⁵² Par cette expression, j'entends la domination d'une civilisation sur une autre, qu'elle s'effectue à des fins de conquête territoriale (colonisation) ou d'exploitation d'une force de travail (esclavage).

d'éviter la solidarité au plus bas de l'échelle sociale et de prévenir la formation d'une classe *pour soi*, les recherches actuelles s'intéressent davantage à l'activation d'une frontière à l'intérieur de la catégorie « Blancs » (Laurent, Leclère, 2013). Celles-ci examinent l'idée selon laquelle l'activité sociale est susceptible de construire de toutes pièces une catégorie ontologique sur le mode de l'ethnicité. D'après Sylvie Laurent, le prédicat essentiel des *white trash studies* est que « l'épithète "white trash" désigne un statut symbolique dont la position est comparable à celui d'une minorité raciale » (2009, p. 80). C'est cette « création sociale » d'une race (ou pseudo-race) qui retient notre attention.

L'expression *White trash* émerge au XIX^{ème} siècle dans les campagnes du Sud des Etats-Unis avant d'être diffusée progressivement à l'ensemble du pays. Elle appartient tant à la classe dominante blanche qu'aux prolétaires noirs qui perçoivent ce groupe comme inférieur au leur, dont la dignité même est profondément altérée. Quel que soit le locuteur, il s'agit toujours d'une expression dépréciative, qui renvoie celui ainsi désigné aux bas-fonds d'où on le suppose extrait (Wray, 2006). Elle désigne une sorte de *lumpenprolétariat* aux mœurs douteuses, aux pratiques plus ou moins nomades, caractérisé par un manque d'hygiène et de morale patent et qui semble réfractaire tant au travail qu'à la notion de propriété. Archétypes de la marginalité, ces individus sont mis à distance du groupe majoritaire à travers un discours naturalisant leur condition sociale : le *white trash* est inapte à se conformer aux attendus de la société du fait même de sa naissance et ses pratiques sont attribuées non à une condition économique mais à un ensemble de traits hérités, incorporés sur plusieurs générations (Newitz, Wray, 1997). Ils incarnent la pauvreté indépassable, celle dont la société n'est pas responsable puisqu'elle n'est le fait que de l'incapacité innée des sujets et de leur propension naturelle à la déviance. Leur proximité avec les Indiens, dont ils partageraient certaines techniques et lieux de vie et avec lesquels ils se reproduiraient parfois, font d'eux des impurs, nés blancs par erreur, irrémédiablement souillés. D'après les auteurs cités, c'est le risque de contamination de la race supérieure blanche qui aurait poussé celle-ci à racialiser ces sujets abâtardis, les excluant de la catégorie dominante : puisque les Blancs sont naturellement privilégiés, ces indigents ne peuvent pas être reconnus comme tout à fait Blancs. « Il faut éloigner la population saine de ces impurs, se séparer des ces "déchets". Pour cela, les eugénistes doivent prouver que ces êtres tarés n'appartiennent plus à la race blanche » (Laurent, 2009, p. 85). Eliminer la population non conforme permet en quelque sorte d'homogénéiser la catégorie et d'en renforcer ses traits distinctifs, à savoir sa position dominante « naturelle ».

Dans son ouvrage, John Hartigan établit un parallèle entre ces sous-Blancs américains et l'*underclass* de l'*inner city* londonnienne au milieu du XIX^{ème} siècle. Il y voit les mêmes processus de mise à distance d'une population indigne de son rang, à laquelle la bourgeoisie refuse d'être associée (2005b). Tandis que la révolution industrielle dessinait les contours d'une nouvelle société d'abondance, que de part et d'autre de l'Atlantique le capitalisme créait de nouvelles fortunes et changeait le mode de vie de populations devenant massivement ouvrières, certains individus restaient sur le bord du chemin. La prolifération de ces pauvres surnuméraires était alors perçue comme un anachronisme ; une tâche dans un décor où chacun remplissait son rôle racial et économique. La représentation de ces « inutiles » en tant que catégorie intrinsèquement inapte et auto-régénérée permettait de mettre à distance l'idée que la société elle-même produisait ses déchets. Percevoir les *white trash* comme des individus biologiquement déterminés à vivre en marge déresponsabilise le corps social - dont ils ne sont pas - de leur sort et occulte les processus de précarisation. L'atavisme seul explique l'existence de ces sous-hommes : on ne devient pas *trash*, ce n'est pas un risque social qui touche l'ensemble des « petits Blancs ». En ethnicisant la position sociale la plus dégradée, on crée non seulement un groupe repoussoir qui renforce le sentiment d'appartenance à la catégorie blanche conforme, mais on propose une lecture cohérente et non problématique du type de société qui pourtant la génère. Les antagonismes de classes, la lutte pour l'accès aux ressources sont ainsi éludés par des questions identitaires (Newitz, Wray, 1997).

Cette façon de naturaliser les rapports sociaux fait écho à la problématique rom de bien des façons ; elle rappelle l'ethnicisation des plus pauvres d'entre les Européens. Dans les deux cas, quand ces groupes sont désignés par une identité substantielle, l'appel à une *nature* couvre et justifie une relégation sociale.

On l'a dit, parmi les théories qui tentent d'expliquer l'apparition des groupes roms en Europe aux alentours du XV^{ème} siècle, certaines postulent à un effet de l'ostracisation de certains individus des villes moyenâgeuses en mutation (Okely, 1983). Que l'hypothèse de la grande migration soit historiquement fondée ou non, l'histoire des groupes que l'on dit aujourd'hui roms, s'entremêle de longue date à celle de la pauvreté produite par les grandes agglomérations et rejetée à ses marges (Geremek, 1997). Hier comme aujourd'hui, des individus déchus, appartenant à diverses franges du groupe majoritaire, viennent rejoindre les rangs des Roms et sont dès lors ethnicisés avec eux. J'ai montré plus haut que les « bidonvilles roms » de France abritaient une population bien plus diversifiée que ne le laisse transparaître cette désignation. L'assignation ethnique et les stéréotypes qu'elle véhicule rompent ainsi, en apparence, la continuité des processus de marginalisation. Les minoritaires

sont définis par leur culture, voire leur sang, quand la société majoritaire est seule perçue comme socialement structurée et travaillée par des processus sociaux (De Rudder, 1985).

Le recours à la catégorie Rom a pour effet de créer une distance immuable avec la société majoritaire, rangeant l'ensemble de ces individus à la marge d'une autre catégorie fourre-tout, celle des Européens¹⁵³. Si cette dernière est définie de façon très floue, elle représente quoi qu'il en soit la population légitime, celle dont les Etats ont la charge et à laquelle s'adressent les politiques publiques. Par contraste, les « Roms », venus de loin (des pays de l'Est ou encore d'Inde), ne sont pas des dépendants légitimes des Etats européens. L'acceptation sociale des conditions de vie de ces marginaux, tout comme celle des *Poor white trash*, passe par cette mise à distance. En pointant leur inassimilabilité, sur le mode d'un racisme différentialiste qui attribuerait à une culture les vertus d'une race biologique (Taguieff, 1986), on rend naturelle, donc non dysfonctionnelle, l'inégalité structurelle qui affecte ces individus et on leur en fait porter la culpabilité.

Le racisme à leur égard n'est pas seulement une frontière qui rassure le majoritaire quant à sa propre position du côté des privilégiés ; il autorise également le traitement différentiel de cette population. Hannah Arendt considérait que le génocide des Juifs n'avait été rendu possible que parce que ceux-ci avaient préalablement été exclus de l'humanité elle-même (Arendt, 1951). C'est là, selon Etienne Balibar, le principe même de la racisation : il s'agit d'un processus qui permet de « *masquer l'exclusion ou de la naturaliser* » et d'attribuer à des sujets « *un type d'humanité inférieure, inachevée ou déficiente* » (2007, p. 165) qui justifiera ensuite un traitement hors norme, inapplicable à ceux avec lesquels nous partageons une commune humanité.

La violence institutionnelle envers cette population, violence qui met à sac des lieux de vie, qui jette à la rue des nourrissons, qui prévient même l'accès à l'eau potable, n'est « supportable par ceux-là mêmes qui l'exercent » (Balibar, Wallerstein, 1988, p. 30) que parce qu'ils se considèrent comme ontologiquement différents et inégaux. L'action publique ne tend pas à faire disparaître ces pauvres, rien - ou presque - n'est fait dans ce sens ; elle rappelle en revanche, dans ses pratiques coercitives comme dans ses soutiens occasionnels, leur rang inférieur et leur illégitimité à exister parmi nous. En réduisant la « question rom » à un problème de cohabitation interethnique, on alimente la croyance selon laquelle la très grande pauvreté en Europe n'est pas le fruit de son propre système socio-économique, ouvrant par là-même la voie à sa perpétuation.

¹⁵³ Voir à ce sujet les tentatives du mouvement rom pour défendre l'idée que, malgré ses origines indiennes, le peuple rom est intrinsèquement européen.

4.7. ILLUSTRATIONS



Illustration 1 : Architecture typique d'une villa tsigane roumaine (dont souvent la construction n'est pas terminée)



Illustration 3 : Drapeau rom

Bleu, comme le ciel et la mer. Vert, comme les forêts et les prairies. Rouge, comme le sang versé lors des persécutions que nous avons subies au cours des siècles (Gila-Kochanowski, 2000)

Source: http://www.rromaniday.info/telechargement/Gelem_Gelem.pdf

GELEM, GELEM – Hymne rom (traduction mot à mot)
Remarque pour bien lire : l'accent tonique tombe toujours sur la syllabe soulignée.
écrit par Jarko Inovanovich

1. **Gelem, gelem, lungone dromençar**
j'ai marché, j'ai marché, par long(ue)s routes/chemins
maladilem baxtale Rromençar.
je me suis rencontré avec heureux Rroms.
Ah Rroma!len kotar tumen aven ?
Ah, les Rroms, d'où venez-vous ?
e caxrençar bokhale çhavençar?
Avec les tentes, affamés enfants ?

R. **Ah, ah, Rroma!len, ah, ah, çhava!len.** (2)
R. Ah, les Rroms, ah, les gars !

2. **Sasa vi man bari famjlia**
Etait aussi moi grande famille
murdardás la e kali lègia
a tué elle la légion noire
Saren çhindás, vi Rromen vi Rromnën,
Tous elle a tranchés, et Rroms et femmes-Rroms
maşkar lenþe vi cikne çhavoren.
parmi eux aussi petits enfants.

3. **Putar Devil!a tē kale vudara**
Ouvre Dieu tes noires portes
te şaj dihav kaj si me manuša.
que je puisse voir où sont mes humains (gens de la famille).
Palem ka zav lungone dromençar
A nouveau j'irai par long(ue)s routes/chemins
thaj ka phirav baxtale Rromençar.
et je marcherai avec heureux Rroms.

4. **Opre Rrom!a, isi vaxt akana,**
En haut, Rrom, c'est le temps (le moment) maintenant
Ušten sa e sundalesqe Rroma !
Levez-vous de tout le monde les Rroms !
O kalo muj thaj e kale jakha
Le noir visage et les noirs yeux
Kamava len sar e kale drakha.
Je aime eux comme les noirs raisins.

Illustration 2 : Hymne rom



Illustration 4
Le camp-bidonville des berges du Var



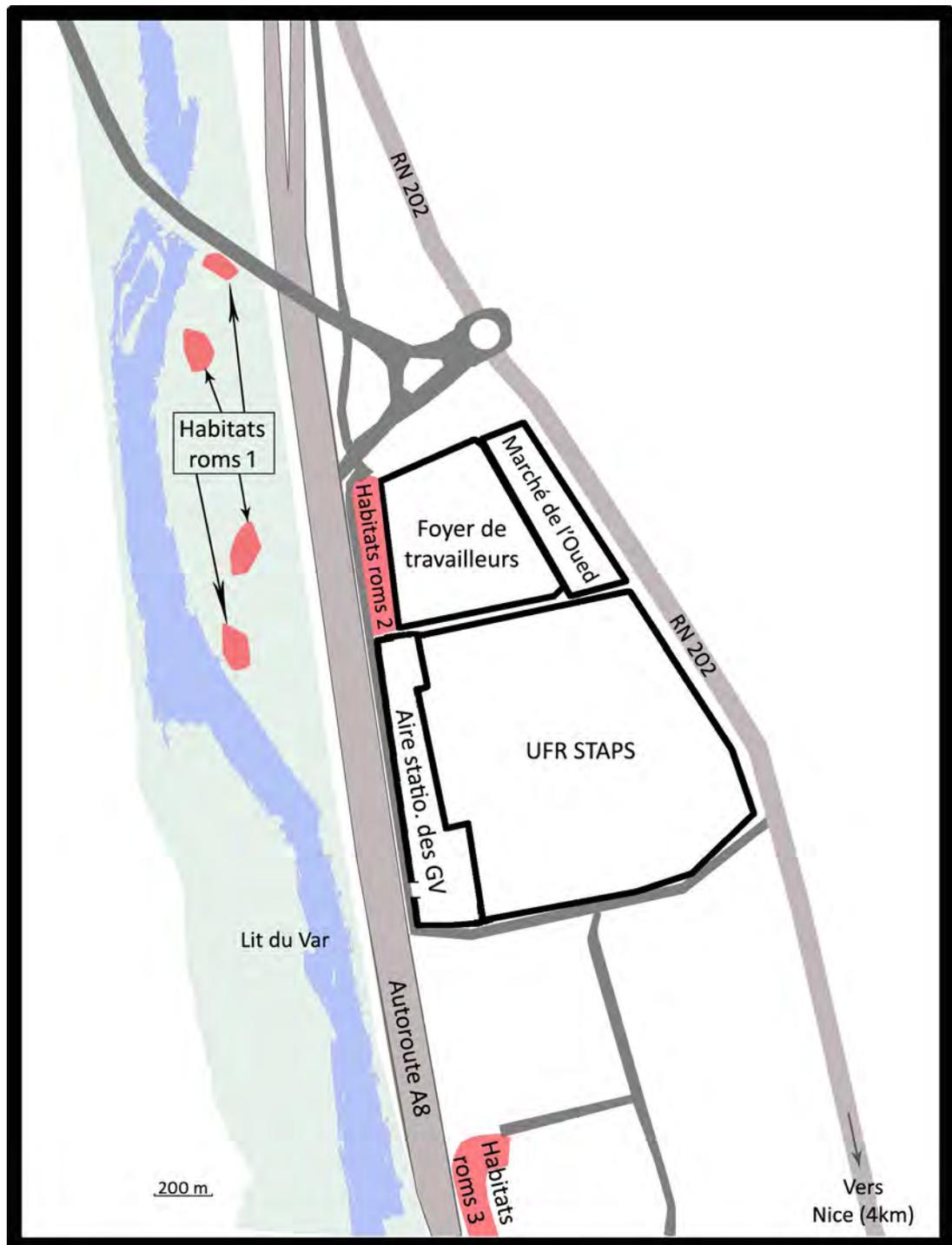


Illustration 5

Plan des différents emplacements occupés par le camp-bidonville des berges du Var, à côté du foyer de travailleurs et de l'Aire de stationnement des Gens du voyage



Illustration 6
Evacuation et destruction d'une des installations du camp-bidonville des berges du Var.





Illustration 7
Des cabanes qui sont avant tout des
foyers, des lieux de vie investis
d'affects



5. BIBLIOGRAPHIE

AISLF, 2001, *Une société monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Bruxelles, De Boeck Université.

AMBROSINI, M., 1999, « Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 15, p. 95-121.

AMSELLE, J.-L., 2012, « Au nom des peuples : primitivismes et postcolonialismes », *Critique*, n° 776-777, p. 165-177.

ANDERSON, B., 2000, *Doing the dirty work? The global politics of domestic labour*, London, Zed Books.

Anina, VEILLE, F., 2013, *Je suis Tzigane et je le reste. Du camp de réfugiés Roms jusqu'à la Sorbonne*, Paris, City Edition.

APPADURAI, A., 1996, *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, University of Minnesota Press.

ARENDT, H., 1951, *The Origins of Totalitarianism*, New York, Brace and Co.

ASSEO, H., 1993, « Contrepoint: la question tzigane dans les camps allemands », *Annales*, p. 567-582.

ASSEO, H., 1994, *Les Tsiganes: une destinée européenne*, Paris, Gallimard.

ASSEO, H., 2005, « L'avènement politique des Roms (Tsiganes) et le génocide », *Le Temps des médias*, n° 2, p. 78-91.

ASSEO, H., 2007, « L'invention des "nomades" au XXème siècle et la nationalisation impossible des Tsiganes », in G. Noiriel (Éd.), *L'identification. Genèse d'un travail d'Etat*, Paris, Belin,

AUDARD, C., 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme? Ethique, politique, société*, Editions Gallimard.

AUZIAS, C., 2000, *Samudaripen, le génocide des Tsiganes*, L'Esprit frappeur.

AUZIAS, C., 2007, « La recherche sur l'esclavage des Roms en Europe », *Etudes Tsiganes*, vol. 29, p. 48-55.

AUZIAS, C., 2011, *Roms, Tsiganes, Voyageurs: l'éternité et après?*, Indigène éditions.

AVANZA, M., 2008, « Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe », in A. Bensa & D. Fassin (Éd.), *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, p. 41-58.

VAN BAAR, H., 2011, « Cultural policy and the governmentalization of Holocaust remembrance in Europe: Romani memory between denial and recognition », *International*

Journal of Cultural Policy, vol. 17, n° 1, p. 1-17.

BADIE, B., SMOUTS, M. C., 1999, *Le Retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Dalloz, Presses de Sciences Po.

BADINTER, E., LE BRAS, H., 2009, *Le Retour de la race: contre les « statistiques ethniques »*, Editions de l'Aube.

BALANDIER, G., 1951, « La situation coloniale: approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, p. 44-70.

BALIBAR, E., 2001, *Nous, citoyens d'Europe? Les frontières, l'Etat, le peuple*, Paris, La Découverte.

BALIBAR, E., 2005, « Difference, otherness, exclusion », *Parallax*, vol. 11, n° 1, p. 19–34.

BALIBAR, É., 2007, « Le retour de la race », *Mouvements*, n° 50, p. 162-171.

BALIBAR, E., WALLERSTEIN, I., 1988, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte.

BARTH, F., 1969, *Ethnic groups and boundaries. The social organization of culture difference*, Oslo, Universitetsforlaget.

BASCH, L. G., GLICK SCHILLER, N., SZANTON-BLANC, C., 1994, *Nations unbound : transnational projects, postcolonial predicaments, and deterritorialized nation-states*, Langhorne, Pa., Gordon and Breach.

BAUMAN, Z., 1999, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littératures.

BAYART, J.-F., 2010, *Les études postcoloniales: un carnaval académique*, Karthala.

BAZIN, J., 1985, « A chacun son Bambara », in J.-L. Amselle & E. M'Bokolo (Éd.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, p. 87-127.

BEAUCHEMIN, C., HAMEL, C., SIMON, P. (Éd.), 2016, *Trajectoires et origines: Enquête sur la diversité des populations en France*, INED.

BEAUVOIR, S. de, 1986, *Le deuxième sexe, tome 1 : Les faits et les mythes*, Paris, Gallimard.

BELQASMI, M., 2014, « La construction d'une "question tsigane": entre catégorisations et mobilisations sociales », *Migrations Société*, n° 152, p. 49–56.

BENARROSH-ORSONI, N., 2011, « Bricoler l'hospitalité publique: réflexions autour du relogement des Roms roumains à Montreuil », *Géocarrefour*, vol. 86, n° 1, p. 55–64.

BENARROSH-ORSONI, N., 2015, *Des maisonnées transnationales. une migration rom dans ses routes, lieux et objets entre la Roumanie et la France*, Thèse de doctorat d'Ethnologie, Paris, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

BEN HAMED, M., DARLU, P., 2007, « Gènes et Langues : une longue histoire commune ? », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n° 19 (3-4), p. 243-264.

BENSA, A., FASSIN, D., 2008, *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte.

BERGEON, C., 2010, « Les Roms roumains en France, entre politique migratoire et politique de non-accueil », *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, vol. 41, n° 4, p. 197-211.

BERGERON, E., DARPEIX, A., 2007, *L'emploi dans le secteur des Fruits et Légumes : situation française et comparaison européenne*, Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Observatoire des distorsions.

BERGER, P., LUCKMANN, T., 1966, *The social construction of knowledge: A treatise in the sociology of knowledge*, New York.

BERLAN, J.-P., 1986, « Agriculture et migrations », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 2, p. 9-32.

BERTONCELLO, B., BREDELOUP, S., 2009, « Chine-Afrique ou la valse des entrepreneurs-migrants », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 1, p. 45-70.

BETZ, H.-G., 2002, « Contre la mondialisation : xénophobie, politiques identitaires et populisme d'exclusion en Europe occidentale », *Politique et Sociétés*, vol. 21, n° 2, p. 9-28.

BLANC-CHALEARD, M.-C., 2008, *Des bidonvilles à la ville. Migrants des trente glorieuses et résorptions en région parisienne*, Mémoire HDR, Université Paris 1.

BLONDET, M., 2008, « Le genre de l'anthropologie. Faire du terrain au féminin », in *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte, p. 59-80.

BLUM LE COAT, J.-Y., CATARINO, C., QUIMINAL, C., 2004, « Les Gens du voyage : errance et prégnance des catégories », in *Villes et hospitalité: les municipalités et leurs étrangers*, Paris, Les Editions de la MSH, p. 157-176.

BOCCAGNI, P., 2012, « Revisiting the "Transnational" in Migration Studies: A Sociological Understanding », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. Vol. 28, n° 1, p. 33-50.

BOISSEVAIN, J., 1972, *Friends of Friends; Networks, Manipulators and Coalitions*, Oxford, Social Anthropology, Pavilion series.

BOLTANSKI, L., CHIAPELLO, E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, NRF Essais.

BONNIOL, J.-L., 1992, *La Couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des Blancs et de Noirs.*, Paris, Albin Michel.

BOSCHETTI, L., VITALE, T., 2011, « Les Roms ne sont pas encore prêts à se représenter eux-mêmes! Asymétries et tensions entre groupes Roms et associations “gadjé” à Milan », in *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Paris, Peter Lang, p. 403–429.

BOUBAKRI, H., POTOT, S., 2012, « De l'élan citoyen à la mise en place d'une politique migratoire en Tunisie. L'accueil des réfugiés de Libye en 2011 », *Migrations Société*, vol. 24, n° 143, p. 121-138.

BOUBAKRI, H., POTOT, S., 2013, « Migrations et révolution en Tunisie », *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, n° 141, p. 59-78.

BOUILLON, F., 2003, « Des migrants et des squats : précarités et résistances aux marges de la ville », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n° 2, p. 23-46.

BOURDIEU, P., 1999, « Préface », in A. Sayad (Éd.), *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, Liber, p. 3-24.

BOURDIEU, P., PASSERON, J. C., 1970, *La Reproduction éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Les éditions de minuit.

BOURGEY, A., 1991, « Les travailleurs étrangers dans les pays arabes du Golfe », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, vol. 62, n° 1, p. 130-135.

BRETTELL, 1987, *Men Who Migrate, Women Who Wait: Population and History in a Portuguese Parish*, New York, Princeton University Press.

BRIBOSIA, E., REA, A., 2002, *Les nouvelles migrations. Un enjeu européen*, Bruxelles, Editions complexe.

BRUBAKER, R., 2001, « Au-delà de L'“identité” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 139, n° 1, p. 66-85.

BRUBAKER, R., 2002, « Ethnicity without groups », *European Journal of Sociology*, vol. 43, n° 02, p. 163–189.

BRUBAKER, R., 2014, « Beyond ethnicity », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 37, n° 5, p. 804-808.

BRUBAKER, R., FEISCHMIDT, M., FOX, J., GRANCEA, L., 2006, *Nationalist Politics and Everyday Ethnicity in a Transylvanian Town*, Princeton University Press.

BRUNETEAUX, P., BENARROSH-ORSONI, N., 2012, *Intégrer les Roms?: travail militant et mobilisation sociale auprès des familles de Saint-Maur, Val-de-Marne*, l'Harmattan.

BURAWOY, M., 2005, « For public sociology », *American sociological review*, vol. 70, n° 1, p. 4–28.

BURT, R., 2005, *Brokerage and closure. An introduction to social capital*, Oxford,

Oxford University Press.

CALVES, G., 2004, *La Discrimination positive*, Presses universitaires de France.

CANUT, C., 2011, « La langue romani : une fiction historique », *Langage et société*, vol. n° 136, n° 2, p. 55-80.

CANUT, C., HOBE, A., 2011, « Roms et compagnie », *Lignes*, n° 34, p. 7-23.

CAROLI, E., GAUTIE, J., LAMANTHE, A., 2009, « Les opérateurs des industries agro-alimentaires à l'épreuve des pressions concurrentielles croissantes », in E. Caroli & J. Gautié (Éd.), *Bas salaire et qualité de l'emploi: l'exception française?*, Paris, Editions Rue d'Ulm, p. 145-209.

CASTEL, R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayart.

CEDEY, E., FORONI, F., GARNER, H., 2008, « Discriminations à l'embauche fondées sur l'origine à l'encontre de jeunes français (es) peu qualifié (e) s: une enquête nationale par tests de discrimination ou testing », *DARES*, En ligne : <https://www.epsilon.insee.fr/jspui/handle/1/4252>.

CEFAÏ, D., 2009a, « Les politiques de l'enquête (II) : Vers une anthropologie critique. À propos de : D. Fassin, A. Bensa (dir.), Les politiques de l'enquête. », *La vie des idées*, En ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Vers-une-anthropologie-critique.html>.

CEFAÏ, D., 2009b, « Les politiques de l'enquête (I) : Le travail de l'altérité. À propos de : D. Fassin, A. Bensa, Les politiques de l'enquête. », *La vie des idées*, En ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Le-travail-de-l-alterite.html>.

CHAVEL, S., 2014, « De la migration à la mobilité : comment aller au-delà du nationalisme méthodologique ? », *Raisons politiques*, vol. N° 54, n° 2, p. 53-66.

CLANET DIT LAMANIT, E., 2010, « Une autre approche sur l'histoire de la migration des ancêtres des Rrom Sinté et Kalé », *Etudes tsiganes*, vol. 39-40, p. 218-253.

CLAVE-MERCIER, A., 2012, « "Produire des Tsiganes". Les Tsiganes et l'école dans un village de Roumanie », in F. Le Marcis & K. Lurbe y Puerto (Éd.), *Endoétrangers. Exclusion, reconnaissance et expérience des Rroms et gens du voyage en Europe*, Paris, L'Harmattan,

COHEN, M., DAVID, C., 2012, « Les cités de transit: le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Les-cites-de-transit-le-traitement.html>.

COLLYER, M., 2006, *State of insecurity: consequences of Saharan transit migration*,

COLONOMOS, A., 1995, *Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan.

COMAROFF, J., COMAROFF, J. L., 2012, *Theory from the South. Or, how Euro-America*

is Evolving Toward Africa, Boulder, Paradigm.

COMETTI, J.-P., 2016, *La démocratie radicale. Lire John Dewey*, Paris, Gallimard-Folio.

COMTE, J., 2014, « Roumanie. La délicate question de l'autonomie des Sicules de Transylvanie », *P@ges Europe*, En ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000734-roumanie.-la-delicate-question-de-l-autonomie-des-sicules-de-transylvanie-par-jean-comte/article>.

CONDRO, S., 2006, *L'intégration des immigrés en milieu rural en régions : Aquitaine, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur*, FASDIL.

COQUIO, C., POUYETO, J.-L., 2014, *Roms, Tsiganes, Nomades. Un malentendu européen*, KARTHALA Editions.

COURTHIADE, M., 2002, « Vous avez dit Ashkali ? J'avais compris Egyptien », *Bulletin de l'INALCO*, vol. Avril, p. 71-88.

COURTHIADE, M., 2005, « La langue Rromani d'un millénaire à l'autre », *Etudes Tsiganes*, vol. 2, n° 22, p. 27-42.

COURTHIADE, M., 2007, « De Stefan Razvan à "Razvan si Vidra" », *Etudes Tsiganes*, vol. 29, p. 80-91.

COURTIN, P., 2007, « Le codéveloppement : un alibi pour des politiques migratoires restrictives », *Revue internationale et stratégique*, vol. 4, p. 43-47.

CRENSHAW, K. W., 1991, « Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color », *Stanford law review*, vol. 43, n° 6, p. 1241-1299.

CSANADY, H., BRIARD, M., 2014, « The representation of the romani in the French press », *Studia Europaea Studia Universitatis Babes-Bolyai*, n° 3, p. 95-107.

CUNIN, E., 2015, « Une perspective comparative sur les "sociétés post-esclavagistes" », *Politique africaine*, n° 140, p. 83-98.

CUTURELLO, P., 2011, « Discrimination: faire face ou faire avec? », *Agora Débats/Jeunesse*, n° 57, p. 63 à 78.

DACHEUX, J.-P., 2007, « L'abolition de l'esclavage des Rroms. Une dimension de notre citoyenneté européenne. », *Etudes Tsiganes*, vol. 29, p. 22-35.

DAHAN, R., 2014, « Relations interethniques dans un espace urbain ségrégué. Une étude de cas de l'insertion des « Roms » dans un marché à la périphérie de Nice », communication au colloque Nice, Maison des Sciences de l'Homme Sud-Est.

DAKHLI, L., 2011, « Une lecture de la révolution tunisienne », *Le Mouvement Social*, n° 236, p. 89-103.

DANDURAND, R. B., 1994, « Pour une définition sociologique de l'enfance contemporaine : une conception élargie du parentage », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 23, n° 2, p. 341.

DE HAAS, H., 2010, « Migration and Development: A Theoretical Perspective », *International Migration Review*, vol. 44, p. 227-264.

DENIEUIL, P.-N., 2011, « Dossier spécial Tunisie », *La lettre de l'IRMC*, n° 5.

DE RUDDER, V., 1985, « L'obstacle culturel : la différence et la distance », *L'Homme et la Société*, vol. 77, n° 1, p. 23-49.

DE RUDDER, V., POIRET, C., VOUREC'H, F., 2000, *L'Inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, Presses Universitaires de France.

DESHAYES, F., 2014, « Le "Droit des usagers" et ses effets sur le travail social: le cas de la protection de l'enfance », in *L'Etat social dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan,

DIMINESCU, D., 2003, *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

DOYTCHEVA, M., 2011, *Le multiculturalisme*, Paris, La Découverte.

DOYTCHEVA, M., 2015, « Roms et Tsiganes en Europe méditerranéenne: l'actualité d'une question », *Confluences Méditerranée*, n° 2, p. 9-25.

DUBOIS, V., 2008, *La Vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.

DU BOIS, W. E. B., 1935, *Black reconstruction: an essay toward a history of the part which black folk played in the attempt to reconstruct democracy in America, 1860-1880*, Harcourt, Brace and Company.

DUMITRU, S., 2014, « Qu'est-ce que le nationalisme méthodologique ? », *Raisons politiques*, vol. N° 54, n° 2, p. 9-22.

DUPONT-BOUCHAT, M.-S., 1996, « Enfants corrigés, enfants protégés. Genèse de la protection de l'enfance en Belgique, en France et aux Pays-Bas (1820-1914) », *Droit et société*, vol. 32, n° 1, p. 89-104.

DURANDIN, C., 1995, *Histoire des Roumains*, Paris, Fayart.

ESSED, P., 1991, *Understanding Everyday Racism. An Interdisciplinary Theory*, London, Sage Publications.

ETUDES RURALES, 2008, *Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne*, EHESS, n°182.

FASSIN, D., 2015, « Les sciences sociales comme présence au monde », *La vie des idées*, En ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Les-sciences-sociales-comme-presence-au->

monde.html.

FASSIN, D., FASSIN, E., 2006, *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, Paris.

FASSIN, E., FOUTEAU, C., GUICHARD, S., WINDELS, A., 2014, *Roms & riverains : Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique éditions.

FEISCHMIDT, M., 2014, « Dampened Voices: A Comparative Look at Roma Adolescents' Discourses on Being 'Othered' at School », in C. Schiff & J. Szalai (Éd.), *Migrant, Roma and Post-Colonial Youth in Education across Europe. Being « Visibly Different »*, London, Palgrave MacMillan, p. 120-134.

FISHER, M., 2009, *Capitalist Realism: Is There No Alternative?*, John Hunt Publishing.

FLORIN, B., 2015, « Les récupérateurs de déchets à Casablanca : l'«inclusion perverse» de travailleurs à la marge », *Sociologie et sociétés*, vol. 47, n° 1, p. 73-96.

FRASER, N., 2003, « Rethinking recognition: overcoming displacement and reification in cultural politics », in *Recognition Struggles and Social Movements : contested identities, agency, and power*, Cambridge, Cambridge University Press,

FRASER, N., 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et redistribution*, Éditions la découverte.

FRIGOLI, G., 2007, « Ordre moral, ordre local : le soupçon comme réponse à la vulnérabilité sociale », *Carnets de bord*, n° 13, p. 7-15.

GARO, M., 2002, « La langue romani au cœur du processus d'affirmation de la nation rom », *Hérodote*, vol. 105, n° 2, p. 154-165.

GASTAUT, Y., 2004, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 69, p. 233-250.

GEFFRAY, C., 1995, *Chroniques de la servitude en Amazonie brésilienne*, Paris, Karthala.

GEIGER, M., PECOUD, A., 2010, *The Politics of International Migration Management*, Palgrave Macmillan.

GEREMEK, B., 1997, *Poverty: A history* (A. Kolakowska, Trad.), Blackwell Oxford.

GILA-KOCHANOWSKI, V. de, 2000, *Parlons tsigane: Histoire, culture et langue du peuple tsigane*, Paris, Editions L'Harmattan.

GLICK SCHILLER, N., BASCH, L., SZANTON BLANC, C., 1997, « From immigrant to transmigrant: Theorizing transnational migration », *Soziale Welt. Sonderband*, vol. 12, p. 121-140.

GLICK SCHILLER, N., LEVITT, P., 2007, « Conceptualizing simultaneity. A

Transnational Social Field Perspective on Society », in A. Portes & J. DeWind (Éd.), *Rethinking Migration. New Theoretical and Empirical Perspectives*, New York, Berghahn Books, p. 181-218.

GOFFMAN, E., 1974, *Les Rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit.

GREEN, N., 1998, *Du Sentier à le 7ème Avenue. La confection et les immigrés Paris-Nex York 1880-1980*, Paris, Seuil.

GREEN, N., 2002, *Repenser les migrations*, Paris, Presses Universitaires de France.

GUILLAUMIN, C., 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir: l'idée de nature*, Côté-femmes.

HACKING, I., 1995, « The looping effects of human kinds », in D. Sperber, D. Premack, & A. J. Premack (Éd.), *Causal cognition: A multidisciplinary debate*, p. 351–383.

HACKING, I., 2008, *Entre science et réalité: la construction sociale de quoi?*, Paris.

HANCOCK, I., 2003, « Les Roms dans l'Europe contemporaine: les exclus de l'intérieur », *Tumultes*, vol. n° 21-22, n° 2, p. 69-85.

HANCOCK, I., 2007, « E Rrobia e Rromenqi: l'esclavage des Rroms », *Etudes Tsiganes*, vol. 29, p. 16-21.

HARDING, D., LAMONT, M., SMALL, M. L., 2010, *Reconsidering Culture and Poverty. The Annals of the American Academy of Political and Social Science*,

HARDUNG, C., PELCKMANS, L., 2015, *Politique Africaine. Post-esclavage et mobilisations*, Karthala.

HARTIGAN, J., 2005a, « The End of Social Construction: What Comes Next? », *Social Analysis*, p. 205–212.

HARTIGAN, J., 2005b, *Odd Tribes: Toward a Cultural Analysis of White People*, Duke University Press.

HIBOU, B., 2006, *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte.

HIRSCHMAN, A. O., 1970, *Exit, voice, and loyalty: responses to decline in firms, organizations, and states*, Cambridge (Mass.); London, Harvard University Press : Distributed by Oxford University Press.

HOBSON, B., 2003, *Recognition Struggles and Social Movemems : contested identities, agency, and power*, Cambridge, Cambridge University Press.

HOGGART, R., 1970, *La Culture du pauvre: : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Editions de Minuit.

INSEE, 2014, *Les Revenus et le Patrimoine des ménages*, Paris, Insee références.

IONESCU, V., 2002, *Déportations depuis la Roumanie. Projet éducation des enfants Roms en Europe*, Conseil de l'Europe.

IVALDI, G., 2015, « L'Europe face aux droites radicales populistes: positions partisans et demandes électorales », , En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01159304/>.

JACKSON, J. E., WARREN, K. B., 2005, « Indigenous Movements in Latin America, 1992-2004: Controversies, Ironies, New Directions », *Annual Review of Anthropology*, vol. 34, p. 549-573.

JACQUOT, S., VITALE, T., 2014, « Adaptation et réflexivité. Sur les mobilisations juridiques des groupes d'intérêt publics transnationaux européens », *Gouvernement & action publique*, vol. 3, n° 4, p. 35–55.

JENKINS, R., 2014a, « Time to move beyond boundary making? », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 37, n° 5, p. 809-813.

JENKINS, R., 2014b, *Social identity*, New-York, Routledge.

JOBERT, B. (Éd.), 1994, *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.

JOUNIN, N., 2008, *Chantier interdit au public*, Paris, La Découverte.

JUTEAU, D., 1999, *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Les Presses universitaires de Montréal.

KAVRAKOVA, Y., 2011, « Paradigmes de la question Rom dans le système multi-niveaux européen », *Etudes Tsiganes*, n° 46, p. 136-153.

KEUCHEYAN, R., 2007, *Le Constructivisme: des origines à nos jours*, Hermann.

KEUCHEYAN, R., 2008, « L'imagination constructiviste. Une enquête au centre de sociologie de l'innovation », *L'Année sociologique*, vol. 58, n° 2, p. 409-434.

LAMONT, M., 2009, « Critère d'évaluation et structures culturelles », in M. Breviglieri, C. Lafaye, & D. Trom (Éd.), *Compétences critiques et sens de la justice*, Paris, Economica, p. 437-446.

LAMONT, M., 2014, « Reflections inspired by "Ethnic Boundary Making: Institutions, Power, Networks" by Andreas Wimmer », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 37, n° 5, p. 814-819.

LAMONT, M., BAIL, C., 2005, « Sur les frontières de la reconnaissance. Les catégories internes et externes de l'identité collective. », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n° 2, p. 61-90.

LAMONT, M., MIZRACHI, N., 2012, « Ordinary People Doing Extraordinary Things: Responses to Stigmatization in Comparative Perspective. », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 35,

n° 3, p. 365-381.

LAMONT, M., SMALL, M. L., 2008, « How Culture Matters: Enriching our Understanding of Poverty », in *The Color of Poverty*, New York, Russel Sage Fondation, p. 76-102.

LAURENT, S., 2009, « Le «poor white trash» ou la pauvreté odieuse du blanc américain », *Revue française d'études américaines*, vol. 2009/2, n° 120, p. 79-95.

LAURENT, S., LECLERE, T. (Éd.), 2013, *De quelle couleur sont les Blancs? Des « Petits Blancs » des colonies au « racisme anti-Blancs »*, Paris, La Découverte.

LAZAR, A., 2011, « Transnational migration studies. Reframing sociological imagination and research », *Journal of comparative research in Anthropology and Sociology*, n° 2, p. 69–83.

LEGROS, O., 2010a, « Les «villages d'insertion»: un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne? », *Asylon (s)*, En ligne : <http://barthes.ens.fr/TERRA/article947.html>.

LEGROS, O., 2010b, « Les pouvoirs publics et les grands « bidonvilles roms » au nord de Paris », *Revue électronique des sciences humaines et sociales*, En ligne : <http://www.espacestemp.net/articles/les-pouvoirs-publics-et-les-grands-bidonvilles-roms-au-nord-de-paris-aubervilliers-saint-denis-saint-ouen/>.

LEGROS, O., ROSSETTO, J., 2013, « La “question rom” en Europe aujourd’hui : Regards croisés et mises en perspectives », *Etudes Tsiganes*, vol. 46, p. 4-25.

LEGROS, O., VITALE, T., 2011, « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes: mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour*, En ligne : <http://www.cairn.info/revue-geocarrefour-2011-1-page-3.htm>.

LE MARCIS, F., LURBE Y PUERTO, K., 2013, *Endoétrangers: Exclusion, reconnaissance et expérience des Roms et gens du voyage en Europe*, Academia.

LEVY-VROELANT, C., SEGAL, J., 2003, « Les Roms de Montreuil et d'ailleurs, des immigrés européens particuliers », *Les Temps Modernes*, n° 624, p. 223-230.

LEWIS, O., 1966, « The Culture of Poverty », *Scientific American*, n° 215.

LIEGEOIS, J.-P., 1975, « Naissance du pouvoir tsigane », *Revue Française de Sociologie*, vol. 16, n° 3, p. 295.

LIEGEOIS, J.-P., 2005, « Les Roms au coeur de l'Europe », *Le Courrier des pays de l'Est*, vol. 1052, n° 6, p. 19–29.

LIEGEOIS, J.-P., 2010, *Le Conseil de l'Europe et les Roms, 40 ans d'action*, Conseil de l'Europe.

- LIEVRE, M., 2015, « Roms roumanisés, Ciurari, Ursari, Ethnicité et appartenances sociales », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 31, n° 4.
- LORCERIE, F., 2003, *L'école et le défi ethnique*, ESF et Institut national de la recherche pédagogique.
- LÖWY, M., 2004, « Le concept d'affinité élective chez Max Weber », *Archives de sciences sociales des religions*, p. 93–103.
- LUCASSEN, L., WILLEMS, W., COTTAAR, A.-M., 1998, *Gypsies and Other Itinerant Groups: A Socio-Historical Approach*, Palgrave Macmillan.
- LUHMANN, N., 2006, *La confiance : Un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Economica.
- MABROUK, M., 2010, *Voile et sel*, Tunis, Sahar Editions.
- MAINBO, S., RATHA, D., 2005, *Remittances: Development Impact and Future Prospects*, Washington DC, The World Bank.
- MALINOWSKI, B., 1922, *Argonauts of the western Pacific*, London, Routledge and Kegan Paul.
- MA MUNG, E., DORAI, K., LOYER, F., HILY, M.-A., 1998, « La circulation migratoire. Bilan des travaux », *Migrations Etudes*, En ligne : <http://www.adri.fr/me/pdf/me084.pdf>.
- MARCUS, G. E., 1995, « Ethnography in/of the World System: the Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, vol. 24, p. 95-117.
- MARIE, C.-V., 1995, « Le travail illégal entre modernisation et précarité », *Migrations sociétés*, vol. 7, p. 31-64.
- MARIE, C.-V., 1997, « A quoi sert l'emploi des étrangers », in D. Fassin, A. Morice, & C. Quiminal (Éd.), *Les lois de l'inhospitalité*, Paris, La Découverte, p. 145-175.
- MARUSHIAKOVA, E., POPOV, V., 2002, *Politique de l'Etat dans les pays communistes. Projet éducation des enfants Roms en Europe*, Conseil de l'Europe.
- MATH, A., 2006, « Les travailleurs détachés dans le cadre de la sous-traitance transnationale », *Migrations sociétés*, vol. 18, p. 65-83.
- MATHIEU, L., 2010, « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, vol. 1, n° 3, p. 303-318.
- M'BEMBE, A., 2013, *Critique de la raison nègre*, Paris, La Découverte.
- MESINI, B., 2008, « Contentieux prud'homal des étrangers saisonniers dans les Bouches-du-Rhône », *Etudes rurales*, n° 182, p. 121-138.
- MESINI, B., RAU, V., 2007, « Segmentation statutaire et ethnique du marché de

l'emploi en agriculture : le cas des saisonniers migrants dans la production de fruits et légumes en Méditerranée », communication au colloque *Nouvelles dynamiques migratoires: activités régulières et irrégulières sur le marché du travail européen*, France, Université de Nice Sophia Antipolis.

MICHALON, B., 2003, « De la politique des Aussiedler à la circulation. Diversification des pratiques migratoires des Saxons de Transylvanie », in D. Diminescu (Éd.), *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, p. 65-98.

MICHALON, B., NEDELCO, M., 2010, « La Roumanie et ses migrants, 20 ans après la chute du communisme » (Revue d'études comparatives Est-Ouest, Éd.), *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, vol. 41, n° 4, p. 5-28.

MICHALON, B., POTOT, S., 2008, « Réseaux transnationaux et main-d'oeuvre agricole : quand la France recrute en Pologne », *Etudes Rurales*, n° 182, p. 87-102.

MISSAOUI, H.-S., 2007, « L'usage intermittent de l'école : des temporalités scolaires redéfinies par des enfants gitans et maghrébins nouveaux arrivants », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, n° 2007/2-3, p. 385-396.

MORICE, A., 2000, *Recherches sur le paternalisme et le clientélisme contemporains : méthodes et interprétations*, HDR, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).

MORICE, A., 2004, « Le travail sans le travailleur », *Plein droit*, p. 2-7.

MORICE, A., 2008a, « Quand l'Etat organise la violation du droit », *Plein droit*, p. 17-21.

MORICE, A., 2008b, « Quelques repères sur les contrats OMI et ANAEM », *Etudes rurales*, n° 182, p. 169-185.

MORICE, A., POTOT, S., 2010a, « Travailleurs étrangers entre émancipation et servitude », in A. Morice & S. Potot (Éd.), *De l'ouvrier sans papier au travailleur détaché: les migrants dans la modernisation du salariat*, Paris, Karthala, p. 5-21.

MORICE, A., POTOT, S. (Éd.), 2010b, *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papier. Les migrants dans la modernisation du salariat*, Paris, Karthala.

MOROKVASIC, M., 1976, « L'immigration féminine en France: état de la question », *L'Année sociologique*, vol. XXVI, p. 563-575.

MOROKVASIC, M., 1983, « Women in migration: Beyond the reductionist outlook » (A. Phizacklea, Éd.), *One way ticket: Migration and female labour*, p. 13-31.

MOROKVASIC, M., 1984, « Birds of Passage are also Women... », *International*

Migration Review, vol. 18, n° 4, p. 886–907.

MOROKVASIC, M., 1992, « Une migration pendulaire: les polonais en Allemagne », *Hommes et migrations*, n° 1155, p. 31-36.

MOROKVASIC, M., 1993, « ‘In and out’ of the labour market: Immigrant and minority women in Europe 1 », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 19, n° 3, p. 459–483.

MOROKVASIC, M., 1996, « Entre l’Est et l’Ouest, des migrations pendulaires », in *Migrants. Les nouvelles mobilités en Europe*, Paris, L’Harmattan, p. 119-157.

MOROKVASIC, M., ANGENENDT, S., FISCHER, A., 1994, « Les migrations Est-ouest dans le débat politique et scientifique en France et en Allemagne », *The European Journal of Social Science Research*, vol. 7, n° 2, p. 117–136.

MOULIER-BOUTANG, Y., 1998, *De l’esclavage au salariat: économie historique du salariat bridé*, Paris, Presses Universitaires de France.

MOUVEMENTS, 2011, *Printemps arabes. Comprendre les révolutions en marche*, 2-n°66.

MUSSET, D., ZIROTTI, J.-P., 1981, *Le Stationnement des voyageurs (Forains et Tsiganes) dans le département des Alpes-Maritimes.*, Nice, Association des Amis des gens de la route- Université de Nice.

NACU, A., 2010, « Les Roms migrants en région parisienne: les dispositifs d’une marginalisation », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 26, n° 1, p. 141-160.

NACU, A., 2011, « The politics of Roma migration: Framing identity struggles among Romanian and Bulgarian Roma in the Paris region », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 37, n° 1, p. 135–150.

NEWITZ, A., WRAY, M., 1997, *White trash: Race and class in America*, New York, Routledge.

NOIRIEL, G., 1988, *Le Creuset français*, Paris, Seuil.

OBSERVATOIRE DES INEGALITES, 2015, « 2008-2012 : inégalités en hausse, revenus en baisse pour les plus modestes », *Données de synthèse*, En ligne : http://www.inegalites.fr/spip.php?article1728&id_groupe=9&id_mot=130&id_rubrique=1.

OKELY, J., 1983, *The Travellers-Gypsies*, Cambridge, Cambridge University Press.

OLIVERA, M., 2009, « Introduction aux formes et raisons de la diversité rom roumaine. », *Etudes Tsiganes*, n° 38, p. 26-39.

OLIVERA, M., 2011a, « Stéréotypes, statistiques et nouvel ordre économique », *Etudes Tsiganes*, n° 46, p. 116-125.

OLIVERA, M., 2011b, « Les Roms comme 'minorité ethnique'? Un questionnement roumain », *Etudes Tsiganes*, n° 39-40, p. 16-32.

OLIVERA, M., 2011c, « La fabrique experte de la question rom: multiculturalisme et néolibéralisme imbriqués », *Lignes*, n° 34, p. 104-118.

OLIVERA, M., 2011d, *Roms en (bidon)villes: quelle place pour les migrants précaires aujourd'hui? : une conférence-débat de l'Association Emmaüs et de Normale Sup'*, 11 mai 2011, Paris, Éd. Rue d'Ulm-Presses de l'École normale supérieure.

ORLEAN, A., 2000, « La théorie économique de la confiance et ses limites », in *La confiance en question*, Paris, L'Harmattan, p. 59-77.

PALIDDA, S., 1999, « La criminalisation des migrants », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, n° 1, p. 39-49.

PECOUD, A., 2014, « États-nations, mobilité et citoyenneté dans le discours international sur les migrations », *Raisons politiques*, vol. N° 54, n° 2, p. 67-85.

PETCUT, P., 2007, « L'appartenance des Roms dans les principautés roumaines et les origines de l'esclavage en Moldavie et Muténie », *Etudes Tsiganes*, vol. 29, p. 38-47.

PÉTONNET, C., CHORON-BAIX, C., 2012, *On est tous dans le brouillard: essai d'ethnologie urbaine*, Paris, Éd. du CTHS.

PHILLIPS, A., 2007, *Multiculturalism without culture*, Princeton, Princeton University Press.

PIASERE, L., 2011, *Roms: une histoire européenne*, Montrouge, Bayard.

PLAINER, Z., 2014, « "It was useless be hired in factories" – state-communist forced urbanization, industrialization and informal market position in a one-time Roma colony from Oradea », communication au colloque *Conferinta Anuala a Societatii de Antropologia Sociala si Culturala din Romania*, Cluj-Napoca, Université Babes-Bolyai.

POIRET, C., 2000, « La construction de l'altérité à l'École de la République », *Ville école intégration*, n° 121, p. 148-177.

POLITIQUE AFRICAINE, 2011, *La Tunisie en révolution*, n°121.

PORTES, A., 1996, « Global Villagers: The Rise of Transnational Communities », *The American Prospect*, En ligne : www.prospect.org.

PORTES, A., 1997, *Globalization from Below: The Rise of Transnational Communities*, Working paper, Princeton University.

PORTES, A., 1999, « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, n° 1, p. 15-25.

PORTES, A., 2001, « Introduction: the debates and significance of immigrant

transnationalism », *Global Networks*, vol. 1.

PORTES, A., GUARNIZO, L., HALLER, W., 2003, « From Assimilation to Transnationalism: Determinants of Transnational Political Action among Contemporary Migrants », *American Journal of Sociology*, vol. 108, n° 6.

POTOT, S., 2005, « La place des femmes dans les réseaux migrants roumains », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21, p. 243-257.

POTOT, S., 2007, *Vivre à l'Est, travailler à l'Ouest*, Paris, L'Harmattan.

POTOT, S. (Éd.), 2009, *Cahiers de l'Urmis « Circulation migratoire et insertions économiques précaires en Europe »*, n°12.

POTOT, S., 2010, « La précarité sous toutes ses formes: concurrence entre travailleurs étrangers dans l'agriculture française. », in A. Morice & S. Potot (Éd.), *De l'ouvrier sans papier au travailleur détaché: les migrants dans la modernisation du salariat*, Paris, Karthala, p. 201-224.

POTOT, S., 2011, « Le mur de papiers : vivre la clandestinité au quotidien », in N. Ribas Mateo (Éd.), *Rio Bravo Mediterraneo. Las Regiones Fronterizas en al época de la Globalización*, Barcelone, Bellaterra, p. 393-405.

POTOT, S., 2012, « Mondialisation et construction d'un marché du travail multiethnique : enquêtes dans le maraîchage européen », in A. Mendez, R. Tchobanian, & A. Vion (Éd.), *Travail, compétences et mondialisation. Les dynamiques sociétales en question*, Armand Colin, p. 169-182.

POTOT, S., 2013a, « Quand les saisonniers de Ghardimaou interrogent le co-développement », *Hommes et migrations*, n° 1301.

POTOT, S., 2013b, « Construction européenne et migrations de travail : le renouvellement des modes de mobilisation de la main-d'œuvre étrangère », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, vol. 51, n° 1, p. 7-32.

POUTIGNAT, P., STREIFF-FENART, J., 1995, *Théories de l'ethnicité. Suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières (F.Barth)*, Paris, Presses Universitaires de France.

QUERE, L., OGIEN, A., 2006, *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Paris, Economica.

RAINER, N., 2002, « Aspects of the Informal Economy in a Transforming Country: The Case of Romania », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 26, p. 299-322.

REA, A., 2002, « Le travail des sans-papiers et la citoyenneté domestique », in M. Péraldi (Éd.), *La fin des norias? Réseaux migrants dans les économies marchandes en*

Méditerranée, Paris, Maisonneuve et Larose, MMSH, p. 450-478.

RENAN, E., 1882, *Qu'est-ce qu'une Nation?*, Paris, Imprimerie nationale.

REVEL, J., 1996, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil.

REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, 2012, *Retour sur les situations révolutionnaires arabes*, 2012/5-6.

REYNIERS, A., 1995, *Les Populations tsiganes et leurs mouvements dans les pays d'Europe Centrale et Orientale et vers quelques pays de l'OCDE*, Paris.

REYNIERS, A., 2007, « Les séquelles de l'esclavage des Roms en Roumanie aujourd'hui », *Etudes Tsiganes*, n° 29, p. 132-135.

ROBERT, C., 2007, *Eternels étrangers de l'intérieur ? Les groupes tsiganes en France*, Paris, Desclée de Brouwer.

ROSIERE, S., 1990, « Tension ethniques en Roumanie: la Transylvanie à la croisée des chemins », *Herodote*, p. 284-310.

RUMMEL, R. J., 1998, *Statistics of Democide: Genocide and Mass Murder Since 1900*, Münster, Lit. Verlag.

SANDU, T., 2008, *Histoire de la Roumanie*, Paris, Librairie académique Perrin.

SASSEN, S., 2002, *Global Networks, Linked Cities*, London, Routledge.

SAYAD, A., 1991, « L'ordre de l'immigration entre l'ordre des nations », in *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, p. 289-312.

SCHIFF, C., 2001, « Les adolescents primo-arrivants au collège. Les contradictions de l'“intégration” dans un univers en tension », *Ville Ecole Intégration*, n° 125, p. 187-197.

SCHNAPPER, D., 1991, *La France de l'intégration: Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard.

SIBEUD, E., 2004, « Postcolonial et colonial studies: Enjeux et débats », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 2004/5, n° 51-4bis, p. 87-95.

SIGONA, N., 2011, « L'Union européenne et les Roms : pauvreté, haine anti-Tziganes et gouvernance de la mobilité », *Cultures & Conflits*, vol. 81-82, n° 1, p. 213-222.

SIGONA, N., TREHAN, N., 2009, *Romani Politics in Europe: Poverty, Ethnic Marginalisation and the Neoliberal Order*, Palgrave.

SIGONA, N., VERMEERSCH, P., 2012, « The Roma in the new EU: Policies, frames and everyday experiences », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 38, n° 8, p. 1189-1193.

SIMMEL, G., 1984, « Digression sur l'étranger », in Y. Grafmeyer & I. Joseph (Éd.), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, p. 53-59.

SMOUTS, M.-C. (Éd.), 2007, *La situation postcoloniale. Les postcolonial studies dans*

le débat français, Paris, Presses de Sciences Po.

SONG, M., 2014, « Raising the bar in analysis: Wimmer's "Ethnic Boundary Making" », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 37, n° 5, p. 829-833.

SPIRE, A., 2005, « D'une colonie à l'autre. La continuation des structures coloniales dans le traitement de l'immigration algérienne en France », in P. Weil & S. Dufoix (Éd.), *L'esclavage, la colonisation, et après....*, p. 387-409.

STEWART, M., WILLIAMS, P., 2011, *Des Tsiganes en Europe*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.

STREIFF-FENART, J., 2012, « A French dilemma: Anti-discrimination policies and minority claims in contemporary France », *Comparative European Politics*, vol. 10, p. 283-300.

SWIDLER, A., 1986, « Culture in action: Symbols and strategies », *American sociological review*, vol. 51, n° 2, p. 273-286.

SZALAI, J., SCHIFF, C., 2014, *Migrant, Roma and Post-Colonial Youth in Education Across Europe: Being « Visibly Different »*, Houdmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave Macmillan.

TAGUIEFF, P.-A., 1986, « L'identité nationale saisie par les logiques de racisation. Aspects, figures et problèmes du racisme différentialiste », *Mots*, vol. 12, n° 1, p. 91-128.

TARRIUS, A., 1992, *Les fourmis d'Europe*, Paris, L'Harmattan.

TARRIUS, A., 1993, « Territoires circulatoires et espaces urbains », *Annales de la Recherche Urbaine*, p. 50-60.

TARRIUS, A., 1995, « Naissance d'une colonie: un comptoir commercial à Marseille », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 11, p. 21-52.

TARRIUS, A., 2001, « Au-delà des Etats-nations: des sociétés de migrants », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 17.

TARRIUS, A., MAROTEL, G., PERALDI, M., 1994, « Migration et citoyenneté, l'approche de la ville par la mobilité », *Annales de la Recherche Urbaine*, p. 86-90.

TAYLOR, E. J., 1999, « The New Economics of Labour Migration and the Role of Remittances in the Migration Process », *International Migration*, vol. 37, p. 63-88.

TEMIME, E., 1995, *Marseille transit: les passagers de Belsunce.*, Paris, Autrement.

TERRAY, E., 1999, « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in E. Balibar, M. Chemillier-Gendreau, J. Costa-Lascoux, & E. Terray (Éd.), *Sans-papiers, l'archaïsme fatal*, Paris, La Découverte, p. 9-34.

TERRIEN, C., PELLEGRINI, C., 2015, « La migration des Français au Maroc : du désir

de « l'ailleurs » à une réalité remplie d'ambivalence », communication au colloque *Des nord(s) vers les sud(s) : état de la recherche sur les mobilités*, EHESS, Paris, CADIS.

THIESSE, A.-M., 2001, *La création des identités nationales. Europe XVIIIème-XXième siècle*, Paris, Seuil.

THOMPSON, E. P., 2002, *The Making of the English Working Class*, Penguin Books.

THUDEROZ, C., MANGEMATIN, V., HARRISON, D., 1999, *La confiance. Approches économiques et sociologiques*, Paris, Gaëtan Morin.

TRICART, J.-P., 1977, « Genèse d'un dispositif d'assistance: les " cités de transit" », *Revue française de sociologie*, p. 601-624.

UNICEF, INNOCENTI REPORT CARD 13, 2016, *Fairness for Children. A league table of inequality in child well-being in rich countries*,

VAN ZANTEN, A., 2012, *L'Ecole de la périphérie: scolarité et ségrégation en banlieue*, Presses universitaires de France.

VASILCU, D., SECHET, R., 2011, « Vingt ans d'expérience migratoire en Roumanie postcommuniste », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, n° 2011/2, p. 215-228.

VERDERY, K., 1996, *What was socialism and what comes next*, Princeton, Princeton University.

VIDAL, D., 2007, *Les Bonnes de Rio: Emploi domestique et société démocratique au Brésil*, Presses Univ. Septentrion.

VIDAL, D., 2015, « Urbanisation, contraintes de l'espace et défi démocratique au Brésil », *Espace populations sociétés*, En ligne : <http://eps.revues.org/5760>.

VINCZE, E., 2013, « Socio-spatial marginality of roma as form of intersectional injustice », *Studia UBB Sociologica*, vol. 58, n° 2, p. 217-242.

VITALE, T., 2015, « Les politiques locales face aux Roms: entre réification, effets de visibilité et reconnaissance », *Metropolitiques.eu*, En ligne : <http://www.metropolitiques.eu/Les-politiques-locales-face-aux.html>.

VOLLE, R.-M., 2007, « La diffusion de la langue-culture romani standardisée dans les écoles roumaines », *Ela. Études de linguistique appliquée*, vol. no 143, n° 3, p. 371-384.

WACQUANT, L., CHAUVIN, S., 2014, *Parias urbains*, La Découverte.

WALDINGER, R. D., 1994, « The making of an immigrant niche », *International Migration Review*, vol. 8, p. 3-30.

WALDINGER, R., FITZGERALD, D., 2004, « Transnationalism in Question », *American Journal of Sociology*, vol. 109, p. 1177-1195.

WALLERSTEIN, I., 2000, « Globalization or the Age of Transition. A Long-Term View of the Trajectory of the World-System », *International Sociology*, vol. 15, p. 249-265.

WARIN, P., 2010, « Ciblage de la protection sociale et production d'une société de frontières », *SociologieS*, En ligne : <http://sociologies.revues.org/3338>.

WEBER, M., 1971, *Economie et société*, Paris, Agora.

WEIL, P., 2003, *Le statut des musulmans en Algérie coloniale: une nationalité française dénaturée*, European University Institute.

WIHTOL DE WENDEN, C., DE TINGUY, A., 1995, *L'Europe et toutes ses migrations*, Bruxelles, Editions complexe.

WILLIAMS, P., 2011, « Une ethnologie des Tsiganes est-elle possible ? », *L'Homme*, vol. n°197, n° 1, p. 7-23.

WIMMER, A., 2013, *Ethnic Boundary Making: Institutions, Power, Networks*, New York, OUP USA.

WIMMER, A., 2014, « Ethnic boundary making as strategic action: reply to my critics », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 37, n° 5, p. 834-842.

WIMMER, A., GLICK SCHILLER, N., 2002, « Methodological nationalism and beyond: nation-state building, migration and the social sciences », *Global networks*, vol. 2, n° 4, p. 301-334.

WIMMER, A., GLICK SCHILLER, N., 2003, « Methodological Nationalism, the Social Sciences, and the Study of Migration: An Essay in Historical Epistemology », *International Migration Review*, vol. 37, n° 3, p. 576-610.

WOLFENSOHN, J. D., SOROS, G., 2003, « Why the Roma matter in Europe », communication au colloque Budapest.

WRAY, M., 2006, *Not quite white: White trash and the boundaries of whiteness*, Duke University Press.

ZIROTTI, J.-P., 2000, *La Scolarisation des enfants de migrants*, Thèse d'Etat, Paris V.

ZUCKER, L., 1986, « Production of Trust: Institutional Sources of Economic Structure, 1840-1920 », in B. Staw & L. Cummings (Éd.), *Research in Organizational Behavior*, Greenwich, Conn, JAI Press, p. 53-111.

6. CV ET LISTE DES TRAVAUX

6.1. CURRICULUM VITAE

Swanie Potot

Chargée de recherche CNRS
Unité de Recherche *Migrations et Société*
URMIS
Campus Saint Jean d'Angély
SJA3 / MSH / URMIS
3, Boulevard François Mitterrand
06357 Nice CEDEX 4
Tel :+33 (0)4 89 88 14 98
Née le 10 dec. 1973

Formation et diplômes

2004

Qualification aux fonctions de Maître de conférences section 19, sociologie.

Juillet 2003

Doctorat de sociologie. Mention Très honorable avec les félicitations du jury, Université de Nice-Sophia Antipolis.

Juin 1999

DEA de Sociologie, Anthropologie. Mention Très Bien. Université de Provence Aix-Marseille 1- Université de Nice-Sophia Antipolis,.

Juin 1991

Baccalauréat E « Mathématiques et technique ».

Situation professionnelle

Depuis le 1^{er} septembre 2012 :

Chargée de recherche CNRS 1^{ère} classe à l'Unité de recherche *Migrations et société* (URMIS, UMR CNRS 8245 - UMR IRD 205), Université de Nice Sophia Antipolis.

Sept. 2010-août 2012 :

Chargée de recherche CNRS, mise à disposition à l'IRD de Tunis, en affectation à l'Université de Sousse, Tunisie.

2007-2010 :

Chargée de recherche CNRS à l'Unité de recherche *Migrations et société* (URMIS, UMR 7032).

2004-2007 :

Chargée de recherche CNRS au *Laboratoire Méditerranéen de sociologie* (LAMES, UMR 7305), MMSH, Aix-en-Provence.

2002-2004 :

Attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) au département de STAPS de l'Université de Nice Sophia Antipolis.

1999-2002 :

Doctorante allocataire de recherche MENRT

Coordination de programmes de recherche

2010-2013 :

Coordination du programme de recherche *MICODEV* : Migrations, mondialisation et développement en Tunisie.

Financier : IRD-Université de Sousse (Tunisie)

2006-2009 :

Coordination du programme de recherche ANR JCJC *MIGRAGRI* : Le travail des étrangers dans l'agriculture occidentale : construction européenne et évolution des modèles migratoires.

Financier : Agence nationale de la recherche

2006-2008 :

Coordination du programme de recherche international ECRP de la Fondation européenne de la science : "New Migration Dynamics: Regular and Irregular Work on the European Labour Market" (05_ECRP_FP037)

Financier: Fondation européenne de la science

Participation à des programmes de recherche internationaux

2014-2016 :

Membre du programme *Subjectivités et rapports aux institutions de socialisation dans l'immigration et l'itinérance : la participation socio-scolaire des enfants* (MIGRITI), Université Paris Lumières (UPL), dirigé par S.Tersigni, M.Kokoref, M.Armagnague, I.Rigoni.

2014-2016 :

Membre du programme *Développement régional et coopération internationale en Tunisie* (DERCIT) IRD-Université de Sousse, sous la direction de PN Denieuil et H. Boubakri

2012-2013 :

Membre du projet CIMORE *Circulations, mobilités et espace relationnel des migrants en Méditerranée*, financé par le programme SOCMED CNRS/IRD. Dirigé par N.Miret (Université de Poitiers)

2006-2010 :

Membre du programme ECOS-Norte *El Rio Bravo Mediterraneo Las regiones fronterizas en la época de la globalización*, dirigé par N.Ribas Mateo (LAMES UMR 7503 et Colegio de la frontera norte Tijuana)

2006-2009 :

Membre du programme européen STREP IDEA (6th PCRD), dirigé par M.Okolski (Université de Varsovie)

2005-2008 :

Membre du Réseau thématique des centres européens de recherche en sciences humaines sur l'ensemble euro-méditerranéen - 5e PCRD, dirigé par M.Péraldi (LAMES UMR 7503)

Responsabilités collectives

2012-2016 :

Responsable du M2 recherche *Migrations et altérités* de l'Université de Nice Sophia Antipolis.

2012-2016 :

Membre du comité national du CNRS pour la section 36

2013-2015 :

Membre du comité national du CNRS pour la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche »

2013-2018 :

Responsable du thème 1 du laboratoire URMIS : *Les reconfigurations des migrations contemporaines*

Charges d'enseignement

Depuis septembre 2012 :

Master Migrations et altérités, Université de Nice Sophia-Antipolis : 32 heures/an.

Intitulé des cours : « Travailleurs, commerçants et élites circulants » / « Ecrire et présenter ses recherches » / « Espaces et mobilités ».

Depuis 2011:

Université de Sousse (Tunisie), séminaire master pro géographie (15h/an) « Migrations et mondialisation »

2009-2010 :

IESTS Nice : Formation au Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale, « Immigrations » (16hTD)

Université de Nice, master socio-anthropologie, « Espaces et mobilités » (10hCM)

2004 → 2010 :

Université Nice, licence, « Migrations et relations inter-ethniques » (24hCM/an)

2004 → 2007 :

Université d'Aix-Marseille, master Pro « Questions sociales, Action publique dans l'espace Euro-méditerranéen », interventions diverses.

2002 → 2004 :

Université de Nice, Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, STAPS

192h/an en licence : « Anthropologie du corps » / « Epistémologie » / « Sociologie du sport » / « Initiation à la sociologie ».

2000 → 2002 :

Université de Nice, département de socio-ethno, chargée de TD (36h/an)

Activités d'encadrement

Depuis octobre 2014 :

Co-direction (avec Christian Rinaudo) de la thèse de doctorat de sociologie de Giulia Breda, intitulée *Interroger le développement par la migration temporaire : le cas des Maghrébins en région PACA*. Université de Nice Sophia Antipolis.

Depuis octobre 2013 :

Co-direction (avec J.Streiff-Fénart) de la thèse de doctorat de sociologie de Aurore Mottet, intitulée *Franchir le seuil. Les réfugiés au Maroc entre réinstallation et installation dans la marge* (titre provisoire). Université de Nice Sophia Antipolis.

2012-2014 :

Encadrement du mémoire de master de Sociologie Altérités et mondialisation de Mourad Khadija, intitulé *Transnationalisme et développement. Etude des phénomènes et des impacts des maghrébins d'Europe dans leurs régions d'origines à travers le cas de la migration tunisienne en France*. Université de Nice Sophia Antipolis.

2012-2013 :

Encadrement du mémoire de master de Sociologie Altérités et mondialisation de Aurore Mottet, intitulé *Enfermement et relations interethniques : les cas de la zone d'attente de Roissy et du camp de Choucha*. Université de Nice Sophia Antipolis.

2011-2012 :

Co-encadrement (avec Hocine Zeghib) du master de Développement social. Migrations inter-méditerranéennes de Giulia Breda, intitulé *Migrations et Développement. L'exemple des travailleurs non spécialisés du Nord-Ouest tunisien*. Université de Montpellier III.

6.2. LISTE DES TRAVAUX

6.2.1. Thèse de doctorat :

1. « Circulation et réseaux de migrants roumains : Une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe », Université de Nice Sophia Antipolis, soutenue le 3-07-2003, consultable sur le site : http://tel.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/34/80/index_fr.html

6.2.2. Ouvrages et direction de numéros :

1. A.Morice, S.Potot (dir.), *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. Les étrangers dans la modernisation du salariat*, Karthala, 2010.
2. Direction d'un numéro *Les Cahiers de l'Urmis* "Circulation migratoire et insertions économiques précaires en Europe", n°12, juin 2009, <http://urmis.revues.org/index763.html>
3. *Vivre à l'Est, travailler à l'Ouest. Les routes roumaines de l'Europe*, Paris, L'Harmattan, coll.Aujourd'hui l'Europe, 2007.

6.2.3. Articles scientifiques :

1. « Hiérarchies sociales et cosmopolitisme des marges : l'intégration à la française au prisme des mobilités "roms-roumaines" » revue *Etudes tziganes*, à paraître fin 2016 (n°59 ?).
2. « La « question Rom » à l'échelle de la ville : gouvernance locale, pratiques informelles et pouvoir des acteurs faibles », *L'espace politique*, juillet 2016, n°29, 2016-2, <http://espacepolitique.revues.org/>
3. « Mobilités intra-européennes, quel accueil pour les indigents ? », *Savoir Agir*, n°36, juin 2016, pp.53-59.
4. Boubakri, Potot, "Migrations et révolution en Tunisie", *Revue Tunisienne des Sciences Sociales* (RTSS), n°141, 2013, pp.59-78 .
5. S.Potot, « Construction européenne et migrations de travail : le renouvellement des modes de mobilisation de la main-d'œuvre étrangère », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, Vol.51 n°1, 2013, pp.7-32.
6. Potot, « Quand les saisonniers tunisiens de Ghardimaou interrogent le co-développement », *Hommes et migrations*, n°1301, janvier-mars 2013, pp.79-89.
7. Boubakri, Potot, « De l'élan citoyen à la mise en place d'une politique migratoire en Tunisie. L'accueil des réfugiés de Libye en 2011 », *Migrations Société*, vol.24, n°143, septembre-octobre 2012, pp.121-138.
8. (avec B.Michalon) « Réseaux transnationaux et main-d'œuvre agricole : quand la France recrute en Pologne », *Etudes rurales*, n° 182 2008/2, pp.87-102, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00372753/fr/>.

9. « Les migrations, vecteurs de changements sociaux en Roumanie », *La nouvelle alternative*, vol.21, n°71, 2006, pp.35-46, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00331694/fr/>.
10. « Le réseau migrant : une organisation entre solidarité communautaire et 'zone de libre échange' », *Migrations société*, n°105-106, mai-août 2006, pp.49-74, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00080694/fr/>.
11. « Circulation migratoire et genre : la place des femmes dans les réseaux migrants roumains », *Revue européenne des migrations internationales*, vol 21 n°1, 2005, pp.243-253, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00080684/fr/>.
12. « Quand les migrants balkaniques rencontrent ceux venus du Sud », *Balkanologie*, vol.VII, n°1, juin 2003, pp.65-86, disponible en ligne : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009373/fr/>
13. « Les migrants transnationaux : une nouvelle figure sociale en Roumanie », *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, Paris, vol.33 n°1, 2002, pp.149-177, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00080692/fr/>.
14. « Mobilités en Europe : étude de deux réseaux migratoires roumains », *Sociologie Romaneasca*, Bucarest, serie noua n°2/2000, pp.101-120 disponible en ligne : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009372/fr/>
- 15.

6.2.4. Chapitres d'ouvrages :

1. "Sans-papiers: Self-censored social identities of farm workers in southern France" in Jörg Gertel and Sarah Ruth Sippel (Eds), *Seasonal Workers in Mediterranean Agriculture: The Social Costs of Eating Fresh*, Routledge, 2014
2. « Mondialisation et construction d'un marché du travail multiethnique : enquêtes dans le maraîchage européen » in Ariel Mendez, Robert Tchobanian, Antoine Vion (Dir.), *Travail, compétences et mondialisation. Les dynamiques sociétales en question*, Armand Colin, 2012, pp.169-182.
3. « Le mur de papiers : vivre la clandestinité au quotidien » in Ribas Mateo N. *El Rio Bravo Mediterraneo. Las Regiones Fronterizas en al época de la Globalización*, Barcelone, Editorial Bellaterra, 2011, pp.393-405. <http://www.ed-bellaterra.com/novedades/>
4. (avec A.Morice), « Travailleurs étrangers entre émancipation et servitude » in Morice A., Potot S. *De l'ouvrier sans-papiers au travailleur détaché : les migrants dans la « modernisation » du salariat*, Paris, Karthala, 2010, pp.5-21.
5. « La précarité sous toutes ses formes : concurrence entre travailleurs étrangers dans l'agriculture française » in Alain Morice, Swanie Potot *De l'ouvrier sans-papiers au*

travailleur détaché : les migrants dans la « modernisation » du salariat, Paris, Karthala, 2010, pp. 201-224.

6. “Transitioning strategies of economic survival: Romanian migration during the transition process” in Richard Black; Godfried Engbersen, Marek Okolski and Cristina Pantiru *A continent moving west? EU enlargement and labour migration from Central and Eastern Europe*, IMISCOE Series - Amsterdam University Press, 2010, pp.249-270.
7. « Circuler pour travailler : les migrations économiques en Europe » in Gossiaux JF. et Petric B., *Europa mon Amour. 1989-2009 : un rêve blessé*, Paris, Autrement, 2009, pp.193-206.
8. “Romanian migration movements: networks as informal transnational organisations” in Corrado Bonifazi, Marek Okólski, Jeannette Schoorl, Patrick Simon, *International migration in Europe: new trends, new methods of analysis*, IMISCOE Series - Amsterdam University Press, 2008, pp.87-106.
9. « Strategies of Visibility and Invisibility: Rumanians and Moroccans in El Ejido, Spain” in Jansen S. and Löfving S. (Eds), *Struggles for Home: Violence, Hope and the Movement of People*, Oxford & New York: Berghahn., Series Dislocations, 2008, pp.109-128.
10. « Les migrants transnationaux : acteurs de la transition post-communiste » in Krasteva A. et Todorov A., *Modernisation, démocratisation, Européanisation : la Bulgarie et la Roumanie comparées*, Nouvelle Université Bulgare, Sofia, 2006, pp.259-269, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00009883/fr/>.
11. « La reconversion des réseaux migrants à Târgoviste » in Diminescu (D.) (ed.), *Visibles mais peu nombreux: les circulations migratoires roumaines*, Editions de la Maison de Sciences de l’Homme, Paris, 2003, pp.219-240, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00080704/fr/>,
12. « Migrations et construction identitaire : le cas des Roumains en France » in Bertheleu (H.) (ed.), *Identifications Ethniques. Rapport de pouvoir, Compromis, Territoire*, L’Harmattan, Paris, 2001, pp.155-170.

6.2.5. Communications :

1. « Relations interethniques, transnationalisme, dépassement du nationalisme méthodologique: l’enseignement de la sociologie des migrations à l’URMIS » Colloque International 30 ans de Migrinter *Penser les migrations pour repenser la société*. 21-24 Juin 2016, Université de Poitiers.
2. « Bidonvilles « roms » sur la Côte d’Azur : ethnicisation de la marginalité et insertion sociale segmentée », Colloque *Formes et aspects de la vie des migrants en habitat précaire (Méditerranée XVIIe-XXIe siècles)*, Facultés des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, Tunis 2-3 juin 2016

3. Conférence « Les contrats saisonniers gérés par l'OFII et les effets de ces mobilités sur les régions d'origine en terme de développement (France-Tunisie) » Semaine internationale de sociologie 2016 (7-12 mars) *La régulation des mobilités internationales en Europe*, UFR de sociologie et du Centre nantais de sociologie (CENS), Nantes, 11 mars 2016
4. « De l'émigré-immigré au migrant transnational : évolution des paradigmes en sociologie des migrations », colloque MIMED, MMSH Aix-en-Provence, 22 octobre 2015.
5. « L'accueil des réfugiés de Libye en Tunisie », journée d'étude Réfugiés en Méditerranée, MSH Sud-Est, 19 juin 2015.
6. « Le Nord à l'épreuve du Global », Colloque international : *Des nord (s) vers les sud (s) : état de la recherche sur les mobilités*, EHESS, 20-21 mai 2015, Paris.
7. « Apport des migrations et mobilités internationales saisonnières à la problématique de l'entrepreneuriat local et du co-développement » Journée d'étude *Développement régional et coopération internationale en Tunisie*, 12 décembre 2014 IRD/URMIS/FLSH de Sousse.
8. « L'altérité au cœur de l'Europe : l'ethnisation des migrants roms en Europe occidentale » Cycle de conférences *L'Europe et son Autre* de l'Institut d'études européennes, Université Paris 8, 2014-2015, 3 décembre 2014.
9. « Révoltes et migrations en Tunisie et en Libye depuis 2011 » Journée d'étude *Tunisie : migrations irrégulières, asile, politiques migratoires et dimensions juridiques*, IRMC, Tunis, 13 mai 2014.
10. « Interrogations sur la "communauté rom" roumaine de Nice », Journée d'étude *Nouvelles mobilités, nouvelles frontières : la « question rom » en Europe occidentale*, URMIS, Université de Nice, 29 avril 2014.
11. « Présentation d'un chantier de recherche: les migrations dites roms (roumaines) dans les Alpes Maritimes », séminaire de la Maison des Sciences de l'Homme de Nice, 9 avril 2014.
12. « Migrations pendulaires et développement : les travailleurs agricoles tunisiens de France », *Les sciences sociales au prisme de la Méditerranée*, Journée d'étude organisée par le LAMES et la revue *Sociologie*, MSH Aix-en-Provence, 27 septembre 2013.
13. « Des migrants au service de l'économie monde? », Journée d'étude *L'économie de la frontière*, IMéRA-IREMAM, Aix-Marseille Université, 25-26 avril 2013, Marseille.
14. Conclusion générale du colloque *Migrations et temporalités* organisé par le programme MIMED de la MMSH d'Aix-en-Provence, 10-12 avril 2013, Marseille
15. « Regard rétrospectif sur l'émergence des accords migratoires liant l'Europe aux Etats tiers », colloque international: *Quelle politique migratoire de la Tunisie? Enjeux et défis*, organisée par le Centre de Tunis pour les migrations et l'asile (CeTuMA), 11-12 octobre 2012, Tunis.

16. “When migrants experiences question the notion of transnationalism : Bi-polar migration over Mediterranean sea and continuing circulation through Europe”, IMISCOE Conference 2012, Workshop 35 *Mobility practices within transnational migration*, University of Amsterdam, 27-29 august 2012, Amsterdam.
17. « Secours et assistance », colloque international *Les migrations en Tunisie après le 14 janvier 2011*, Université de la Manouba, 1-2 mars 2012, Tunis.
18. « Migrations saisonnières entre les rives sud et nord de la méditerranée, une alternative à l’émigration longue durée ? » Journée d’étude *Repenser les migrations ?*, CADYS, EHESS, 2 février 2012, Paris.
19. « L’entreprenariat des migrants », Journée d’étude *Migrations, développement, emploi. Perspectives croisées de la Tunisie contemporaine*, Université de Sfax, 14 décembre 2011, Sfax.
20. « Réseaux transnationaux et main-d’œuvre agricole », colloque *Aux frontières orientales de l’Europe : migrations et mutations dans les espaces postcommunistes, réalités et représentations*, Université Paris Diderot, 9-10 décembre 2011, Paris.
21. « Gestion et fonctionnement du camp de réfugiés de Choucha », colloque international *La société civile tunisienne et les droits fondamentaux des migrants, demandeurs d’asile et réfugiés*, Tunisie, 25-26 novembre 2011, Zarzis.
22. Discutante session « Travail et migrations dans la globalisation », colloque international *Le Mexique dans les migrations internationales. Mises en perspectives méditerranéennes*, 17-19 octobre 2011, Marseille.
23. « L’accueil des réfugiés de Libye par la société civile tunisienne », colloque *Repenser les migrations*, 30 sept. 1^{er} oct. 2011, Tunis.
24. « L’autre côté du pendule : impact des migrations sur les zones de départ tunisiennes » colloque *Fragmented Agricultural Productions and Circular Migrations : “New Spaces of Insecurity”*, Université de Leipzig, 23-25 juin 2011, Leipzig.
25. « Habitat précaire et migrations en Méditerranée » colloque *Rencontres tunisiennes*, 20-21 mai 2011, Hammamet.
26. « Migrations saisonnières et co-développement dans le Nord-Ouest et le Sahel tunisiens », Journée d’études *Nouvelles migrations, mondialisation et co-développement*, organisée par l’IRD-URMIS et l’Université de Sousse, 17 décembre 2010, Sousse.
27. « De l’ouvrier immigré au travailleur sans papiers », Colloque *Migrations internationales de travail, mondialisation, structuration d’un nouvel ordre social raciste ?* Université Rennes 2 – Collège Coopératif de Bretagne, Rennes le 3 décembre 2010.

28. « Sans papiers, sans espoirs ? Errance dans les campagnes françaises », Colloque *Les étrangers et la loi à l'époque contemporaine*, CERES – CMMC, Tunis, 11 & 12 juin 2010.
29. « 'Dé-salarisation et travail des étrangers : la question de la confiance dans les réseaux de recrutement transnationaux », Colloque *Travail, emploi et compétences dans la mondialisation. Les dynamiques sociétales à l'œuvre et à l'épreuve*, LEST, Aix-en-Provence, 27-28 mai 2010.
30. « Présentation de l'ouvrage De l'ouvrier immigré au travailleur sans papier », Journée d'étude *Migration en Méditerranée*, MSH Aix-EN Provence, 25 juin 2010.
31. « Salariat immigré et oppression sociale : la mondialisation de l'exploitation », Colloque *L'espace euro-méditerranéen, tensions, oppressions, dialogues*, CRHI - MSH Nice, 28, 29 janvier 2010.
32. Discutante de la session « Migration et voyage : vers de nouvelles figures, de nouvelles carrières ? » au colloque *Migrations à la loupe*, IRD-LPED, Marseille, 27-28 janvier 2010.
33. « Imbrication du formel et de l'informel dans les migrations européennes : le cas des Polonais », Université d'été en Anthropologie : *Nouvelles migrations en Europe*, Université Victor Segalen Bordeaux 2, CEP Ospitalea, 6-11 juillet 2009.
34. « La persistance du rôle structurel de la main-d'œuvre étrangère en période de récession », *Colloque Migrations en Méditerranée et crise mondiale*, CERES - IRMC, Tunis, 29-30 juin 2009.
35. « Terrain multi-sites: une approche ethnographique des migrations transnationales » intervention lors de la journée doctorale *Transnationalisme, Etat-nation et évolution des modèles migratoires* organisée par l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel, 24 avril 2008, Université de Neuchâtel.
36. "New migrant work force in the French extensive agriculture", *Disrupted Territories. New Spaces of Agriculture and Social Reproduction Systems*, Leipzig University, 11.-12 December 2008.
37. « Réseaux transnationaux et main d'œuvre agricole : quand la France recrute en Pologne » intervention à la Journée d'étude *Reconfigurations du marché du travail agricole et nouveaux modèles migratoires en Europe*. Urmis-Telemme-Lest-ANR Migragri, Aix-en-Provence, 21 novembre 2008.
38. "Recruitments complexity and the role of migrant workers in the western extensive agriculture", *First International Sociological Association Forum*, RC 30 Sociology of Work, Barcelona 5-8 September 2008.

39. “From one survival strategy to the other: Romanian migration within the transition process”
6th PCRD, IMISCOE Conference, *Migrant diasporas and decentralized development*, 29-30
May 2008, Erasmus University, Rotterdam
40. “Research in agriculture employment and new migrations”, 6th PCRD IDEA Project Seminar,
Athenes, 24-25 January 2008.
41. « Enjeux de l’étude des migrations sur le marché du travail européen », Introduction au
colloque *Nouvelles dynamiques migratoires : activités régulières et irrégulières sur le marché
du travail européen*, Nice, 6-8 décembre 2007.
42. « Le rôle des réseaux relationnels dans la diffusion des compétences migratoires »
intervention aux JE *Les compétences à la mobilité : angles d’approche, échelles
d’observation*, Athènes, 20-21 octobre 2006
43. « Le travail des étrangers en zones franches informelles : l’agriculture dans la basse vallée du
Rhône et en Andalousie » Regards croisés Lames-Colef *Le Rio Bravo méditerranéen*,
MMSH, 9-10 mai 2006.
44. « Agriculture et migrations dans la province d’Almería. Recherche sur les travailleurs
Marocains et Roumains », rencontres du FASDIL, Conseil général du Vaucluse, Avignon, 16
décembre 2005.
45. « Le réseau de sociabilité migrant: un dispositif adapté à la circulation transnationale en
Europe » communication au colloque *Circulations et territoires dans la migration
internationale*, Université de Toulouse Le Mirail, 16-18 mars 2005.
46. “The Rumanian circulatory migration: networks as informal transnational social
organizations”, Session: *International migration in Europe: new trends, new methods of
analysis*, Rome, November 25th, 26th 2004.
47. « Les migrants transnationaux comme acteurs de la transition postcommuniste »,
communication au colloque *Roumanie, Bulgarie : modernisation, démocratisation,
européanisation et leurs revers*, Nouvelle Université Bulgare, Sofia, 22-23 octobre 2004.
48. « La mixité sexuelle: une spécificité des réseaux migrants européens? », communication au
colloque *Les migrations de l’Est vers l’Ouest, entre mobilité et installation*, GERME-
Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1er octobre 2004.
49. “Conflict in migration: Romanians, Moroccans and racism in Spain”, EASA bi-annual
Conference *Face to Face: Connecting Distance and Proximity*, Vienna, Sept. 8th 2004.
50. « Andalousie : quand les migrants balkaniques rencontrent ceux venus du Sud », *Rencontres
des études balkaniques en France*, Ministère de la recherche, 19-20 décembre 2002.

51. « Observations auprès de réseaux transnationaux de migrants roumains », *Les circulations migratoires roumaines après 1989*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 24 novembre 2001.

6.2.6. Articles de vulgarisation :

1. Coordination du numéro 12 de la revue de vulgarisation *Faire Savoirs* à paraître fin 2016.
2. Jerace Bio G., Potot S. « La politique migratoire italienne et la « crise » de Lampedusa » P@ges Europe, La documentation française, février 2012. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000463-immigrer-en-italie.-un-arsenal-juridique-dissuasif-par-giorgia-jerace-bio-et-swanie-potot/article>
3. Boubakri H., Potot S., « Quand les visas se tarissent, la mer prend le relais », billet sur Mediapart, juin 2011 (<http://blogs.mediapart.fr/blog/swpotot/200611/migrations-tunisiennes-quand-les-visas-se-tarissent-la-mer-prend-le-relais>).
4. Boubakri H., Potot S. « Exode et migrations en Tunisie: quand la société civile se réveille », La lettre de l'IRMC n°6, avril-août 2011.
5. « Munca în rețeaua caritativă franceză: o nișă de ocupare a forței de muncă pentru emigranții români în anii '90 », *Criticatac*, décembre 2011, <http://www.criticatac.ro/11322/munca-in-reteaua-caritativa-franceza-o-nisa-de-ocupare-a-forței-de-munca-pentru-emigrantii-romani-in-anii-%E2%80%9890/>
6. « Libre circulation et entraves à la mobilité au sein de l'espace européen », *Grande Europe*, n°37, La Documentation française, oct. 2011, pp.70-77. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000404-la-mobilite-au-sein-de-l-espace-europeen.-libre-circulation-et-entraves-par-swanie>
7. « Présentation de la thèse *Circulation et réseaux de migrants roumains : une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe* » in *Faire-Savoirs*, n°5, décembre 2005, pp.95-102.

7. TABLE DES MATIERES

1. Présentation : résumé sur l'originalité des recherches	7
2. Synthèse des recherches. Retour critique sur mon parcours	11
2.1. De la sociologie sauvage aux premières orientations de recherche	11
2.1.1. Expérience britannique, regard sociologique	11
2.1.2. La sociologie comme sport de combat	13
2.1.3. L'expérience de thèse : s'inscrire dans un champ de recherche émergent	16
2.1.4. Contribuer à la sociologie des nouvelles migrations	16
2.1.5. Les résultats de la thèse	17
2.1.6. Terrains multisitués : dépasser le nationalisme méthodologique	21
2.1.7. Et si c'était à refaire ?	25
2.2. Tracer son chemin	27
2.2.1. ATER, une expérience sportive	27
2.2.2. Premiers pas au CNRS	28
2.3. Ouvrir l'approche transnationale à l'étude des rapports de production	30
2.3.1. Le travail des étrangers dans l'agriculture occidentale	30
2.3.1.1. Principaux résultats	31
2.3.1.2. Contribution de ce programme à la sociologie des migrations	35
2.3.2. New Migrations Dynamics : Regular and Irregular Work within the European Labour Market	36
2.3.3. Recherche et coordination de programmes	38
2.4. Expatriation en Tunisie : un double décentrement	40
2.4.1. La Tunisie, un espace migratoire en mutation	41
2.4.1.1. Imaginaire ancien, modèle migratoire nouveau	42
2.4.1.2. Pratiques migratoire et politiques de gestion des flux aux frontières de l'UE	44
2.4.1.3. Migration, développement et dépendance	47
2.4.2. Faire de la recherche en contexte révolutionnaire.	49
2.4.3. Expatriation et situation postcoloniale	52
3. Perspectives : Reflexions sur le paradigme transnationaliste	57
3.1. Mondialisation et fin des idéologies : une nouvelle ère intellectuelle	57
3.2. Le commerçant émancipé, figure archétypale de la globalisation ?	61
3.3. Une troisième voie : le travailleur transnational	64
3.4. Transnationalisme et conditions de production de la connaissance	67
3.5. Orientation théorique et travaux à venir	69

4. Manuscrit inédit : L’Ethnicité à l’épreuve du transnationalisme européen. L’Expérience des « Roms roumains » en France : une contribution à la sociologie des frontières.	73
4.1. Introduction	74
4.2. Tsiganes roumains / Roms européens : jeux et enjeux des catégories	84
4.2.1. Les Tsiganes n’existent pas ?	84
4.2.1.1. Esclave-Tsigane : catégorie ethnique, catégorie sociale	85
4.2.1.2. De la déportation d’une race inférieure à l’émancipation d’un sous-prolétariat	89
4.2.1.3. Une <i>transition</i> plus difficile pour ceux du bas de l’échelle	91
4.2.1.4. De la nature à la culture : les ressorts de l’altérité tsigane en Roumanie	92
4.2.2. La nation rom : un projet politique transnational	97
4.2.2.1. Emergence d’une voix tsigane	99
4.2.2.2. Construire un peuple, formaliser un savoir	100
4.2.2.3. La nation comme support du lobbying politique	107
4.2.2.4. Les Roms, un produit du multiculturalisme européen ?	110
4.3. Les Tsiganes de Nice : un objet sociologique cohérent ?	114
4.3.1. L’enquête : caractérisation sociale et prisme genré	115
4.3.2. Deuxième âge de l’émigration roumaine	120
4.3.3. Inscription urbaine non-conforme	121
4.3.4. Projet migratoire et quête de dignité	125
4.3.5. Les Roms roumains, des Européens comme les autres ?	129
4.3.6. Une continuité dans la marginalité	131
4.4. Ethnicité, groupalité et perméabilité des frontières	134
4.4.1. Au-delà du sang. Existe-t-il un groupe social tsigane en migration ?	134
4.4.2. Le racisme et la relégation comme éléments fédérateurs	140
4.4.3. Quand l’ethnicité d’en haut rencontre celle d’en bas : le projet rom à l’échelle locale	145
4.4.3.1. La « question rom » dans le contexte local	146
4.4.3.2. Prales, meilleur interlocuteur de la société civile	149
4.4.3.3. L’adhésion à la communauté comme ressource	158
4.4.4. Homophilie sociale et cosmopolitisme des marges	161
4.4.4.1. La communauté rom au quotidien	163
4.4.4.2. Economie marginale et homophilie sociale	165
4.4.5. Désignations ethniques, pratiques sociales	170
4.5. La république et l’ethnie	172
4.5.1. Une répression ethniquement orientée ?	174

4.5.2. La scolarisation : construire des Français de classe moyenne ou stigmatiser des Tsiganes ?	177
4.5.2.1. Les enfants, au cœur d'enjeux multiples	177
4.5.2.2. La médiation des activistes : un pont vers les institutions	180
4.5.2.3. Des parents d'élèves inaptes	184
4.5.2.4. Confier ses enfants à l'Etat	188
4.5.3. Eduquer les Roms par le logement : Droit commun et régime dérogatoire	193
4.5.3.1. L'Etat face aux bidonvilles roms	194
4.5.3.2. Le logement en ville, un moyen d'intégrer les Roms de bonne volonté ?	196
4.5.3.3. Le village d'insertion, un sas « désethnicisant » ?	201
4.5.4. Transnationalisme et relation à l'Etat	203
4.6. Conclusion : Les Roms, des Poor white trash européens ?	208
4.7. Illustrations	217
5. Bibliographie	223
6. CV et liste des travaux	243
6.1. Curriculum vitae	243
6.2. Liste des travaux	249
6.2.1. Thèse de doctorat :	249
6.2.2. Ouvrages et direction de numéros :	249
6.2.3. Articles scientifiques :	249
6.2.4. Chapitres d'ouvrages :	250
6.2.5. Communications :	251
6.2.6. Articles de vulgarisation :	256
7. Table des matières	257